

ÉTUDE DES EFFETS NETS DES MESURES ACTIVES OFFERTES AUX INDIVIDUS DE LA CLIENTÈLE DES PERSONNES ADMISSIBLES À L'ASSURANCE- EMPLOI, 3^e CYCLE D'ÉVALUATION

RAPPORT D'ÉVALUATION

DIRECTION DE L'ÉVALUATION
MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE
FÉVRIER 2023

COLLECTE DE DONNÉES DU SONDAGE

Consortium SOM inc. et Advanis Jolicoeur

COLLECTE DE DONNÉES ADMINISTRATIVES

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Revenu Québec
Emploi et Développement social Canada

ANALYSE ET RÉDACTION

Philippe Blais, Direction de l'évaluation
Alexis Martin, Direction de l'évaluation
Emel Pokam, Direction de l'évaluation
Frédéric Savard, Direction de l'évaluation
Rébecca Tremblay, Direction de l'évaluation

CHARGÉE DE PROJET

Rébecca Tremblay, Direction de l'évaluation

COMITÉ D'ÉVALUATION

Direction de l'évaluation, Direction générale de la gouvernance, de l'analyse et de la performance
Direction des ressources externes, Secteur Emploi-Québec
Direction des mesures et des services aux individus, Secteur Emploi-Québec
Direction des mesures et des services aux entreprises, Secteur Emploi-Québec
Direction des politiques d'emploi et des stratégies, Secteur Emploi-Québec
Direction de la planification et de la reddition de comptes, Secteur Emploi-Québec

Afin de faciliter la lecture du présent texte, nous avons employé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023
ISBN : 978-2-550-95583-2 (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1 Modèle logique des mesures actives	3
1.1 <i>Raison d'être.....</i>	3
1.2 <i>Cibles et clientèles cibles.....</i>	3
1.2.1 Conditions générales d'admissibilité des individus aux mesures actives	4
1.2.2 Admissibilité des individus qui satisfont aux conditions générales d'admissibilité	4
1.3 <i>Objectifs.....</i>	5
1.4 <i>Nature de l'intervention</i>	6
1.4.1 Généralités.....	6
1.4.2 Services d'aide à l'emploi (SAE)	6
1.4.3 Projet de préparation à l'emploi (PPE)	8
1.4.4 Mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR) – volet Individus.....	9
1.4.5 Subvention salariale (SSAL)	10
1.4.6 Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)	11
1.4.7 Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP).....	13
1.4.8 Soutien au travail autonome (STA)	13
1.5 <i>Ressources humaines, matérielles et financières</i>	15
1.6 <i>Processus opérationnels</i>	16
2 Stratégie d'évaluation des effets nets	17
2.1 <i>Enjeux et questions d'évaluation</i>	17
2.2 <i>Méthodologie</i>	20
2.2.1 Population quasi expérimentale	20
2.2.1.1 Population quasi expérimentale visée	21
2.2.1.2 Population de participants à l'étude et stratification.....	28
2.2.1.3 Plan de sondage et échantillons de participants.....	31
2.2.2 Population de comparaison	33
2.2.2.1 Population de comparaison et stratification.....	33
2.2.2.2 Plan de sondage et échantillons de comparaison	34
2.2.3 Taux de réponse et taux de consentement	35
2.2.4 Définition des indicateurs	37
2.2.5 Traitement de données.....	44
2.2.5.1 Méthode d'analyse.....	44
2.2.5.2 Bases de données et effectifs disponibles.....	45
2.2.5.3 Pondération et variance des estimations.....	49
2.2.6 Lignes directrices sur l'interprétation des données.....	50
2.2.7 Portée et limites de l'étude	55
3 Résultats nets de l'ensemble des participants admissibles à l'assurance-emploi	59
3.1 <i>Insertion en emploi.....</i>	59
3.2 <i>Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation.....</i>	63
3.3 <i>Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage</i>	64
3.4 <i>Recours à l'assistance sociale.....</i>	66
3.5 <i>Recours à l'assurance-emploi</i>	67
3.6 <i>Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi</i>	68
3.7 <i>Vie sociale et professionnelle.....</i>	69
3.8 <i>Synthèse</i>	71

4	Résultats nets des participants admissibles à l'assurance-emploi par mesure active	72
4.1	<i>Services d'aide à l'emploi (SAE) – Globalement.....</i>	72
4.1.1	Insertion en emploi	72
4.1.2	Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation.....	75
4.1.3	Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage.....	77
4.1.4	Recours à l'assistance sociale	78
4.1.5	Recours à l'assurance-emploi	79
4.1.6	Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi	81
4.1.7	Vie sociale et professionnelle	82
4.1.8	Synthèse.....	83
4.2	<i>Services d'aide à l'emploi (SAE) – Services unitaires.....</i>	84
4.2.1	Ensemble des services unitaires	84
4.2.1.1	Insertion en emploi	84
4.2.1.2	Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation	88
4.2.1.3	Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage	89
4.2.1.4	Recours à l'assistance sociale	90
4.2.1.5	Recours à l'assurance-emploi.....	92
4.2.1.6	Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi	94
4.2.1.7	Vie sociale et professionnelle	94
4.2.1.8	Synthèse	96
4.3	<i>Services d'aide à l'emploi – Services en approche globale</i>	97
4.3.1	Ensemble des services en approche globale.....	97
4.3.1.1	Insertion en emploi	97
4.3.1.2	Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation	101
4.3.1.3	Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage	102
4.3.1.4	Recours à l'assistance sociale	103
4.3.1.5	Recours à l'assurance-emploi.....	105
4.3.1.6	Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi	106
4.3.1.7	Vie sociale et professionnelle	107
4.3.1.8	Synthèse	109
4.3.2	SAE – Services spécialisés (SAEM-U)	110
4.3.2.1	Insertion en emploi	110
4.3.2.2	Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation	113
4.3.2.3	Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage	115
4.3.2.4	Recours à l'assistance sociale	116
4.3.2.5	Recours à l'assurance-emploi.....	118
4.3.2.6	Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emplois	119
4.3.2.7	Vie sociale et professionnelle.....	120
4.3.2.8	Synthèse	121
4.4	<i>Mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR) – volet Individus</i>	122
4.4.1	Insertion en emploi	122
4.4.2	Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation.....	125
4.4.3	Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage.....	127
4.4.4	Recours à l'assistance sociale	128
4.4.5	Recours à l'assurance-emploi	129
4.4.6	Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi	131
4.4.7	Vie sociale et professionnelle	131
4.4.8	Synthèse.....	133
4.5	<i>Plusieurs mesures</i>	134
4.5.1	Insertion en emploi.....	134
4.5.2	Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation.....	137
4.5.3	Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage.....	139

4.5.4	Recours à l'assistance sociale	140
4.5.5	Recours à l'assurance-emploi	141
4.5.6	Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi	143
4.5.7	Vie sociale et professionnelle	143
4.5.8	Synthèse.....	145
5	Résultats nets des participants admissibles à l'assurance-emploi par clientèle spécifique	146
5.1	<i>Hommes et femmes.....</i>	<i>146</i>
5.1.1	Hommes.....	146
5.1.1.1	Insertion en emploi	146
5.1.1.2	Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation	149
5.1.1.3	Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage	150
5.1.1.4	Recours à l'assistance sociale	152
5.1.1.5	Recours à l'assurance-emploi.....	152
5.1.1.6	Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi.....	154
5.1.1.7	Vie sociale et professionnelle.....	155
5.1.1.8	Synthèse	156
5.1.2	Femmes.....	157
5.1.2.1	Insertion en emploi	157
5.1.2.2	Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation	160
5.1.2.3	Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage	161
5.1.2.4	Recours à l'assistance sociale	162
5.1.2.5	Recours à l'assurance-emploi.....	163
5.1.2.6	Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi.....	165
5.1.2.7	Vie sociale et professionnelle.....	165
5.1.2.8	Synthèse	167
5.2	<i>Groupes d'âge</i>	<i>168</i>
5.2.1	Âgés de 30 à 44 ans.....	168
5.2.1.1	Insertion en emploi	168
5.2.1.2	Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation	171
5.2.1.3	Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage	173
5.2.1.4	Recours à l'assistance sociale	174
5.2.1.5	Recours à l'assurance-emploi.....	175
5.2.1.6	Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi.....	177
5.2.1.7	Vie sociale et professionnelle.....	177
5.2.1.8	Synthèse	179
5.2.2	Âgés de 45 ans et plus.....	180
5.2.2.1	Insertion en emploi	180
5.2.2.2	Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation	183
5.2.2.3	Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage	183
5.2.2.4	Recours à l'assistance sociale	183
5.2.2.5	Recours à l'assurance-emploi.....	184
5.2.2.6	Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi.....	186
5.2.2.7	Vie sociale et professionnelle.....	186
5.2.2.8	Synthèse	187
5.3	<i>Lieu de naissance.....</i>	<i>188</i>
5.3.1	Nés au Canada	188
5.3.1.1	Insertion en emploi	188
5.3.1.2	Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation	191
5.3.1.3	Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage	193
5.3.1.4	Recours à l'assistance sociale	194
5.3.1.5	Recours à l'assurance-emploi.....	195

5.3.1.6	Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi	197
5.3.1.7	Vie sociale et professionnelle	198
5.3.1.8	Synthèse	199
5.4	<i>Scolarité</i>	200
5.4.1	Ayant un diplôme d'études secondaires ou une équivalence	200
5.4.1.1	Insertion en emploi	200
5.4.1.2	Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation	203
5.4.1.3	Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage	204
5.4.1.4	Recours à l'assistance sociale	205
5.4.1.5	Recours à l'assurance-emploi	205
5.4.1.6	Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi	207
5.4.1.7	Vie sociale et professionnelle	208
5.4.1.8	Synthèse	210
5.4.2	Ayant un diplôme d'études postsecondaires ou une équivalence	211
5.4.2.1	Insertion en emploi	211
5.4.2.2	Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation	214
5.4.2.3	Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage	215
5.4.2.4	Recours à l'assistance sociale	217
5.4.2.5	Recours à l'assurance-emploi	218
5.4.2.6	Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi	220
5.4.2.7	Vie sociale et professionnelle	220
5.4.2.8	Synthèse	222
5.5	<i>État de la participation</i>	223
5.5.1	Participation complétée	223
5.5.1.1	Insertion en emploi	223
5.5.1.2	Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation	226
5.5.1.3	Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage	227
5.5.1.4	Recours à l'assistance sociale	229
5.5.1.5	Recours à l'assurance-emploi	230
5.5.1.6	Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi	232
5.5.1.7	Vie sociale et professionnelle	232
5.5.1.8	Synthèse	234
5.5.2	Participation non complétée	235
5.5.2.1	Insertion en emploi	235
5.5.2.2	Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation	238
5.5.2.3	Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage	239
5.5.2.4	Recours à l'assistance sociale	241
5.5.2.5	Recours à l'assurance-emploi	242
5.5.2.6	Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi	244
5.5.2.7	Vie sociale et professionnelle	244
5.5.2.8	Synthèse	246
6	CONCLUSION	247
	BIBLIOGRAPHIE	252

FAITS SAILLANTS

Le rapport rend compte spécifiquement des effets nets observés chez 16 groupes de personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant participé à des services publics d'emploi. Les résultats ne se comparent pas d'une section à l'autre.

Une seule base de données a été utilisée pour les analyses, composées de participants aux services publics d'emploi qui étaient des personnes admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation et du groupe de comparaison pertinent. Les participations ont débuté au plus tôt le 1^{er} avril 2016 et se sont terminées entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.

Écarts nets : appelés aussi *effets nets*, ils représentent la différence entre le résultat brut des participants et le résultat brut (modélisé) des non-participants. Ils sont observés après la participation sur différentes périodes : 12 mois après la participation, 12 à 18 mois après la participation, 18 mois après la participation et de façon ponctuelle, au 29^e mois environ après la participation.

Sources des données : sondage téléphonique, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Emploi et Développement social Canada, Revenu Québec.

- **Principale base de données** : individus ayant répondu au sondage et accepté le jumelage de leurs données avec celles d'Emploi et Développement social Canada et de Revenu Québec, puis ayant été repérés dans les fichiers de Revenu Québec. Effectifs : 2 085 participants et 430 non-participants.

Peu d'effets nets ont été détectés chez la clientèle des personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant participé à des services publics d'emploi. En général, les participants se démarquent surtout des non-participants après leur participation quant à leur plus grand recours aux services publics d'emploi et par une diminution de leur recours à l'assistance sociale l'année suivant la fin de leur participation par rapport à l'année précédant le début de leur participation.

Bien que la participation aux services publics d'emploi n'entraîne que très peu d'effets sur l'insertion en emploi, elle génère des bénéfices aux participants de certaines clientèles quant au changement de rémunération d'emploi entre l'année précédant la participation et l'année suivant la participation, à la satisfaction du salaire de l'emploi occupé au moment du sondage, la motivation à améliorer sa formation et la confiance en soi. De plus, il arrive que certains groupes de participants soient proportionnellement moins présents à l'assistance sociale au 29^e mois environ après leur participation et proportionnellement plus présents à l'assurance-emploi à partir du 12^e mois après leur participation.

Le nombre d'effets détectés varie ainsi d'une clientèle à l'autre. Ainsi, certains groupes de participants semblent récolter plus d'effets nets que d'autres à la suite de leur participation, principalement les participants à la mesure de formation de la main-d'œuvre où les effets sur l'insertion en emploi se font ressentir. Quelques effets sont observés avec la mesure de services d'aide à l'emploi, les services en approche globale semblant plus bénéfiques aux participants que les services unitaires quant à la présence en emploi un an après la participation, les revenus d'emplois et le temps passé à l'assistance sociale. Les participants aux services en approche globale prennent toutefois un peu plus de temps en moyenne que les non-participants pour se trouver un emploi l'année après la participation, ce qui n'a pas été détecté être le cas chez les participants aux services unitaires. Ces derniers sont cependant plus présents à l'assurance-emploi après leur participation que les non-participants, mais ce constat n'est pas relevé chez les participants aux services en approche globale.

Introduction

Les services publics d'emploi ont pour mission de contribuer, en concertation avec les partenaires du marché du travail, au développement de l'emploi et de la main-d'œuvre ainsi qu'à la lutte contre le chômage et l'exclusion sociale, dans une perspective de développement économique et social. Afin de s'acquitter, entre autres, de cette mission, Services Québec offre des services universels ainsi que des services spécialisés s'adressant aux individus et aux entreprises.

Les services spécialisés comprennent notamment l'entrevue d'évaluation et d'aide à l'emploi, l'entrevue d'accompagnement, le plan d'intervention personnalisé, les mesures actives d'emploi et les programmes d'aide et d'accompagnement social (PAAS). Ils sont destinés aux individus et offerts selon une approche adaptée et ciblée en fonction de l'évaluation de leurs compétences et de leur risque de chômage prolongé.

Par l'Entente sur le développement du marché du travail (EDMT), signée en 1997, le Canada s'engageait à accorder des fonds au Québec afin d'appuyer le financement de mesures et de services d'emploi utilisés par la clientèle de l'assurance-emploi. Par l'Entente sur le marché du travail (EMT), signée en 2009, le Canada augmentait sa contribution pour couvrir des clientèles non couvertes par l'EDMT, notamment les bénéficiaires de l'aide sociale, les immigrants, les personnes handicapées, les travailleurs âgés, les jeunes, les personnes qui intègrent ou réintègrent le marché du travail, les personnes sans emploi qui étaient travailleurs indépendants et les travailleurs ayant un déficit important en formation de base ou étant sans qualification reconnue. Pour sa part, le Québec s'est engagé à évaluer les mesures et services d'emploi et de formation offerts sur son territoire pour la clientèle de l'assurance-emploi dans le cadre de l'EDMT et pour la clientèle non couverte par l'assurance-emploi dans le cadre de l'EMT, et à informer le Canada des résultats de ces évaluations.

De nouvelles ententes ont été signées en juin 2019, soit une entente modificatrice de l'EDMT et l'Entente Canada-Québec sur le développement de la main-d'œuvre (EDMO), qui remplace l'EMT. Selon les termes de l'EDMO, il est spécifié que

- compte tenu de la nature intégrée et décloisonnée de ses services publics d'emploi, le Québec réalisera une seule évaluation pour l'ensemble de ses mesures et services d'emploi et de formation, financée par le biais de l'EDMO et de l'EDMT. Cette évaluation permettra d'établir l'efficacité des mesures et services d'emploi et de formation du Québec. Elle permettra également de différencier les résultats en fonction du statut d'un individu, eu égard au soutien public du revenu;
- l'évaluation visera la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2021. Une fois publiés, les résultats de l'évaluation du Québec seront communiqués au Canada.

La Direction de l'évaluation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a été mandatée pour réaliser la troisième évaluation des effets bruts et nets des mesures actives offertes aux individus sur les personnes participantes couvertes par ces deux ententes, les deux premiers rapports d'évaluation des effets datant de 2003 et de 2014. Le rapport d'évaluation sur les effets bruts a précédemment été produit¹, ainsi que ceux sur l'évaluation des effets nets de la clientèle des prestataires de l'assistance sociale² et de la clientèle des personnes

¹ MTESS (2021, août), *Étude des effets bruts des mesures actives offertes aux individus par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 3^e cycle d'évaluation*, SOM inc.

² MTESS (2022, mars), *Étude des effets nets des mesures actives offertes aux individus de la clientèle des prestataires de l'assistance sociale, 3^e cycle d'évaluation*.

sans soutien public du revenu³. Le présent rapport se concentre sur l'évaluation des effets nets de la clientèle des personnes admissibles à l'assurance-emploi.

Les mesures ou programmes visés par l'évaluation, englobés sous l'appellation *services publics d'emploi*, sont les suivants :

- la mesure Projet de préparation à l'emploi (PPE);
- la mesure Services d'aide à l'emploi (SAE), à l'exclusion de certains volets;
- la Mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR) – volet Individus;
- la mesure Subvention salariale (SSAL);
- le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME);
- le programme Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP);
- la mesure Soutien au travail autonome (STA).

L'évaluation des effets nets compare le cheminement de participants aux services publics d'emploi avant et après leur participation au cheminement de personnes comparables n'ayant pas participé aux services publics d'emploi, avant une date de sélection fixée et après une date butoir attribuée, afin de dégager les effets attribuables au fait d'avoir participé aux services publics d'emploi. Les effets mesurés concernent notamment l'insertion en emploi et les revenus, les caractéristiques des emplois occupés, le recours à l'assistance sociale et à l'assurance-emploi, l'utilisation d'autres mesures et activités offertes par les services publics d'emploi à la suite de la participation ainsi que certains éléments liés à la vie sociale et professionnelle. Les effets sont mesurés sur différentes périodes postparticipation : 12 mois après la fin de la participation, 12 à 18 mois après la fin de la participation et 18 mois après la fin de la participation. Des effets ponctuels à plus long terme sont aussi mesurés, soit environ 29 mois après la fin de la participation, juste avant le début de la pandémie générée par la COVID-19.

La méthodologie de la présente évaluation est semblable à celle du deuxième cycle d'évaluation et repose sur l'utilisation de données provenant de fichiers administratifs du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, d'Emploi et Développement social Canada et de Revenu Québec. Le jumelage de ces données avec celles du sondage n'a été effectué que pour les répondants qui y ont préalablement consenti verbalement lors du sondage téléphonique.

Le rapport comprend six chapitres. Le premier chapitre décrit les mesures à l'étude et le second, la stratégie d'évaluation des effets nets utilisée. Les résultats nets pour l'ensemble des services publics d'emploi pour les personnes admissibles à l'assurance-emploi sont présentés au troisième chapitre, soit pour tous services publics d'emploi confondus. Le chapitre 4 s'intéresse aux résultats associés à la participation à chacun des services publics d'emploi pour lesquels des analyses étaient possibles. Les sections 4.1, 4.2.1 et 4.3.1 offrent, de plus, des visions globales de la mesure SAE. La section 4.5 dresse quant à elle les effets nets découlant de participations multiples à des services publics d'emploi, soit des participants qui ont participé à plus d'un service public d'emploi. Le chapitre 5 s'attarde aux effets nets de certaines clientèles spécifiques, tous services publics d'emploi confondus : les effets nets mesurés chez les hommes; ceux mesurés chez les femmes; et les effets nets mesurés par groupe d'âge, par lieu de naissance, selon la scolarité et en fonction de l'état de la participation (complétée ou non complétée). Des conclusions résument brièvement les résultats observés.

³ MTESS (2022, novembre), *Étude des effets nets des mesures actives offertes aux individus de la clientèle des personnes sans soutien public du revenu, 3^e cycle d'évaluation*.

1 Modèle logique des mesures actives

Ce chapitre présente une description des mesures actives, sous l'approche des modèles logiques. Les sources de documentation utilisées sont notamment les cadres normatifs en vigueur en 2017-2018 et le *Guide des mesures et des services d'emploi*⁴. Pour tout détail supplémentaire, prière de se référer à ces documents.

1.1 Raison d'être

Les services publics d'emploi ont pour mission de contribuer, en concertation avec les partenaires du marché du travail, à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi qu'à lutter contre le chômage et l'exclusion sociale dans une perspective de développement économique et social⁵. Cela répond à un besoin constant, puisque chaque année, des milliers de Québécois sont sans emploi. Le nombre de personnes de 15 ans et plus au chômage s'établissait à 247 300 en 2018, bien qu'il ait baissé de 25 200 par rapport à 2017⁶. En effet, le taux de chômage est passé de 6,1 % en 2017 à 5,5 % en 2018; il atteint ainsi son plus bas niveau depuis 1976. En moyenne, 177 398 adultes étaient prestataires de l'aide sociale mensuellement en 2018⁷.

1.2 Cibles et clientèles cibles

Dans un modèle logique, la cible est la situation devant faire l'objet d'une intervention et précise ainsi la situation sur laquelle on doit agir. Elle est cependant indissociable de la clientèle cible, qui précise quant à elle auprès de quels individus l'intervention doit être faite.

Les mesures et services publics d'emploi se situent dans les **cinq axes** d'intervention suivants :

- Les mesures de **préparation pour l'emploi** répondent, notamment, aux besoins des clientèles en matière d'orientation et de counseling, de développement de l'employabilité, d'évaluation et de reconnaissance des compétences, d'information scolaire et professionnelle, ainsi qu'en matière d'aide à la formation générale, professionnelle et technique.
- Les mesures d'**intégration en emploi** comprennent, entre autres, les subventions salariales à l'embauche, les aides à l'emploi et les aides à l'acquisition d'expériences professionnelles.
- Les mesures de **maintien en emploi** portent, notamment, sur la gestion des ressources humaines, sur l'organisation du travail, dont l'aménagement et la réduction du temps de travail, ainsi que sur la mise en place de comités de concertation en entreprise.
- Les mesures de **stabilisation de l'emploi** peuvent apporter une aide financière et technique et une aide-conseil pour allonger de manière récurrente la durée d'emploi dans les secteurs soumis aux fluctuations saisonnières, ainsi que pour le travail à temps partiel ou précaire.
- Les mesures de **création d'emplois** peuvent prendre la forme d'une aide à la formation ou d'un soutien du revenu transitoire pour le travailleur autonome ainsi que d'une aide financière et technique et d'une aide-conseil permettant de soutenir les initiatives de mobilisation et de concertation de la population, des personnes au chômage, des milieux de travail et des agents socioéconomiques, à l'échelle nationale, régionale, locale ou sectorielle, afin d'agir sur les problèmes liés au développement de l'emploi et à l'accès à l'emploi et de lever les obstacles à la création d'emplois.

⁴ *Guide des mesures et des services d'emploi*, intranet du MTESS, mars 2019.

⁵ MTESS (2019), *Plan d'action 2018-2019 d'Emploi-Québec*.

⁶ Demers, M.-A. et Rabemananjara, J. (2019, février), *État du marché du travail au Québec : bilan de l'année 2018*, Institut de la statistique du Québec.

⁷ Direction de l'analyse et de l'information de gestion, MTESS (2019, février), *Tableau 7 – Statistiques sur les adultes prestataires du Programme d'aide sociale*.

Les mesures et services s'adressant aux individus ciblent essentiellement l'un ou l'autre des axes d'intervention de préparation pour l'emploi, d'insertion en emploi ou de création d'emplois. Les individus y participant sont classés selon le statut relatif à leur soutien du revenu, soit dans l'un des groupes suivants :

- prestataires actifs de l'assurance-emploi;
- personnes admissibles au compte de l'assurance-emploi : anciens prestataires de l'assurance-emploi dont la période de prestations s'est terminée au cours des cinq dernières années (rétrospection de cinq ans);
- prestataires de l'aide sociale;
- personnes sans soutien public du revenu.

1.2.1 Conditions générales d'admissibilité des individus aux mesures actives

Pour être admissible, toute personne doit, sauf aux conditions prévues dans les modalités d'application⁸, résider au Québec et être, selon le cas :

1. un citoyen canadien au sens de la Loi sur la citoyenneté;
2. un Indien inscrit à ce titre aux termes de la Loi sur les Indiens;
3. un résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés;
4. une personne à qui l'asile est conféré au Canada par l'autorité canadienne compétente, conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Les personnes résidant dans une autre province ou un territoire du Canada peuvent être admissibles si l'activité à laquelle elles participent est convenue dans le cadre d'une entente fédérale-provinciale ou dans le cadre d'une entente entre le Québec et une autre province ou un territoire.

1.2.2 Admissibilité des individus qui satisfont aux conditions générales d'admissibilité

Des actions particulières sont menées auprès des personnes à risque élevé de chômage, parmi lesquelles on compte certaines catégories de la main-d'œuvre féminine, certaines catégories de jeunes ainsi que les personnes handicapées, les personnes judiciairisées, les personnes immigrantes et les travailleurs expérimentés qui sont à la recherche d'un emploi.

À moins de dispositions différentes dans les modalités particulières de chaque mesure ou programme, les individus satisfaisant aux conditions générales d'admissibilité qui sont considérés comme admissibles aux mesures actives sont

- les participants recevant de l'assurance-emploi, soit les chômeurs, dont la période de prestations a été établie au cours des 60 mois qui précèdent la date de la demande d'aide ou à l'égard desquels une période de prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) ou de maternité a été établie au cours des 60 mois qui précèdent la demande d'aide, qui ne sont pas retournés au travail par la suite pour s'occuper d'un enfant nouveau-né ou adopté et qui tentent de réintégrer le marché du travail;
- les prestataires d'un programme d'aide financière établi en vertu de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, soit les prestataires de l'aide sociale et les prestataires de la solidarité sociale;

⁸ Modalités d'application des mesures actives d'Emploi-Québec financées par le Fonds de développement du marché du travail, C.T. 218198, version du 24 octobre 2017, date de fin : 31 mars 2020.

- les personnes sans soutien public du revenu;
- les personnes dépendant d'un régime public de soutien du revenu autre que l'assurance-emploi ou les programmes d'assistance sociale (ex. : RQAP, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, Société de l'assurance automobile du Québec). Ces personnes sont admissibles dans la mesure où elles ne peuvent recevoir une aide permettant de satisfaire à leurs besoins en matière d'emploi dans le cadre du régime de soutien public du revenu auquel elles sont admissibles.

Les personnes en emploi peuvent, elles aussi, être admissibles à certaines des mesures actives.

1.3 Objectifs

Sept mesures actives ou programmes font l'objet de cette évaluation :

- la mesure Services d'aide à l'emploi (SAE), à l'exclusion de certains volets;
- la mesure Projet de préparation à l'emploi (PPE);
- la Mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR) – volet Individus;
- la mesure Subvention salariale (SSAL);
- le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME);
- le programme Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP);
- la mesure Soutien au travail autonome (STA).

Chaque mesure ou programme vise des objectifs spécifiques. De plus, certaines mesures comprennent des composantes visant des objectifs particuliers, bien que toujours en lien avec l'objectif plus général de la mesure.

Les principaux objectifs des mesures à l'étude sont les suivants⁹ :

- **Services d'aide à l'emploi**
 - Aider les personnes en démarche d'emploi à préciser leurs besoins en matière d'emploi ou de formation.
 - Fournir les outils et les moyens aux personnes en démarche d'emploi par l'offre de services périphériques au placement ou l'aide-conseil à la recherche d'emploi.
- **Projet de préparation à l'emploi**
 - Permettre à des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi d'acquérir ou de développer des compétences personnelles et des compétences liées à l'insertion au marché du travail au moyen de la réalisation d'activités intégrées de préparation à l'emploi et d'insertion en emploi.
- **Formation de la main-d'œuvre**
 - Permettre à des clientèles ciblées d'acquérir des compétences de nature générale ou spécialisée liées à l'emploi par une aide aux individus et aux employeurs¹⁰ visant une formation adaptée afin de contribuer à l'insertion au marché du travail et au maintien en emploi.
- **Subvention salariale**
 - Inciter des entreprises à embaucher des personnes sans emploi qu'elles n'auraient pas embauchées sans une aide financière du Ministère ou à permettre l'acquisition d'une première expérience de travail significative au Québec.

⁹ *Guide des mesures et des services d'emploi*, intranet du MTESS, mars 2019.

¹⁰ Le volet Entreprises n'est pas visé par l'évaluation.

- **Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi**
 - Soutenir l'intégration dans un premier emploi durable, dans leur domaine de compétence, de nouveaux arrivants et de personnes issues d'une minorité visible.
- **Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel**
 - Soutenir les personnes formées à l'étranger pour une profession régie au Québec par un ordre professionnel pour leur intégration dans un premier emploi dans cette profession.
 - Soutenir les employeurs au moyen d'une aide financière pour l'embauche et l'intégration en emploi de ces personnes.
- **Soutien au travail autonome**
 - Aider les individus à parvenir à l'autonomie sur le marché du travail en créant ou en développant leur entreprise ou en devenant des travailleurs autonomes.

1.4 Nature de l'intervention

1.4.1 Généralités

La pertinence de participer à une mesure ou à un service est établie préalablement dans le cadre d'un plan d'intervention, sauf dans le cas de dispositions différentes prévues aux modalités particulières ou lorsque les participants sont recrutés directement par un organisme dans le cadre d'une entente entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et l'organisme prévoyant ce mode de recrutement.

La politique de soutien du revenu vise, entre autres, à décloisonner les interventions et à intervenir dans une perspective où les personnes, peu importe leur statut, peuvent avoir accès aux mesures actives. Ainsi, le Ministère peut accorder une aide sous forme d'allocation d'aide à l'emploi ou de remboursement de frais supplémentaires liés à la participation à une mesure active ou à une activité d'intégration en emploi.

En outre, compte tenu des modes de soutien du revenu des prestataires d'un programme d'aide financière de dernier recours et des participants admissibles à l'assurance-emploi ainsi que des contraintes budgétaires, l'admissibilité au soutien du revenu peut varier selon la mesure active et selon le statut du participant par rapport aux régimes publics de soutien du revenu.

1.4.2 Services d'aide à l'emploi (SAE)¹¹

La mesure SAE s'inscrit dans l'axe de préparation pour l'emploi. Cette mesure offre des interventions de courte durée réalisées principalement sur une base individuelle, et parfois en groupe, par des ressources externes. La participation à cette mesure ne donne pas accès à une allocation d'aide à l'emploi.

Les services offerts s'adressent à toutes les personnes en recherche d'emploi ou à des personnes plus éloignées du marché du travail. Parmi ces clientèles, certaines peuvent être fortement défavorisées sur le plan de l'emploi et faire partie de stratégies gouvernementales ou être repérées localement. Il s'agit notamment des personnes immigrantes, des personnes responsables d'une famille monoparentale, des personnes handicapées, des personnes judiciarisées ou des personnes ayant eu des problèmes de santé mentale, d'alcoolisme ou de toxicomanie.

La mesure SAE permet la réalisation d'une diversité d'activités généralement de courte durée (de quelques heures à moins de 180 heures), telles que l'information sur le marché du travail, l'orientation, l'aide à la recherche d'emploi, l'aide psychosociale, l'accompagnement, etc. Elle aide l'individu à surmonter les difficultés et à persévérer dans la démarche entreprise. L'obtention d'un emploi ou le choix d'une carrière est souvent la finalité

¹¹ Cette section décrit l'ensemble de la mesure SAE, bien que certains volets de celle-ci soient exclus de l'évaluation.

poursuivie par cette mesure. Elle n'implique pas un minimum d'heures par semaine et la durée de l'intervention peut s'échelonner sur une période plus ou moins longue, selon qu'elle s'adresse à une clientèle très près du marché du travail ou plus éloignée.

Les nombreuses activités sont réparties en huit groupes de services et classées sous deux grandes catégories : les groupes de **services unitaires** et ceux en **approche globale**.

Les **services unitaires** comprennent quatre groupes de services :

1. Soutien de base

1. Services liés à la recherche d'emploi
2. Séances d'information

2. Services à la carte

1. Aide-conseil à la recherche d'emploi¹²
2. Aide-conseil selon des besoins ciblés

3. Évaluation spécialisée¹³

4. Soutien structuré

1. Stratégie de recherche d'emploi ou placement assisté
2. Mise en mouvement
3. Accompagnement dans le cadre d'une autre mesure ou un emploi¹⁴
4. Personnes handicapées

Les services unitaires s'adressent à des personnes prêtes à occuper un emploi et qui, à la suite du service, poursuivront seules leur démarche. Les besoins de ces personnes se situent sur le plan des techniques et de la stratégie de recherche d'emploi. On trouve aussi, dans le cheminement d'une personne accompagnée par un agent d'aide à l'emploi dans le cadre d'une approche d'intervention, des services ponctuels tels que l'orientation, la mise en mouvement et l'accompagnement lié à une autre mesure.

Les **services en approche globale** regroupent quatre groupes de services :

1. Clubs de recherche d'emploi
2. Services spécialisés¹⁵
3. Services spécialisés s'adressant aux personnes handicapées
4. Service spécialisé jeune

Les services en approche globale s'adressent à des personnes qui rencontrent plus de difficultés face à l'emploi. L'approche globale renvoie à un plan structuré qui repose sur des modèles d'intervention reconnus, qui permet d'intervenir en tenant compte de toutes les dimensions de la personne, qui répond aux différents besoins dans un continuum d'interventions par le biais d'activités intégrées et qui constitue une démarche complète se terminant avec l'atteinte de l'objectif d'intégration en emploi, le retour aux études ou l'accès à une mesure complémentaire.

Toutes les autres activités n'ayant pu être classées sous la structure établie sont combinées sous le volet SAE – Autres activités.

¹² L'activité Passeport-emploi faisait partie de ce volet.

¹³ Cela comprend deux activités : autonomie socioprofessionnelle et orientation.

¹⁴ Les activités Démarcheurs maintien sans initiative et l'accompagnement Québec pluriel font partie de ce volet.

¹⁵ Cela comprend cinq activités : services spécialisés, Démarcheurs d'emploi sans initiative, Québec pluriel, les stages Découvrir et la reconnaissance des acquis et des compétences (ministère de l'Éducation du Québec [MEQ]).

1.4.3 Projet de préparation à l'emploi (PPE)

La mesure PPE s'inscrit dans l'axe de préparation pour l'emploi.

Elle comprend trois volets distincts :

- un volet général;
- deux volets spécifiques, soit
 - Entreprises d'insertion,
 - Jeunes volontaires.

Le volet général permet de réaliser des activités intensives, variées, adaptées et intégrées de développement de l'employabilité. Les deux autres volets, par les objectifs et les clientèles qu'ils visent, s'inscrivent dans la mesure PPE; toutefois, les conditions et critères d'application ainsi que les modes de fonctionnement qui leur sont rattachés en font des activités spécifiques.

La mesure vise des personnes éloignées du marché du travail rencontrant des problèmes d'emploi importants et généralement liés à l'individu. Elle préconise la mise en œuvre de plans d'intervention basés sur une approche globale, comprenant différentes activités intégrées. Ces plans d'intervention sont spécifiquement développés pour répondre de façon adaptée aux besoins identifiés chez les clientèles visées. Ils se déroulent majoritairement par le biais d'activités de groupe réalisées par des ressources externes spécialisées en développement de l'employabilité et requièrent une implication intensive de la part des participants.

Les principales activités et services admissibles sont

- la mise à niveau et la formation d'appoint;
- l'évaluation psychosociale;
- la détermination des besoins;
- l'acquisition et le développement de compétences personnelles et sociales liées à l'emploi;
- les séances d'information sur le marché du travail;
- les services d'orientation professionnelle;
- les activités d'aide à la recherche d'emploi;
- les activités d'aide au placement;
- les stages en entreprise (sous la supervision de l'intervenant externe offrant le service);
- les activités de production en milieu de travail (volet Entreprises d'insertion).

Il est à noter que la notion de projet implique une approche de groupe, tout en n'excluant pas des interventions individuelles, avec une participation hebdomadaire intensive de la part des clientèles. Les critères propres à la mesure spécifient une durée minimale de l'ordre de 180 heures, à raison d'au moins 20 heures par semaine. Toutefois, la notion de 20 heures par semaine doit être regardée davantage comme une balise plutôt que comme une règle absolue. Ainsi, à titre d'exemple, il est acceptable qu'une intervention préconise une entrée ou une sortie graduelle pour les participants impliquant ainsi un nombre d'heures moindre sur quelques semaines, sans pour autant déroger à l'esprit de la balise. Dans cette perspective, notons que le volet général peut donc viser des personnes qui ont un profil différent; les activités devront ainsi être adaptées aux besoins de chacun (ex. : la clientèle des personnes handicapées).

Concernant les deux volets spécifiques :

- Le volet **Entreprises d'insertion** s'adresse à des personnes en grande difficulté, qui connaissent des échecs répétés et pour qui les ressources existantes sont inadaptées. Il offre, entre autres choses, une expérience de travail dans une entreprise réelle. Tant par son approche individuelle que par son approche en groupe, l'entreprise d'insertion est un lieu où l'on agit sur les aspects tant personnels que sociaux et professionnels.
- Le volet **Jeunes volontaires** s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 29 ans vivant des difficultés d'insertion professionnelle et offre la possibilité de réaliser et de gérer des projets personnels. Les projets sont entrepris, conçus et réalisés par de jeunes adultes. Leur projet leur permet d'acquérir, de vérifier ou de développer des compétences contribuant à leur insertion sociale et professionnelle. Ils doivent pouvoir compter sur l'expertise de ressources locales engagées sur une base bénévole (comités-conseils et organismes associés) et bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi propices au développement de leurs compétences.

1.4.4 Mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR) – volet Individus

La MFOR¹⁶ à l'intention des individus s'inscrit dans les axes de préparation et d'insertion en emploi par le biais de l'acquisition des compétences recherchées sur le marché du travail. Les activités offertes ne mènent pas nécessairement à un diplôme. Toutefois, l'établissement ou l'organisme de formation doit assurer la délivrance d'une reconnaissance écrite d'acquisition de compétences liées à la formation.

Les activités de formation doivent

- être transférables et qualifiantes, par exemple des activités
 - en alphabétisation, en francisation, en formation en langues secondes ou en formation de niveau secondaire, collégial ou universitaire;
- être à temps plein et comporter le moins d'arrêts possible;
- permettre d'accéder à des emplois disponibles sur le marché du travail;
- être choisies en fonction d'un retour au marché du travail le plus rapidement possible.

Sont également admissibles les formations de courte durée, définies comme des formations de 45 heures et moins, offertes par les réseaux public, privé ou communautaire de façon intensive. En plus de la formation en établissement, divers modes de formation adaptés sont admissibles : alternance travail-études, formation à distance, formation en milieu de travail, etc.

Des activités périphériques peuvent se greffer à la formation pour évaluer les compétences du participant, le préparer à entreprendre sa formation, lui offrir un encadrement adapté à sa situation, l'aider à s'insérer en emploi à la fin de sa formation, permettre la reconnaissance des acquis et des compétences, etc. Elles peuvent aussi être financées sans se greffer nécessairement à une formation.

¹⁶ Les individus formés par l'intermédiaire du volet de la MFOR à l'intention des entreprises ne sont pas identifiés dans la base de données des participations du MTESS; ils ne sont pas concernés par l'évaluation.

L'admissibilité de la personne doit être évaluée en fonction des besoins d'acquisition de compétences professionnelles pour intégrer le marché du travail, ce qui est établi dans le cadre d'un plan d'intervention.

De plus, la personne doit

- être âgée d'au moins 16 ans;
- avoir quitté les études régulières à temps plein depuis au moins 24 mois, sauf dans certains cas;
- être à risque de chômage prolongé et confrontée à des barrières à l'emploi du fait d'un manque de formation;
- répondre à toutes les conditions d'admission exigées par l'établissement ou l'organisme de formation.

Sont également admissibles les personnes mises à pied temporairement, y compris les travailleurs saisonniers, qui désirent s'inscrire à des activités visant à rehausser leur formation de base pendant une période d'arrêt de travail. La formation de base comprend l'alphabétisation, la francisation, la formation générale au secondaire, la formation dans un programme d'intégration socioprofessionnelle et la formation professionnelle menant à une attestation d'études professionnelles (AEP) ou à un diplôme d'études professionnelles (DEP).

La personne qui s'est déjà inscrite ou qui a commencé de son propre chef une formation (sans recours au programme des prêts et bourses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur) et qui demande par la suite l'aide du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale devra être évaluée en fonction de la réelle nécessité pour elle d'acquérir des compétences professionnelles pour régler ses problèmes d'emploi et intégrer le marché du travail. Il lui appartiendra aussi de faire la démonstration de ses difficultés sans l'aide du Ministère.

La durée de participation à la mesure varie, le cas échéant, en fonction des besoins définis dans le cadre du plan d'intervention. Elle ne devrait généralement pas dépasser 36 mois de formation. Des dispositions particulières sont prévues pour les personnes inscrites à une activité d'alphabétisation ou à une activité de francisation, pour les jeunes mères et la clientèle de l'approche Ma place au soleil¹⁷ inscrites à une activité de formation ainsi que pour les personnes inscrites à une formation à un rythme réduit. Notons que la durée maximale de 36 mois peut être dépassée pour les jeunes mères et la clientèle de Ma place au soleil.

La formation doit être suivie par le participant selon un calendrier et un horaire de formation à temps plein, sauf

- dans le cas d'une formation offerte aux travailleurs en emploi non couverte par une entente avec un employeur;
- dans le cas des apprentis du Programme d'apprentissage en milieu de travail et des programmes d'apprentissage et de qualification professionnelle réglementée;
- s'il s'agit d'une formation qui n'est offerte qu'à temps partiel;
- si, lors de l'établissement du plan d'intervention, il en a été convenu autrement avec le client en raison de circonstances particulières.

La mesure comporte également une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences dans laquelle une formation manquante peut être suivie.

1.4.5 Subvention salariale (SSAL)

La mesure SSAL s'inscrit dans l'axe d'insertion en emploi. Elle consiste en un soutien financier accordé à l'entreprise pour couvrir en totalité ou en partie les dépenses liées à l'embauche d'un participant. Elle s'adresse

¹⁷ Ma place au soleil est une approche qui s'adresse à la clientèle des jeunes parents âgés de moins de 25 ans qui n'ont pas terminé leurs études secondaires, et qui est axée sur une formation scolaire qualifiante vers des emplois ayant une forte demande de main-d'œuvre.

aux individus qui ont des difficultés à intégrer le marché du travail et pour lesquels une aide financière est requise comme incitatif pour qu'un employeur les embauche.

La mesure se divise en deux volets : Insertion en emploi et Expérience de travail. Dans les deux cas, l'objectif ultime poursuivi est l'intégration en emploi durable des personnes ayant participé à la mesure.

Le **volet Insertion en emploi** vise l'intégration dans un emploi durable de personnes à risque de chômage prolongé. Un participant admissible est une personne à risque de chômage prolongé qui ne pourrait intégrer l'emploi sans l'aide de la mesure. Le Ministère verse une subvention salariale à l'employeur pour une période déterminée, selon les difficultés d'intégration du travailleur et la nature de l'emploi offert. Dans le cadre de ce volet, le Ministère peut également verser une subvention pour rembourser une partie ou la totalité du salaire ou des honoraires d'un accompagnateur, de même que des coûts de formation d'appoint.

Le **volet Expérience de travail** vise à permettre l'acquisition d'une expérience professionnelle transférable pouvant servir de tremplin à des personnes à risque de chômage prolongé en vue de les intégrer dans un emploi durable. Un participant admissible est une personne à risque de chômage prolongé ayant besoin de maintenir et de développer ses compétences. Le volet permet de maintenir ou de développer les compétences des personnes ayant l'autonomie suffisante pour se servir de cette expérience, par leurs propres moyens, comme tremplin vers un emploi durable. Ces personnes acquièrent donc une expérience professionnelle transférable, c'est-à-dire qui peut être utilisée dans différents milieux de travail. L'expérience professionnelle acquise doit permettre au participant d'améliorer ses possibilités de trouver un emploi durable et de le conserver. Ce volet ne constitue pas un préalable à la participation au volet Insertion en emploi.

1.4.6 Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)

Le PRIIME s'inscrit dans l'axe d'insertion en emploi. C'est une mesure incitative auprès des employeurs afin de soutenir l'intégration en milieu de travail des personnes immigrantes ou issues d'une minorité visible lors de leur première expérience de travail nord-américaine significative dans leur domaine de compétence.

Plus précisément, le programme vise à inciter les entreprises québécoises à embaucher des travailleurs immigrants et des personnes issues d'une minorité visible (nées au Canada ou à l'étranger) pour combler leurs besoins de main-d'œuvre et à les soutenir pour l'accueil et l'intégration de ceux-ci dans leur milieu de travail. Il favorise notamment l'intégration socioéconomique de la clientèle qu'il soutient et favorise son maintien en emploi. Il y a eu quelques bonifications à ce programme depuis le 6 avril 2017.

Les personnes admissibles au PRIIME sont sans emploi ou sous-employées et n'ont pas d'expérience de travail nord-américaine significative¹⁸ dans leur domaine de compétence. Il s'agit plus précisément :

- de personnes immigrantes ayant obtenu leur résidence permanente depuis moins de cinq ans;
- de personnes membres d'une minorité visible, qu'elles soient nées au Canada ou à l'étranger;
- de réfugiés et de personnes à protéger à qui l'asile a été accordé;
- de ressortissants étrangers autorisés à présenter sur place une demande de résidence permanente;
- de certains titulaires d'un permis de séjour temporaire en vue de l'octroi éventuel de la résidence permanente.

Comme dans le cas de la mesure SSAL, le Ministère verse une subvention à l'employeur pour l'inciter et l'aider à intégrer en emploi les personnes de la clientèle visée lors de leur première expérience de travail nord-américaine

¹⁸ La notion de « significative » est en vigueur à partir du 6 avril 2017. On entend par « expérience de travail nord-américaine significative » une expérience de travail reliée au domaine de compétence de l'individu, d'une durée de plus ou moins un an consécutif, acquise au Canada ou aux États-Unis.

significative dans leur domaine de compétence. L'aide financière offerte couvre une partie du salaire¹⁹ de la personne embauchée et, sous certaines conditions, peut également couvrir le coût de son accompagnement, de l'adaptation ou de la création d'outils et pratiques de gestion des ressources humaines ou d'une formation d'appoint²⁰.

La durée de la subvention est normalement de 30 semaines ou moins. Elle est évaluée avec l'employeur en fonction des exigences de l'emploi. Elle peut être, exceptionnellement, d'une durée plus longue, allant jusqu'à un maximum de 52 semaines, si les difficultés d'intégration en emploi du travailleur le justifient. En ce qui a trait aux emplois saisonniers, la durée de l'aide sera établie en fonction de la durée habituelle de l'emploi saisonnier, sans toutefois excéder 30 semaines.

Pour être admissible, l'emploi doit être dans le domaine de compétence du travailleur. Le domaine de compétence correspond à sa formation ou à son domaine d'expérience professionnelle²¹. Le niveau de l'emploi doit également correspondre autant que possible au niveau du diplôme du participant ou de son expérience (que ce soit un métier ou un emploi de niveau technique ou de niveau professionnel), le cas échéant. L'emploi est généralement d'au moins 30 heures par semaine, selon l'horaire de travail habituel chez l'employeur, et d'au plus 40 heures. L'horaire de travail peut être moindre dans des cas exceptionnels, par exemple pour une personne handicapée qui ne peut effectuer le nombre d'heures habituel. Le salaire versé doit respecter l'échelle salariale en vigueur au sein de l'entreprise ou correspondre au salaire habituellement versé pour un emploi similaire. Aucune heure supplémentaire n'est couverte par la subvention. Le poste doit être vacant et/ou additionnel.

Un emploi saisonnier peut être admissible. Les employeurs admissibles et les emplois exclus sont précisés parmi les autres paramètres de gestion du programme²².

¹⁹ À partir du 22 novembre 2017, la subvention peut couvrir jusqu'à 70 % du salaire brut de la personne (50 % avant cette date), jusqu'à concurrence du salaire minimum.

²⁰ À partir du 6 avril 2017, le nombre maximal d'heures de formation est passé de 60 à 80 heures.

²¹ Cette définition est en vigueur depuis le 6 avril 2017. Précédemment, cela correspondait à sa formation, sanctionnée par un diplôme, acquise à l'étranger ou au Québec.

²² Emploi-Québec (2017, novembre), *Guide des mesures et des services d'emploi : 5.10 – Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)*.

1.4.7 Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP)

Les personnes formées à l'étranger, même lorsqu'elles sont reconnues par un ordre professionnel du Québec, rencontrent des difficultés significatives à intégrer un premier emploi dans leur profession. L'IPOP²³ vise à réduire cet obstacle. Il s'agit d'une adaptation apportée au PRIIME pour répondre à des besoins spécifiques, qui s'inscrit également dans l'axe d'insertion en emploi.

L'IPOP se gère comme le PRIIME, à quelques différences près. Ces différences sont

- l'orientation vers Services Québec par un ordre professionnel pour une participation à l'IPOP;
- l'admissibilité des personnes participantes;
- l'emploi admissible;
- les dépenses admissibles.

Pour être admissible à l'IPOP, la personne doit être

- formée à l'étranger, c'est-à-dire avoir reçu, à l'extérieur du Canada, une formation et un diplôme pour la profession visée par l'IPOP;
- citoyenne canadienne, résidente permanente, réfugiée, à protéger ou protégée;
- sans expérience de travail au Québec dans sa profession;
- référée par son ordre professionnel par une lettre d'attestation pour une participation au projet IPOP confirmant qu'elle a l'autorisation d'exercer ou qu'elle détient une autorisation légale d'exercer sa profession.

Les personnes en emploi qui satisfont aux conditions générales d'IPOP et dont la situation correspond à la définition du sous-emploi peuvent être admissibles.

L'emploi admissible doit répondre aux mêmes critères généraux que pour le PRIIME. De plus, l'emploi subventionné dans le cadre d'IPOP doit nécessairement correspondre à la profession du participant comme indiqué à la lettre d'attestation de l'ordre professionnel.

L'aide financière offerte est uniformisée, soit la même pour tous, pour une durée de participation de 30 semaines : elle couvre une partie du salaire²⁴ de la personne embauchée et une subvention de 1 500 \$ pour son accompagnement.

1.4.8 Soutien au travail autonome (STA)

La mesure STA s'inscrit dans l'axe de création d'emplois. Elle vise à offrir aux personnes ayant en main des projets prometteurs un soutien et des conseils pour les aider à débiter en affaires. Elle repose sur un travail en concertation avec les intervenants du milieu compétents en matière d'entrepreneuriat. Elle sera mise en œuvre dans un contexte de concertation et de développement économique local. Elle prévoit aussi un soutien au revenu pour les participants admissibles et le versement de montants à des intervenants externes afin d'encadrer les participants.

C'est une mesure orientée vers l'employabilité comportant un volet économique lié au lancement d'une entreprise et à l'autonomie au travail. Ainsi, en plus de l'employabilité des participants, un projet d'affaires doit

²³ Emploi-Québec (2014, juillet), *Guide des mesures et des services d'emploi : 5.10.1 – IPOP : Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel*.

²⁴ La subvention est de 50 % du salaire brut de la personne jusqu'à concurrence du salaire minimum.

être pris en considération. Ces particularités de la mesure se concrétisent dans la collaboration entre Services Québec et un organisme coordonnateur en ce qui a trait à son application.

Les travailleurs à statut précaire²⁵ s'ajoutent aux participants admissibles énoncés précédemment. L'agent d'aide à l'emploi d'un centre local d'emploi (CLE) ou d'un bureau de Services Québec et l'organisme coordonnateur doivent tenir compte de plusieurs éléments dans l'évaluation du candidat et de son projet d'entreprise, notamment du fait qu'il doit posséder un profil d'entrepreneur, manifester de la motivation pour le devenir et posséder une expérience ou des compétences en lien avec le projet. De plus, le candidat doit apporter une contribution financière à son projet au moins équivalente à 15 % de l'allocation d'aide à l'emploi qu'il reçoit. Cette contribution peut être en argent ou sous forme de biens, tels que des meubles, de l'outillage, de l'équipement, etc.

La mesure vise à fournir de l'aide sous forme d'encadrement, de conseils techniques et de soutien financier aux personnes admissibles afin qu'elles atteignent l'autonomie sur le marché du travail en créant ou en développant une entreprise ou en devenant travailleuses autonomes. Elle est découpée en trois phases : la **phase préparatoire**, la **phase de démarrage** et la **phase postdémarrage**.

Les deux premières phases peuvent s'échelonner sur une période ne pouvant pas dépasser 52 semaines. Durant cette période, le participant peut recevoir le soutien du revenu auquel il a droit en plus du soutien technique de l'organisme coordonnateur. La troisième phase s'échelonne sur une année après la fin de la phase de démarrage. Durant cette période, le participant ne reçoit plus de soutien du revenu, mais bénéficie du soutien technique de l'organisme coordonnateur.

La **phase préparatoire** débute à partir du moment où l'agent d'aide à l'emploi a reconnu l'admissibilité de la personne et où l'agent de l'organisme coordonnateur prend la décision d'accepter l'étude du projet soumis. Cette période sert à l'élaboration du projet d'affaires et dure de 8 à 12 semaines. L'organisme coordonnateur détermine les besoins de formation d'appoint, le soutien technique à donner et l'aide à apporter dans l'élaboration du plan d'affaires. Le projet d'affaires est ensuite soumis au comité de sélection, qui prendra la décision de poursuivre ou non avec la phase de démarrage.

La **phase de démarrage** débute lorsque le comité de sélection se prononce en faveur de la réalisation du projet. Le comité de sélection propose une durée pour la phase de démarrage qui ne peut dépasser 52 semaines, la phase préparatoire y comprise. L'organisme coordonnateur effectue le suivi individuel et apporte le soutien technique nécessaire tout au long de la période allouée pour la mise en œuvre du projet d'entreprise.

La **phase postdémarrage** s'étend sur une période d'une année supplémentaire suivant la fin de la participation financière à la mesure, soit la fin de la phase de démarrage. Durant cette période, l'entreprise continue de recevoir le suivi approprié de l'organisme coordonnateur. Cela comprend le soutien technique, une mise à jour du plan d'affaires, des formations d'appoint et l'accès à des services spécialisés.

²⁵ L'emploi précaire peut se définir comme atypique (comportant un contrat de travail dont la fin est prévue et dont le nombre d'heures est inférieur à 30 heures par semaine). Tel qu'il est défini par Statistique Canada, l'emploi précaire est un emploi occupé involontairement par la personne (la personne occuperait un emploi typique si elle avait le choix) et offrant une rémunération annuelle inférieure au seuil de faible revenu.

1.5 Ressources humaines, matérielles et financières

Ressources humaines et matérielles internes au Ministère

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale assure les services directs à la population, y compris les services publics d'emploi, principalement par l'entremise de Services Québec, grâce à son réseau de bureaux répartis dans les 17 régions administratives, à ses centres d'appel et au site Portail Québec. Au 31 mars 2018, on dénombre 167 bureaux ou points de service (92 CLE et 43 bureaux de Services Québec déployés, y compris les bureaux libre-service)²⁶. Les 17 directions régionales de Services Québec assurent en plus, avec le soutien des unités centrales des secteurs Emploi-Québec et des Services à la clientèle du Ministère, la prestation de services publics d'emploi. Le personnel de ces unités internes du Ministère, les infrastructures et leurs ressources matérielles sont impliqués dans la prestation de services. Les services de main-d'œuvre et d'emploi ont pu compter, en 2017-2018, sur un effectif de 1 762 équivalents temps complet en plus du personnel affecté notamment aux salles multiservices²⁷.

Ressources humaines et matérielles externes au Ministère

Les services sont aussi rendus par des organismes communautaires œuvrant en employabilité, en plus d'établissements d'enseignement et de consultants privés, par l'intermédiaire d'ententes avec le Ministère. Pour son offre de service, le Ministère met à contribution quelque 400 ressources spécialisées en développement de l'employabilité²⁸. Ces ressources, qui travaillent en complémentarité avec celles du Ministère, sont pour la plupart des organismes communautaires sans but lucratif. Il s'agit plus précisément de carrefours jeunesse-emploi, de centres de recherche d'emploi, d'entreprises d'entraînement, d'entreprises d'insertion, d'organismes de développement de l'employabilité, de services spécialisés de main-d'œuvre ainsi que d'organismes s'adressant aux personnes handicapées. Le personnel, les infrastructures et les ressources matérielles de ces organisations permettent la prestation de services.

Les ententes sont mises en place avec les différents intervenants externes pour offrir les services ou pour recevoir les subventions dans le cadre des mesures actives. À l'exclusion de quelques exceptions, les groupes et les organismes admissibles sont

- les employeurs;
- les associations d'employés et d'employeurs;
- les regroupements professionnels et les coopératives;
- les entreprises de l'économie sociale;
- les collectivités;
- les corporations municipales;
- les conseils de bande;
- les organismes sans but lucratif et les organismes communautaires actifs au sein des collectivités.

²⁶ MTESS (2018), *Rapport annuel de gestion 2017-2018*.

²⁷ MTESS (2018), *Rapport annuel de gestion 2017-2018*.

²⁸ MTESS (2018), *Rapport annuel de gestion 2017-2018*.

Ressources financières

Durant l'année 2017-2018, le coût des différentes mesures s'est élevé à 898,9 millions de dollars. De ce montant, 647,3 millions de dollars ont été investis par les services publics d'emploi pour les cinq mesures actives (SAE, PPE, MFOR, SSAL, STA) et les deux programmes (PRIIME et IPOP) à l'étude dans cette évaluation²⁹.

1.6 Processus opérationnels

La participation aux mesures actives peut découler

- d'une **référence** faite par Service Canada dans le contexte du repérage, par le service public d'emploi de Services Québec ou par un ordre professionnel pour le programme IPOP;
- d'un **recrutement direct** d'un organisme externe, ou encore d'un **dépistage** pour certains services;
- d'une **démarche personnelle** d'un individu qui s'est présenté directement dans un CLE ou dans un bureau de Services Québec, ou qui est passé préalablement chez un organisme qui l'a dirigé vers le service public d'emploi.

Dans le cas des références faites par Service Canada, les prestataires de l'assurance-emploi répondant à certains critères de repérage sont convoqués à une session d'information. La session d'information sert à présenter, entre autres choses, les différentes mesures et les différents services disponibles pour aider les individus à intégrer le marché du travail. Elle est souvent offerte par un organisme externe dans le cadre de la mesure SAE. À la suite de celle-ci, les personnes peuvent être dirigées par l'organisme externe vers les CLE ou les bureaux de Services Québec ou s'y rendre par elles-mêmes. Les séances d'information peuvent aussi avoir lieu directement dans les CLE ou les bureaux de Services Québec.

Tout individu se présentant dans un bureau de Services Québec, peu importe la façon dont il s'y retrouve et peu importe son statut (prestataire de l'assurance-emploi actif ou admissible, prestataire de l'aide financière de dernier recours – aide sociale), peut rencontrer un agent d'aide à l'emploi pour réaliser une entrevue d'évaluation et d'aide à l'emploi³⁰. Cette entrevue est préalable à toute participation à une mesure active. L'agent procède à l'évaluation des compétences de la personne, identifie ses besoins en relation avec le marché du travail et décide, de concert avec la personne, de la pertinence d'établir un parcours³¹. S'il y a établissement d'un parcours, l'agent élabore un plan d'intervention et convient de l'accompagnement requis. Le cas échéant, l'agent dirige la personne vers la mesure pertinente ou l'oriente vers la ressource externe appropriée.

Le parcours est un processus dynamique d'accompagnement pouvant comprendre une activité ou un ensemble d'activités convenues entre un agent d'aide à l'emploi et un client dans le but de l'accompagner tout au long de sa démarche vers l'emploi. Il vise la clientèle en mesure d'entreprendre dès maintenant un cheminement vers l'emploi.

Lorsque la présence de la personne à l'activité proposée dans le plan d'action est confirmée, l'agent ou la ressource externe enregistre la participation dans le système Mesures et services aux individus ou dans le système Services en ligne des intervenants externes. De plus, la ressource externe informe le bureau ou le CLE de l'issue de la participation (participation complétée ou non et, s'il y a lieu, motif de fin de participation).

²⁹ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2018), Fonds de développement du marché du travail, États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2018 (document interne). Dans ces états financiers, les coûts du PRIIME et d'IPOP sont inclus dans ceux de SSAL.

³⁰ L'évaluation des besoins peut aussi être faite par un organisme externe faisant du recrutement direct ou du dépistage. L'admissibilité à la mesure doit toutefois être confirmée par un agent d'aide à l'emploi de Services Québec.

³¹ Une participation à une mesure active n'est pas nécessairement rattachée à un parcours. Pour les participations commencées après le 1^{er} avril 2016 et terminées entre 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018, il y a 63,4 % des participations qui n'ont pas de numéro de plan d'intervention (soit qui ne sont pas rattachées à un parcours). Les mesures ou activités réalisées sont majoritairement un SAE (54,7 %) et des activités d'aide à l'emploi (40,8 %). Source : traitement statistique, Direction de l'évaluation.

2 Stratégie d'évaluation des effets nets

2.1 Enjeux et questions d'évaluation

L'étude vise à mesurer les effets nets des services publics d'emploi sur ceux qui y participent³². L'**effet net** représente l'effet attribuable à l'intervention et est mesuré par la différence entre le résultat brut des **participants** et le résultat brut modélisé des **non-participants** pour un indicateur donné.

Les services publics d'emploi visés pour lesquels des analyses sont souhaitées et dont les effectifs de participants sont suffisants pour produire des effets nets sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2.1-1
Services publics d'emploi analysés dans l'étude des effets nets

Ensemble des services publics d'emploi	
SAE	Services d'aide à l'emploi visés
PPE	Projet de préparation à l'emploi
MFOR	Mesure de formation de la main-d'œuvre – volet Individus
SSAL	Subvention salariale
STA	Soutien au travail autonome
Multi	Plus d'une participation, dont au moins l'une d'elles est visée
SAE – Services unitaires	
SAEM-V	SAE – Soutien de base : services liés à la recherche d'emploi
SAEM-I	SAE – Soutien de base : sessions d'information
SAEM-L	SAE – Services à la carte : aide-conseil à la recherche d'emploi
SAEM-B	SAE – Services à la carte : aide-conseil selon des besoins ciblés
SAEM-T	SAE – Évaluation spécialisée : orientation
SAEM-E	SAE – Soutien structuré : stratégie de recherche d'emploi
SAEM-M	SAE – Soutien structuré : mise en mouvement
SAE – Services en approche globale	
SAEM-C	SAE – Clubs de recherche d'emploi
SAEM-U	SAE – Services spécialisés

³² L'évaluation vise également à mesurer les effets bruts des services publics d'emploi, qui font l'objet d'un autre rapport.

Ces analyses seront réalisées pour les quatre clientèles suivantes :

- les prestataires de l'assistance sociale³³;
- les prestataires actifs de l'assurance-emploi;
- les anciens prestataires admissibles de l'assurance-emploi;
- les personnes sans soutien public du revenu.

L'étude mesure aussi l'effet de la participation aux services publics d'emploi par type de clientèle, tous services confondus, selon certaines caractéristiques individuelles :

- le sexe;
- le groupe d'âge;
- le lieu de naissance;
- l'état de la participation;
- la scolarité.

La présente évaluation couvre l'enjeu des effets intermédiaires et ultimes découlant de la participation aux services publics d'emploi offerts aux individus, ainsi que d'autres effets. Les effets mesurés concernent, notamment, l'insertion et le maintien en emploi, le statut de l'emploi, le revenu, l'utilisation du soutien public du revenu (assistance sociale et assurance-emploi), la participation à d'autres services publics d'emploi à la suite de la participation aux services publics d'emploi à l'étude ainsi que certains éléments liés à la qualité de vie. Le tableau ci-dessous présente les questions spécifiques concernant l'évaluation des effets des différents services publics d'emploi, ainsi que les indicateurs et les sources de données anticipés et inscrits au cadre d'évaluation.

Tableau 2.1-2
Questions d'évaluation, indicateurs et sources de données

Questions spécifiques	Indicateurs*	Sources de données
• Quel est le profil des personnes utilisant les services publics d'emploi?	• Caractéristiques socioprofessionnelles selon le type de service public d'emploi.	• Fichiers administratifs
• Quel est le pourcentage de personnes participantes ayant mené à terme leur participation aux différents services publics d'emploi et quels sont les motifs de ne pas l'avoir menée à terme?	• Taux de participation menée à terme selon le type de service public d'emploi. • Motifs d'interruption selon le type de service public d'emploi.	• Fichiers administratifs
• Quels sont les effets bruts et nets de la participation aux services publics d'emploi sur l'insertion et le maintien en emploi selon le type de service public d'emploi, le type de clientèle et les caractéristiques individuelles (âge, sexe, lieu de naissance...)?	• Taux de présence cumulative et ponctuelle en emploi. • Nombre de semaines et proportion de temps passés en emploi. • Nombre d'heures travaillées. • Changement du temps passé en emploi entre l'année précédant et celle suivant la participation.	• Sondage

³³ Ce seront majoritairement des prestataires de l'aide sociale puisque les personnes handicapées seront exclues des analyses et que le groupe de comparaison ne comportera pas de prestataires de la solidarité sociale, qui ont des contraintes sévères à l'emploi.

Questions spécifiques	Indicateurs*	Sources de données
Quels sont les effets bruts et nets de la participation aux services publics d'emploi sur la qualité des emplois selon le type de service public d'emploi, le type de clientèle et les caractéristiques individuelles (âge, sexe, lieu de naissance...)?	- Taux d'emploi à temps plein. - Taux d'emploi temporaire ou saisonnier. - Niveau de qualification lié à l'emploi. - Salaire.	Sondage
Quels sont les effets bruts et nets de la participation aux services publics d'emploi sur le recours à l'assurance-emploi selon le type de service public d'emploi, le type de clientèle et les caractéristiques individuelles (âge, sexe, lieu de naissance...)?	- Taux de présence cumulative et ponctuelle à l'assurance-emploi. - Nombre de semaines et proportion de temps passés à l'assurance-emploi. - Changement du temps passé à l'assurance-emploi entre l'année précédant et celle suivant la participation.	- Sondage - Fichiers administratifs
Quels sont les effets bruts et nets de la participation aux services publics d'emploi sur le recours à l'assistance sociale selon le type de service public d'emploi, le type de clientèle et les caractéristiques individuelles (âge, sexe, lieu de naissance...)?	- Taux de présence cumulative et ponctuelle à l'assistance sociale. - Nombre de mois et proportion de temps passés à l'assistance sociale. - Changement du temps passé à l'assistance sociale entre l'année précédant et celle suivant la participation.	- Sondage - Fichiers administratifs
Quels sont les effets bruts et nets de la participation aux services publics d'emploi sur le recours à d'autres mesures ou services publics d'emploi selon le type de service public d'emploi, le type de clientèle et les caractéristiques individuelles (âge, sexe, lieu de naissance...)?	- Taux de présence cumulative et ponctuelle à d'autres services publics d'emploi. - Nombre de semaines et proportion de temps passés en participation à des services publics d'emploi. - Changement du temps passé en participation à des services publics d'emploi entre l'année précédant et celle suivant la participation.	- Sondage - Fichiers administratifs
Quels sont les effets bruts et nets de la participation aux services publics d'emploi sur l'acquisition de nouvelles compétences ou expériences permettant l'intégration dans un nouvel emploi selon le type de service public d'emploi, le type de clientèle et les caractéristiques individuelles (âge, sexe, lieu de naissance...)?	Acquisition de compétences ou d'expériences.	Sondage
Quels sont les effets bruts et nets de la participation aux services publics d'emploi sur la vie sociale et professionnelle selon le type de service public d'emploi, le type de clientèle et les caractéristiques individuelles (âge, sexe, lieu de naissance...)?	- Niveau de revenu. - Estime de soi, confiance en soi. - Motivation à travailler. - Qualité de vie.	Sondage

* Différentes périodes postparticipation sont considérées pour un même indicateur : 12 mois après la participation, 12 à 18 mois après la participation, 18 mois après la participation et au moment du sondage.

2.2 Méthodologie

Les services publics d'emploi à l'étude étant offerts universellement et sur une base volontaire, l'évaluation repose sur un devis quasi expérimental, ce qui implique des participants aux services publics d'emploi et un groupe de comparaison, ce dernier servant à la mesure des effets nets.

Deux sources distinctes d'information ont été utilisées dans la réalisation de cette étude : un sondage téléphonique et des données administratives.

- Le **sondage téléphonique** a servi à collecter l'information nécessaire à la mesure des effets sur l'insertion en emploi et les emplois occupés, sur les comportements, la motivation et les attitudes liés à l'emploi ainsi que sur la confiance en soi. Des questions portant sur les revenus ainsi que sur le recours à l'assurance-emploi ont aussi été incluses. Le sondage contenait également des questions sur la situation des participants au moment de commencer leur participation, ou à une date équivalente pour les non-participants, ainsi que d'autres aspects jugés utiles aux analyses économétriques (présence d'un conjoint, travail autonome, nouvel arrivant, date du dernier emploi, etc.). Pour chaque répondant, le sondage comportait des questions sur sa situation actuelle (au moment du sondage, ou au plus tard le 13 mars 2020), de même que son cheminement avant et après sa participation à un parcours pour les participants, et à des dates équivalentes pour les non-participants (groupe de comparaison).
- Les **fichiers administratifs** du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, d'Emploi et Développement social Canada et de Revenu Québec constituent l'autre source d'information. Les données portent sur les antécédents des personnes participantes et non participantes quant à la participation au marché du travail, aux services publics d'emploi et aux programmes de soutien du revenu (assurance-emploi, assistance sociale) et sur leurs revenus au cours des cinq années précédant la participation. Le jumelage de ces fichiers administratifs avec les données du sondage ne concerne que les personnes qui ont consenti, lors du sondage, à la réalisation de cette étape. Ces données administratives fournissent une information pour laquelle le sondage pourrait s'avérer moins précis en raison du temps écoulé entre les événements et le sondage.

Dans ce rapport portant sur les personnes admissibles à l'assurance-emploi, les données de sondage et les données administratives provenant du Ministère, de Revenu Québec et d'Emploi et Développement social Canada sont utilisées.

2.2.1 Population quasi expérimentale

Cette section est divisée en trois sous-sections.

La section 2.2.1.1 décrit la population des participants aux services publics d'emploi visés par l'évaluation selon différentes caractéristiques. Elle apporte également, à la fin de la section, des précisions quant aux exclusions supplémentaires faites de la population visée (4,9 %) et aux mesures, interventions et programmes non visés par l'évaluation. Les données de cette section ont été établies au début de 2019, lors de la rédaction du cadre d'évaluation, alors que celles des deux sections suivantes ont été ajustées à la fin de 2019, préalablement à la sélection des échantillons.

La section 2.2.1.2 s'attarde sur la population de participants finalement à l'étude, principalement à la stratification de celle-ci, c'est-à-dire la segmentation de la population en strates exclusives en vue de la sélection d'échantillons de participants.

La section 2.2.1.3 présente le plan de sondage de la population de participants à l'étude ainsi que les effectifs de l'échantillon de participants selon les strates.

2.2.1.1 Population quasi expérimentale visée

La population participante est formée par **l'ensemble des individus ayant terminé au moins un parcours visé entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018**, où le premier parcours visé de chaque individu a débuté au plus tôt le 1^{er} avril 2016, soit 170 910 individus. Il s'agit de personnes ayant participé à au moins un service public d'emploi visé. Au total, ces 170 910 individus représentent 95,8 % des individus ayant au moins un parcours terminé en 2017-2018 et dont le premier parcours a débuté après le 1^{er} avril 2016.

Tableau 2.2.1.1-1
Individus ayant au moins un parcours terminé en 2017-2018 et dont le premier parcours a débuté après le 1^{er} avril 2016

Service public d'emploi		N	%
Nom	Code		
Projet de préparation à l'emploi (PPE)	15	3 889	2,2
Services d'aide à l'emploi (SAE)	16	120 503	67,5
• SAE visés		115 963	65,0
• SAE non visés		4 540	2,5
Mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR) – volet Individus	17	12 058	6,8
Subvention salariale (SSAL)	21	3 531	2,0
Soutien au travail autonome (STA)	51	1 533	0,9
Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger (IPOP)	80	12	0,0
Programme d'aide à l'intégration des immigrants (PRIIME)	81	454	0,3
Plus d'un service public d'emploi (Multi)		34 528	19,4
• Au moins un service public d'emploi visé		33 470	18,8
• Aucun service public d'emploi visé		1 058	0,6
Contrat d'intégration au travail (CIT)	94	40	0,0
Programme de subventions aux entreprises adaptées (PSEA)	95	14	0,0
Recherche et innovation (RI)	99	903	0,5
Autres	0	1 019	0,6
Total		178 484	100,0

Case ombragée : service public d'emploi visé par l'évaluation.

Note : Les mesures, interventions et programmes non visés par l'évaluation sont détaillés à la fin de la section.

Des 170 910 individus ayant terminé au moins un parcours visé, 80,4 % d'entre eux ont pris part à un seul service public d'emploi et le cinquième restant des participants ont bénéficié de plus d'un service public d'emploi (19,6 %) (tableau 2.2.1.1-2). La majorité des participants ayant des participations multiples ont reçu deux services publics d'emploi (15,2 %) et moins de 5 % des participants en ont eu trois et plus (jusqu'à un maximum de neuf).

Tableau 2.2.1.1-2
Nombre de services publics d'emploi inclus dans les parcours terminés des participants visés

Nombre de services publics d'emploi	N	%
1	137 440	80,4
2	25 921	15,2
3	5 907	3,5
4	1 269	0,7
5	291	0,2
6, 7, 8 ou 9	82	0,0
Total	170 910	100,0

} Multi (N = 33 470)

La presque totalité des participants visés a un seul parcours en 2017-2018 (97,3 %) (tableau 2.2.1.1-3). C'est donc dire que l'ensemble des participations de ces individus, lorsqu'il y en a plus qu'une, est espacé tout au plus de 122 jours. Une très faible proportion de participants a plus d'un parcours visé terminé en 2017-2018 (2,7 %).

Tableau 2.2.1.1-3
Nombre de parcours terminés en 2017-2018 par les participants visés dont le premier parcours a débuté après le 1^{er} avril 2016

Nombre de parcours	N	%
1	166 297	97,3
2	4 591	2,7
3	22	0,0
Total	170 910	100,0

En ce qui concerne les participations uniques, le tableau ci-dessous montre que les participants visés ont utilisé en majorité la mesure SAE (67,9 %). La mesure de formation de la main-d'œuvre (7,1 %), le projet de préparation à l'emploi (2,3 %), la subvention salariale (2,1 %) et le soutien au travail autonome (0,9 %) sont les autres principaux services publics d'emploi utilisés. Le programme IPOP et le PRIIME ont accueilli 0,3 % des participants³⁴.

³⁴ Lors de la deuxième évaluation des mesures actives, le PRIIME et le programme IPOP faisaient partie de la mesure SSAL. Depuis, ils ont été distingués de celle-ci, bien qu'ils soient toujours des subventions salariales. Pour les besoins de la présente évaluation, le PRIIME et l'IPOP seront combinés étant donné le faible nombre de participants. Malgré cela, aucune analyse spécifique d'effets ne pourra être conduite sur ces deux programmes combinés.

Tableau 2.2.1.1-4
Répartition des participants visés en 2017-2018 selon le service public d'emploi

Service public d'emploi	N	%
Projet de préparation à l'emploi (PPE)	3 889	2,3
Services d'aide à l'emploi (SAE), SAE visés	115 963	67,9
Mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR) – volet Individus	12 058	7,1
Subvention salariale (SSAL)	3 531	2,1
Soutien au travail autonome (STA)	1 533	0,9
Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger (IPOP)	12	0,0
Programme d'aide à l'intégration des immigrants (PRIIME)	454	0,3
Plus d'un service public d'emploi (Multi), au moins une mesure visée	33 470	19,6
Total	170 910	100,0

N = 137 440

Participants à la mesure SAE

Le tableau ci-dessous présente le détail des participations uniques à la mesure SAE. Plus des trois quarts des activités de cette mesure font partie du groupe de services unitaires (78,2 %), les activités les plus utilisées étant le soutien de base et les sessions d'information (50,0 %), les services à la carte, l'aide-conseil et la recherche d'emploi (10,3 %) ainsi que le soutien structuré et la stratégie de recherche d'emploi (7,7 %). Un peu plus d'un cinquième des participants ont reçu des services en approche globale (21,8 %), majoritairement des services spécialisés (20,0 %).

Tableau 2.2.1.1-5

Répartition des participants visés en 2017-2018 à la mesure SAE selon le groupe de services et l'activité

Groupe	Activité		N	%
	Code*	Services unitaires	90 653	78,2 %
1	SAEM-V	SAE – Soutien de base : services liés à la recherche d'emploi	3 628	3,1 %
	SAEM-I	SAE – Soutien de base : sessions d'information	57 998	50,0 %
2	SAEM-L	SAE – Services à la carte : aide-conseil à la recherche d'emploi	11 998	10,3 %
	SAEM-G	SAE – Passeport-emploi	10	0,0 %
	SAEM-B	SAE – Services à la carte : aide-conseil selon des besoins ciblés	1 046	0,9 %
3	SAEM-J	SAE – Évaluation spécialisée : autonomie socioprofessionnelle	158	0,1 %
	SAEM-T	SAE – Évaluation spécialisée : orientation	3 615	3,1 %
4	SAEM-E	SAE – Soutien structuré : stratégie de recherche d'emploi	8 982	7,7 %
	SAEM-M	SAE – Soutien structuré : mise en mouvement	2 988	2,6 %
	SAEM-P	SAE – Soutien structuré : accompagnement autre mesure	222	0,2 %
	SAEM-2	SAE – Accompagnement Québec pluriel	6	0,0 %
	SAEM-Z	SAE – Démarcheurs maintien	2	0,0 %
		Services en approche globale	25 310	21,8 %
5	SAEM-C	SAE – Clubs de recherche d'emploi	1 832	1,6 %
6	SAEM-U	SAE – Services spécialisés	23 202	20,0 %
	SAEM-W	SAE – Démarcheurs d'emploi	238	0,2 %
	SAEM-1	SAE – Québec pluriel	14	0,0 %
	SAEM-D	SAE – Stages Découvrir	9	0,0 %
	SAEM-R	SAE – Reconnaissance des acquis et des compétences (MEQ)	15	0,0 %
Total			115 963	100,0 %

* Code d'inscription de l'activité dans la base de données des participations.

Participants à plus d'un service public d'emploi (Multi)

Les participants visés ayant des participations multiples ont majoritairement utilisé la mesure SAE visés (70,7 %). Les mesures MFOR – volet Individus (13,3 %), PPE (4,9 %), SSAL (4,4 %) et SAE non visés (3,5 %) sont celles qui sont ensuite employées. Il n'est pas pertinent d'étudier toutes les combinaisons possibles de participation. On peut cependant noter que la combinaison SAE visés avec l'une ou l'autre des quatre mesures spécifiées ci-dessus apparaît fréquemment. Un peu moins de 6 % des participations de ces individus sont non visées par l'évaluation.

Tableau 2.2.1.1-6

Répartition des services publics d'emploi, participants visés en 2017-2018 ayant des participations multiples terminées de services publics d'emploi

Service public d'emploi	N	%
Projet de préparation à l'emploi (PPE)	3 724	4,9
Services d'aide à l'emploi (SAE)	56 770	74,1
• SAE visés	54 126	70,7
• SAE non visés	2 644	3,5
Mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR) – volet Individus	10 218	13,3
Subvention salariale (SSAL)	3 388	4,4
Soutien au travail autonome (STA)	288	0,4
Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger (IPOP)	1	0,0
Programme d'aide à l'intégration des immigrants (PRIIME)	497	0,7
Contrat d'intégration au travail (CIT)	105	0,1
Programme de subventions aux entreprises adaptées (PSEA)	58	0,1
Recherche et innovation (RI)	1 130	1,5
Autres	432	0,6
Total*	76 611	100,0

* Ce total considère tous les services publics d'emploi de chaque individu classé dans les Multi.

Autres caractéristiques de la population visée

Environ les deux tiers des participants visés sont nés au Canada (66,4 %). Les participants nés hors Canada représentent 17,7 % des participants visés, soit 11,5 % d'entre eux qui sont arrivés au Canada depuis cinq ans ou plus et 6,1 % sont arrivés depuis moins de cinq ans³⁵. Le lieu de naissance est inconnu pour une proportion non négligeable des participants visés (15,9 %).

Les participants sont presque tous âgés de 18 à 64 ans (95,3 %). Plus précisément, 40,1 % des participants ont entre 31 et 49 ans, environ le tiers a entre 18 et 30 ans et près d'un quart est âgé de 50 à 64 ans (24,8 %).

Il y a proportionnellement plus d'hommes que de femmes parmi les participants visés (55,0 % contre 45,0 %).

Les participants sont majoritairement des régions de l'île de Montréal (29,5 %), de la Montérégie (16,2 %) et des Laurentides (8,6 %). Environ 5 % des participants sont dans chacune de ces régions : Saguenay–Lac-Saint-Jean (4,8 %), Capitale-Nationale (4,3 %), Mauricie (4,7 %), Laval (5,1 %) et Lanaudière (5,9 %). Les autres régions ont chacune moins de 3,4 % des participants.

³⁵ La date de début de la première participation a été comparée à la date d'arrivée au Canada.

Tableau 2.2.1.1-7

Caractéristiques des participants visés au début de la première participation de leur premier parcours

		N	%
Lieu de naissance	Autre	30 210	17,7
	Nés au Canada	113 457	66,4
	Inconnu	27 243	15,9
Lieu de naissance et arrivée au Canada	Nés au Canada	113 457	66,4
	Nés hors Canada : arrivés depuis moins de 5 ans	10 486	6,1
	Nés hors Canada : arrivés depuis 5 ans ou plus	19 724	11,5
	Inconnu	27 243	15,9
Groupe d'âge	Moins de 18 ans	4 128	2,4
	18 à 24 ans	26 532	15,5
	25 à 30 ans	25 508	14,9
	31 à 49 ans	68 504	40,1
	50 ans à 64 ans	42 307	24,8
	65 ans et plus	3 931	2,3
Sexe	Femme	76 937	45,0
	Homme	93 973	55,0
Région	01 – Bas-Saint-Laurent	5 025	2,9
	02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	8 167	4,8
	03 – Capitale-Nationale	7 426	4,3
	04 – Mauricie	7 995	4,7
	05 – Estrie	5 507	3,2
	06 – Montréal	50 405	29,5
	07 – Outaouais	5 309	3,1
	08 – Abitibi-Témiscamingue	2 246	1,3
	09 – Côte-Nord	3 277	1,9
	10 – Nord-du-Québec	191	0,1
	11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	5 750	3,4
	12 – Chaudière-Appalaches	5 038	3,0
	13 – Laval	8 728	5,1
	14 – Lanaudière	10 047	5,9
	15 – Laurentides	14 669	8,6
	16 – Montérégie	27 645	16,2
	17 – Centre-du-Québec	3 485	2,0
Personne handicapée	Oui	8 704	5,1
	Non	162 206	94,9
Total		170 910	100,0 %

Mesures, interventions et programmes non visés par l'évaluation

Quelques mesures, interventions et programmes ne sont pas visés par l'évaluation, comme

- la mesure Contrat d'intégration au travail (CIT);
- le Programme de subventions aux entreprises adaptées (PSEA);
- certains volets de la mesure SAE, soit le service spécialisé aux personnes handicapées (SAEM-H), le soutien structuré aux personnes handicapées (SAEM-Q), le service spécialisé jeune (SAAJ-5) et les activités de SAE n'ayant pu être classées (SAEM-A);
- la mesure Recherche et innovation (RI);
- les activités d'aide à l'emploi (AAE), telles que les sessions de groupe, l'évaluation de l'employabilité avec plan d'intervention et l'aide ponctuelle en salle multiservices;
- certaines autres interventions (PAAS Action, Programme alternative jeunesse³⁶, Soutien financier aux mineures enceintes, PAAS Réussir).

S'adressant aux personnes handicapées, la mesure CIT, le PSEA ainsi que les volets SAEM-H et SAEM-Q de la mesure SAE ne font pas partie de l'évaluation en raison des difficultés inhérentes à la constitution de groupes de comparaison adéquats pour cette clientèle afin d'évaluer les effets nets. Notons cependant qu'une évaluation distincte a été faite récemment auprès de la clientèle des personnes handicapées, pour laquelle les effets bruts sur l'emploi ont pu être mesurés³⁷.

Une évaluation récemment terminée a permis de mesurer les effets nets du SAAJ-5. Par sa nature, la mesure RI n'est pas visée, son objectif général étant d'effectuer des recherches et de mettre en œuvre des projets d'expérimentation qui visent à appuyer et à améliorer les politiques, les mesures et les services reliés aux cinq axes d'intervention. Les projets retenus sont ponctuels et un bilan est produit pour chacun d'eux. Une évaluation peut également être réalisée lorsque celle-ci est jugée pertinente.

Finalement, les AAE sont de très courtes interventions de faible intensité, offertes exclusivement par le personnel à l'interne du Ministère affecté aux services publics d'emploi. Les activités de SAE n'ayant pu être classées (SAEM-A) sont, quant à elles, un amalgame d'activités diverses qui ne peuvent être rattachées spécifiquement à des volets de SAE. Quant aux autres interventions telles que PAAS Action, Programme alternative jeunesse, Soutien financier aux mineures enceintes et PAAS Réussir, elles sont hors axes d'intervention, puisque ce sont des interventions axées sur la solidarité sociale.

³⁶ Bien que ce programme se soit terminé en 2013, il reste quelques participations à celui-ci.

³⁷ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2018). *Évaluation de l'efficacité des mesures et programmes d'Emploi-Québec financés par l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail visant les personnes handicapées*.

2.2.1.2 Population de participants à l'étude et stratification

La population de participants à l'étude correspond à la population quasi expérimentale visée de 170 910 individus à partir de laquelle des exclusions supplémentaires sont faites : individus âgés de moins de 18 ans ou de plus de 65 ans (4,7 %), personnes décédées (0,1 %) et individus avec adresse confidentielle (0,1 %). Combinées, ces exclusions représentent 4,9 % de la population quasi expérimentale visée, conduisant à un total de 162 467 participants visés pouvant être échantillonnés pour l'évaluation³⁸.

L'évaluation se concentre sur les participants âgés de 18 à 64 ans, car les services publics d'emploi sont surtout utilisés par ceux-ci. Par ailleurs, des problèmes d'appariement sont anticipés pour les mesures d'effets nets en raison des faibles effectifs des moins de 18 ans et des 65 ans et plus, sans oublier qu'il y a également des âges extrêmes probablement erronés dans la banque de données.

Tableau 2.2.1.2-1
Caractéristiques des participants visés ayant fait l'objet d'exclusions supplémentaires

		N	%
Groupe d'âge	Moins de 18 ans; 65 ans et plus	8 059	4,7
	18-64 ans	162 851	95,3
Décès	Non	170 726	99,9
	Oui	184	0,1
Adresse confidentielle	Non	170 707	99,9
	Oui	203	0,1
Individus visés	Non	8 443	4,9
	Oui	162 467*	95,1
Total		170 910	100,0 %

* Lors de la mise à jour de la base de données des participants préalablement à la sélection des échantillons en novembre 2019, la population visée est passée de 162 467 à 162 405.

La population de participants à l'étude est stratifiée selon le type de service public d'emploi (sept catégories) et le statut en matière de soutien public du revenu au début de la participation (quatre catégories). Les individus ayant participé à un seul service public d'emploi sont dans une strate liée à ce service public d'emploi. Ceux ayant réalisé un parcours composé de plus d'un service public d'emploi, ou ayant réalisé plus d'un parcours en 2017-2018, sont regroupés dans une strate nommée « Multi ».

Les statuts liés au soutien public du revenu sont : prestataire de l'assistance sociale (PAS), prestataire actif de l'assurance-emploi (PAE), personne admissible à l'assurance-emploi (ADM) et personne ne recevant aucun soutien public du revenu (SSPR). Les personnes à la fois clientes de l'assurance-emploi et prestataires de l'assistance sociale (PAE-PAS, ADM-PAS) sont considérées avec les clients de l'assurance-emploi.

Plus de la majorité des participants visés sont des prestataires actifs de l'assurance-emploi (46,3 %) ou des personnes admissibles à l'assurance-emploi (18,6 %) (tableau 2.2.1.2-2). Environ le quart des participants sont des personnes ne recevant aucun soutien public du revenu (22,5 %) et un dixième sont prestataires de l'assistance sociale (12,6 %).

³⁸ Lors de la mise à jour de la base de données des participants préalablement à la sélection des échantillons en novembre 2019, la population visée est passée de 162 467 à 162 405.

Tableau 2.2.1.2-2

Population de participants à l'étude selon le service public d'emploi et le statut relatif au soutien public du revenu au début de la participation

Service public d'emploi	Statut relatif au soutien public du revenu				
Fréquence	PAS	PAE, PAE-PAS	ADM, ADM-PAS	SSPR	Total
% colonne					
PPE	1 337	394	1 021	1 028	3 780
	6,6	0,5	3,4	2,8	2,3
SAE	9 646	54 096	17 986	27 024	108 752
	47,3	71,9	59,6	73,9	67,0
MFOR	2 648	5 567	2 825	918	11 958
	13,0	7,4	9,4	2,5	7,4
SSAL	468	787	1 084	1 136	3 475
	2,3	1,1	3,6	3,1	2,1
STA	106	912	460	52	1 530
	0,5	1,2	1,5	0,1	0,9
IPOP + PRIIME	49	21	36	360	466
	0,2	0,0	0,1	1,0	0,3
Multi	6 143	13 474	6 793	6 034	32 444
	30,1	17,9	22,5	16,5	20,0
Total	20 397	75 251	30 205	36 552	162 405*
Proportion	12,6 %	46,3 %	18,6 %	22,5 %	100,0 %

* Lors de la mise à jour de la base de données des participants préalablement à la sélection des échantillons en novembre 2019, la population visée est passée de 162 467 à 162 405.

Légende :

PPE : Projet de préparation à l'emploi

SAE : Services d'aide à l'emploi

MFOR : Mesure de formation de la main-d'œuvre

SSAL : Subvention salariale

STA : Soutien au travail autonome

IPOP : Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel

PRIIME : Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi

Multi : Plus d'un service public d'emploi

PAE-PAS : prestataires de l'assistance sociale et prestataires actifs de l'assurance-emploi

ADM-PAS : prestataires de l'assistance sociale et anciens prestataires de l'assurance-emploi

PAS : prestataires de l'assistance sociale

PAE : prestataires actifs de l'assurance-emploi

ADM : anciens prestataires de l'assurance-emploi

SSPR : personnes sans soutien public du revenu

Participants à la mesure SAE

Les 108 752 participants à la mesure SAE bénéficient d'un niveau de stratification supplémentaire, soit selon l'activité plus spécifique de la mesure SAE.

Tableau 2.2.1.2-3
Population des participants à la mesure SAE selon le statut relatif au soutien public du revenu

		Statut relatif au soutien public du revenu				
Activité SAE		PAS	PAE, PAE-PAS	ADM, ADM-PAS	SSPR	Total
Code*						
Services unitaires		5 887	50 582	13 125	15 129	84 723
SAEM-V	SAE – Soutien de base : services liés à la recherche d'emploi	1 022	788	814	771	3 395
SAEM-I	SAE – Soutien de base : sessions d'information	1 730	43 687	5514	4 284	55 215
SAEM-L	SAE – Services à la carte : aide-conseil à la recherche d'emploi	741	2 803	2 884	3 925	10 353
SAEM-B	SAE – Services à la carte : aide-conseil selon des besoins ciblés	161	123	144	548	976
SAEM-T	SAE – Évaluation spécialisée : orientation	921	1 086	1 062	522	3 591
SAEM-E	SAE – Soutien structuré : stratégie de recherche d'emploi	689	1 603	1 919	3 777	7 988
SAEM-M	SAE – Soutien structuré : mise en mouvement	522	418	676	1 206	2 822
G, J, P, 2, Z	Autres SAE visés	101	74	112	96	383
Services en approche globale		3 759	3 514	4 861	11 895	24 029
SAEM-C	SAE – Clubs de recherche d'emploi	174	455	476	674	1 779
SAEM-U	SAE – Services spécialisés	3 492	3 025	4 262	11 201	21 980
W, 1, D, R	Autres SAE visés	93	34	123	20	270
Total général		9 646	54 096	17 986	27 024	108 752

* Code d'inscription de l'activité dans la base de données des participations.

2.2.1.3 Plan de sondage et échantillons de participants

Le plan de sondage de la population de participants à l'étude consiste en un plan stratifié non proportionnel selon le type de service public d'emploi et le statut relatif au soutien public du revenu. La base de sondage a été formée à partir du fichier des participants aux services publics d'emploi du Ministère. À l'intérieur de chaque strate définie à la section précédente (tableau 2.2.1.2-2), un échantillon aléatoire de 1 272 participants a été sélectionné lorsque possible; les strates à faibles effectifs ont quant à elles été recensées, c'est-à-dire que tous les participants d'une strate à faibles effectifs ont été choisis. L'échantillon de la mesure SAE est quant à lui formé des échantillons aléatoires sélectionnés pour les strates d'activités (tableau 2.2.1.2-3).

La taille d'échantillon de 1 272 individus par strate a été établie dans l'objectif d'avoir environ 370 répondants disponibles pour une strate donnée afin de produire des estimations ayant une bonne précision statistique. Cette taille tient compte des résultats observés lors de l'évaluation de 2014 quant au taux de réponse au sondage et aux taux de consentement au jumelage des données : le taux de réponse a été de 39,2 % et les taux combinés de consentement au jumelage de données, de 74,2 %.

Au total, **51 462 participants** ont été échantillonnés, parmi lesquels environ 63 % sont des participants à la mesure SAE (tableau 2.2.1.3-1 et tableau 2.2.1.3-2).

Tableau 2.2.1.3-1

Échantillon des participants selon le service public d'emploi et le statut relatif au soutien public du revenu

Service public d'emploi	Statut relatif au soutien public du revenu				
Fréquence	PAS	PAE, PAE-PAS	ADM, ADM-PAS	SSPR	Total
% colonne					
PPE	1 272	394	1 021	1 028	3 715
	11,2	3,1	7,5	7,5	7,2
SAE	6 968	8 066	8 495	8 925	32 454
	61,1	63,4	62,3	65,2	63,1
MFOR	1 272	1 272	1 272	918	4 734
	11,2	10,0	9,3	6,7	9,2
SSAL	468	787	1 084	1 136	3 475
	4,1	6,2	8,0	8,3	6,8
STA	106	912	460	52	1 530
	0,9	7,2	3,4	0,4	3,0
IPOP + PRIIME	49	21	36	360	466
	0,4	0,2	0,3	2,6	0,9
Multi	1 272	1 272	1 272	1 272	5 088
	11,2	10,0	9,3	9,3	9,9
Total	11 407	12 724	13 640	13 691	51 462
Proportion	22,2 %	24,7 %	26,5 %	26,6 %	100,0 %

Tableau 2.2.1.3-2
Échantillon des participants à la mesure SAE selon le statut relatif au soutien public du revenu

		Statut relatif au soutien public du revenu				
Activité SAE		PAS	PAE, PAE-PAS	ADM, ADM-PAS	SSPR	Total
Services unitaires		5 429	6 305	6 624	6 959	25 317
SAEM-V	SAE – Soutien de base : services liés à la recherche d’emploi	1 022	788	814	771	3 395
SAEM-I	SAE – Soutien de base : sessions d’information	1 272	1 272	1 272	1 272	5 088
SAEM-L	SAE – Services à la carte : aide-conseil à la recherche d’emploi	741	1 272	1 272	1 272	4 557
SAEM-B	SAE – Services à la carte : aide-conseil selon des besoins ciblés	161	123	144	548	976
SAEM-T	SAE – Évaluation spécialisée : orientation	921	1 086	1 062	522	3 591
SAEM-E	SAE – Soutien structuré : stratégie de recherche d’emploi	689	1 272	1 272	1 272	4 505
SAEM-M	SAE – Soutien structuré : mise en mouvement	522	418	676	1 206	2 822
G, J, P, 2, Z	Autres SAE visés	101	74	112	96	383
Services en approche globale		1 539	1 761	1 871	1 966	7 137
SAEM-C	SAE – Clubs de recherche d’emploi	174	455	476	674	1 779
SAEM-U	SAE – Services spécialisés	1 272	1 272	1 272	1 272	5 088
W, 1, D, R	Autres SAE visés	93	34	123	20	270
Total général		6 968	8 066	8 495	8 925	32 454

2.2.2 Population de comparaison

2.2.2.1 Population de comparaison et stratification

La population de comparaison est formée de l'ensemble des individus admissibles aux services publics d'emploi au cours de la même période de référence que la population des participants, mais qui ne s'y sont pas inscrits. La période de référence est du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018. Les individus ne doivent avoir participé à aucun service public d'emploi, peu importe que le service public d'emploi soit visé ou non par l'évaluation. De façon générale, la population de comparaison échantillonnée est restreinte aux individus âgés de 18 à 64 ans, vivants, dont l'adresse n'est pas confidentielle et qui possèdent un numéro de téléphone.

La population est stratifiée selon le statut relatif au soutien public du revenu (quatre catégories). Le tableau ci-dessous présente la population de comparaison spécifique pour chaque statut de la population des participants. Les clients de l'assurance-emploi et prestataires de l'assistance sociale (PAE-PAS, ADM-PAS) ont été considérés avec les clients de l'assurance-emploi.

Tableau 2.2.2.1-1
Population de comparaison pour chaque statut relatif au soutien public du revenu de la population des participants

Population des participants	Population de comparaison
En général	Individus admissibles aux services publics d'emploi du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2018, âgés de 18 à 64 ans, en vie, sans adresse confidentielle et ayant un numéro de téléphone. Les populations de comparaison proviennent du Ministère.
PAS	Individus de statut PAS ne participant à aucun service public d'emploi et sans contrainte sévère à l'emploi.
PAE	Individus de statut PAE ayant reçu une intervention de courte durée et ne participant à aucun autre service public d'emploi.
PAE-PAS	Individus de statuts PAE et PAS ayant reçu une intervention de courte durée et ne participant à aucun autre service public d'emploi.
ADM	Individus de statut ADM ayant reçu une intervention de courte durée et ne participant à aucun autre service public d'emploi.
ADM-PAS	Individus de statuts ADM et PAS ayant reçu une intervention de courte durée et ne participant à aucun autre service public d'emploi.
SSPR	Individus de statut SSPR ayant reçu une intervention de courte durée et ne participant à aucun autre service public d'emploi.

PAS : la population de comparaison des prestataires de l'assistance sociale est formée des personnes ayant reçu des prestations d'assistance sociale entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2018 qui n'ont participé à aucun service public d'emploi pendant cette période. Les personnes ayant une contrainte sévère à l'emploi sont exclues de la population de comparaison³⁹, bien qu'une faible proportion de personnes participant aux services publics d'emploi aient une contrainte sévère à l'emploi (6,6 %). La population de comparaison ne comporte ainsi que des prestataires de l'aide sociale. La base de sondage est celle des prestataires de l'assistance sociale.

PAE, PAE-PAS, ADM, ADM-PAS, SSPR : pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi, les anciens prestataires admissibles de l'assurance-emploi et les personnes sans soutien public du revenu, le Ministère ne dispose d'aucune source d'information permettant de constituer une population de comparaison de personnes n'ayant participé à aucun service public d'emploi. Pour ces cinq clientèles, la population de comparaison est celle des personnes ayant participé à une intervention de courte durée sans avoir participé à un autre service public d'emploi, selon leur statut respectif. L'intervention de courte durée est une évaluation de leur employabilité (avec ou sans proposition de parcours) ou une activité d'aide à l'emploi. Les bases de sondage sont formées à partir du fichier des participants aux services publics d'emploi du Ministère.

2.2.2.2 Plan de sondage et échantillons de comparaison

Le plan de sondage consiste en un plan stratifié non proportionnel selon le statut de soutien public du revenu. À l'intérieur de chaque strate primaire, un échantillon stratifié selon différentes combinaisons de variables de stratification secondaire a été sélectionné, pour un total de 14 000 individus (tableau 2.2.2.1-2). Le Ministère était responsable de la sélection des échantillons.

Les variables de stratification secondaire ont été employées afin d'avoir des échantillons de comparaison semblables aux échantillons de participants. Ces variables comprennent le sexe, le trimestre de début de parcours, le groupe d'âge, le statut de soutien public du revenu⁴⁰ et la présence cumulative à l'aide financière de dernier recours avant la participation. Des ajustements mineurs ont ensuite été faits pour assurer une meilleure représentation selon d'autres variables non considérées parmi les variables de stratification secondaire d'une strate primaire donnée⁴¹.

La taille d'échantillon a été établie à 3 500 par strate, dans l'objectif d'avoir environ 765 individus disponibles pour les analyses économétriques d'une strate donnée. Cette taille tient compte des résultats observés lors de l'évaluation précédente quant au taux de réponse au sondage et aux taux de consentement au jumelage des données, respectivement de 29,7 % et de 73,6 %.

³⁹ Cette exclusion permet de distinguer les prestataires de l'aide sociale des prestataires de la solidarité sociale. Le Programme objectif emploi n'est entré en vigueur que le 1^{er} avril 2018.

⁴⁰ Pour la population ADM et ADM-PAS, le statut de soutien public du revenu a dû être employé afin d'échantillonner séparément ces deux sous-populations de comparaison puisque la distribution de l'échantillon de participants différait de celle de la population de comparaison, ce qui n'a pas été nécessaire pour la population de comparaison PAE et PAE-PAS.

⁴¹ Les ajustements consistaient à éliminer aléatoirement certains individus surreprésentés pour en sélectionner aléatoirement d'autres, sous-représentés. Les variables utilisées sont : la région, l'absence de contrainte à l'emploi et le groupe d'âge.

Tableau 2.2.2.2-1
Échantillons de comparaison selon le statut relatif au soutien public du revenu

Statut relatif au soutien public du revenu	Taille d'échantillon
PAS	3 500
PAE, PAE-PAS	3 500
ADM, ADM-PAS	3 500
ADM	2 293
ADM-PAS	1 207
SSPR	3 500
Total	14 000

Chaque personne non participante s'est aussi vu attribuer une date butoir correspondant aux dates de fin de participation des participants. Cette date butoir a été attribuée aléatoirement par type de clientèle.

2.2.3 Taux de réponse et taux de consentement

Cette section présente un abrégé de la section 2.2.3 du rapport sur les effets bruts.

La période totale de collecte de données du sondage, incluant le prétest, s'est étalée du 6 février 2020 (à partir du 19 février 2020 pour les non-participants) au 14 mai 2020.

Chez les **participants**, 15 617 entrevues ont été réalisées à partir de l'échantillon de 51 462, pour un taux de réponse de 30,3 %. Il y a 54,4 % de ces répondants qui ont consenti à ce que leurs données de sondage soient jumelées avec celles d'Emploi et Développement social Canada et de Revenu Québec, soit 8 502 participants.

Chez les **non-participants**, ce sont 3 537 entrevues qui ont été réalisées à partir de l'échantillon de 14 000, pour un taux de réponse de 25,3 %. Il y a 52,7 % de ces répondants qui ont consenti à ce que leurs données de sondage soient jumelées avec celles d'Emploi et Développement social Canada et de Revenu Québec, soit 1 864 non-participants.

Finalement, certains répondants au sondage ayant consenti à ce que leurs données de sondage soient jumelées avec celles d'Emploi et Développement social Canada et de Revenu Québec n'ont pas été repérés dans les fichiers de Revenu Québec⁴². Ainsi, 10 263 répondants au sondage ayant consenti au jumelage de leurs données ont été identifiés chez Revenu Québec et ont au moins une déclaration de revenus pour la période de 2011 à 2018, soit 8 425 participants et 1 838 non-participants.

⁴² Cette information n'est pas présente dans le rapport sur les effets bruts puisque les données de Revenu Québec n'ont pas été employées pour ces analyses.

Tableau 2.2.3-1
Sommaire des résultats de la collecte et du repérage des répondants à Revenu Québec

Population		PAS	PAE, PAE-PAS	ADM, ADM-PAS	SSPR	Total	Taux (%)
Participants	Échantillon	11 407	12 724	13 640	13 691	51 462	
	Répondants	3 029	4 170	3 945	4 473	15 617	30,3 %
	Répondants ayant consenti au jumelage	1 794	2 158	2 096	2 454	8 502	54,4 %
	Répondants repérés à Revenu Québec	1 769	2 152	2 085	2 419	8 425	99,1 %
Comparaison	Échantillon	3 500	3 500	3 500	3 500	14 000	
	Répondants	839	943	864	891	3 537	25,3 %
	Répondants ayant consenti au jumelage	478	475	434	477	1 864	52,7 %
	Répondants repérés à Revenu Québec	466	474	430	468	1 838	98,6 %
Total	Échantillon	14 907	16 224	17 140	17 191	65 462	
	Répondants	3 868	5 113	4 809	5 364	19 154	29,3 %
	Répondants ayant consenti au jumelage	2 272	2 633	2 530	2 931	10 366	54,1 %
	Répondants repérés à Revenu Québec	2 235	2 626	2 515	2 887	10 263	99,0 %

Légende :

PAS : prestataires de l'assistance sociale
PAE : prestataires actifs de l'assurance-emploi
PAE-PAS : prestataires de l'assistance sociale et prestataires actifs de l'assurance-emploi
ADM : anciens prestataires de l'assurance-emploi
ADM-PAS : prestataires de l'assistance sociale et anciens prestataires de l'assurance-emploi
SSPR : personnes sans soutien public du revenu

2.2.4 Définition des indicateurs

Cette section présente les indicateurs ayant été retenus pour mesurer les effets nets des services publics d'emploi. Chaque indicateur y est décrit spécifiquement, et en voici quelques explications générales.

Tout d'abord, plusieurs indicateurs portent sur trois périodes de référence, mais un seul libellé est inscrit par simplicité et les périodes sont marquées en gras dans chaque définition. Les périodes en question sont les suivantes :

- au cours des 12 mois suivant la fin de la participation pour les participants ou suivant la date butoir pour les non-participants;
- entre le 12^e et le 18^e mois suivant la fin de la participation pour les participants ou suivant la date butoir pour les non-participants;
- au cours des 18 mois suivant la fin de la participation pour les participants ou suivant la date butoir pour les non-participants.

Il peut aussi y avoir la période de référence correspondant au moment du sondage ou au plus tard lors du décret de l'état d'urgence, soit le 13 mars 2020⁴³. Elle correspond en moyenne à 29 mois après la fin de la participation pour les participants ou après la date butoir pour les non-participants. Cela implique que,

- pour les indicateurs provenant du sondage, le répondant a donné son information en date du jour de la passation de son entrevue téléphonique, et ce, jusqu'aux entrevues du 18 mars 2020. Par la suite, tous ceux ayant répondu au sondage après le 18 mars 2020 ont donné leur information en date du 13 mars 2020;
- pour les indicateurs provenant de données administratives du Ministère (assistance sociale, mesures et activités des services publics d'emploi), il est plutôt question du mois de février 2020, alors que c'est la date d'entrevue ou au plus tard le 13 mars 2020 pour les indicateurs sur l'assurance-emploi d'Emploi et Développement social Canada.

Les indicateurs de cette section représentent les variables dépendantes des modélisations économétriques réalisées pour estimer les effets nets portant sur les personnes admissibles à l'assurance-emploi. La majorité d'entre eux ont été utilisés dans le rapport sur les effets bruts et leur définition est ici répétée⁴⁴. Des indicateurs supplémentaires ont été produits à partir des données de Revenu Québec et d'Emploi et Développement social Canada et sont présents dans la base de données.

⁴³ Le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré par décret sur tout le territoire québécois par le gouvernement du Québec. Le sondage était en cours et le questionnaire a été adapté pour tenir compte de cette situation afin de minimiser les effets sur les estimations produites.

⁴⁴ Parfois, la définition d'indicateurs a été légèrement ajustée pour l'adapter à la présentation des tableaux du rapport et en améliorer la compréhension au besoin. Les définitions des quelques indicateurs non retenus pour la mesure des effets nets ne sont pas incluses dans cette section.

Insertion en emploi

La majorité des indicateurs retenus pour mesurer l'insertion en emploi sont basés sur les renseignements fournis par les personnes lors du sondage. Les autres proviennent des données de Revenu Québec et la source y est alors explicitement inscrite :

- La **présence en emploi** au cours des **12 mois**, entre le **12^e et le 18^e mois** et au cours des **18 mois** suivant la fin de la participation (ou la date butoir) renvoie au fait d'avoir occupé au moins un emploi durant ces périodes.
- La **présence ponctuelle en emploi, au 29^e mois**, correspond au fait d'occuper un emploi au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la fin de la participation (ou la date butoir). Plus précisément, le moment du sondage est entre le 6 février 2020 et le 13 mars 2020 au plus tard.
- Le **temps en emploi** est évalué au cours des **12 mois**, entre le **12^e et le 18^e mois** et au cours des **18 mois** suivant la fin de la participation (ou la date butoir), en proportion et en nombre de semaines. Les indicateurs « semaines » correspondent au nombre de semaines passées en emploi durant la période considérée, alors que les indicateurs « % » correspondent au quotient du nombre de semaines passées en emploi durant la période considérée par la durée de celle-ci, soit 52 semaines, 26 semaines ou 78 semaines respectivement, multiplié par 100. La valeur 0 est attribuée aux personnes n'ayant pas travaillé durant ces périodes.
- Le **temps en emploi à temps plein** (30 heures ou plus) est évalué au cours des **12 mois**, entre le **12^e et le 18^e mois** et au cours des **18 mois** suivant la fin de la participation (ou la date butoir), en proportion et en nombre de semaines. Les indicateurs « semaines » correspondent au nombre de semaines passées en emploi à temps plein durant la période considérée, alors que les indicateurs « % » correspondent au quotient du nombre de semaines passées en emploi à temps plein durant la période considérée par la durée de celle-ci, soit 52 semaines, 26 semaines ou 78 semaines respectivement, multiplié par 100. La valeur 0 est attribuée aux personnes n'ayant pas travaillé durant ces périodes.
- Les **heures travaillées** au cours des **12 mois**, entre le **12^e et le 18^e mois** et au cours des **18 mois** suivant la fin de la participation (ou la date butoir) correspondent au nombre total d'heures travaillées au cours de ces périodes. Elles sont obtenues en multipliant le nombre hebdomadaire d'heures de travail par le nombre de semaines en emploi durant la période considérée. La valeur 0 est attribuée aux personnes n'ayant pas travaillé au cours de cette période.
- La **rémunération d'emploi** au cours des **12 mois**, entre le **12^e et le 18^e mois** et au cours des **18 mois** suivant la fin de la participation (ou la date butoir) correspond au produit du salaire brut hebdomadaire moyen gagné durant la période considérée par le nombre de semaines travaillées durant celle-ci. La valeur 0 est attribuée aux personnes n'ayant pas travaillé au cours de la période.
- La **rémunération d'emploi – RQ, 12 mois – salarié/autonome** correspond au revenu brut d'emploi salarié ou autonome en 2018, soit environ 1 an après la fin de la participation (ou la date butoir). La valeur 0 est attribuée si la personne n'était pas en emploi durant la période considérée (source : Revenu Québec).
- La **rémunération d'emploi – RQ, 12 mois – salarié** correspond au revenu brut d'emploi salarié en 2018 tiré du fichier administratif de Revenu Québec, soit environ un an après la fin de la participation (ou la date butoir). La valeur 0 est attribuée si la personne n'était pas en emploi durant la période considérée (source : Revenu Québec).
- La **différence du temps travaillé** est donnée en proportion et en nombre de semaines. La différence du temps travaillé (%) correspond à la différence entre la proportion de temps passé en emploi au cours des 12 mois suivant la fin de la participation (ou la date butoir) et la proportion de temps passé en emploi dans l'année précédant la participation (ou la date de sélection). La différence du temps travaillé (semaines) est l'équivalence en nombre de semaines.

- La **différence du temps travaillé à temps plein** est donnée en proportion et en nombre de semaines. La différence du temps travaillé à temps plein (%) correspond à la différence entre la proportion de temps passé en emploi à temps plein au cours des 12 mois suivant la fin de la participation (ou la date butoir) et la proportion de temps passé en emploi à temps plein dans l'année précédant la participation (ou la date de sélection). La différence du temps travaillé à temps plein (semaines) est l'équivalence en nombre de semaines.
- La **différence du nombre d'heures travaillées** est la différence entre le nombre d'heures travaillées au cours des 12 mois suivant la fin de la participation (ou la date butoir) et le nombre d'heures travaillées dans l'année précédant la participation (ou la date de sélection).
- La **différence de rémunération d'emploi** est la différence entre la rémunération d'emploi au cours des 12 mois suivant la fin de la participation (ou la date butoir) et celle dans l'année précédant la participation (ou la date de sélection).
- La **différence de rémunération d'emploi – RQ, salarié/autonome** est la différence de revenus d'emploi entre 2018 (pour les fins de participation en 2017 et en 2018, donc environ un an après la fin de la participation ou la date butoir) et l'année précédant la participation (ou la date de sélection), soit 2015, 2016 ou 2017 (pour les participations respectivement commencées en 2016, en 2017 et en 2018) (source : Revenu Québec).
- La **différence de rémunération d'emploi – RQ, salarié** est la différence de revenus bruts d'emploi salarié entre 2018 (environ un an après la fin de la participation ou la date butoir) et 2015, 2016 ou 2017 (source : Revenu Québec).

Les indicateurs de différences ont été calculés pour tous les sujets à l'étude, qu'ils aient travaillé ou non, sauf pour les personnes immigrantes arrivées au Canada un an ou moins avant le début de la participation, en raison des différences parfois importantes quant aux conditions de travail dans les différents pays.

Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation

Cette section présente quelques caractéristiques du principal emploi détenu dans les 12 mois suivant la fin de la participation (ou la date butoir). Les indicateurs retenus sont calculés pour les personnes qui ont occupé un emploi dans les 12 mois suivant leur participation (ou la date butoir) et ils ont été établis à partir des données du sondage :

- Le **délai** est le délai écoulé, en semaines, entre la fin de la participation (ou la date butoir) et l'obtention de cet emploi.
- L'**emploi temporaire** est la proportion d'emplois ayant un caractère temporaire, celui-ci étant déterminé par le fait que la date de fin était connue en cours d'occupation de l'emploi.
- L'**emploi saisonnier** est la proportion d'emplois ayant un caractère saisonnier, celui-ci étant considéré comme tel s'il est d'une durée inférieure à un an et disponible chaque année à la même période.
- L'indicateur **travailleur autonome** correspond à la proportion d'individus travaillant à son propre compte.
- Le **salaire horaire** correspond au salaire horaire obtenu dans cet emploi.
- La **différence du salaire horaire** est la différence entre le salaire horaire au cours des 12 mois suivant la fin de la participation (ou la date butoir) et celui dans l'année précédant la participation (ou la date de sélection).
- Le **niveau de compétence** est celui associé à l'emploi occupé selon les catégories du code de la Classification nationale des professions (CNP) associé à l'emploi détenu. Cinq niveaux sont établis selon le type de formation nécessaire à l'emploi et sa durée. Une échelle qualitative augmentant avec celui de la formation requise et variant de 1 à 5 a été utilisée. Le niveau 1 correspond à un emploi ne nécessitant qu'une formation en cours d'emploi. Le niveau 2 nécessite une formation de niveau secondaire ou

spécifique à la profession. Le niveau 3 nécessite une formation collégiale. Le niveau 4 nécessite une formation universitaire et le niveau 5 correspond à un emploi de gestion.

- L'indicateur **correspond au souhait** est la proportion d'individus dont l'emploi occupé correspond au genre d'emploi souhaité par l'individu. Il s'agit d'une variable dichotomique (1 = « Oui », 0 = « Non »).
- Le **lien avec l'expérience de travail** est le lien perçu entre l'emploi occupé et l'expérience antérieure de travail. Il s'agit d'une variable qualitative à trois niveaux (0 = « Aucun lien », 1 = « Lien indirect » et 2 = « Lien direct »).
- Le **lien avec la formation** est le lien perçu entre l'emploi occupé et la formation. Il s'agit d'une variable qualitative à trois niveaux (0 = « Aucun lien », 1 = « Lien indirect » et 2 = « Lien direct »).

Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage

Les indicateurs retenus sont calculés pour les personnes qui occupaient un emploi au moment du sondage, ou au plus tard le 13 mars 2020 (date à laquelle l'état d'urgence a été décrété), soit 29 mois en moyenne après la fin de la participation (ou la date butoir). Ils ont été établis à partir des données du sondage :

- L'**emploi temporaire** est la proportion d'emplois ayant un caractère temporaire, déterminé par le fait que la date de fin était connue en cours d'occupation de l'emploi.
- L'**emploi saisonnier** est la proportion d'emplois ayant un caractère saisonnier, considéré comme tel s'il est d'une durée inférieure à un an et disponible chaque année à la même période.
- L'indicateur **travailleur autonome** est la proportion d'individus travaillant à son propre compte.
- L'indicateur **emploi à temps plein** est la proportion d'individus travaillant 30 heures ou plus par semaine.
- Le **nombre hebdomadaire d'heures travaillées** correspond au nombre d'heures travaillées chaque semaine.
- Le **niveau de compétence** est celui associé à l'emploi occupé selon les catégories du code de la CNP associé à l'emploi occupé. Cinq niveaux sont établis selon le type de formation nécessaire à l'emploi et sa durée. Une échelle qualitative variant de 1 à 5 a été utilisée. Le niveau 1 correspond à un emploi ne nécessitant qu'une formation en cours d'emploi. Le niveau 2 nécessite une formation de niveau secondaire ou spécifique à la profession. Le niveau 3 nécessite une formation collégiale. Le niveau 4 nécessite une formation universitaire et le niveau 5 correspond à un emploi de gestion.
- L'indicateur **correspond au souhait** est la proportion d'individus dont l'emploi occupé correspond au genre d'emploi souhaité. Il s'agit d'une variable dichotomique (1 = « Oui », 0 = « Non »).
- Le **lien avec l'expérience de travail** est le lien perçu entre l'emploi occupé et l'expérience antérieure de travail. Il s'agit d'une variable qualitative à trois niveaux (0 = « Aucun lien », 1 = « Lien indirect » et 2 = « Lien direct »).
- Le **lien avec la formation** est le lien perçu entre l'emploi occupé et la formation. Il s'agit d'une variable qualitative à trois niveaux (0 = « Aucun lien », 1 = « Lien indirect » et 2 = « Lien direct »).
- Le **lien avec l'expérience de travail ou la formation** est la combinaison des deux indicateurs précédents divisée par deux. Il s'agit d'une variable qualitative à cinq niveaux (0; 0,5; 1; 1,5; 2). La valeur 2 est attribuée si l'emploi occupé est directement lié à l'expérience de travail et la formation, et la valeur 0 est attribuée s'il n'y est pas du tout lié.
- La **satisfaction du salaire** est la satisfaction à l'égard du salaire obtenu dans cet emploi. Il s'agit d'une variable qualitative à quatre mesures : 0 = « Très insatisfait », 1 = « Insatisfait », 2 = « Satisfait » et 3 = « Très satisfait ».

Recours à l'assistance sociale

Pour ce thème, les indicateurs retenus sont construits à partir des fichiers administratifs du Ministère :

- La **présence à l'assistance sociale** au cours des **12 mois**, entre le **12^e et le 18^e mois** et au cours des **18 mois** suivant la fin de la participation (ou la date butoir) renvoie au fait d'avoir reçu des prestations d'assistance sociale durant la période considérée.
- La **présence ponctuelle à l'assistance sociale, au 29^e mois** correspond au fait de recevoir des prestations d'assistance sociale en février 2020, soit 29 mois en moyenne après la fin de la participation (ou la date butoir).
- Le **temps à l'assistance sociale** est évalué au cours des **12 mois**, entre le **12^e et le 18^e mois** et au cours des **18 mois** suivant la fin de la participation (ou la date butoir), en proportion de temps et en nombre de mois. L'indicateur en nombre de mois correspond au nombre de mois passés à recevoir de l'assistance sociale au cours des 12 mois, entre le 12^e et le 18^e mois et au cours des 18 mois suivant la fin de la participation (ou la date butoir). L'indicateur en proportion de temps correspond au quotient du nombre de mois passés à l'assistance sociale durant la période considérée par la durée de cette période, soit 12 mois, 6 mois ou 18 mois, multiplié par 100. Les indicateurs sont calculés pour tous les sujets à l'étude, qu'ils aient été présents ou non à l'assistance sociale. La valeur 0 est attribuée aux personnes n'ayant accumulé aucun mois de présence durant cette période.
- La **différence du temps à l'assistance sociale** est évaluée au cours des 12 mois suivant la fin de la participation (ou la date butoir) et dans l'année précédant la participation (ou la date de sélection), en proportion de temps et en nombre de mois. L'indicateur en nombre de mois correspond à la différence entre le nombre de mois passés à l'assistance sociale au cours des 12 mois suivant la fin de la participation (ou la date butoir) et le nombre de mois passés à l'assistance sociale dans l'année précédant la participation (ou date de sélection). L'indicateur en proportion de temps correspond à la différence entre la proportion de mois passés à l'assistance sociale au cours des 12 mois suivant la fin de la participation (ou la date butoir) et la proportion de mois passés à l'assistance sociale dans l'année précédant la participation (ou date de sélection). L'indicateur est calculé pour tous les sujets à l'étude, qu'ils aient été présents ou non à l'assistance sociale.

Recours à l'assurance-emploi

Les indicateurs retenus pour ce thème ont été construits à partir des données d'Emploi et Développement social Canada et des données de Revenu Québec⁴⁵ :

- La **présence à l'assurance-emploi – EDSC** au cours des **12 mois**, entre le **12^e et le 18^e mois** et au cours des **18 mois** suivant la fin de la participation (ou la date butoir) renvoie au fait d'avoir reçu des prestations d'assurance-emploi durant la période considérée.
- La **présence ponctuelle à l'assurance-emploi – EDSC, au 29^e mois** correspond au fait de recevoir des prestations d'assurance-emploi au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la fin de la participation (ou la date butoir). Plus précisément, le moment du sondage est entre le 6 février 2020 et le 13 mars 2020 au plus tard.

⁴⁵ Pour les analyses de ce rapport, les données administratives de l'assurance-emploi provenant d'Emploi et Développement social Canada étaient disponibles au moment de réaliser les travaux portant sur les personnes admissibles à l'assurance-emploi, ce qui n'a pas été le cas pour les rapports précédents (effets bruts, effets nets chez les prestataires de l'assistance sociale, effets nets chez les personnes sans soutien public du revenu), où les données de l'assurance-emploi découlant du sondage ont plutôt été employées.

- Le **temps à l'assurance-emploi – EDSC** est évalué au cours des **12 mois**, entre le **12^e et le 18^e mois** et au cours des **18 mois** suivant la fin de la participation (ou la date butoir). L'indicateur en nombre de semaines correspond au nombre de semaines passées à bénéficier de l'assurance-emploi au cours des 12 mois, entre le 12^e et le 18^e mois et au cours des 18 mois suivant la fin de la participation (ou la date butoir). L'indicateur en proportion de temps correspond au quotient du nombre de semaines passées à bénéficier de l'assurance-emploi durant la période considérée par la durée de cette période, soit 12 mois, 6 mois ou 18 mois, multiplié par 100. Les indicateurs sont calculés pour tous les sujets à l'étude, qu'ils aient été présents ou non à l'assurance-emploi. La valeur 0 est attribuée aux personnes n'ayant accumulé aucune semaine de présence durant cette période.
- La **différence du temps à l'assurance-emploi – EDSC** est évaluée au cours des 12 mois suivant la fin de la participation (ou la date butoir) et dans l'année précédant la participation (ou la date de sélection), en proportion de temps et en nombre de semaines. L'indicateur en nombre de semaines correspond à la différence entre le nombre de semaines passées à recevoir de l'assurance-emploi au cours des 12 mois suivant la fin de la participation (ou la date butoir) et le nombre de semaines passées à recevoir de l'assurance-emploi dans l'année précédant la participation (ou la date de sélection). L'indicateur en proportion de temps correspond à la différence entre la proportion de semaines passées à recevoir de l'assurance-emploi au cours des 12 mois suivant la fin de la participation (ou la date butoir) et la proportion de semaines passées à recevoir de l'assurance-emploi dans l'année précédant la participation (ou la date de sélection). L'indicateur est calculé pour tous les sujets à l'étude, qu'ils aient été présents ou non à l'assurance-emploi.
- Les **prestations de l'assurance-emploi – RQ, 12 mois** correspondent aux prestations d'assurance-emploi en 2018, soit environ un an après la fin de la participation (ou la date butoir) (source : Revenu Québec).
- La **différence de prestations à l'assurance-emploi – RQ** correspond à la différence de prestations d'assurance-emploi entre 2018 (environ un an après la fin de la participation ou la date butoir) et 2015, 2016 ou 2017 (source : Revenu Québec).

Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi

Les indicateurs retenus sont construits à partir des fichiers administratifs du Ministère. Cette section rapporte le recours à des mesures ou à des activités offertes par les services publics d'emploi après la fin du parcours (ou la date butoir). Rappelons que l'étude porte sur des parcours terminés en 2017-2018, un parcours étant une suite intégrée de participations à des services publics d'emploi. De plus, un parcours est considéré comme terminé si aucune participation n'est enregistrée pour un individu durant une période consécutive de 122 jours. En conséquence, dans le cas des participants, il est alors question du recours à des services publics d'emploi au moins 122 jours après que se sont terminées les participations à l'étude.

- La **présence aux mesures à l'étude** au cours des **12 mois**, entre le **12^e et le 18^e mois** et au cours des **18 mois** suivant la fin de la participation (ou la date butoir) renvoie au fait d'être en participation à l'un des services publics d'emploi visés par l'évaluation au cours de la période considérée.
- La **présence ponctuelle aux mesures à l'étude, au 29^e mois** correspond au fait d'être en participation à l'un des services publics d'emploi visés par l'évaluation en février 2020, soit 29 mois en moyenne après la fin de la participation (ou la date butoir).
- La **présence à d'autres mesures ou activités** au cours des **12 mois**, entre le **12^e et le 18^e mois** et au cours des **18 mois** suivant la fin de la participation (ou la date butoir) renvoie au fait d'être en participation à un service public d'emploi autre que ceux visés par l'évaluation au cours de la période considérée. Cela peut

être notamment une mesure, une intervention ou un programme non visés par l'évaluation⁴⁶, un boni au maintien en emploi ou une participation dans le cadre du Programme objectif emploi.

- La **présence ponctuelle à une autre mesure ou activité, au 29^e mois** correspond au fait d'être en participation à un service public d'emploi autre que ceux visés par l'évaluation en février 2020, soit 29 mois en moyenne après la fin de la participation (ou la date butoir). Cela peut être notamment une mesure, une intervention ou un programme non visés par l'évaluation⁴⁷, un boni au maintien en emploi ou une participation dans le cadre du Programme objectif emploi⁴⁸.

Vie sociale et professionnelle

Les indicateurs portant sur la vie sociale et professionnelle proviennent majoritairement des données du sondage et certains, des données de Revenu Québec.

- Le **revenu personnel** correspond au niveau de revenu personnel total avant impôts pour l'année 2019 ou 2018 (environ 1,73 % des individus se sont référés à l'année 2018). Il s'agit du revenu déclaré par l'individu lors du sondage, toutes sources de revenus incluses (emplois, prestations d'assurance-emploi, prestations d'assistance sociale, etc.). Cet indicateur regroupe neuf modalités, définies de la façon suivante : 1 = « Aucun revenu personnel »; 2 = « Moins de 10 000 \$ »; 3 = « 10 000 \$ à 15 000 \$ »; 4 = « 15 000 \$ à 20 000 \$ »; 5 = « 20 000 \$ à 25 000 \$ »; 6 = « 25 000 \$ à 30 000 \$ »; 7 = « 30 000 \$ à 35 000 \$ »; 8 = « 35 000 \$ à 40 000 \$ »; 9 = « 40 000 \$ et plus ».
- La **modification du revenu** correspond à la modification perçue du revenu personnel entre la période précédant la participation (ou la date de sélection) et l'année 2019 ou 2018 (environ 1,73 % des cas se sont référés à l'année 2018). Rappelons que les participations à l'étude se sont terminées entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018. Cet indicateur varie de -1 (détérioration) à 1 (amélioration).
- La **rémunération totale – RQ** correspond au revenu brut total en 2018, soit environ un an après la fin de la participation (ou la date butoir) (source : Revenu Québec).
- La **différence de rémunération totale – RQ** correspond à la différence des revenus bruts totaux entre 2018 (environ un an après la fin de la participation ou la date butoir) et 2015, 2016 ou 2017 (avant la participation ou la date de sélection) (source : Revenu Québec).
- La **modification de l'expérience de travail** est la modification perçue par l'individu de son expérience de travail entre la période précédant sa participation (ou la date de sélection) et la situation au moment du sondage ou au plus tard le 13 mars 2020. Cet indicateur varie de -1 (détérioration) à 1 (amélioration).
- La **modification des compétences professionnelles** est la modification perçue par l'individu de ses compétences professionnelles entre la période précédant sa participation (ou la date de sélection) et la situation au moment du sondage ou au plus tard le 13 mars 2020. Cet indicateur varie de -1 (détérioration) à 1 (amélioration).
- La **modification de la motivation à travailler** est la modification perçue par l'individu de sa motivation à travailler entre la période précédant sa participation (ou la date de sélection) et la situation au moment du sondage ou au plus tard le 13 mars 2020. Cet indicateur varie de -1 (détérioration) à 1 (amélioration).
- La **modification de la motivation à améliorer sa formation** est la modification perçue par l'individu de la motivation à améliorer sa formation entre la période précédant sa participation (ou la date de sélection)

⁴⁶ Voir la section 2.2.1.1.

⁴⁷ Voir la section 2.2.1.1.

⁴⁸ Le Programme objectif emploi vise les primodemandeurs à l'aide financière de dernier recours.

et la situation au moment du sondage ou au plus tard le 13 mars 2020. Cet indicateur varie de -1 (détérioration) à 1 (amélioration).

- La **modification de la motivation** est la modification perçue par l'individu de sa motivation à travailler et à améliorer sa formation entre la période précédant sa participation (ou la date de sélection) et la situation au moment du sondage ou au plus tard le 13 mars 2020. Cet indicateur varie de -2 (détérioration) à 2 (amélioration) et est basé sur les deux indicateurs précédents : la modification de la motivation à travailler et la modification de la motivation à améliorer sa formation.
- La **modification de la vie familiale** est la modification perçue par l'individu de sa vie familiale entre la période précédant sa participation (ou la date de sélection) et la situation au moment du sondage ou au plus tard le 13 mars 2020. Cet indicateur varie de -1 (détérioration) à 1 (amélioration).
- La **modification de la confiance en soi** est la modification perçue par l'individu de sa confiance en soi entre la période précédant sa participation (ou la date de sélection) et la situation au moment du sondage ou au plus tard le 13 mars 2020. Cet indicateur varie de -1 (détérioration) à 1 (amélioration).
- La **modification de la situation économique personnelle** est la modification perçue par l'individu de sa situation économique personnelle entre la période précédant sa participation (ou la date de sélection) et la situation au moment du sondage ou au plus tard le 13 mars 2020. Cet indicateur varie de -1 (détérioration) à 1 (amélioration).
- La **modification de la qualité de vie** est la modification perçue par l'individu de sa qualité de vie entre la période précédant sa participation (ou la date de sélection) et la situation au moment du sondage ou au plus tard le 13 mars 2020. Cet indicateur varie de -3 (détérioration) à 3 (amélioration) et est basé sur les trois indicateurs précédents, soit : la modification de la vie familiale, de la situation économique personnelle et de la qualité de vie.

Les indicateurs concernant la perception des participants à l'égard des changements survenus sur certains aspects de leur vie, soit les libellés d'indicateurs débutant par **modification**, permettent de déterminer si, globalement et au dire des individus répondant au sondage, leur situation s'est améliorée, s'est détériorée ou est demeurée inchangée. Toutefois, aucun de ces indicateurs ne permet de mesurer l'ampleur du changement, le cas échéant. De plus, il faut préciser que ces indicateurs ne peuvent être directement comparés, puisque plusieurs reposent sur différents énoncés.

2.2.5 Traitement de données

2.2.5.1 Méthode d'analyse

Les effets nets ont été estimés au moyen d'un appariement par scores de propension selon la technique du noyau (*kernel matching*), à l'aide de la procédure ATTK du logiciel Stata⁴⁹, où le noyau d'Epanechnikov est celui qui a été utilisé⁵⁰. Selon cette technique, chaque non-participant contribue à la construction du contrefactuel d'un participant, le contrefactuel étant l'estimation de la situation qu'aurait vécue un participant en l'absence de l'intervention qu'est la participation à un service public d'emploi. Toutefois, la contribution de chaque non-participant dépend de son degré de similitude avec un participant. Ainsi, le poids de cette contribution est plus élevé lorsque le non-participant et le participant ont des scores de propension similaires et, à l'inverse, il est plus faible lorsque le score de propension du non-participant s'éloigne de celui du participant. Le score de propension correspond à la probabilité de participer à un service public d'emploi pour les individus ayant un ensemble de caractéristiques X, la probabilité étant déterminée à l'aide d'une régression de type probit décrite ci-après. Le test

⁴⁹ Becker, S. O. et Ichino, A. (2002), Estimation of average treatment effects based on propensity scores, *The Stata Journal*.

⁵⁰ La valeur par défaut du paramètre de bande, qui est de 0,06, a été employée.

statistique sur chaque effet net est un test de Student, qui évalue si l'effet net d'un indicateur diffère de 0 et où la variance a été estimée par la méthode de rééchantillonnage *bootstrap*⁵¹.

La procédure PSCORE du logiciel Stata a été utilisée pour les modélisations de régression des probits. Elle calcule les scores de propension et forme des blocs d'individus sur cette base. Des tests statistiques sont effectués pour chaque bloc formé afin de vérifier, dans un premier temps, si les scores de propension des participants et ceux des non-participants sont similaires et, dans un deuxième temps, si les participants et les non-participants sont similaires quant à chacune des variables de contrôle. Ces tests ont été effectués à un seuil de 1 %.

L'option de distribution commune (*common support option*) a été utilisée dans les deux procédures, soit PSCORE et ATTK. Elle fait en sorte que les participants et les non-participants sur lesquels reposent les estimations ont des scores de propension s'inscrivant dans une étendue commune, c'est-à-dire que les estimations ont les mêmes valeurs minimale et maximale de scores de propension. Cette option peut ainsi faire en sorte que des participants ou des non-participants soient exclus des estimations.

Pour chaque clientèle, plusieurs modélisations par régression ont été produites afin de déterminer les scores de propension avant d'arriver au modèle final adopté pour chacune d'elles et d'estimer ensuite les effets nets.

2.2.5.2 Bases de données et effectifs disponibles

Les analyses pour la clientèle des personnes admissibles à l'assurance-emploi ont été réalisées à partir d'une seule base de données constituées de participants et de non-participants, soit celle des individus ayant répondu au sondage et accepté le jumelage de leurs données avec celles d'Emploi et Développement social Canada et de Revenu Québec, puis ayant été repérés dans les fichiers de Revenu Québec⁵².

L'introduction de chaque chapitre de résultats décrit les effectifs de participants pour réaliser les analyses. Des nombres minimaux de 200 participants et de 100 non-participants ont été fixés pour aller de l'avant avec les analyses. Les estimations portant sur les caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation et au moment du sondage sont diffusées dans presque tous les chapitres⁵³.

Dans chaque chapitre de résultats, les effectifs de participants et de non-participants disponibles pour les analyses sont indiqués sous chaque tableau. À noter que les effectifs réels à partir desquels les estimations ont été produites sont légèrement plus faibles que ceux inscrits sous les tableaux en raison de la non-réponse partielle variable aux indicateurs, de l'appariement des participants avec les non-participants et du fait que les individus identifiés comme handicapés et autochtones ont été retirés.

Par ailleurs, les non-participants ayant mentionné lors du sondage avoir participé à des formations ou à d'autres activités permettant d'améliorer leurs compétences professionnelles pendant la période estimée de participation aux services publics d'emploi qui leur a été attribuée ainsi que ceux qui ont déclaré avoir participé à des stages ou à des activités d'apprentissage en milieu de travail pendant cette période ont été conservés pour l'établissement des modèles finaux. Aucun modèle excluant ces non-participants n'a été évalué pour cette clientèle, puisque beaucoup de non-participants auraient été enlevés. Par ailleurs, puisqu'il n'a pas été possible de conclure que les

⁵¹ Le nombre de répliques a été fixé à 1 000.

⁵² Une seconde base de données a été utilisée pour les analyses de la clientèle des prestataires de l'assistance sociale (rapport d'évaluation, tome 2), formée des individus ayant répondu au sondage (qu'ils aient ou non accepté le jumelage de leurs données avec celles d'Emploi et Développement social Canada et de Revenu Québec). Cette seconde base de données n'a pas été employée pour le présent rapport, puisqu'il a été conclu que les estimations qui en découleraient seraient biaisées étant donné les analyses complémentaires réalisées sur l'évolution des revenus des participants et des non-participants, phénomène qui n'avait pas été observé chez les prestataires de l'assistance sociale.

⁵³ Les effectifs minimaux ont été fixés à 100 participants et à 100 non-participants pour ces estimations sur des sous-populations. Ces estimations sont absentes du chapitre 5.2.2 (personnes âgées de 45 ans et plus) et celles sur les caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage sont absentes du chapitre 5.4.1 (personnes ayant un diplôme d'études secondaires ou une équivalence).

effets nets estimés différaient de ceux estimés à partir des modèles les incluant dans les deux rapports précédents, il a été jugé préférable d'opter pour les modèles les incluant pour avoir le plus de non-participants disponibles et assurer une cohérence dans les analyses produites dans l'évaluation.

À titre indicatif, les trois tableaux suivants présentent les effectifs initiaux disponibles dans la principale base de données en vue des modélisations pour chacune des clientèles.

Tableau 2.2.5.2-1
Effectifs initiaux disponibles dans la principale base de données

Service public d'emploi	Statut relatif au soutien public du revenu				
Fréquence % colonne	PAS	PAE, PAE- PAS	ADM, ADM-PAS	SSPR	Total
PPE	185	86	163	181	615
	10,5	4,0	7,8	7,5	
SAE	1 071	1 278	1 216	1 489	5 054
	60,5	59,4	58,3	61,6	
MFOR	174	210	207	171	762
	9,8	9,8	9,9	7,1	
SSAL	78	136	163	222	599
	4,4	6,3	7,8	9,2	
STA	16	206	99	13	334
	0,9	9,6	4,8	0,5	
IPOP + PRIIME	13	7	12	73	105
	0,7	0,3	0,6	3,0	
Multi	232	229	225	270	956
	13,1	10,6	10,8	11,2	
Total participants	1 769	2 152	2 085	2 419	8 425
Total non-participants	466	474	430	468	1 838

Tableau 2.2.5.2-2
Effectifs initiaux disponibles pour la mesure SAE dans la principale base de données

Activité SAE		Statut relatif au soutien public du revenu				
		PAS	PAE, PAE-PAS	ADM, ADM-PAS	SSPR	Total
Services unitaires		793	951	906	1 067	3 717
		44,8	44,2	43,5	44,1	
SAEM-V	SAE – Soutien de base : services liés à la recherche d’emploi	128	89	73	81	371
		7,2	4,1	3,5	3,4	
SAEM-I	SAE – Soutien de base : sessions d’information	169	196	180	174	719
		9,6	9,1	8,6	7,2	
SAEM-L	SAE – Services à la carte : aide-conseil à la recherche emploi	107	190	191	186	674
		6,1	8,8	9,2	7,7	
SAEM-B	SAE – Services à la carte : aide-conseil selon des besoins ciblés	35	8	17	110	170
		2,0	0,4	0,8	4,6	
SAEM-T	SAE – Évaluation spécialisée : orientation	162	167	163	91	583
		9,2	7,8	7,8	3,8	
SAEM-E	SAE – Soutien structuré : stratégie de recherche d’emploi	128	217	181	235	761
		7,2	10,1	8,7	9,7	
SAEM-M	SAE – Soutien structuré : mise en mouvement	49	73	82	176	380
		2,8	3,4	3,9	7,3	
G, J, P, 2, Z	Autres SAE visés	15	11	19	14	59
		0,9	0,5	0,9	0,6	
Services en approche globale		278	327	310	422	1 337
		15,7	15,2	14,9	17,5	
SAEM-C	SAE – Clubs de recherche d’emploi	33	97	92	152	374
		1,9	4,5	4,4	6,3	
SAEM-U	SAE – Services spécialisés	226	227	200	264	917
		12,8	10,6	9,6	10,9	
W, 1, D, R	Autres SAE visés	19	3	18	6	46
		1,1	0,1	0,9	0,3	
Total général		1 071	1 278	1 216	1 489	5 054

Tableau 2.2.5.2-3
Effectifs initiaux disponibles pour les clientèles spécifiques dans la principale base de données

Clientèle spécifique	Statut relatif au soutien public du revenu				
Fréquence	PAS	PAE, PAE-PAS	ADM, ADM-PAS	SSPR	Total
% colonne					
Sexe					
Femme	938	963	998	1 350	4 249
	53,0	44,8	47,9	55,8	
Homme	831	1 189	1 087	1 069	4 176
	47,0	55,3	52,1	44,2	
Groupe d'âge					
Moins de 30 ans	503	446	473	1 052	2 474
	28,4	20,7	22,7	43,5	
30 à 44 ans	727	900	852	955	3 434
	41,1	41,8	40,9	39,5	
45 ans et plus	539	806	760	412	2 517
	30,5	37,5	36,5	17,0	
Lieu de naissance					
Immigrants	688	370	485	1 059	2 602
	38,9	17,2	23,3	43,8	
Natifs	1 081	1 778	1 600	1 354	5 813
	61,1	82,6	76,7	56,0	
.. *	0	4	0	6	10
	0,0	0,2	0,0	0,3	
Scolarité					
Pas de diplôme d'études secondaires	578	322	420	267	1 587
	32,7	15,0	20,1	11,0	
5 ^e secondaire ou formation professionnelle	580	811	766	643	2 800
	32,8	37,7	36,7	26,6	
Formation collégiale ou universitaire	537	996	874	1 435	3 842
	30,4	46,3	41,9	59,3	
Formation à l'étranger	71	22	25	73	191
	4,0	1,0	1,2	3,0	
.. *	3	1	0	1	5
	0,2	0,1	0,0	0,0	
État de la participation					
Complète	1 395	1 949	1 784	2 176	7 304
	78,9	90,6	85,6	90,0	
Incomplète	374	203	301	243	1 121
	21,1	9,4	14,4	10,1	
Total	1 769	2 152	2 085	2 419	8 425

*.. Valeurs manquantes.

2.2.5.3 Pondération et variance des estimations

Les effets nets ont été calculés à partir des données non pondérées des participants et des non-participants, considérant que la littérature ne présente pas de consensus quant à l'utilisation de la pondération dans les analyses économétriques basées sur l'appariement par les scores de propension et que la procédure d'appariement génère elle-même une pondération.

Les effets bruts présentés dans ce rapport sont donc également non pondérés. Ils s'avèrent presque tous très semblables à ceux pondérés des participants qui sont diffusés dans le rapport sur les effets bruts⁵⁴, sauf parfois pour quelques indicateurs⁵⁵. Par ailleurs, il est réaliste de croire que la pondération et le plan de sondage ont peu d'influence sur les estimations d'effets nets d'après les tests réalisés pour cette étude par échantillonnage inverse⁵⁶ et à l'aide de forêts aléatoires causales⁵⁷.

La variance des effets nets diffusés dans ce rapport est très grande. De fait, la plupart des estimations ont un coefficient de variation supérieur à 15 % et un intervalle de confiance très grand. À titre d'exemple, un effet net moyen significatif de 3,5 points de pourcentage est mesuré pour la présence en emploi un an après la participation chez l'ensemble des personnes admissibles à l'assurance-emploi, toutes mesures confondues⁵⁸. Or, cette estimation a un coefficient de variation de 82,4 % et son intervalle de confiance est [-2,1; 9,1 points de pourcentage].

Le tableau ci-dessous présente la proportion d'indicateurs ayant un coefficient de variation supérieur à 15 % pour chaque clientèle analysée dans ce rapport. En moyenne, 94 % des indicateurs ont un coefficient de variation supérieur à 15 %. Néanmoins, un certain nombre d'effets nets statistiquement significatifs ont pu être détectés pour chaque clientèle, tels qu'ils sont résumés au tableau 6-1 de la conclusion.

⁵⁴ Le rapport sur les effets bruts fournit les effets bruts pondérés ainsi que des marges d'erreur pour ces estimations. Prière de se référer à ce rapport pour une inférence adéquate des effets bruts à la population.

⁵⁵ Des estimations légèrement différentes sont parfois obtenues, notamment pour la différence de rémunération d'emploi, le délai avant d'obtenir un emploi l'année après la participation et l'emploi à temps plein au moment du sondage.

⁵⁶ Sept cents sous-échantillons ont été sélectionnés parmi l'ensemble des participants, chacun d'eux permettant d'avoir une représentation adéquate de la population des participants des services publics d'emploi. Les effets nets ont été calculés sur ceux-ci et comparés aux effets nets diffusés. Voir l'article de Rao, Scott et Benhin (2003).

⁵⁷ Des forêts aléatoires causales non pondérées et pondérées ont été générées. Voir l'article d'Athey et al. (2018).

⁵⁸ On estime que 73,1 % des participants ont occupé un emploi l'année suivant leur participation, comparativement à 69,6 % des non-participants pour la même période, pour un effet net de 3,5 points de pourcentage (section 3.1).

Tableau 2.2.5.3-1
Proportion de coefficients de variation (CV) supérieurs à 15 % pour chaque clientèle,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

Clientèle*	Proportion de CV > 15 % (%)
Ensemble de la clientèle	90
SAE – Globalement	93
SAE – Ensemble des services unitaires	93
SAE – Ensemble des services en approche globale	96
SAEM-U : Services spécialisés	98
Mesure de formation de la main-d'œuvre	99
Plusieurs mesures	96
Hommes	93
Femmes	93
Âgés de 30 à 44 ans	93
Âgés de 45 ans et plus	93
Nés au Canada	93
Ayant un diplôme d'études secondaires ou une équivalence	93
Ayant un diplôme d'études postsecondaires ou une équivalence	94
Participation complétée	92
Participation non complétée	95
Moyenne	94

* Les clientèles sont présentées selon l'ordre de présentation des chapitres de résultats du rapport.

2.2.6 Lignes directrices sur l'interprétation des données

Pour chaque clientèle, le rapport présente les résultats bruts des indicateurs évalués auprès des participants et des non-participants comparables à ceux-ci, ainsi que leurs écarts nets. Le lecteur est prié de se référer à la section 2.2.4 afin de connaître les définitions de chaque indicateur.

Les résultats sont détaillés dans des tableaux comme ceux présentés ci-dessous, tirés de la section 3.1 du rapport portant sur les prestataires de l'assistance sociale aux sous-sections A, B et D⁵⁹. Les figures qui suivent reprennent certains de ces résultats à titre illustratif.

- Les résultats bruts des participants et des non-participants sont non pondérés⁶⁰ et, de plus, ceux des non-participants sont des résultats modélisés⁶¹.
- Les **écarts nets**, aussi appelés *effets nets*, représentent la différence entre le résultat brut des participants et le résultat brut (modélisé) des non-participants.

⁵⁹ Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2022, mars). Étude des effets nets des mesures actives offertes aux individus de la clientèle des prestataires de l'assistance sociale, 3^e cycle d'évaluation.

⁶⁰ Le lecteur intéressé à connaître les résultats pondérés des participants est invité à consulter le rapport *Étude des effets bruts des mesures actives offertes aux individus par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 3^e cycle d'évaluation*, SOM inc., août 2021.

⁶¹ Voir la section 2.2.5.1.

- La majorité des tableaux n'ont qu'une seule colonne d'écarts nets. Dans ce cas, l'unité de mesure de chaque indicateur est inscrite entre parenthèses dans la colonne « Indicateur ». L'échelle plus difficilement identifiable de certains indicateurs y est parfois plutôt inscrite spécifiquement entre parenthèses afin de faciliter son interprétation.
- Les tableaux ayant deux colonnes d'écarts nets reflètent la présence de deux unités de mesure pour au moins l'un des indicateurs présents dans un tableau : une première en points de pourcentage (pp) et une seconde en unité de temps (semaines, mois). Noter la différence entre le tableau 2.2.6-1 et le tableau 2.2.6-2 quant au nombre de colonnes d'écarts nets.
- Un **indice de signification** est associé à chacun des écarts nets afin d'indiquer ceux qui sont statistiquement significatifs, identifiés par « ** » ou « *** » selon le seuil de signification observé à la suite du test statistique. L'absence d'astérisques signifie alors un écart net statistiquement non significatif, c'est-à-dire un écart qui n'a pas pu être déclaré significatif dans cette étude.
- Ce qu'il est important de retenir est la présence d'un effet net significatif ou non. Les écarts nets estimés sont en général peu précis dans ce rapport⁶² et il ne faut pas trop s'attarder aux estimations en tant que telles.

La structure du rapport recense les écarts nets significatifs, peu importe leur seuil de signification. Les indicateurs sont catégorisés comme étant des indicateurs après intervention (appelés parfois *indicateurs ex post*) ainsi que des indicateurs de différences « après-avant » (appelés communément *indicateurs de différences en différences*). Dans le rapport, la présentation des résultats des indicateurs après intervention précède toujours celle des indicateurs de différences « après-avant ».

- Un **indicateur après intervention** permet d'estimer le résultat d'une situation après l'intervention, dans ce cas la participation aux services publics d'emploi. Dans la figure 1, cela correspond aux estimations d'indicateurs aux points « 12 », « 12 à 18 », « 18 » et « environ 29^e », soit les périodes de référence possibles des indicateurs étudiés. Le point « 12 » signifie que l'indicateur porte sur les 12 mois après la fin de la participation aux services publics d'emploi pour les participants ou la date butoir pour les non-participants. Dans la même veine, le point « 12 à 18 » représente l'indicateur qui porte sur la période entre le 12^e au 18^e mois suivant la fin de la participation et le point « 18 », celui qui englobe les 18 mois après la fin de la participation. Enfin, le point « environ 29^e » traite de la situation des répondants au moment du sondage, soit environ 29 mois après la fin de la participation. Les données illustrées à la figure 1 sont présentées au tableau 2.2.6-1.
- Un **indicateur de différences « après-avant »** estime un changement dans la situation entre deux moments, soit la différence entre l'estimation de la situation après l'intervention et celle de la situation préalable. Dans la figure 2, cela correspond aux estimations Δ_P et Δ_{N-P} , soit la différence entre l'estimation au point « 12 » et celle au point « -12 », « -12 » étant la période correspondant à 12 mois avant la participation aux services publics d'emploi pour les participants ou à la date de sélection pour les non-participants. Les données illustrées à la figure 2 sont présentées aux tableaux 2.2.6-2 et 2.2.6-3. À noter qu'aucun test statistique n'est effectué pour savoir si chaque résultat brut de l'indicateur de différences « après-avant » diffère de 0. Le test statistique est effectué sur l'écart net mesuré entre les deux résultats bruts. Cette situation est également vraie pour les autres indicateurs présentés dans ce rapport.

⁶² Voir la section 2.2.5.3 pour de plus amples détails.

Tableau 2.2.6-1
Exemples d'indicateurs après intervention présentés à la section 3.1-A,
prestataires de l'assistance sociale

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	
Présence en emploi				
12 mois	43,1	31,9	11,2	***
12 à 18 mois	40,7	32,0	8,7	***
18 mois	48,3	36,2	12,1	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	37,8	30,9	6,9	***

*Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.*

Données basées sur 2 738 participants et 836 non-participants.

Tableau 2.2.6-2
Exemples d'indicateurs après intervention présentés à la section 3.1-B,
prestataires de l'assistance sociale

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Temps en emploi					
12 mois	25,2	19,2	6,0	3,1	***
12 à 18 mois	32,5	24,6	7,9	2,0	***
18 mois	27,0	20,4	6,5	5,1	***
Temps en emploi à temps plein					
12 mois	20,0	13,5	6,5	3,4	***
12 à 18 mois	25,9	17,0	8,9	2,3	***
18 mois	21,4	14,0	7,4	5,8	***

*Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.*

Données basées sur 2 738 participants et 836 non-participants.

Tableau 2.2.6-3
Exemples d'indicateurs de différences « après-avant » présentés à la section 3.1-D,
prestataires de l'assistance sociale

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Différence du temps travaillé	12,0	0,5	11,5	6,0	***
Différence du temps travaillé à temps plein	10,6	0,3	10,2	5,3	***

*Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.*

Données basées sur 2 738 participants et 836 non-participants.

Figure 1
Exemple visuel des périodes de référence et de calcul d'écarts nets pour les indicateurs après intervention,
prestataires de l'assistance sociale

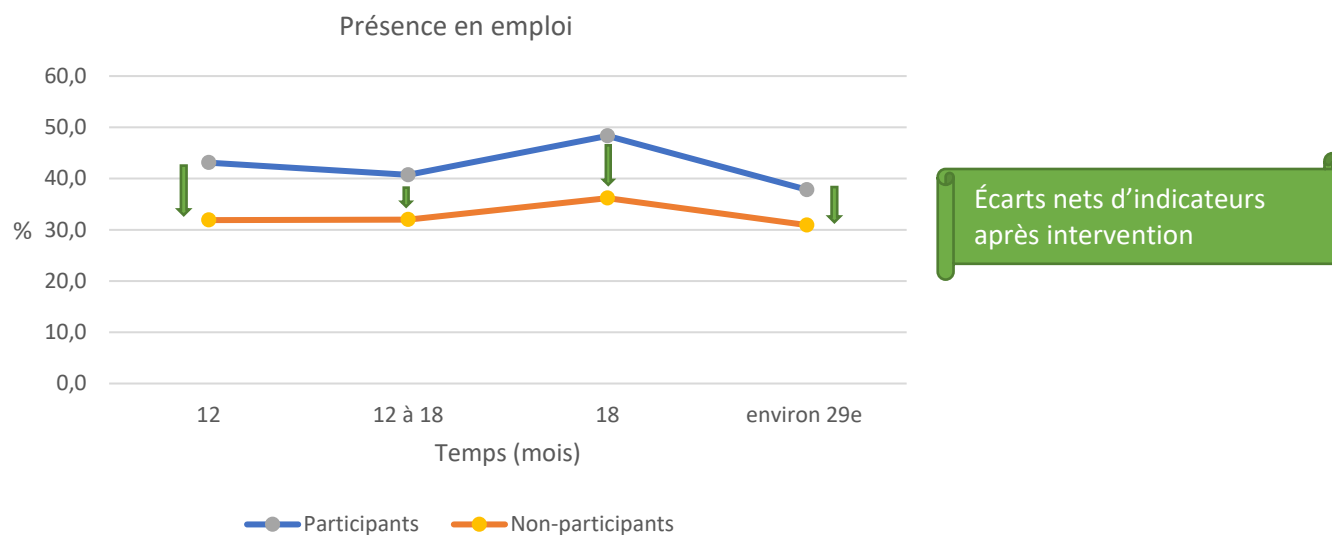
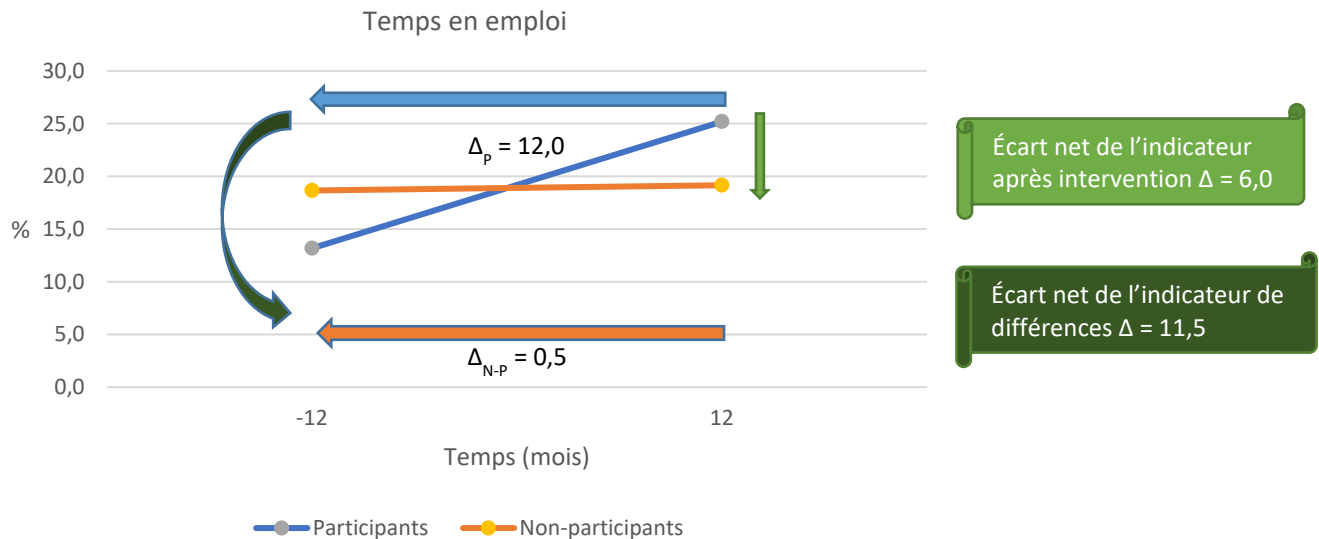


Figure 2
Exemple visuel de calcul d'écart nets pour les indicateurs après intervention et les indicateurs de différences « après-avant », prestataires de l'assistance sociale



Concernant les indicateurs « après-avant », il est à noter que seuls les résultats bruts et nets de ces indicateurs sont présentés dans le rapport. En effet, les résultats bruts des indicateurs précédant l'intervention, représentés au temps « -12 » (13,2 % contre 18,7 %) à la figure 2, ne sont pas présentés, étant donné leur intérêt moindre, mais surtout parce qu'ils ne sont pas calculés directement, bien qu'ils aient une incidence sur les calculs des indicateurs de différences⁶³. Si nécessaire, ces résultats peuvent être déduits pour aider à la compréhension des résultats des indicateurs de différences, comme dans le tableau suivant. Le résultat brut d'un indicateur avant intervention peut ainsi être estimé en soustrayant le résultat brut de différence du résultat brut après intervention.

Tableau 2.2.6-4
Exemples de calculs d'indicateurs précédant l'intervention non présentés dans le rapport, prestataires de l'assistance sociale

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Temps en emploi					
-12 mois	13,2	18,7	ND	ND	ND
Temps en emploi					
12 mois	25,2	19,2	6,0	3,1	***
Différence du temps travaillé	12,0	0,5	11,5	6,0	***

⁶³ D'abord, l'indicateur de différence est calculé **pour chaque individu** (indicateur après intervention duquel on soustrait l'indicateur avant intervention). Les estimations relatives à cet indicateur sont ensuite produites, soit les résultats bruts et les écarts nets de l'indicateur de différence.

2.2.7 Portée et limites de l'étude

La mesure des effets nets, c'est-à-dire les effets attribuables à l'intervention, correspond à l'écart entre la situation observée chez les personnes à la suite de leur participation à une intervention (effet brut) et celle qui aurait été observée si elles n'y avaient pas participé. Cette dernière situation ne peut évidemment pas être mesurée directement puisque ces personnes ont, dans les faits, participé à un service public d'emploi. Pour l'estimer, il est nécessaire de recourir à un groupe de comparaison, soit un groupe n'ayant pas participé à un service public d'emploi et que l'on souhaite le plus semblable possible à celui des participants.

L'évaluation des effets nets repose sur un devis quasi expérimental, car les services publics d'emploi sont offerts à une population visée qui y participe volontairement. De ce fait, il y a possibilité de biais de sélection, car les personnes participantes peuvent avoir certaines caractéristiques non observées, telles qu'une motivation différente d'améliorer leur situation et de réintégrer le marché du travail de celles des non-participants. Ainsi, bien que les non-participants aient fait l'objet d'une sélection visant à assurer une certaine similitude avec les personnes participantes, certaines dimensions n'ont pas pu être contrôlées comme elles auraient pu l'être si l'attribution de la participation aux services publics d'emploi avait été aléatoire (ce qu'un devis expérimental aurait fait). Ces caractéristiques non observées peuvent ainsi constituer un biais d'autosélection, malheureusement incontournable, mais qui est atténué par l'utilisation d'une méthode économétrique reconnue pour le minimiser, soit l'appariement par scores de propension.

Cette méthode repose, entre autres, sur l'hypothèse d'indépendance conditionnelle à des caractéristiques observables. En d'autres termes, il est supposé que les différents bassins de couples participants–non-participants similaires par rapport à un ensemble de caractéristiques observées X_1 sont aussi similaires à des caractéristiques non observées X_2 . Il est également supposé que le résultat moyen des non-participants à un indicateur correspond au résultat moyen qu'y auraient obtenu les participants s'ils n'avaient pas participé aux services publics d'emploi. Il appert que les chances que cette hypothèse soit confirmée sont meilleures lorsque les modélisations reposent sur un riche éventail de caractéristiques observées X_1 et lorsque la similitude des couples participants–non-participants à l'intérieur des différents bassins est assurée (comparaison de la similitude des scores de propension des participants et des non-participants à l'intérieur des différents bassins) avant de procéder aux estimations des effets nets. À cet égard, la condition préalable de l'équilibre des scores a été respectée pour tous les bassins de couples participants–non-participants de chaque clientèle étudiée. De plus, le fait de disposer de leurs revenus avant la participation, de l'historique de leurs présences antérieures aux services publics d'emploi, à l'assurance-emploi et, dans une moindre mesure, de celles à l'aide financière de dernier recours, a constitué un atout précieux.

L'hypothèse d'indépendance conditionnelle à des caractéristiques observables peut toutefois être invalidée si des effets fixes inobservables influent à la fois sur l'effet de la participation aux services publics d'emploi et sur la probabilité d'y participer. Dans cette étude, des indicateurs après intervention ainsi que des indicateurs de différences « après-avant » ont été utilisés. Les indicateurs de différences « après-avant » ont l'avantage de pouvoir contrer l'influence que peuvent avoir de tels effets fixes inobservables. Lorsqu'il y a cohérence entre les effets mesurés par les indicateurs après intervention et les indicateurs de différences « après-avant », cela incite à croire que ces effets mesurés n'ont pas été influencés par des effets fixes, ou du moins pas fortement; c'est le cas dans la présente étude la plupart du temps.

Par ailleurs, rien n'assure que l'effet lié au biais de sélection, dont il a été question précédemment, soit constant dans le temps. Il est entre autres possible que certaines personnes aient vécu une dégradation temporaire de leur situation financière peu de temps avant de participer aux services publics d'emploi et que cela les ait incitées à y participer; ce phénomène est connu sous l'expression *Ashenfelter's dip*⁶⁴. Dès lors, les participants auraient pu

⁶⁴ Heckman, J. J. et Smith, J. A. (1995, mars), *Ashenfelter's dip and the determinants of participation in a social program: Implications for simple program evaluation strategies*, University of Western Ontario.

connaître une amélioration de leur situation financière, même en l'absence d'un service public d'emploi, uniquement parce que cette situation était temporaire et qu'elle est revenue d'elle-même à la normale. Cela entraînerait un biais susceptible d'affecter les effets mesurés par les indicateurs de différences « après-avant ». Dans le cas des personnes admissibles à l'assurance-emploi, ce type de dégradation temporaire de situation pourrait émerger. En l'occurrence, les revenus antérieurs à la participation (ou à la sélection) des individus ont d'ailleurs presque toujours été employés dans les modélisations économétriques afin d'en tenir compte⁶⁵ et lorsque cela n'a pas été le cas, le nombre antérieur de semaines passées à l'assurance-emploi a notamment été considéré. Par ailleurs, la durée de leur temps passé à l'assistance sociale au moment de commencer leur participation (ou lors du mois de sélection pour les non-participants) a aussi été considérée dans les modélisations économétriques⁶⁶, faisant en sorte que leur situation de pauvreté a bien été prise en compte lorsque nécessaire pour assurer des appariements adéquats. Finalement, tout comme il a été soulevé précédemment, il y a une assez bonne cohérence entre les effets nets mesurés par les indicateurs après intervention et les effets nets des indicateurs de différences « après-avant », laissant présager que les dégradations temporaires de situation chez les personnes admissibles à l'assurance-emploi de cette étude ont été en bonne partie contrôlées.

De plus, deux sources d'information ont été utilisées : un sondage téléphonique et des données administratives. Un plan de sondage complexe a été employé et la répartition de l'échantillon des participants n'est pas conforme à celle de la population des participants. Les analyses doivent donc tenir compte du plan de sondage et des poids d'échantillonnage des individus⁶⁷. Ensuite, il est possible qu'un biais attribuable à la non-réponse ait été introduit, puisque ce ne sont pas tous les individus échantillonnés qui ont répondu au sondage.

Le biais de non-réponse s'avère problématique seulement dans la mesure où il est endogène, c'est-à-dire relié à l'objet d'étude. Pour l'étudier, les répondants et les non-répondants au sondage ont été comparés sur la base de caractéristiques observables. Ensuite, la réponse (ou la non-réponse) au sondage et la participation (ou la non-participation) à un service public d'emploi ont été considérées simultanément. Par définition, les caractéristiques non observables ne peuvent être prises en compte explicitement, mais il est possible d'en inférer l'existence moyennant quelques hypothèses statistiques. En effet, la façon la plus simple d'appréhender les problèmes de biais de sélection est d'estimer un modèle qui tient compte simultanément de la réponse ou non au sondage et de la participation ou non à un service public d'emploi. Il y a donc quatre cas de figure possibles à considérer (tableau 2.2.7-1).

Tableau 2.2.7-1

Répartition de l'échantillon initial selon la participation à un service public d'emploi et la réponse au sondage

Participation à un service public d'emploi	Réponse au sondage (nombre d'observations)		
	Oui (taux de réponse)	Non	Total
Oui	15 617 (30,3 %)	35 845	51 462
Non	3 537 (25,3 %)	10 463	14 000
Total	19 154 (29,3 %)	46 308	65 462

⁶⁵ Il est question de 12 modèles sur 16.

⁶⁶ Cela concerne spécifiquement 1 modèle sur 16.

⁶⁷ Lohr, S. L. (1999), *Sampling: design and analysis*.

Environ 29,3 % des individus de l'échantillon ont répondu au sondage. Le taux de réponse diffère statistiquement selon que l'individu a participé ou non à un service public d'emploi : 30,3 % des participants aux services publics d'emploi ont répondu au sondage, alors que cette proportion est de 25,3 % pour les non-participants.

Un modèle probit bivarié⁶⁸ a été estimé chez les personnes admissibles à l'assurance-emploi, permettant de déterminer si les caractéristiques observables ont un effet sur l'une ou l'autre des décisions. La corrélation entre la probabilité de participer au sondage et celle de participer à un service public d'emploi s'est avérée statistiquement significative chez cette clientèle. Cependant, cette corrélation est très faible et l'influence du biais potentiel de non-réponse sur les estimations apparaît donc négligeable. Par ailleurs, le modèle probit bivarié repose sur peu de variables socio-démographiques étant donné l'information disponible sur les non-répondants. Il est ainsi probable que la corrélation entre les deux probabilités ait été plus faible ou encore statistiquement non significative si le modèle avait été conditionné sur davantage de variables.

Les résultats présentés dans le rapport portant sur les effets bruts tiennent compte du plan de sondage et de la pondération; ils permettent l'inférence adéquate à la population des participants pour la période 2017-2018. Pour ce rapport, une segmentation du taux de réponse en classes de pondération⁶⁹ a aussi été obtenue, permettant d'ajuster les poids d'échantillonnage afin de minimiser le biais de non-réponse. Rappelons cependant que les effets bruts et nets du présent rapport ont été produits sans que le plan de sondage et la pondération n'aient été pris en considération, étant donné la méthode d'analyse économétrique employée. Or, d'après les résultats des tests réalisés sur l'ensemble des participants, il est réaliste de croire que cela a peu d'influence sur les estimations des effets nets diffusés. De plus, les effets bruts des participants s'avèrent généralement très similaires dans les deux rapports.

La base de données employée pour analyser l'ensemble des 16 clientèles est composée d'individus ayant répondu au sondage et accepté le jumelage de leurs données avec celles d'Emploi et Développement social Canada et de Revenu Québec, puis ayant été repérés dans les fichiers de Revenu Québec. Cette base contient par ailleurs les données sur l'assurance-emploi, qui n'étaient pas disponibles pour les rapports précédents. Les modélisations reposent ainsi sur un riche éventail de caractéristiques observées X_1 et les indicateurs d'effets nets produits à partir des données de Revenu Québec et celles d'Emploi et Développement social Canada y sont disponibles. Toutefois, les effectifs sont moindres, ce qui limite le nombre de modélisations possibles, en plus d'induire un biais supplémentaire, soit celui découlant des consentements : le biais de jumelage. En effet, un certain nombre de répondants ont refusé le jumelage des réponses qu'ils ont fournies au sondage avec les données des fichiers administratifs d'Emploi et Développement social Canada et de Revenu Québec. Ces individus peuvent donc avoir des caractéristiques différentes de ceux qui ont accepté le jumelage.

Les différences entre les caractéristiques observées chez les participants, celles des participants ayant consenti au jumelage et celles des non-participants posent peu de problèmes conceptuels, car les effets nets sont estimés conditionnellement à ces variables observées et elles prennent donc en compte les différences entre les variables de confusion lors de la mesure des effets nets. En revanche, s'il existe des différences systématiques du côté des caractéristiques non observées, les estimations des effets nets qui n'en tiennent pas compte seront biaisées.

Par définition, les caractéristiques non observables ne peuvent être prises en compte explicitement. Tout comme précédemment, il est cependant possible d'en inférer l'existence moyennant quelques hypothèses statistiques, la façon la plus simple étant d'estimer un modèle qui tient compte simultanément de la décision ou non de

⁶⁸ Stata, *biprobit*, <https://www.stata.com/manuals/rbiprobit.pdf>.

⁶⁹ SAS, *The HPSPLIT procedure*, http://support.sas.com/documentation/cdl/en/stathpug/68163/HTML/default/viewer.htm#stathpug_hpsplit_examples01.htm.

permettre le jumelage et de participer ou non à un service public d'emploi. Il y a donc quatre cas de figure possibles à considérer, en deux étapes.

Tout d'abord, environ 61,1 % des répondants au sondage ont accepté le jumelage de données avec celles du Ministère et d'Emploi et Développement social Canada (tableau 2.2.7-2). Le taux d'acceptation du jumelage ne diffère cependant pas significativement selon que l'individu a participé ou non à un service public d'emploi. En effet, 61,4 % des participants aux services publics d'emploi ayant répondu au sondage ont accepté le jumelage avec les données du Ministère et d'Emploi et Développement social Canada, alors que cette proportion est de 59,9 % parmi les non-participants ayant répondu au sondage.

Tableau 2.2.7-2

Répartition du nombre de répondants au sondage selon la participation à un service public d'emploi et l'acceptation du jumelage de données provenant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et d'Emploi et Développement social Canada

Participation à un service public d'emploi	Jumelage (nombre d'observations)		
	Oui	Non	Total
Oui	9 589 (61,4 %)	6 028	15 617
Non	2 120 (59,9 %)	1 417	3 537
Total	11 709 (61,1 %)	7 445	19 154

De plus, environ 88,5 % des répondants au sondage ayant consenti au jumelage de données du Ministère et d'Emploi et Développement social Canada ont aussi accepté le jumelage avec les données de Revenu Québec (tableau 2.2.7-3). Encore une fois, le taux d'acceptation du jumelage ne diffère pas significativement selon que l'individu a participé ou non à un service public d'emploi.

Tableau 2.2.7-3

Répartition du nombre de répondants au sondage ayant consenti au jumelage avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et Emploi et Développement social Canada selon la participation à un service public d'emploi et l'acceptation du jumelage de données provenant de Revenu Québec

Participation à une mesure	Jumelage (nombre d'observations)		
	Oui	Non	Total
Oui	8 502 (88,7 %)	1 087	9 589
Non	1 864 (87,9 %)	256	2 120
Total	10 366 (88,5 %)	1 343	11 709

Ainsi, ces deux constats quant aux tests non significatifs permettent de croire que des estimations non biaisées peuvent être obtenues à partir de la principale base de données.

En conclusion, malgré la faible précision des estimations d'écarts nets, un certain nombre d'entre eux sont statistiquement significatifs dans l'étude. Il a cependant parfois été impossible de déclarer certains écarts nets statistiquement différents de 0, bien qu'ils puissent apparaître grands a priori.

3 Résultats nets de l'ensemble des participants admissibles à l'assurance-emploi

Les résultats présentés dans cette section portent sur l'ensemble des personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant participé à au moins un service public d'emploi visé dans l'évaluation. Parmi les 3 945 personnes admissibles à l'assurance-emploi au moment de débiter leur participation qui ont été interrogées dans le cadre de cette étude, 2 085 d'entre elles ont accepté le jumelage des données avec celles de Revenu Québec et d'Emploi et Développement social Canada.

Les analyses ont été réalisées à partir de la base de données des individus ayant répondu au sondage et accepté le jumelage de leurs données avec Revenu Québec et Emploi et Développement social Canada. Par ailleurs, le nombre de participants indiqué sous chaque tableau peut légèrement différer de celui indiqué ci-dessus et d'un tableau à l'autre en raison de la non-réponse partielle variable aux indicateurs, de l'appariement des participants avec les non-participants et du fait que les individus identifiés comme handicapés ou autochtones ont été retirés.

3.1 Insertion en emploi

Bien que la majorité des indicateurs traitant de l'insertion en emploi après la participation présentent des écarts nets statistiquement non significatifs, il ne faut pas pour autant conclure que la participation aux services publics d'emploi n'a pas eu d'impact sur les participants. En effet, les indicateurs de différences « après-avant » calculés à partir des données du sondage, soit ceux qui prennent en compte la situation spécifique de chaque individu 12 mois avant la participation dans la définition de l'indicateur, présentent des écarts nets statistiquement significatifs en faveur des participants. Ces écarts indiquent que la participation a eu un effet positif sur les changements de temps passé en emploi à temps plein ou non, de nombre d'heures travaillées et de rémunération. De plus, 18 mois après la fin de la participation, les participants sont proportionnellement plus nombreux à occuper un emploi comparativement aux non-participants.

A. Présence en emploi

Les personnes admissibles à l'assurance-emploi qui ont participé aux services publics d'emploi ont une présence en emploi proportionnellement plus importante que celle des non-participants 18 mois après la fin de la participation : l'écart net se situe à 5,2 points de pourcentage. Néanmoins, la présence des participants ne diffère pas de celle des non-participants ni dans les 12 mois suivant la fin de la participation ni entre le 12^e et 18^e mois après la fin de la participation. Au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois après la participation, les participants et les non-participants ont statistiquement le même taux de présence en emploi (62,4 % contre 62 %) puisque l'écart net qui en résulte n'est pas significatif.

Tableau 3.1-1
Présence en emploi des participants aux services publics d'emploi,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	
Présence en emploi				
12 mois	73,1	69,6	3,5	
12 à 18 mois	69,9	68,1	1,8	
18 mois	77,3	72,1	5,2	**
Ponctuelle, au 29 ^e mois	62,4	62,0	0,4	

*Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.*

Données basées sur 1 962 participants et 415 non-participants.

B. Temps passé en emploi

Au cours des périodes suivant la fin de leur participation, les participants ont été employés en moyenne entre 51,9 % et 60,1 % du temps comparativement à environ 52,3 % à 61,5 % pour les non-participants selon la période postparticipation considérée. Pour chacune de ces périodes, l'écart net mesuré n'est pas significatif d'un point de vue statistique. Cela signifie que, comparativement aux non-participants, les participants n'ont pas passé en moyenne plus ou moins de temps en emploi durant les périodes suivant la participation. Par ailleurs, cette absence d'écart net statistiquement significatif subsiste quand l'analyse porte sur le travail à temps plein.

Tableau 3.1-2
Temps passé en emploi des participants aux services publics d'emploi,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp Semaines	
Temps en emploi				
12 mois	51,9	52,3	-0,4	-0,2
12 à 18 mois	60,1	61,5	-1,4	-0,4
18 mois	54,4	54,8	-0,4	-0,3
Temps en emploi à temps plein				
12 mois	43,3	43,2	0,1	0,1
12 à 18 mois	50,8	51,1	-0,2	-0,1
18 mois	45,7	45,2	0,5	0,4

*Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.*

Données basées sur 1 962 participants et 415 non-participants.

C. Heures travaillées et rémunération d'emploi

Au cours des périodes postparticipation étudiées, les participants ont, en moyenne, travaillé autant d'heures que les non-participants et profité d'une rémunération d'emploi semblable à ces derniers. De fait, les écarts nets estimés sont tous non statistiquement significatifs. Il est donc impossible de conclure que la participation aux services publics d'emploi a eu un effet sur les heures travaillées et la rémunération d'emploi jusqu'à 18 mois après la fin de la participation.

Tableau 3.1-3
Heures travaillées et rémunération d'emploi des participants aux services publics d'emploi,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Heures travaillées (h)				
12 mois	968	977	-9	
12 à 18 mois	556	573	-17	
18 mois	1 514	1 536	-22	
Rémunération d'emploi (\$)				
12 mois	17 902	17 803	99	
12 à 18 mois	10 971	11 135	-164	
18 mois	28 662	28 460	202	
Rémunération d'emploi – RQ (\$)				
12 mois - salarié/autonome	20 541	20 305	236	
12 mois - salarié	19 874	19 549	325	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 962 participants et 415 non-participants.

D. Changements concernant la situation d'emploi : temps, heures et rémunération

Entre l'année précédant le début de la participation et celle suivant la fin de la participation aux services publics d'emploi, la proportion du temps passé en emploi s'est en moyenne accrue de 7,9 % pour les participants et de 1,0 % pour les non-participants. Il en résulte un écart net statistiquement significatif de 6,9 points de pourcentage en faveur des participants, soit l'équivalent de 3,6 semaines de temps travaillé en plus chez les participants. Pour ce qui est de la différence de temps passé en emploi à temps plein, l'écart net entre les participants et les non-participants est de 6,0 points de pourcentage, un écart qui est également statistiquement significatif. En résumé, comparativement aux non-participants, les participants ont connu en moyenne une plus grande augmentation de leur temps travaillé (à temps plein ou non) l'année suivant la participation par rapport à l'année la précédant.

Tableau 3.1-4
Changements de la situation d'emploi quant au temps travaillé des participants aux services publics d'emploi,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Différence du temps travaillé	7,9	1,0	6,9	3,6	**
Différence du temps travaillé à temps plein	6,7	0,6	6,0	3,1	**

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 962 participants et 415 non-participants.

En observant les différences d'heures travaillées et de rémunération d'emploi au cours des 12 mois suivant la fin de la participation par rapport à l'année précédant la participation, des écarts nets positifs et significatifs respectifs de 154 heures et de 3 949 \$ sont observés en faveur des participants. Il faut néanmoins noter que les différences de rémunération ne sont pas statistiquement significatives quand les données de Revenu Québec sont utilisées, mais celles-ci sont calculées sur des périodes légèrement différentes, puisqu'elles mesurent le changement entre 2018 (environ un an après la fin de la participation) et 2015, 2016 ou 2017 (tout dépendamment de l'année du début de la participation).

Tableau 3.1-5
Changements de la situation d'emploi quant aux heures travaillées et à la rémunération d'emploi des participants aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Différence du nombre d'heures travaillées (h)	152	-2	154	**
Différence de rémunération d'emploi (\$)	3 883	-66	3 949	***
Différence de rémunération d'emploi – RQ (\$)				
salarié/autonome	6 373	4 763	1 610	
salarié	6 123	4 579	1 544	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 962 participants et 415 non-participants.

3.2 Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation

Les participants et les non-participants ne se distinguent pas en ce qui concerne les caractéristiques des emplois occupés pendant l'année qui a suivi la participation aux services publics d'emploi.

A. Délai, type d'emploi et salaire horaire

Les participants ne se distinguent pas des non-participants quant au délai encouru l'année suivant la participation pour occuper un emploi, au type d'emploi et au salaire horaire. En effet, aucun des écarts nets entre les participants et les non-participants n'est statistiquement significatif. Tout au plus, il est intéressant de noter qu'environ 18,7 % des participants ont occupé un emploi temporaire, 16,0 % d'entre eux ont occupé un emploi saisonnier, alors qu'uniquement 7 % des participants étaient travailleurs autonomes. Enfin, le salaire moyen des participants était de 18,8 \$ l'heure.

Tableau 3.2-1

Délai, type d'emploi et salaire horaire des participants aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Délai (sem.)	7,7	6,7	1,0	
Emploi temporaire (%)	18,7	17,2	1,5	
Emploi saisonnier (%)	16,0	17,5	-1,5	
Travailleur autonome (%)	7,0	9,4	-2,4	
Salaire horaire (\$/h)	18,8	18,7	0,1	
Différence du salaire horaire (\$)	0,8	0,2	0,6	

*Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.*

Données basées sur 1 431 participants et 286 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation

Les emplois principaux occupés par les participants l'année après la participation correspondent à leur souhait de façon équivalente à ceux des non-participants (70,6 % contre 73,5 %), l'écart net étant statistiquement non significatif. De plus, ces emplois ne sont pas plus ou moins en lien avec leur expérience de travail ou leur formation et ne nécessitent pas un niveau de compétence différent.

Tableau 3.2-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation des participants aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,5	2,4	0,1	
Correspond au souhait (%)	70,6	73,5	-2,9	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,1	1,1	0,0	
Lien avec la formation (0 à 2)	0,9	1,0	0,0	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 431 participants et 286 non-participants.

3.3 Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage

Règle générale, les caractéristiques du principal emploi occupé au moment du sondage ne diffèrent pas entre les participants et les non-participants. Seulement un indicateur présente un écart net statistiquement significatif : les participants qui occupaient un emploi au moment du sondage étaient davantage satisfaits de leur salaire par rapport aux non-participants.

A. Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées

Au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois après la fin de la participation, la participation aux services publics d'emploi n'a pas eu d'effet sur le type d'emploi occupé (temporaire, saisonnier, autonome) mais il semble qu'il y ait proportionnellement une plus grande tendance à occuper un emploi à temps plein⁷⁰. De plus, les participants ne se distinguent pas des non-participants au chapitre du nombre moyen d'heures hebdomadaires travaillées.

⁷⁰ À noter que le seuil observé du test sur l'écart net de la proportion d'individus occupant un travail à temps plein est cependant de 5,6 %, soit près du seuil de 5 % choisi pour détecter un écart statistiquement significatif.

Tableau 3.3-1
Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées des participants aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Emploi temporaire (%)	15,2	13,9	1,3	
Emploi saisonnier (%)	11,4	10,3	1,1	
Travailleur autonome (%)	7,9	11,1	-3,2	
Emploi à temps plein (%)	76,7	69,9	6,8	
Nombre hebdomadaire d'heures travaillées (h/sem.)	32,7	32,6	0,1	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 222 participants et 254 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire

Au moment du sondage, les participants ont un niveau de satisfaction de leur salaire en moyenne plus élevé que les non-participants (2,1 contre 1,9, pour un écart net de 0,2 point). Toutefois, les emplois principaux occupés par les participants ne demandent pas un niveau de compétence différent de ceux occupés par les non-participants. De plus, ils ne sont pas plus ou moins en lien avec la formation ou leur expérience de travail en comparaison des emplois des non-participants. La proportion de participants ayant un emploi correspondant à son souhait est similaire à celle des non-participants.

Tableau 3.3-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire des participants aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,6	2,6	0,0	
Correspond au souhait (%)	78,5	82,8	-4,3	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,1	1,0	0,0	
Lien avec la formation (0 à 2)	1,0	1,1	0,0	
Lien avec l'expérience de travail ou la formation (0 à 2)	1,1	1,1	0,0	
Satisfaction du salaire (0 à 3)	2,1	1,9	0,2	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 222 participants et 254 non-participants.

3.4 Recours à l'assistance sociale

En moyenne, les participants ont passé moins de temps à l'assistance sociale que les non-participants à la suite de la participation. Cette diminution est statistiquement significative lorsque le temps passé à l'assistance sociale dans l'année qui précède la participation est comparé au temps passé à l'assistance sociale l'année qui suit la fin de la participation, ainsi que sur les périodes entre les 12^e et 18^e mois après la participation et l'ensemble des 18 mois après la participation. Ponctuellement au moment du sondage, soit environ 29 mois après la participation, le constat demeure.

La participation aux services publics d'emploi n'a pas d'effet sur la présence à l'assistance sociale à court terme auprès des participants. Bien que tous les écarts nets estimés dans la période suivant la participation soient faiblement négatifs, ils sont tous statistiquement non significatifs, que ce soit dans les 12 mois après la fin de la participation, entre le 12^e et le 18^e mois suivant la fin de la participation ou dans l'ensemble des 18 mois suivant cette dernière. Toutefois, un écart net statistiquement significatif de -5,2 points de pourcentage au moment du sondage est détecté, ce qui signifie que l'effet de la participation sur le recours à l'assistance sociale serait surtout présent à moyen terme, soit 29 mois en moyenne après la fin de la participation.

La participation a également eu pour effet de diminuer le temps moyen passé à l'assistance sociale. Entre le 12^e et 18^e mois suivant la participation, un écart net statistiquement significatif de -5,0 points de pourcentage en faveur des participants est enregistré. Estimé sur l'ensemble des 18 mois après la participation, cet écart est de -4,4 points de pourcentage en faveur des participants. Finalement, en comparant le temps passé à l'assistance sociale dans l'année qui a précédé la participation à celle qui l'a suivie, il apparaît que les participants ont passé en moyenne moins de temps à l'assistance sociale, soit une diminution de 2,1 % de leur temps, alors que les non-participants ont connu une augmentation de leur temps passé à l'assistance sociale, 6,7 % de plus. Il en résulte un écart net statistiquement significatif de -8,8 points de pourcentage, c'est-à-dire que les participants ont passé en moyenne 1,1 mois en moins à l'assistance sociale que les non-participants.

Tableau 3.4-1

Recours à l'assistance sociale et changement du temps à l'assistance sociale des participants aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Mois	
Présence à l'assistance sociale					
12 mois	29,0	29,6	-0,7	S.O.	
12 à 18 mois	18,4	21,5	-3,1	S.O.	
18 mois	29,9	30,2	-0,3	S.O.	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	15,1	20,3	-5,2	S.O.	**
Temps à l'assistance sociale					
12 mois	19,0	23,1	-4,1	-0,5	
12 à 18 mois	15,4	20,4	-5,0	-0,3	**
18 mois	17,8	22,2	-4,4	-0,8	**
Différence du temps à l'assistance sociale	-2,1	6,7	-8,8	-1,1	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 962 participants et 415 non-participants.

3.5 Recours à l'assurance-emploi

Les participants ont eu plus recours à l'assurance-emploi que les non-participants dans les mois suivant la fin de leur participation. Or, le temps qu'ils ont passé à l'assurance-emploi n'est en moyenne pas différent de celui des non-participants et ils n'ont pas reçu des prestations différentes. On ne peut donc pas conclure que la participation aux services publics d'emploi a eu un effet sur le temps passé à l'assurance-emploi ou le montant des prestations reçues.

Les participants, qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation, sont proportionnellement plus présents à l'assurance-emploi que les non-participants entre le 12^e et 18^e mois suivant la participation (écart net de 6,0 points de pourcentage) et sur l'ensemble des 18 mois suivant la participation (écart net de 6,9 points de pourcentage). Au moment du sondage, l'écart net est toujours statistiquement significatif, se situant à 4,1 points de pourcentage.

En moyenne, les participants ont aussi passé davantage de temps à l'assurance-emploi que les non-participants, ce qui entraîne un écart net de 3,2 points de pourcentage (0,8 semaine) entre les 12^e et 18^e mois après la participation. À noter que l'écart net entre les participants et les non-participants est nul quand la situation à l'assurance-emploi avant la période de participation aux services publics d'emploi est prise en compte. Ces résultats semblent donc indiquer que, bien que les participants aient eu davantage recours à l'assurance-emploi après leur participation à partir du 12^e mois après la participation, le temps passé à l'assurance-emploi ne diffère pas de celui des non-participants, ni le changement de temps passé à l'assurance-emploi.

Tableau 3.5-1
Recours à l'assurance-emploi et changement du temps à l'assurance-emploi des participants aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Présence à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	28,9	25,3	3,6	S.O.	
12 à 18 mois	19,9	13,9	6,0	S.O.	***
18 mois	35,2	28,2	6,9	S.O.	**
Ponctuelle, au 29 ^e mois	14,8	10,7	4,1	S.O.	**
Temps à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	11,7	10,1	1,7	0,9	
12 à 18 mois	11,7	8,6	3,2	0,8	**
18 mois	11,6	9,5	2,2	1,7	
Différence du temps à l'assurance-emploi – EDSC	-6,6	-10,0	3,5	1,8	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1962 participants et 415 non-participants.

Finalement, les prestations d'assurance-emploi perçues en 2018 par les participants, soit environ un an après la fin de la participation, sont en moyenne semblables à celles qu'ont perçues les non-participants. De même, les participants et les non-participants semblent avoir reçu moins de prestations d'assurance-emploi en 2018 par rapport à ce qu'ils ont perçu avant la participation, mais le changement est équivalent chez les deux groupes.

Tableau 3.5-2

Prestations de l'assurance-emploi et changement de prestations à l'assurance-emploi des participants aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Prestations de l'assurance-emploi – RQ (\$), 12 mois	1509	1262	247	
Différence de prestations à l'assurance-emploi – RQ (\$)	-1496	-1638	142	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 962 participants et 415 non-participants.

3.6 Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi

Les participants ont davantage eu recours aux services publics d'emploi à la suite de leur participation. Des écarts nets statistiquement significatifs sont observés en faveur des participants pour les différentes périodes étudiées comprises dans les 18 mois suivant la fin de la participation. Cet effet semble perdurer à moyen terme, puisque les participants ont utilisé un service public d'emploi au moment du sondage dans une plus grande proportion que les non-participants.

Dans les périodes qui ont suivi la participation aux services publics d'emploi, les participants ont été proportionnellement plus nombreux que les non-participants à recourir à l'une des mesures à l'étude dans les 12 mois suivant la fin de leur participation (14,9 points de pourcentage), pendant la période comprise entre le 12^e et 18^e mois (9,9 points de pourcentage) ou en prenant en compte les 18 premiers mois suivant la fin de la participation (22,1 points de pourcentage). Pour toutes ces périodes, les écarts nets calculés sont statistiquement significatifs. Au moment du sondage, l'écart diminue à 2,6 points de pourcentage, ce qui est somme toute un très faible écart.

La participation aux autres mesures et activités offertes par les services publics d'emploi est aussi statistiquement plus élevée chez les participants par rapport aux non-participants dans les 12 mois suivant la fin de la participation (15,6 points de pourcentage), pendant la période comprise entre le 12^e et 18^e mois (6,6 points de pourcentage) et dans les 18 mois suivant cette dernière (20,4 points de pourcentage). Au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la fin de la participation, l'écart net est de 2,5 points de pourcentage. Cette très faible proportion de participants ayant eu recours à une autre mesure ou activité des services publics d'emploi à ce moment semble sous-entendre la disparition de cet effet à moyen terme.

Tableau 3.6-1

Recours à d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi des participants aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	
Mesure à l'étude				
12 mois	14,9	0,0	14,9	***
12 à 18 mois	9,9	0,0	9,9	***
18 mois	22,1	0,0	22,1	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	2,6	0,0	2,6	***
Autres mesures et activités				
12 mois	15,6	0,0	15,6	***
12 à 18 mois	6,6	0,0	6,6	***
18 mois	20,4	0,0	20,4	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	2,5	0,0	2,5	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 962 participants et 415 non-participants.

3.7 Vie sociale et professionnelle

La participation aux services publics d'emploi a induit plusieurs effets sur les indicateurs décrivant la vie sociale et professionnelle des participants. Pour plusieurs indicateurs, des effets positifs et significatifs en faveur des participants sont observés. Parmi ceux-ci, notons une perception d'amélioration de l'expérience de travail, de la motivation et de la qualité de vie des participants.

En moyenne, l'indicateur de niveau de revenu personnel total avant impôts est de 5,21 pour les participants et de 5,23 pour les non-participants, ce qui indique que leur revenu personnel respectif moyen en 2019 s'est situé dans la tranche de 20 000 \$ à 25 000 \$: l'écart net de niveau de revenu personnel entre les deux groupes n'est pas statistiquement significatif. Les écarts nets sur la perception de modification de revenu et la rémunération totale mesurée à partir des données de Revenu Québec sont aussi statistiquement non significatifs.

Tableau 3.7-1
Rémunération totale et changement de rémunération totale des participants aux services publics d'emploi,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Revenu personnel (1 à 9)	5,21	5,23	-0,02	
Modification du revenu (-1 à 1)	0,26	0,18	0,08	
Rémunération totale – RQ (\$)	26 738	26 526	213	
Différence de rémunération totale – RQ (\$)	4 355	2 466	1 889	

*Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.*

Données basées sur 1 962 participants et 415 non-participants.

Finalement, la majorité des indicateurs qui traitent de la vie sociale et professionnelle ont des scores statistiquement plus élevés pour les participants par rapport aux non-participants. Des améliorations sont notées chez les participants au niveau de l'expérience de travail (écart net de 0,08 point), de la motivation (écart net de 0,23 point) et de la qualité de vie en général (écart net de 0,21 point⁷¹).

Tableau 3.7-2
Modifications de certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants aux services publics
d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Modification de l'expérience de travail (-1 à 1)	0,55	0,47	0,08	**
Modification des compétences professionnelles (-1 à 1)	0,59	0,53	0,06	
Modification de la motivation à travailler (-1 à 1)	0,38	0,28	0,11	***
Modification de la motivation à améliorer sa formation (-1 à 1)	0,48	0,36	0,12	***
Modification de la motivation (-2 à 2)	0,87	0,64	0,23	***
Modification de la vie familiale (-1 à 1)	0,25	0,28	-0,02	
Modification de la confiance en soi (-1 à 1)	0,42	0,29	0,12	***
Modification de la situation économique personnelle (-1 à 1)	0,23	0,13	0,10	
Modification de la qualité de vie (-3 à 3)	0,91	0,70	0,21	**

*Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.*

Données basées sur 1 962 participants et 415 non-participants.

⁷¹ Le seuil observé du test sur l'écart net de la modification de la situation économique est de 5,2 %, soit près du seuil de 5 % choisi pour détecter un écart statistiquement significatif.

3.8 Synthèse

La participation aux services publics d'emploi a des effets positifs sur plusieurs indicateurs chez les personnes admissibles à l'assurance-emploi. La participation a des effets sur les changements de temps passé en emploi (à temps plein ou non), de nombre d'heures travaillées et de rémunération d'emploi entre l'année précédant la participation et l'année suivant la fin de la participation. De plus, les participants sont proportionnellement plus nombreux à occuper un emploi comparativement aux non-participants 18 mois après la fin de la participation.

Les effets de la participation sur le recours à l'assistance sociale indiquent que les participants ont passé en moyenne moins de temps à l'assistance sociale que les non-participants, surtout à partir du 12^e mois après la participation. Il est intéressant de noter que les participants sont aussi proportionnellement plus nombreux à avoir recours à l'assurance-emploi, surtout à partir du 12^e mois après la participation, mais ils n'y passent pas nécessairement plus de temps en moyenne que les non-participants. Les participants aux services publics d'emploi sont également plus susceptibles de recourir de nouveau aux services publics d'emploi à la suite de leur participation, et ce, même jusqu'à 29 mois en moyenne après la participation.

Enfin, la participation a peu d'effets sur les caractéristiques du principal emploi détenu dans l'année suivant la participation ou de celui occupé au moment du sondage. À ce propos, en comparaison des non-participants, les participants ont un niveau moyen plus élevé de satisfaction envers le salaire de l'emploi occupé au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la participation. Finalement, la participation génère des améliorations notables au niveau de la perception de la modification de l'expérience de travail, de la motivation et de la qualité de vie en général.

4 Résultats nets des participants admissibles à l'assurance-emploi par mesure active

4.1 Services d'aide à l'emploi (SAE) – Globalement

Les résultats présentés dans ce chapitre portent sur les participants dont le parcours comprenait uniquement une participation à un des volets de la mesure SAE. Cette mesure propose des interventions de courte durée offertes principalement sur une base individuelle, et parfois en groupe, par des ressources externes. Les services offerts s'adressent à toutes les personnes en recherche d'emploi ou à des personnes plus éloignées du marché du travail. Parmi ces clientèles, certaines peuvent être fortement défavorisées sur le plan de l'emploi et faire partie de stratégies gouvernementales ou être repérées localement. Il s'agit notamment des personnes immigrantes, des personnes responsables d'une famille monoparentale, des personnes handicapées, des personnes judiciairisées et des personnes ayant eu des problèmes de santé mentale, d'alcoolisme ou de toxicomanie.

Les analyses ont été réalisées à partir de la base de données des individus ayant répondu au sondage et ayant consenti au jumelage des données avec celles de Revenu Québec et d'Emploi et Développement social Canada. Parmi les 2 085 participants admissibles à l'assurance-emploi au moment de commencer leur participation qui ont été interrogés dans le cadre de l'étude et qui ont consenti au jumelage des données, 1 216 ont participé à la mesure SAE.

Enfin, le nombre de participants indiqué sous chaque tableau peut légèrement différer de celui indiqué ci-dessus et d'un tableau à l'autre en raison de la non-réponse partielle variable aux indicateurs, de l'appariement des participants avec les non-participants et du fait que les personnes identifiées comme handicapées ou autochtones ont été retirées.

4.1.1 Insertion en emploi

Les résultats d'insertion en emploi des participants ne sont pas statistiquement différents de ceux des non-participants. La participation aux services d'aide à l'emploi des personnes admissibles à l'assurance-emploi au début de la participation n'a aucun effet sur leur insertion en emploi.

A. Présence en emploi

Environ 72,1 % des participants occupent un emploi durant les 12 mois suivant la fin de leur participation et environ 75,7 % d'entre eux en occupent un durant les 18 mois suivant la fin de leur participation. Il est cependant impossible de dégager d'écart net statistiquement significatif entre les résultats des participants et ceux de leurs homologues non-participants pour aucune des périodes postparticipation analysées.

Tableau 4.1.1-1
Présence en emploi des participants aux services d'aide à l'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Présence en emploi				
12 mois	72,1	69,3	2,8	
12 à 18 mois	68,7	66,6	2,1	
18 mois	75,7	71,5	4,3	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	61,5	57,2	4,3	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 141 participants et 405 non-participants.

B. Temps passé en emploi

Les participants ont passé environ 53,1 % des 18 mois après la fin de la participation en emploi et environ 44,0 % de cette même période en emploi à temps plein. Il est cependant impossible de dégager d'écart net statistiquement significatif entre les résultats des participants et ceux de leurs homologues pour leur temps passé en emploi et en emploi à temps plein durant les trois périodes postparticipation considérées.

Tableau 4.1.1-2

Temps passé en emploi des participants aux services d'aide à l'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Temps en emploi					
12 mois	51,0	50,9	0,1	0,0	
12 à 18 mois	58,4	60,1	-1,7	-0,4	
18 mois	53,1	53,6	-0,6	-0,4	
Temps en emploi à temps plein					
12 mois	41,8	43,4	-1,6	-0,8	
12 à 18 mois	48,9	51,5	-2,5	-0,7	
18 mois	44,0	45,5	-1,6	-1,2	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 141 participants et 405 non-participants.

C. Heures travaillées et rémunération d'emploi

Durant les 12 mois après la fin de leur participation, les participants ont déclaré avoir travaillé en moyenne 942 heures et perçu 17 684 \$ en rémunération d'emploi. Les données de Revenu Québec font état d'une rémunération d'emploi de 20 685 \$ en moyenne pour l'année 2018, soit environ un an après la fin de la participation. Aucun écart net n'est toutefois observé entre les résultats des participants et ceux de leurs homologues quant aux heures travaillées et la rémunération d'emploi après la fin de la participation.

Tableau 4.1.1-3
Heures travaillées et rémunération d'emploi des participants aux services d'aide à l'emploi,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Heures travaillées (h)				
12 mois	942	976	-34	
12 à 18 mois	539	562	-23	
18 mois	1 468	1 539	-71	
Rémunération d'emploi (\$)				
12 mois	17 684	17 670	14	
12 à 18 mois	10 926	10 784	142	
18 mois	28 392	28 099	294	
Rémunération d'emploi – RQ (\$)				
12 mois - salarié/autonome	20 685	18 830	1 855	
12 mois - salarié	20 183	17 852	2 331	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 141 participants et 405 non-participants.

D. Changements concernant la situation d'emploi : temps, heures et rémunération

Le tableau suivant présente la différence entre le temps travaillé et le temps travaillé à temps plein entre l'année précédant le début de la participation et celle suivant la fin de la participation. Il semble que le temps que les participants ont passé en emploi l'année suivant la fin de la participation a légèrement augmenté depuis l'année précédant la participation (1,6 %), mais cela semble être également le cas chez les non-participants. Aucun écart net statistiquement significatif n'est observé entre les deux groupes étudiés quant au changement de temps travaillé et au changement de temps travaillé à temps plein entre les deux périodes.

Tableau 4.1.1-4
Changements de la situation d'emploi quant au temps travaillé des participants aux services d'aide à l'emploi,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Différence du temps travaillé	1,6	3,8	-2,2	-1,2	
Différence du temps travaillé à temps plein	0,3	4,7	-4,3	-2,2	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 141 participants et 405 non-participants.

Bien que les estimations suggèrent une amélioration de la situation des deux groupes l'année après la participation par rapport à l'année précédant la participation quant au nombre d'heures travaillées et à la rémunération d'emploi, il est impossible de dégager d'écart net statistiquement significatif entre les résultats.

Tableau 4.1.1-5
Changements de la situation d'emploi quant aux heures travaillées et à la rémunération d'emploi des participants aux services d'aide à l'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Différence du nombre d'heures travaillées (h)	18	88	-70	
Différence de rémunération d'emploi (\$)	1 471	1 831	-361	
Différence de rémunération d'emploi – RQ (\$)				
salarié/autonome	4 915	3 998	916	
salarié	4 772	3 416	1 356	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 141 participants et 405 non-participants.

4.1.2 Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation

Les participants, de manière générale, ne se démarquent pas significativement de leurs homologues non-participants concernant les caractéristiques de l'emploi qu'ils ont occupé dans l'année suivant la fin de leur participation. Il est toutefois possible d'observer que les participants ayant occupé un emploi l'année suivant la participation sont proportionnellement moins nombreux que les non-participants à être des travailleurs autonomes.

A. Délai, type d'emploi et salaire horaire

Les participants mettent en moyenne 7,9 semaines à trouver un emploi après la fin de la participation; environ 18,6 % d'entre eux occupent un emploi temporaire et 15,4 %, un emploi saisonnier. Cependant, il est impossible de dégager d'écart net statistiquement significatif entre les résultats des deux groupes étudiés quant à ces indicateurs. Toutefois, environ 4,7 % des participants sont travailleurs autonomes l'année suivant la fin de la participation, comparativement à 9,7 % chez les non-participants, ce qui permet de dégager un écart net statistiquement significatif de -5,0 points de pourcentage, donc à l'avantage des non-participants.

Tableau 4.1.2-1

Délai, type d'emploi et salaire horaire des participants aux services d'aide à l'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Délai (sem.)	7,9	6,6	1,3	
Emploi temporaire (%)	18,6	16,0	2,6	
Emploi saisonnier (%)	15,4	15,7	-0,3	
Travailleur autonome (%)	4,7	9,7	-5,0	**
Salaire horaire (\$/h)	19,3	18,6	0,7	
Différence du salaire horaire (\$)	0,3	1,1	-0,8	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 821 participants et 278 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation

Aucun écart net significatif n'est toutefois observé entre les résultats des participants et ceux de leurs homologues dans cette section.

Le niveau de compétence requis par l'emploi des deux groupes prend une valeur moyenne de 2,4, ce qui désigne un emploi requérant le diplôme d'études secondaires ou une formation spécifique à la profession. Il y a 66,7 % des participants qui disent occuper un emploi correspondant à leur souhait, une proportion équivalente à celle des non-participants. Le niveau de lien entre l'emploi occupé et l'expérience de travail ou la formation prend une valeur approximative de 1, ce qui renvoie à un lien indirect de l'emploi occupé avec la formation ou l'expérience de travail.

Tableau 4.1.2-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation des participants aux services d'aide à l'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,4	2,4	0,0	
Correspond au souhait (%)	66,7	68,6	-1,9	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,1	1,0	0,1	
Lien avec la formation (0 à 2)	0,8	1,0	-0,1	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 821 participants et 278 non-participants.

4.1.3 Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage

Les caractéristiques de l'emploi occupé par les participants et les non-participants au moment du sondage ne sont généralement pas significativement différentes. Deux indicateurs présentent une différence significative entre les deux groupes : comme à la section précédente, les participants sont proportionnellement moins nombreux que les non-participants à être travailleurs autonomes; finalement, ils sont en moyenne davantage satisfaits de leur salaire que les non-participants.

A. Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées

Au moment du sondage, 5,4 % des participants sont travailleurs autonomes, contre 13,8 % des non-participants, ce qui représente un écart net significatif de -8,3 points de pourcentage, soit à l'avantage des non-participants. Cependant, en ce qui concerne les taux d'occupation d'un emploi temporaire, saisonnier et à temps plein au moment du sondage, ainsi que le nombre d'heures hebdomadaires travaillées à ce moment-là, aucun écart net statistiquement significatif n'est observé entre les deux groupes.

Tableau 4.1.3-1

Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées des participants aux services d'aide à l'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Emploi temporaire (%)	15,3	12,2	3,0	
Emploi saisonnier (%)	11,4	7,2	4,1	
Travailleur autonome (%)	5,4	13,8	-8,3	**
Emploi à temps plein (%)	75,5	72,8	2,7	
Nombre hebdomadaire d'heures travaillées (h/sem.)	32,5	32,9	-0,4	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 700 participants et 246 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire

Au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois suivant la fin de la participation, les participants se distinguent des non-participants en ce qui concerne leur satisfaction vis-à-vis de leur salaire. En effet, ils affichent un niveau de satisfaction du salaire (2,1) légèrement supérieur à celui des non-participants (1,9), soit un écart net statistiquement significatif de 0,2 point.

Le taux d'occupation d'un emploi correspondant au souhait des participants n'est pas statistiquement différent de celui que présentent les non-participants. De même, aucun écart net statistiquement significatif n'est observé entre les résultats des deux groupes quant au niveau de compétence requis par l'emploi occupé au moment du sondage et quant au lien de celui-ci avec l'expérience de travail ou la formation.

Tableau 4.1.3-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire des participants aux services d'aide à l'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,6	2,6	0,0	
Correspond au souhait (%)	75,4	80,9	-5,5	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,0	1,1	0,0	
Lien avec la formation (0 à 2)	1,0	1,0	-0,1	
Lien avec l'expérience de travail ou la formation (0 à 2)	1,0	1,1	-0,1	
Satisfaction du salaire (0 à 3)	2,1	1,9	0,2	**

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 700 participants et 246 non-participants.

4.1.4 Recours à l'assistance sociale

La majorité des indicateurs étudiés dans cette section suggèrent que les participants ont en moyenne moins recours à l'assistance sociale que les non-participants.

Les taux de présence à l'assistance sociale des participants sont respectivement de 30,5 %, 19,3 % et de 31,5 % durant les 12 mois, les 12 à 18 mois et les 18 mois suivant la fin de la participation. Ces deux premiers taux sont respectivement différents de ceux que présentent les non-participants. Ainsi, des écarts nets statistiquement significatifs de -7,1 et de -6,2 points de pourcentage sont dégagés durant les 12 mois et les 12 à 18 mois suivant la fin de la participation⁷². Quant à la présence ponctuelle à l'assistance sociale au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la fin de la participation, il est encore possible d'observer un écart net statistiquement significatif de -9,0 points de pourcentage. Ces écarts nets sont à l'avantage des participants, qui sont proportionnellement moins nombreux à recourir à l'assistance sociale à la suite de leur participation.

De plus, au cours des trois périodes consécutives suivant la fin de la participation, les participants ont passé en moyenne moins de temps à l'assistance sociale que les non-participants. En effet, tous les écarts nets reliés au temps passé à l'assistance sociale après la participation sont statistiquement significatifs et varient entre -8,2 et -8,0 points de pourcentage, soit en moyenne un mois et demi en moins à l'assistance sociale sur l'ensemble des 18 mois après la fin de la participation. Aussi, entre l'année précédant le début de la participation et celle suivant la fin de la participation, les participants ont en moyenne passé -7,5 points de pourcentage moins de temps à l'assistance sociale que les non-participants (environ un mois en moins).

⁷² Le seuil observé du test sur l'écart net évalué sur l'ensemble des 18 mois suivant la fin de la participation est de 8,1 %.

Tableau 4.1.4-1
Recours à l'assistance sociale et changement du temps à l'assistance sociale des participants aux services d'aide à l'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Mois	
Présence à l'assistance sociale					
12 mois	30,5	37,6	-7,1	S.O.	**
12 à 18 mois	19,3	25,4	-6,2	S.O.	**
18 mois	31,5	37,9	-6,4	S.O.	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	14,8	23,8	-9,0	S.O.	***
Temps à l'assistance sociale					
12 mois	19,8	28,0	-8,2	-1,0	***
12 à 18 mois	16,2	24,2	-8,0	-0,5	***
18 mois	18,6	26,7	-8,1	-1,5	***
Différence du temps à l'assistance sociale	1,3	8,8	-7,5	-0,9	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 141 participants et 405 non-participants.

4.1.5 Recours à l'assurance-emploi

En matière de présence à l'assurance-emploi comme de temps passé à l'assurance-emploi après la fin de la participation, le recours des participants à l'assurance-emploi est significativement plus fréquent que celui des non-participants, et ce, pour toute période postparticipation considérée. L'effet de la participation sur les prestations d'assurance-emploi ne se faisait cependant pas encore sentir en 2018, soit environ un an après la fin de la participation.

Le taux de présence à l'assurance-emploi durant les 12 mois suivant la fin de la participation est de 30,1 % chez les participants. Pour les périodes de 12 à 18 mois et de 18 mois suivant la fin de la participation, ces taux sont respectivement de 19,6 % et de 36,4 %. Durant ces périodes, les non-participants affichent des taux significativement inférieurs (23,3 %, 12,9 %, 26,9 % respectivement). Cela permet de dégager des écarts nets statistiquement significatifs variant entre 6,7 et 9,5 points de pourcentage. Lorsque le taux de présence est évalué au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois après la fin de la participation, la conclusion est semblable : un écart net statistiquement significatif de 5,5 points de pourcentage est observé.

Des conclusions similaires peuvent être tirées concernant le temps passé à l'assurance-emploi. Les participants y passent en moyenne 12,4 % des 12 mois, 10,8 % des 12 à 18 mois et 11,8 % des 18 mois suivant la fin de leur participation. Pour ce qui est des non-participants, ces estimations sont significativement inférieures, générant des écarts nets statistiquement significatifs. Ainsi, ces écarts nets signifient que le temps passé à l'assurance-emploi chez les participants est en moyenne respectivement de 2,4, 0,9 et 3,3 semaines de plus pour ces trois périodes considérées. L'écart net au niveau de la différence du temps passé à l'assurance-emploi l'année suivant la fin de la participation par rapport à l'année précédant la participation est aussi statistiquement significatif (7,2 points de pourcentage). En effet, le temps que les participants ont passé à l'assurance-emploi entre ces deux périodes a connu une diminution moins importante comparativement aux non-participants.

Tableau 4.1.5-1
Recours à l'assurance-emploi et changement du temps à l'assurance-emploi des participants aux services d'aide à l'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Présence à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	30,1	23,3	6,8	S.O.	**
12 à 18 mois	19,6	12,9	6,7	S.O.	***
18 mois	36,4	26,9	9,5	S.O.	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	14,3	8,8	5,5	S.O.	***
Temps à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	12,4	7,8	4,6	2,4	***
12 à 18 mois	10,8	7,4	3,4	0,9	**
18 mois	11,8	7,6	4,2	3,3	***
Différence du temps à l'assurance-emploi – EDSC	-5,3	-12,4	7,2	3,7	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1141 participants et 405 non-participants.

Finalement, les participants ont perçu un montant de prestations d'assurance-emploi semblable à celui des non-participants en 2018, soit environ un an après la fin de la participation (1 508 \$ contre 1 160 \$). De plus, quand on compare ces prestations avec celles de l'année civile précédant le début de la participation, l'écart net n'est pas non plus statistiquement significatif : les prestations des deux groupes semblent avoir diminué entre les deux périodes.

Tableau 4.1.5-2
Prestations de l'assurance-emploi et changement de prestations à l'assurance-emploi des participants aux services d'aide à l'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Prestations de l'assurance-emploi – RQ (\$), 12 mois	1 508	1 160	348	
Différence de prestations à l'assurance-emploi – RQ (\$)	-1 257	-1 489	231	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 141 participants et 405 non-participants.

4.1.6 Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi

En ce qui concerne l'utilisation d'autres mesures ou activités des services publics d'emploi à la suite de la participation, les participants se démarquent significativement des non-participants, ces derniers n'ayant pas du tout recours aux services publics d'emploi.

Les participants ont de nouveau recours aux mesures à l'étude à la suite de la fin de la participation : 15,9 % des participants y ont recours durant les 12 mois suivant la fin de la participation, 11,0 % durant les 12 à 18 mois et 23,9 % durant l'ensemble des 18 mois suivant la fin de leur participation. Comme les non-participants n'ont pas eu recours à celles-ci durant ces périodes, ces résultats bruts sont égaux aux écarts nets et ils sont tous statistiquement significatifs. Au moment du sondage, les participants sont encore proportionnellement plus nombreux à s'inscrire à une mesure à l'étude comparativement aux non-participants, ce qui correspond à un écart net statistiquement significatif de 3,2 points de pourcentage.

Une situation semblable est observée lorsque sont considérées les mesures et activités autres que celles à l'étude. Les participants y ont un taux de recours de 16,3 % durant les 12 mois, de 6,5 % durant les 12 à 18 mois et de 20,9 % durant les 18 mois suivant la fin de leur participation. Au moment du sondage, 2,5 % des participants sont inscrits à une mesure ou une activité. Ces résultats bruts sont égaux aux écarts nets, lesquels sont tous statistiquement significatifs.

Tableau 4.1.6-1
Recours à d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi des participants aux services d'aide à l'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net pp	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Mesure à l'étude				
12 mois	15,9	0,0	15,9	***
12 à 18 mois	11,0	0,0	11,0	***
18 mois	23,9	0,0	23,9	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	3,2	0,0	3,2	***
Autres mesures et activités				
12 mois	16,3	0,0	16,3	***
12 à 18 mois	6,5	0,0	6,5	***
18 mois	20,9	0,0	20,9	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	2,5	0,0	2,5	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 141 participants et 405 non-participants.

4.1.7 Vie sociale et professionnelle

En ce qui concerne la rémunération totale et le changement de rémunération totale, aucune différence significative n'est observée entre les résultats des participants et ceux des non-participants. Cependant, en ce qui concerne la motivation à améliorer sa formation et la confiance en soi, les participants se démarquent positivement des non-participants.

Le niveau de revenu personnel moyen est approximativement égal à 5 chez les participants et leurs homologues, ce qui correspond à un revenu total avant impôts de 20 000 \$ à 25 000 \$ pour l'année 2019. Les estimations à partir des données de Revenu Québec sur l'année 2018 font état d'un revenu brut total en moyenne de 27 091 \$ chez les participants. Aucun écart net statistiquement significatif n'est cependant observé entre les résultats des deux groupes quant à la rémunération totale en 2018 et en 2019. Les participants ne se distinguent pas non plus des non-participants quant aux changements de rémunération totale.

Tableau 4.1.7-1
Rémunération totale et changement de rémunération totale des participants aux services d'aide à l'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Revenu personnel (1 à 9)	5,25	5,05	0,21	
Modification du revenu (-1 à 1)	0,23	0,23	0,01	
Rémunération totale – RQ (\$)	27 091	25 066	2 025	
Différence de rémunération totale – RQ (\$)	3 468	2 544	924	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 141 participants et 405 non-participants.

Les participants ont un résultat moyen de 0,46 en ce qui concerne la modification de la motivation à améliorer sa formation au moment du sondage. Cela signifie qu'en moyenne, la motivation des participants à bonifier leur formation semble s'être améliorée. La valeur moyenne chez les non-participants est de 0,35, ce qui permet de dégager un écart net statistiquement significatif de 0,11 à l'avantage des participants. Ces derniers ont donc fait preuve de plus de motivation à améliorer leur formation comparativement aux non-participants.

L'indicateur de la modification de la motivation regroupe la modification de la motivation à travailler et celle à améliorer sa formation. Un écart net statistiquement significatif de 0,19 à l'avantage des participants est détecté⁷³.

Les participants affichent un score moyen de 0,41 à la modification de la confiance en soi, comparativement à une moyenne de 0,27 chez les non-participants, ce qui représente un écart net statistiquement significatif de 0,13 à l'avantage des participants. Ces derniers ont donc acquis davantage de confiance en soi que les non-participants.

⁷³ Le seuil observé du test sur la modification de la motivation à travailler est de 13,6 %, soit passablement loin du seuil de 5 % utilisé dans cette étude pour déclarer un écart net statistiquement significatif.

Tableau 4.1.7-2

Modifications de certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants aux services d'aide à l'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Modification de l'expérience de travail (-1 à 1)	0,52	0,47	0,05	
Modification des compétences professionnelles (-1 à 1)	0,56	0,52	0,04	
Modification de la motivation à travailler (-1 à 1)	0,37	0,29	0,08	
Modification de la motivation à améliorer sa formation (-1 à 1)	0,46	0,35	0,11	**
Modification de la motivation (-2 à 2)	0,83	0,64	0,19	**
Modification de la vie familiale (-1 à 1)	0,22	0,24	-0,01	
Modification de la confiance en soi (-1 à 1)	0,41	0,27	0,13	**
Modification de la situation économique personnelle (-1 à 1)	0,21	0,15	0,06	
Modification de la qualité de vie (-3 à 3)	0,85	0,65	0,21	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 141 participants et 405 non-participants.

4.1.8 Synthèse

La participation aux services d'aide à l'emploi, toutes activités confondues et peu importe si c'est un service unitaire ou en approche globale, n'a aucun effet sur l'insertion en emploi des participants qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation. Elle n'a aussi presque aucun effet sur les caractéristiques de l'emploi occupé l'année suivant la fin de la participation et au moment du sondage, à l'exception d'une plus faible proportion de travailleurs autonomes chez les participants que chez les non-participants, et d'une meilleure satisfaction du salaire de l'emploi occupé au moment du sondage chez les participants.

La participation a cependant l'effet de réduire le recours à l'assistance sociale. Les participants sont aussi proportionnellement plus nombreux à recourir aux autres mesures ou activités après leur participation. Finalement, les participants recourent plus fréquemment à l'assurance-emploi dans les mois suivant la fin de leur participation et y passent en moyenne plus de temps. Ils déclarent aussi avoir perçu une plus grande amélioration de leur motivation à améliorer leur formation et de leur confiance en soi comparativement aux non-participants.

4.2 Services d'aide à l'emploi (SAE) – Services unitaires

4.2.1 Ensemble des services unitaires

Les résultats présentés dans cette section portent sur les participants aux services unitaires de la mesure SAE. Ces services s'adressent à des personnes prêtes à occuper un emploi et qui, à la suite du service, poursuivront seules leur démarche. Les besoins de ces personnes se situent du côté des techniques et de la stratégie de recherche d'emploi. Dans le cheminement d'une personne accompagnée par un agent d'aide à l'emploi lors d'une approche d'intervention, on retrouve aussi des services ponctuels tels que l'orientation, la mise en mouvement ou encore l'accompagnement dans le cadre d'une autre mesure.

Les analyses ont été réalisées à partir de la principale base de données, soit celle formée des individus ayant répondu au sondage et accepté le jumelage de leurs données avec celles de Revenu Québec et d'Emploi et Développement social Canada. Parmi les 2 085 personnes admissibles à l'assurance-emploi au moment de commencer leur participation qui ont été interrogées dans le cadre de l'étude et qui ont consenti au jumelage des données, 906 ont participé aux services unitaires.

Par ailleurs, le nombre de participants indiqué sous chaque tableau peut légèrement différer de celui indiqué ci-dessus et d'un tableau à l'autre en raison de la non-réponse partielle variable aux indicateurs, de l'appariement des participants avec les non-participants et du fait que les individus identifiés comme handicapés ou autochtones ont été retirés.

4.2.1.1 Insertion en emploi

L'ensemble des indicateurs relatifs à l'insertion en emploi présentent des écarts nets statistiquement non significatifs. Il est impossible de conclure que la participation aux services unitaires améliore l'insertion en emploi des participants qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation.

A. Présence en emploi

Aucun écart net n'est statistiquement significatif dans cette section.

Il en résulte que les personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant participé aux services unitaires n'ont pas une présence en emploi proportionnellement différente de celle des non-participants, et ce, à tout moment suivant la fin de la participation.

Tableau 4.2.1.1-1
Présence en emploi des participants aux services unitaires de la mesure SAE,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net pp	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Présence en emploi				
12 mois	71,3	72,9	-1,6	
12 à 18 mois	67,5	70,2	-2,7	
18 mois	74,9	74,8	0,1	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	62,5	61,9	0,6	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 846 participants et 408 non-participants.

B. Temps passé en emploi

Aucun écart net n'est statistiquement significatif dans cette section.

Au cours des périodes suivant la fin de leur participation, les participants ont été employés entre 49,6 % et 57,3 % du temps comparativement aux non-participants qui ont été employés entre 54,1 % et 63,7 % du temps. Autrement dit, comparativement aux non-participants, les participants ont passé en moyenne pratiquement autant de temps en emploi durant les périodes suivant la participation que les non-participants, puisqu'aucun écart net significatif n'est observé d'un point de vue statistique⁷⁴.

Le même constat peut être fait concernant la proportion du temps passé en emploi à temps plein : les écarts nets n'étant pas statistiquement significatifs, il est estimé que les participants passent en moyenne la même proportion de temps en emploi à temps plein que les non-participants après la participation.

Tableau 4.2.1.1-2
Temps passé en emploi des participants aux services unitaires de la mesure SAE,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Temps en emploi					
12 mois	49,6	54,1	-4,4	-2,3	
12 à 18 mois	57,3	63,7	-6,3	-1,6	
18 mois	51,8	56,9	-5,1	-4,0	
Temps en emploi à temps plein					
12 mois	40,8	45,7	-4,8	-2,5	
12 à 18 mois	48,4	54,4	-6,1	-1,6	
18 mois	43,1	48,1	-4,9	-3,9	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 846 participants et 408 non-participants.

⁷⁴ Il se peut que les participants aient tendance à être proportionnellement un peu moins nombreux à occuper un emploi entre le 12^e et le 18^e mois après la participation (écart net de -6,3 points de pourcentage, soit 1,6 semaine en moins), puisque le seuil observé du test est de 6,2 %, ce qui est près du seuil permettant de déclarer un test statistiquement significatif dans l'étude.

C. Heures travaillées et rémunération d'emploi

Aucun écart net n'est statistiquement significatif dans cette section.

Au cours des périodes postparticipation étudiées, les participants semblent travailler en moyenne moins que les non-participants et avoir des revenus moyens moins élevés. Toutefois, ces écarts nets ne sont pas statistiquement significatifs⁷⁵, ce qui signifie qu'on ne peut pas affirmer que les participants se distinguent réellement des non-participants quant aux heures travaillées et à la rémunération d'emploi. Il est donc impossible de conclure que la participation aux services unitaires a eu un effet sur les heures travaillées et la rémunération d'emploi jusqu'à 18 mois après la fin de la participation.

Tableau 4.2.1.1-3
Heures travaillées et rémunération d'emploi des participants aux services unitaires de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Heures travaillées (h)				
12 mois	923	1 030	-108	
12 à 18 mois	533	603	-70	
18 mois	1 446	1 637	-191	
Rémunération d'emploi (\$)				
12 mois	17 204	19 284	-2 080	
12 à 18 mois	10 874	11 897	-1 022	
18 mois	27 859	31 053	-3 194	
Rémunération d'emploi – RQ (\$)				
12 mois - salarié/autonome	20 589	20 603	-13	
12 mois - salarié	20 216	19 676	540	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 846 participants et 408 non-participants.

D. Changements concernant la situation d'emploi : temps, heures et rémunération

Aucun écart net n'est statistiquement significatif dans cette section.

Entre l'année précédant le début de la participation et celle suivant la fin de la participation aux services unitaires de la mesure SAE, la proportion du temps en emploi semble avoir diminué de 2,4 % pour les participants, alors qu'elle semble s'être accrue de 3,0 % pour les non-participants. Or, l'écart net de -5,4 points de pourcentage résultant n'est pas statistiquement significatif, ce qui signifie qu'il est impossible de conclure que les participants ont vécu une diminution du temps travaillé plus importante que les non-participants. La même situation prévaut en ce qui concerne le temps passé en emploi à temps plein, l'écart net entre les participants et les non-participants n'étant pas non plus statistiquement significatif.

⁷⁵ Les seuils observés des tests sur le nombre d'heures travaillées entre les 12^e et le 18^e mois (écart net de -70 heures) et sur l'ensemble des 18 mois (écart net de -191 heures) sont de 6,0 %, ce qui est près du seuil permettant de déclarer un test statistiquement significatif dans l'étude.

Tableau 3.2.1.1-4
Changements de la situation d'emploi quant au temps travaillé des participants
aux services unitaires de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Différence du temps travaillé	-2,4	3,0	-5,4	-2,8	
Différence du temps travaillé à temps plein	-3,1	3,2	-6,3	-3,3	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 846 participants et 408 non-participants.

Dans le cas des différences d'heures travaillées et de rémunération d'emploi au cours des 12 mois suivant la fin de la participation par rapport à l'année précédant le début de la participation, aucun écart net statistiquement significatif n'est relevé entre les deux populations. Ainsi, les participants ne se distinguent pas non plus des non-participants pour ces deux indicateurs. Il en est de même pour les indicateurs de rémunération d'emploi provenant des données de Revenu Québec qui portent sur le changement entre l'année civile précédant le début de la participation et l'année 2018.

Tableau 4.2.1.1-5
Changements de la situation d'emploi quant aux heures travaillées et à la rémunération d'emploi
des participants aux services unitaires de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Différence du nombre d'heures travaillées (h)	-54	46	-100	
Différence de rémunération d'emploi (\$)	-20	1 237	-1 257	
Différence de rémunération d'emploi – RQ (\$)				
salarié/autonome	3 924	4 021	-97	
salarié	3 927	3 457	470	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 846 participants et 408 non-participants.

4.2.1.2 Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation

Les emplois occupés par les participants pendant l'année qui a suivi la participation sont plus en lien avec leur expérience de travail que ceux occupés par les non-participants. En contrepartie, les participants ont occupé des emplois moins en lien avec leur formation comparativement aux non-participants. On doit en conclure que les services unitaires de la mesure SAE semblent légèrement affecter les caractéristiques de l'emploi occupé, au profit de l'expérience de travail passée, mais au détriment de la formation.

A. Délai, type d'emploi et salaire horaire

De façon générale, le délai moyen écoulé entre la fin de la participation et l'obtention d'un emploi est le même pour les participants que pour les non-participants. De plus, il n'y a aucune différence statistiquement significative entre les participants et les non-participants quant à la proportion d'emplois temporaires, saisonniers et autonomes, quoique les participants pourraient avoir moins tendance proportionnellement à être des travailleurs autonomes⁷⁶. De surcroît, l'écart net traitant de la différence du salaire horaire entre l'année précédant le début de la participation et l'année suivant la fin de la participation n'est pas statistiquement significatif.

Tableau 4.2.1.2-1

Délai, type d'emploi et salaire horaire des participants aux services unitaires de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Délai (sem.)	8,0	6,4	1,6	
Emploi temporaire (%)	17,8	14,7	3,0	
Emploi saisonnier (%)	16,5	17,5	-1,0	
Travailleur autonome (%)	4,6	9,6	-4,9	
Salaire horaire (\$/h)	19,2	19,2	0,0	
Différence du salaire horaire (\$)	0,0	0,9	-0,8	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 602 participants et 282 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation

Aucun écart net statistiquement significatif concernant les compétences exigées du principal emploi occupé l'année suivant la participation et son adéquation avec l'emploi souhaité n'est identifié. Toutefois, les participants ont été plus nombreux à déclarer un lien entre l'emploi qu'ils ont occupé et leur expérience de travail (écart net statistiquement significatif de 0,2 point). À l'inverse, ils ont été moins nombreux à déclarer un lien avec leur formation en comparaison des non-participants (écart net statistiquement significatif de -0,2 point).

⁷⁶ Le seuil observé du test est de 6,8 %, soit tout de même assez près du seuil permettant de déclarer un test statistiquement significatif dans l'étude.

Tableau 4.2.1.2-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation des participants aux services unitaires de la mesure SAE, participants admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,4	2,4	0,0	
Correspond au souhait (%)	68,2	72,2	-4,0	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,2	1,0	0,2	**
Lien avec la formation (0 à 2)	0,8	1,0	-0,2	**

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 602 participants et 282 non-participants.

4.2.1.3 Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage

Toutes proportions gardées, les participants aux services unitaires de la mesure SAE sont significativement moins susceptibles que les non-participants d'occuper un emploi de travailleur autonome. De plus, ils sont en moyenne plus satisfaits du salaire lié à l'emploi qu'ils occupent au moment du sondage que les non-participants.

A. Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées

Très peu d'indicateurs retenus dans cette section présente des écarts nets statistiquement significatifs malgré l'ampleur de certains d'entre eux. Ainsi, comparativement aux non-participants, les participants ont une proportion similaire de personnes qui ont déclaré avoir occupé un emploi temporaire (14,8 % contre 11,1 %) et un emploi saisonnier (11,5 % contre 7,3 %). L'écart net est également non significatif pour la proportion d'emplois à temps plein (76,6 % contre 72,4 %). Les participants sont toutefois moins susceptibles d'occuper un emploi autonome que les non-participants (4,8 % contre 15,0 %), cet écart net de -10,2 points de pourcentage étant dans ce cas-ci statistiquement significatif. Finalement, les participants travaillent autant d'heures par semaine en moyenne que les non-participants.

Tableau 4.2.1.3-1

Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées des participants aux services unitaires de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Emploi temporaire (%)	14,8	11,1	3,7	
Emploi saisonnier (%)	11,5	7,3	4,2	
Travailleur autonome (%)	4,8	15,0	-10,2	***
Emploi à temps plein (%)	76,6	72,4	4,2	
Nombre hebdomadaire d'heures travaillées (h/sem.)	32,7	33,1	-0,4	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 526 participants et 250 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire

Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les participants et les non-participants ni en ce qui concerne le niveau requis de compétence des emplois occupés au moment du sondage, l'adéquation entre l'emploi occupé et le souhait de l'individu, ni en ce qui concerne le lien de l'emploi avec l'expérience de travail ou la formation. Toutefois, la satisfaction envers le salaire est en moyenne statistiquement plus élevée chez les participants que chez les non-participants (2,1 contre 1,9 point).

Tableau 4.2.1.3-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire des participants aux services unitaires de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,6	2,6	0,0	
Correspond au souhait (%)	77,1	81,9	-4,8	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,1	1,1	0,0	
Lien avec la formation (0 à 2)	1,0	1,1	-0,1	
Lien avec l'expérience de travail ou la formation (0 à 2)	1,0	1,1	-0,1	
Satisfaction du salaire (0 à 3)	2,1	1,9	0,2	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 526 participants et 250 non-participants.

4.2.1.4 Recours à l'assistance sociale

Certains indicateurs utilisés semblent indiquer que la participation aux services unitaires de la mesure SAE a un effet à la baisse sur le recours à l'assistance sociale des participants à la suite de leur participation. Il s'agit de la présence à l'assistance sociale au moment du sondage et du changement de temps passé à l'assistance sociale entre l'année qui précède le début de la participation et celle qui suit la fin de la participation. Il faut toutefois garder à l'esprit l'absence d'écart net statistiquement significatif en ce qui a trait aux autres indicateurs retenus et donc faire preuve de prudence en analysant ces résultats.

Les personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant participé aux services unitaires de la mesure SAE ont des taux de présence à l'assistance sociale semblables à ceux des non-participants durant les 18 premiers mois suivant la fin de la participation. Or, elles sont proportionnellement moins présentes à l'assistance sociale au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la fin de la participation. En effet, 14,6 % des participants étaient présents à l'assistance sociale au moment du sondage par rapport à 20,0 % des non-participants : il en résulte un écart net statistiquement significatif de -5,5 points de pourcentage.

Pour ce qui est du temps passé à l'assistance sociale, les participants et les non-participants ont des moyennes de temps similaires. Il en résulte alors une absence d'écart net statistiquement significatif, mais une tendance à

passer moins de temps en moyenne à l'assistance sociale dans les 12 mois suivant la participation chez les participants⁷⁷.

Comparativement à l'année précédant leur participation, les personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant participé aux services unitaires ont en moyenne passé 1,8 % plus de temps à l'assistance sociale dans l'année qui a suivi la fin de la participation. En comparaison, les non-participants ont connu une augmentation estimée de leur temps passé à l'assistance sociale, soit une hausse de 9,1 %. L'écart net qui en résulte est de -7,3 points de pourcentage (-0,9 mois) en faveur des participants et cet écart est statistiquement significatif. La participation aux services unitaires a donc bel et bien un effet sur le temps passé à l'assistance sociale, surtout lorsque le temps qu'ils y ont passé auparavant est pris en compte.

La participation pourrait donc avoir un certain effet bénéfique sur l'assistance sociale, étant donné la tendance à y passer en moyenne moins de temps dans les 12 mois suivant la fin de la participation, le changement de temps passé à l'assistance sociale entre les deux années qui est statistiquement différent de celui des non-participants, et le fait que la présence des participants à l'assistance sociale au moment du sondage est plus faible.

Tableau 4.2.1.4-1

Recours à l'assistance sociale et changement du temps à l'assistance sociale des participants aux services unitaires de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Mois	
Présence à l'assistance sociale					
12 mois	28,6	33,4	-4,8	S.O.	
12 à 18 mois	19,1	21,1	-2,0	S.O.	
18 mois	29,5	33,7	-4,2	S.O.	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	14,6	20,0	-5,5	S.O.	**
Temps à l'assistance sociale					
12 mois	19,1	24,5	-5,4	-0,7	
12 à 18 mois	15,8	19,9	-4,1	-0,2	
18 mois	18,0	23,0	-5,0	-0,9	
Différence du temps à l'assistance sociale	1,8	9,1	-7,3	-0,9	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 846 participants et 408 non-participants.

⁷⁷ Le seuil observé du test est de 5,7 %, soit relativement près du seuil permettant de déclarer un test statistiquement significatif dans l'étude.

4.2.1.5 Recours à l'assurance-emploi

Les indicateurs utilisés permettent de conclure que la participation aux services unitaires de la mesure SAE augmente le recours au programme d'assurance-emploi à court terme chez les personnes qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation. C'est également le cas lorsque le temps qu'ils ont passé à l'assurance-emploi avant leur participation est pris en compte. L'effet pourrait toutefois s'atténuer à moyen terme, étant donné l'absence d'écart net statistiquement significatif en ce qui concerne la présence à l'assurance-emploi au moment du sondage, bien que la tendance soit toujours présente.

Les participants aux services unitaires de la mesure SAE, qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation, sont proportionnellement plus présents à l'assurance-emploi que les non-participants après la fin de leur participation. En effet, ils affichent un taux de présence de 33,2 % dans les 12 mois suivant la fin de la participation comparativement à 24,8 % chez les non-participants. Sur l'ensemble des 18 mois suivant la fin de la participation, l'écart net est toujours statistiquement significatif et équivaut à 8,4 points de pourcentage⁷⁸. Au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la participation, l'écart net n'est pas statistiquement significatif, mais la tendance est toujours présente⁷⁹.

Pour ce qui est du temps passé à l'assurance-emploi, l'écart net est de 5,5 points de pourcentage (2,9 semaines) sur la période des 12 mois suivant la fin de la participation et de 4,6 points de pourcentage (3,6 semaines) sur l'ensemble des 18 mois suivant la fin de la participation. Ces deux écarts nets sont statistiquement significatifs et permettent de conclure que les participants ont passé en moyenne plus de temps à l'assurance-emploi que les non-participants pour ces deux périodes.

Comparativement à l'année précédant le début de leur participation, les personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant participé aux services unitaires ont vu une diminution de leur temps passé à l'assurance-emploi dans l'année qui a suivi la fin de leur participation, mais dans une plus faible proportion que les non-participants. Il en résulte un écart net statistiquement significatif de 7,7 points de pourcentage (4 semaines) entre ces deux groupes.

⁷⁸ Le seuil observé du test sur l'écart net de 5,2 points de pourcentage pour la période entre le 12^e et le 18^e mois après la participation est de 5,7 %, soit relativement près du seuil permettant de déclarer un test statistiquement significatif dans l'étude.

⁷⁹ Le seuil observé du test est de 5,2 %, soit très près du seuil permettant de déclarer un test statistiquement significatif dans l'étude.

Tableau 4.2.1.5-1

Recours à l'assurance-emploi et changement du temps à l'assurance-emploi des participants aux services unitaires de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Présence à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	33,2	24,8	8,4	S.O.	**
12 à 18 mois	19,9	14,7	5,2	S.O.	
18 mois	38,7	30,4	8,4	S.O.	**
Ponctuelle, au 29 ^e mois	13,7	9,7	4,1	S.O.	
Temps à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	14,3	8,8	5,5	2,9	***
12 à 18 mois	11,5	8,8	2,7	0,7	
18 mois	13,3	8,7	4,6	3,6	***
Différence du temps à l'assurance-emploi – EDSC		-			
	-3,2	10,9	7,7	4,0	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 846 participants et 408 non-participants.

Bien que les participants semblent avoir perçu des prestations d'assurance-emploi supérieures en 2018, soit environ un an après la fin de la participation, à celui des non-participants (1 689 \$ contre 1 290 \$), l'écart net n'est pas statistiquement significatif. Quand on compare les prestations reçues l'année civile précédant le début de la participation et 2018, on remarque que les prestations d'assurance-emploi reçues par les participants et les non-participants ont en moyenne diminué (-1 006 \$ contre -1 458 \$); il en résulte un écart net qui n'est pas statistiquement significatif.

Tableau 4.2.1.5-2

Prestations de l'assurance-emploi et changement de prestations à l'assurance-emploi des participants aux services unitaires de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Prestations de l'assurance-emploi – RQ (\$), 12 mois	1 689	1 290	399	
Différence de prestations à l'assurance-emploi – RQ (\$)	-1 006	-1 458	453	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 846 participants et 408 non-participants.

4.2.1.6 Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi

La proportion de personnes admissibles à l'assurance-emploi qui ont recours aux services publics d'emploi après leur participation aux services unitaires de la mesure SAE est plus grande que celle chez les non-participants, et ce, même à moyen terme.

Dans la période qui a suivi la participation aux services unitaires de la mesure SAE, les participants ont été proportionnellement plus nombreux que les non-participants à recourir à une mesure ou à une activité des services publics d'emplois. En ce qui concerne la participation aux mesures à l'étude, les écarts nets varient de 11,0 à 24,6 points de pourcentage sur les périodes postparticipation cumulatives et ils sont tous statistiquement significatifs. Au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la participation, les participants sont toujours plus susceptibles de recourir à une mesure à l'étude, l'écart net de 2,8 points de pourcentage évalué ponctuellement en février 2020 étant encore statistiquement significatif. Il est important de souligner que ces constats sont similaires pour les mesures et activités non évaluées dans cette étude. En effet, les écarts nets se situent entre 6,2 et 20,5 points de pourcentage pour les périodes cumulatives et de 2,3 points de pourcentage au moment du sondage.

Tableau 4.2.1.6-1
Recours à d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emplois des participants aux services unitaires de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net pp	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Mesure à l'étude				
12 mois	16,8	0,0	16,8	***
12 à 18 mois	11,0	0,0	11,0	***
18 mois	24,6	0,0	24,6	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	2,8	0,0	2,8	***
Autres mesures et activités				
12 mois	16,2	0,0	16,2	***
12 à 18 mois	6,2	0,0	6,2	***
18 mois	20,5	0,0	20,5	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	2,3	0,0	2,3	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 846 participants et 408 non-participants.

4.2.1.7 Vie sociale et professionnelle

La presque totalité des écarts nets pour les indicateurs relatifs à la vie sociale et professionnelle n'est pas statistiquement significative. On note toutefois une amélioration de la motivation et de la confiance en soi chez les participants aux services unitaires de la mesure SAE.

Les personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant participé aux services unitaires de la mesure SAE avaient en moyenne un revenu personnel similaire à celui des non-participants en 2019. En 2018, leur rémunération totale était également similaire à celle des non-participants. De même, les participants et les non-participants ont des perceptions semblables quant à leur modification du revenu entre l'année précédant leur participation et 2019,

et ils ont vécu un changement similaire de rémunération totale entre l'année civile précédant leur participation et 2018.

Tableau 4.2.1.7-1
Rémunération totale et changement de rémunération totale des participants aux services unitaires de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Revenu personnel (1 à 9)	5,29	5,21	0,08	
Modification du revenu (-1 à 1)	0,25	0,19	0,05	
Rémunération totale – RQ (\$)	27 170	26 672	498	
Différence de rémunération totale – RQ (\$)	3 036	2 326	710	

*Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.*

Données basées sur 846 participants et 408 non-participants.

En moyenne, les participants aux services unitaires de la mesure SAE admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation affichent des scores semblables à ceux des non-participants pour la majorité des indicateurs évalués portant sur la vie sociale et professionnelle. Seulement deux indicateurs montrent des écarts nets statistiquement significatifs favorables aux participants. Ainsi, les participants sont en moyenne plus motivés au 29^e mois environ après leur participation comparativement à la période précédant celle-ci en comparaison aux non-participants (écart net de 0,19 point)⁸⁰ et ils perçoivent davantage une amélioration de leur confiance en soi (écart net de 0,16 point).

⁸⁰ Le seuil observé du test sur la motivation à améliorer sa formation est de 5,7 %, soit assez près du seuil permettant de déclarer un test statistiquement significatif dans l'étude.

Tableau 4.2.1.7-2

Modifications de certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants aux services unitaires de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Modification de l'expérience de travail (-1 à 1)	0,55	0,47	0,08	
Modification des compétences professionnelles (-1 à 1)	0,59	0,56	0,02	
Modification de la motivation à travailler (-1 à 1)	0,39	0,31	0,08	
Modification de la motivation à améliorer sa formation (-1 à 1)	0,47	0,38	0,09	
Modification de la motivation (-2 à 2)	0,87	0,68	0,19	**
Modification de la vie familiale (-1 à 1)	0,25	0,27	-0,02	
Modification de la confiance en soi (-1 à 1)	0,44	0,27	0,16	***
Modification de la situation économique personnelle (-1 à 1)	0,23	0,19	0,04	
Modification de la qualité de vie (-3 à 3)	0,92	0,72	0,20	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 846 participants et 408 non-participants.

4.2.1.8 Synthèse

La participation aux services unitaires de la mesure SAE a des effets positifs sur plusieurs indicateurs pour les participants admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation. En ce qui concerne l'insertion en emploi, on ne note aucun écart net statistiquement significatif. La participation a toutefois un effet sur les caractéristiques de l'emploi occupé l'année suivant la participation et sur celles de l'emploi occupé au moment du sondage. En effet, les participants qui ont occupé un emploi l'année suivant la participation ont été plus nombreux que les non-participants à déclarer que leur emploi était en lien avec leur expérience de travail, mais ils ont été moins nombreux à établir un lien entre leur emploi et leur formation. La participation a eu pour effet de réduire la proportion de participants qui occupaient un emploi autonome au moment du sondage, mais a tout de même augmenté leur satisfaction vis-à-vis de leur salaire, comparativement aux non-participants.

Les services unitaires ont aussi pour effet de diminuer le temps passé en moyenne à l'assistance sociale après la participation lorsque le temps qu'ils y ont passé avant la participation est considéré. Ils ont également pour effet de diminuer le recours à l'assistance sociale au moment du sondage, soit au 29^e mois environ après la participation.

Les participants sont proportionnellement plus nombreux à recourir à l'assurance-emploi en comparaison des non-participants et ils y passent un peu plus de temps en moyenne, même lorsque le temps passé à l'assurance-emploi avant la participation est considéré.

L'analyse montre également que les participants sont plus susceptibles de recourir aux services publics d'emploi après leur participation. Finalement, bien que les participants ne se distinguent guère des non-participants au chapitre des indicateurs traitant de la vie sociale et professionnelle, des améliorations sont observées chez les participants au regard de la motivation et de la confiance en soi.

4.3 Services d'aide à l'emploi – Services en approche globale

4.3.1 Ensemble des services en approche globale

Les résultats présentés dans ce chapitre portent sur les participants dont le parcours comprenait uniquement une participation à l'un des volets des SAE appartenant à la catégorie des services en approche globale. Les services en approche globale s'adressent à des personnes qui rencontrent plus de difficultés face à l'emploi. L'approche globale renvoie à un plan structuré qui repose sur des modèles d'intervention reconnus, qui permet d'intervenir en tenant compte de toutes les dimensions de la personne, qui répond aux différents besoins dans un continuum d'interventions par le biais d'activités intégrées et qui constitue une démarche complète se terminant avec l'atteinte de l'objectif d'intégration en emploi, le retour aux études ou l'accès à une mesure complémentaire. Les volets concernés sont les services spécialisés, les clubs de recherche d'emploi ou d'autres services en approche globale visés dans l'évaluation⁸¹.

Les analyses ont été réalisées à partir de la base de données des individus ayant répondu au sondage et consenti au jumelage des données avec celles de Revenu Québec et d'Emploi et Développement social Canada. Parmi les 2 085 personnes admissibles à l'assurance-emploi au moment de débiter leur participation qui ont été interrogées dans le cadre de cette étude et qui ont consenti au jumelage des données, 310 d'entre elles ont participé aux services en approche globale.

Par ailleurs, le nombre de participants indiqué sous chaque tableau peut légèrement différer de celui indiqué ci-dessus et d'un tableau à l'autre en raison de la non-réponse partielle variable aux indicateurs, de l'appariement des participants avec les non-participants et du fait que les individus identifiés comme handicapés ou autochtones ont été retirés.

4.3.1.1 Insertion en emploi

La plupart des indicateurs permettant d'évaluer l'insertion en emploi révèlent que la participation aux services en approche globale de la mesure SAE n'a pas d'effets sur l'intégration au marché du travail. Un écart net positif et statistiquement significatif est toutefois observé au regard de la présence en emploi sur la période des 12 mois suivant la fin de la participation, mais cette distinction entre les participants et les non-participants n'est pas présente à plus long terme. La rémunération d'emploi des participants est néanmoins en moyenne supérieure à celle des non-participants l'année suivant la fin de la participation, et ce, même quand celle perçue avant le début de la participation est considérée.

A. Présence en emploi

Les personnes admissibles à l'assurance-emploi qui ont participé à l'un des services en approche globale de la mesure SAE sont proportionnellement plus présentes en emploi que les non-participants du même statut pendant les 12 premiers mois suivant la fin de leur participation. L'écart net est de 9,6 points de pourcentage en faveur des participants et est statistiquement significatif. Toutefois, pendant la période entre le 12^e et le 18^e mois suivant la fin de la participation et celle portant sur l'ensemble des 18 mois après la fin de la participation⁸², l'écart net n'est pas statistiquement significatif. Au moment du sondage, soit environ 29 mois en moyenne suivant la fin de la participation, la présence en emploi des participants n'est pas différente de celle des non-participants.

⁸¹ Voir le tableau 2.2.1.1-5 pour de plus amples précisions.

⁸² Le seuil observé du test sur l'ensemble des 18 mois est de 5,4 %, ce qui est près du seuil permettant de déclarer un test statistiquement significatif dans l'étude.

Tableau 4.3.1.1-1
Présence en emploi des participants aux services en approche globale de la mesure SAE,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	
Présence en emploi				
12 mois	74,2	64,6	9,6	**
12 à 18 mois	72,2	64,4	7,8	
18 mois	78,0	68,9	9,1	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	59,0	56,3	2,7	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 295 participants et 410 non-participants.

B. Temps passé en emploi

Aucun écart net n'est statistiquement significatif dans cette section.

Au cours des périodes suivant la fin de leur participation, les participants admissibles à l'assurance-emploi ont été employés entre 54,6 % et 61,8 % du temps comparativement à environ 49,2 % et 57,3 % chez les non-participants. Cela signifie que les participants semblent avoir passé en moyenne pratiquement autant de temps en emploi que les non-participants durant les périodes suivant la fin de leur participation, puisqu'aucun écart net n'est significatif d'un point de vue statistique. Le même constat peut être établi concernant la proportion du temps passé en emploi à temps plein : les écarts nets n'étant pas significatifs, on estime que les participants passent en moyenne autant de temps en emploi à temps plein que les non-participants après la participation.

Tableau 4.3.1.1-2
Temps passé en emploi des participants aux services en approche globale de la mesure SAE,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Temps en emploi					
12 mois	54,6	49,2	5,3	2,8	
12 à 18 mois	61,8	57,3	4,6	1,2	
18 mois	56,6	51,3	5,3	4,2	
Temps en emploi à temps plein					
12 mois	44,4	42,1	2,2	1,2	
12 à 18 mois	50,8	49,3	1,5	0,4	
18 mois	46,4	44,1	2,2	1,7	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 295 participants et 410 non-participants.

C. Heures travaillées et rémunération d'emploi

Le nombre moyen d'heures travaillées après la fin de la participation chez les participants ne diffère pas de celui qui est estimé chez les non-participants. À chaque période postparticipation étudiée, aucun écart net statistiquement significatif n'est constaté entre les deux groupes. La même observation peut être faite du côté de la rémunération d'emploi, car il n'y a aucun écart net statistiquement significatif selon les données de sondage pour les périodes postparticipation étudiées⁸³. Selon les données de Revenu Québec en 2018, soit environ un an après la fin de la participation, les participants ont récolté des revenus en moyenne supérieurs à ceux des non-participants. Les écarts nets estimés sont respectivement de 3 319 \$ pour les revenus d'emploi totaux et de 3 901 \$ pour les revenus de salaire et ces écarts sont statistiquement significatifs.

Tableau 4.3.1.1-3
Heures travaillées et rémunération d'emploi des participants aux services en approche globale de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Heures travaillées (h)				
12 mois	991	927	64	
12 à 18 mois	559	526	33	
18 mois	1 528	1 444	84	
Rémunération d'emploi (\$)				
12 mois	18 887	15 699	3 188	
12 à 18 mois	11 131	9 646	1 485	
18 mois	29 789	25 089	4 700	
Rémunération d'emploi – RQ (\$)				
12 mois - salarié/autonome	20 739	17 420	3 319	**
12 mois - salarié	19 864	15 964	3 901	**

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 295 participants et 410 non-participants.

D. Changements concernant la situation d'emploi : temps, heures et rémunération

Comparativement à l'année précédant leur participation, les participants admissibles à l'assurance-emploi semblent avoir connu un changement positif du temps passé en emploi (12,6 %) et du temps passé en emploi à temps plein (9,9 %). Pour leur part, les non-participants semblent également avoir profité d'une augmentation de leur temps passé en emploi et en emploi à temps plein. Néanmoins, puisque les écarts nets qui en résultent ne sont pas statistiquement significatifs, il est impossible de conclure que les participants se distinguent des non-participants.

⁸³ Le seuil observé du test sur la période des 12 mois après la fin de la participation est cependant de 6,6 %, ce qui est près du seuil permettant de déclarer un test statistiquement significatif dans l'étude.

Tableau 4.3.1.1-4
Changements de la situation d'emploi quant au temps travaillé des participants aux services en approche globale de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Différence du temps travaillé	12,6	6,3	6,2	3,2	
Différence du temps travaillé à temps plein	9,9	7,4	2,5	1,3	

*Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.*

Données basées sur 295 participants et 410 non-participants.

Par ailleurs, dans l'année qui a suivi la fin de leur participation, les participants semblent avoir connu une hausse des heures travaillées (214) comparativement à l'année précédant le début de la participation. De leur côté, les non-participants auraient également vu leur nombre moyen d'heures de travail augmenter au cours de cette même période (126). Il en découle un écart net qui n'est pas statistiquement significatif.

Du côté de la rémunération d'emploi, les données indiquent que les revenus d'emploi chez les participants pendant les 12 mois suivant la fin de la participation seraient en moyenne supérieurs d'environ 5 599 \$ aux revenus d'emploi déclarés pour l'année précédant le début de leur participation. Pour leur part, les non-participants auraient vu leur revenu d'emploi augmenter en moyenne de 1 746 \$. Un écart net statistiquement significatif de 3 853 \$ est observé entre les participants et les non-participants à ce chapitre. Les données sur la rémunération d'emploi de Revenu Québec en 2018 indiquent également que, environ un an après la participation, la situation des participants s'est améliorée comparativement à l'année civile précédant le début de la participation, et les écarts nets entre les participants et les non-participants concernant ces deux indicateurs sont également statistiquement significatifs.

Tableau 4.3.1.1-5
Changements de la situation d'emploi quant aux heures travaillées et à la rémunération d'emploi des participants aux services en approche globale de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants			
Différence du nombre d'heures travaillées (h)	214	126	88		
Différence de rémunération d'emploi (\$)	5 599	1 746	3 853		**
Différence de rémunération d'emploi – RQ (\$)					
salarié/autonome	7 829	4 394	3 436		**
salarié	7 260	3 550	3 710		**

*Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.*

Données basées sur 295 participants et 410 non-participants.

4.3.1.2 Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation

Mis à part le délai encouru avant d'occuper un emploi, qui est en moyenne plus grand pour les participants que pour les non-participants, aucun autre indicateur utilisé pour décrire le principal emploi détenu dans l'année suivant la participation ne présente d'écart net statistiquement significatif entre les participants et les non-participants. On doit en conclure que les services en approche globale de la mesure SAE n'ont pas beaucoup d'effet sur les caractéristiques du principal emploi détenu dans l'année suivant la participation.

A. Délai, type d'emploi et salaire horaire

Mis à part le fait que le délai moyen pris par les participants pour occuper un emploi l'année suivant la fin de la participation est plus élevé que celui des non-participants (2,3 semaines), il n'y a pas d'autre écart net statistiquement significatif entre les participants et les non-participants au regard des caractéristiques de l'emploi occupé au cours de l'année suivant la fin de la participation.

Notons cependant que l'emploi occupé par les participants était un emploi temporaire dans environ 20,2 % des cas et que les participants ont obtenu un salaire horaire moyen d'environ 19 \$.

Tableau 4.3.1.2-1

Délai, type d'emploi et salaire horaire des participants aux services en approche globale de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Délai (sem.)	7,7	5,5	2,3	**
Emploi temporaire (%)	20,2	16,4	3,7	
Emploi saisonnier (%)	11,8	12,2	-0,4	
Travailleur autonome (%)	5,1	11,4	-6,2	
Salaire horaire (\$/h)	19,4	17,9	1,5	
Différence du salaire horaire (\$)	1,1	0,7	0,4	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 219 participants et 282 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation

Concernant le lien perçu entre l'expérience de travail ou la formation et l'emploi obtenu l'année suivant la participation, il n'y a aucune différence statistiquement significative entre les participants et les non-participants qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de la participation. Le même constat est établi concernant le niveau de compétence requis pour l'emploi. Relevons que plus d'un participant sur deux considère que l'emploi occupé correspond à son souhait (62,6 %), tout comme pour les non-participants.

Tableau 4.3.1.2-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation des participants aux services en approche globale de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,4	2,5	-0,1	
Correspond au souhait (%)	62,6	62,7	-0,2	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,0	1,1	-0,1	
Lien avec la formation (0 à 2)	0,9	1,0	-0,2	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 219 participants et 282 non-participants.

4.3.1.3 Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage

Aucun des indicateurs utilisés pour décrire le principal emploi détenu au moment du sondage ne présente un écart net statistiquement significatif. On doit en conclure que les services en approche globale de la mesure SAE n'ont pas d'effets sur les caractéristiques du principal emploi détenu au moment du sondage.

A. Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées

Les indicateurs traitant des caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage ne montrent pas de différence significative entre les participants et les non-participants. Tout au plus, on constate qu'environ trois participants sur quatre (71,9 %) ont déclaré occuper un emploi à temps plein, pour un nombre moyen d'heures hebdomadaires travaillées de 31,6, ce qui se rapproche du nombre moyen d'heures hebdomadaires travaillées chez les non-participants.

Tableau 4.3.1.3-1

Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées des participants aux services en approche globale de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Emploi temporaire (%)	16,6	10,5	6,0	
Emploi saisonnier (%)	10,8	7,0	3,8	
Travailleur autonome (%)	7,7	11,9	-4,2	
Emploi à temps plein (%)	71,9	72,0	-0,2	
Nombre hebdomadaire d'heures travaillées (h/sem.)	31,6	31,5	0,2	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 174 participants et 250 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire

Concernant les compétences exigées par l'emploi occupé au moment du sondage, l'adéquation avec l'emploi souhaité, le lien de l'emploi occupé avec l'expérience ou la formation ainsi que la satisfaction envers le salaire, aucun écart net statistiquement significatif n'est constaté entre les participants et les non-participants.

Le niveau de compétence des emplois obtenus par les personnes admissibles à l'assurance-emploi est en moyenne de 2,6, ce qui correspond à un emploi exigeant une formation de niveau secondaire ou spécifique à la profession. Environ deux participants sur trois (69,0 %) considèrent que l'emploi occupé au moment du sondage correspond à leur souhait. Enfin, autant les participants que les non-participants considèrent que l'emploi qu'ils ont occupé est en lien avec leur formation ou encore avec leur expérience de travail. Du côté de la satisfaction du salaire perçu, les participants affichent un score de 2,1, indiquant qu'ils sont en général satisfaits du salaire reçu.

Tableau 4.3.1.3-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire des participants aux services en approche globale de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,6	2,6	-0,1	
Correspond au souhait (%)	69,0	79,1	-10,1	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,0	1,1	-0,1	
Lien avec la formation (0 à 2)	0,9	1,0	-0,1	
Lien avec l'expérience de travail ou la formation (0 à 2)	1,0	1,0	-0,1	
Satisfaction du salaire (0 à 3)	2,1	1,9	0,1	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 174 participants et 250 non-participants.

4.3.1.4 Recours à l'assistance sociale

Les participants ont été proportionnellement moins nombreux que les non-participants à recourir à l'assistance sociale entre le 12^e et le 18^e mois suivant la fin de la participation ainsi qu'au moment du sondage. En moyenne, ils ont également passé moins de temps que les non-participants à l'assistance sociale après leur participation, et ce, même quand leur temps passé à l'assistance sociale avant le début de la participation était pris en compte. On constate ainsi que les services en approche globale de la mesure SAE ont eu un effet sur le recours à l'assistance sociale chez les personnes admissibles à l'assurance-emploi.

Les participants aux services en approche globale de la mesure SAE, qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation, ont été proportionnellement moins nombreux que les non-participants à recourir à l'assistance sociale entre le 12^e et le 18^e mois suivant la fin de leur participation. Un écart net statistiquement significatif de -10,0 points de pourcentage est observé pour cette période. Un écart net statistiquement significatif de -11,2 points de pourcentage est également observé entre les participants et les non-participants concernant la présence à l'assistance sociale au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la fin de la participation.

Même si les participants admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation ont passé près du cinquième de leur temps à l'assistance sociale au cours des périodes suivant la fin de leur participation aux services en approche globale de la mesure SAE, les non-participants y ont passé en moyenne plus de temps. En effet, il en résulte des écarts nets significatifs variant entre -9,5 et -11,4 points de pourcentage, indiquant que ces participants ont, en moyenne, passé moins de temps à l'assistance sociale pour toutes les périodes postparticipation à l'étude.

Comparativement à l'année précédant le début de leur participation, les personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant participé aux services en approche globale de la mesure SAE semblent avoir passé en moyenne un peu moins de temps à l'assistance sociale dans l'année qui a suivi la fin de la participation (-0,3 %). À l'opposé, les non-participants y auraient en moyenne passé plus de temps (7,4 %). Il en résulte un écart net de -7,7 points de pourcentage qui est statistiquement significatif, soulignant ainsi que le changement de temps passé à l'assistance sociale entre l'année avant la participation et celle qui a suivi la participation diffère de ce que les non-participants ont vécu.

Tableau 4.3.1.4-1

Recours à l'assistance sociale et changement du temps à l'assistance sociale des participants aux services en approche globale de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Mois	
Présence à l'assistance sociale					
12 mois	35,9	40,4	-4,5	S.O.	
12 à 18 mois	19,7	29,6	-10,0	S.O.	**
18 mois	36,9	40,7	-3,7	S.O.	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	15,6	26,8	-11,2	S.O.	**
Temps à l'assistance sociale					
12 mois	21,9	31,4	-9,5	-1,1	**
12 à 18 mois	17,1	28,5	-11,4	-0,7	**
18 mois	20,3	30,4	-10,1	-1,8	**
Différence du temps à l'assistance sociale	-0,3	7,4	-7,7	-0,9	**

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 295 participants et 410 non-participants.

4.3.1.5 Recours à l'assurance-emploi

Mis à part la présence à l'assurance-emploi au moment du sondage qui est, toutes proportions gardées, statistiquement plus importante chez les participants que chez les non-participants, aucun autre indicateur utilisé ne permet de conclure que la participation aux services en approche globale a un effet sur le recours au programme d'assurance-emploi par les personnes qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation.

Les participants admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation n'ont pas une présence significativement différente des non-participants dans les périodes suivant la fin de la participation⁸⁴. Néanmoins, au moment du sondage, soit en moyenne au 29^e mois suivant la fin de la participation, les participants ont une présence à l'assurance-emploi proportionnellement plus fréquente que celle des non-participants (15,9 % contre 8,7 %), l'écart net en résultant étant statistiquement significatif.

Les participants, tout comme les non-participants, n'ont guère passé de temps à l'assurance-emploi au cours des périodes suivant la participation. Les participants ont déclaré y avoir passé un peu plus de 6 % de leur temps en moyenne et ils ne se distinguent donc pas des non-participants à cet égard.

Comparativement à l'année précédant le début de leur participation, les participants admissibles à l'assurance-emploi ayant participé aux services en approche globale de la mesure SAE ne se distinguent pas des non-participants pendant l'année qui suit la fin de leur participation quant au changement de temps passé à l'assurance-emploi. On remarque néanmoins que le temps pendant lequel les deux groupes ont bénéficié de ce programme semble avoir en moyenne diminué.

Tableau 4.3.1.5-1

Recours à l'assurance-emploi et changement du temps à l'assurance-emploi des participants aux services en approche globale de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Présence à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	20,7	20,2	0,4	S.O.	
12 à 18 mois	18,6	12,2	6,4	S.O.	
18 mois	29,2	23,2	6,0	S.O.	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	15,9	8,7	7,3	S.O.	**
Temps à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	6,5	6,8	-0,4	-0,2	
12 à 18 mois	8,8	7,0	1,8	0,5	
18 mois	7,2	6,8	0,4	0,3	
Différence du temps à l'assurance-emploi – EDSC	-11,3	-7,8	-3,6	-1,9	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 295 participants et 410 non-participants.

⁸⁴ Le seuil observé du test sur la période des 12 à 18 mois après la fin de la participation est cependant de 5,9 %, ce qui est près du seuil permettant de déclarer un test statistiquement significatif dans l'étude.

Par ailleurs, au même titre que le temps passé à l'assurance-emploi, les participants aux services en approche globale de la mesure SAE n'ont guère déclaré d'émoluments provenant de l'assurance-emploi. Aucun écart net statistiquement significatif entre les participants et les non-participants n'a été observé.

Tableau 4.3.1.5-2

Prestations de l'assurance-emploi et changement de prestations à l'assurance-emploi des participants aux services en approche globale de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Prestations de l'assurance-emploi – RQ (\$), 12 mois	938	938	0	
Différence de prestations à l'assurance-emploi – RQ (\$)	-2 050	-1 465	-585	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 295 participants et 410 non-participants.

4.3.1.6 Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi

Les personnes qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation aux services en approche globale de la mesure SAE recourent aux services publics d'emploi dans une plus forte proportion à la suite de leur participation comparativement aux non-participants, tant à court qu'à moyen terme.

Dans les 12 mois suivant la fin de leur participation et dans les 18 mois suivant cette dernière, les participants aux services en approche globale de la mesure SAE ont été proportionnellement plus nombreux que les non-participants à recourir à une mesure à l'étude des services publics d'emploi. Il en résulte des écarts nets significatifs de 13,2 et de 21,4 points de pourcentage respectivement en faveur des participants. De même, au moment du sondage, soit au 29^e mois en moyenne après la participation, les données révèlent que ces participants ont participé davantage aux mesures à l'étude que les non-participants (4,4 points de pourcentage).

En ce qui concerne le recours aux autres mesures et activité des services publics d'emploi, soit celles non étudiées dans le cadre de cette évaluation, les mêmes tendances en faveur des participants sont observées : les participants sont proportionnellement plus nombreux que les non-participants à avoir utilisé ces autres mesures ou activités.

Tableau 4.3.1.6-1

Recours à d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi des participants aux services en approche globale de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	
Mesure à l'étude				
12 mois	13,2	0,0	13,2	***
12 à 18 mois	10,5	0,0	10,5	***
18 mois	21,4	0,0	21,4	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	4,4	0,0	4,4	***
Autres mesures et activités				
12 mois	15,9	0,0	15,9	***
12 à 18 mois	7,1	0,0	7,1	***
18 mois	21,4	0,0	21,4	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	3,1	0,0	3,1	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 295 participants et 410 non-participants.

4.3.1.7 Vie sociale et professionnelle

Cette section fait état d'une meilleure rémunération totale chez les participants en 2018, soit environ un an après la fin de la participation, comparativement à celle perçue par les non-participants. Or, cet effet s'estompe lorsque la situation avant le début de la participation est considérée et il est absent en 2019. De plus, les participants ne se distinguent pas des non-participants quant à leurs perceptions de modifications des différents aspects de la vie sociale et professionnelle entre la période précédant la participation et le moment du sondage.

En moyenne, le niveau de revenu personnel total avant impôts en 2019 est estimé à 5,14 pour les participants et 4,75 pour les non-participants, où la modalité 5 correspondait à la tranche de revenu entre 20 000 \$ à 25 000 \$. L'écart net associé au niveau de revenu personnel entre les participants et les non-participants n'est pas statistiquement significatif et indique que, en 2019, les participants ont obtenu en moyenne un niveau de revenu personnel total avant impôts semblable à celui des non-participants.

Par ailleurs, les personnes admissibles à l'assurance-emploi au début de la participation aux services en approche globale de la mesure SAE ont obtenu un score de 0,19 à l'indice de modification du revenu. Cela semble indiquer qu'elles ont été plus nombreuses à considérer que leurs revenus personnels en 2019 ont été supérieurs à ceux qu'elles percevaient l'année précédant la participation. Cependant, les participants ne se distinguent pas des non-participants à cet égard.

Il est à noter que les données de Revenu Québec pour l'année 2018, soit environ un an après la fin de la participation, indiquent que la rémunération totale des participants a été en moyenne plus importante que celle des non-participants (26 859 \$ contre 23 274 \$). Néanmoins, lorsqu'est prise en compte leur rémunération totale respective durant l'année civile précédant le début de la participation, cet effet disparaît.

Tableau 4.3.1.7-1
Rémunération totale et changement de rémunération totale des participants aux services en approche globale de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Revenu personnel (1 à 9)	5,14	4,75	0,39	
Modification du revenu (-1 à 1)	0,19	0,20	-0,01	
Rémunération totale – RQ (\$)	26 589	23 274	3 315	**
Différence de rémunération totale – RQ (\$)	4 770	2 449	2 322	

*Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.*

Données basées sur 295 participants et 410 non-participants.

Les participants aux services en approche globale de la mesure SAE ont, en moyenne, des scores pratiquement identiques à ceux des non-participants pour l'ensemble des indicateurs de la vie sociale et professionnelle. Il en résulte une absence d'écarts nets statistiquement significatifs.

Tableau 4.3.1.7-2
Modifications de certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants aux services en approche globale de la mesure SAE, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Modification de l'expérience de travail (-1 à 1)	0,44	0,49	-0,05	
Modification des compétences professionnelles (-1 à 1)	0,48	0,46	0,01	
Modification de la motivation à travailler (-1 à 1)	0,30	0,30	0,00	
Modification de la motivation à améliorer sa formation (-1 à 1)	0,41	0,34	0,07	
Modification de la motivation (-2 à 2)	0,70	0,64	0,07	
Modification de la vie familiale (-1 à 1)	0,14	0,22	-0,08	
Modification de la confiance en soi (-1 à 1)	0,32	0,25	0,06	
Modification de la situation économique personnelle (-1 à 1)	0,17	0,11	0,06	
Modification de la qualité de vie (-3 à 3)	0,65	0,56	0,09	

*Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.*

Données basées sur 295 participants et 410 non-participants.

4.3.1.8 Synthèse

La participation aux services en approche globale de la mesure SAE a quelques effets positifs pour les personnes qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation. Les indicateurs permettant d'évaluer l'insertion en emploi témoignent des effets de la participation sur la rémunération d'emploi l'année suivant la participation ainsi que d'un meilleur changement de rémunération par rapport à la période précédant la participation. Les indicateurs mesurant le recours à l'assistance sociale indiquent que les participants ont été proportionnellement moins nombreux que les non-participants à recourir à l'assistance sociale entre le 12^e et le 18^e mois suivant la participation ainsi qu'au moment du sondage. Ils indiquent également que les participants y ont passé en moyenne moins de temps que les non-participants après la participation, et ce, même lorsque le temps passé à l'assistance sociale l'année précédant la participation est pris en compte. Par contre, au moment du sondage, les participants sont proportionnellement plus présents à l'assurance-emploi que leurs pairs. L'analyse révèle également que les participants des services en approche globale de la mesure SAE sont plus susceptibles que les non-participants de recourir à des services publics d'emplois après leur participation. D'ailleurs, les participants ayant occupé un emploi l'année suivant la fin de leur participation ont pris un peu plus de temps que les non-participants à se trouver un emploi.

4.3.2 SAE – Services spécialisés (SAEM-U)

Les résultats présentés dans cette section portent sur les participants dont le parcours comprenait uniquement une participation au volet des services spécialisés de la mesure SAE, qui est un service en approche globale. Les services spécialisés varient selon les clientèles visées, les modes d'intervention et les pratiques. Ils sont structurés sous la forme d'un plan d'intervention. Centrés sur la personne, ils permettent une intervention adaptée et personnalisée. Ils préconisent uniquement des approches individuelles ou des approches mixtes avec prédominance individuelle ou de groupe. Les plans d'intervention peuvent comporter des activités touchant les quatre domaines de compétence, soit le choix professionnel, l'acquisition de compétences, la recherche d'emploi ainsi que l'insertion et le maintien en emploi.

Les analyses ont été réalisées à partir de la base de données des individus ayant répondu au sondage et accepté le jumelage de leurs données avec celles d'Emploi et Développement social Canada et de Revenu Québec. Parmi les 2 085 personnes admissibles à l'assurance-emploi au moment de débiter leur participation qui ont été interrogées dans le cadre de cette étude et qui ont consenti au jumelage des données, 200 ont participé aux services spécialisés. Ce faible nombre de participants pourrait affecter la précision des résultats et rendre plus difficile l'identification d'effets significatifs.

Par ailleurs, le nombre de participants indiqué sous chaque tableau peut légèrement différer de celui indiqué ci-dessus et d'un tableau à l'autre en raison de la non-réponse partielle variable aux indicateurs, de l'appariement des participants avec les non-participants et du fait que les individus identifiés comme handicapés ou autochtones ont été retirés.

4.3.2.1 Insertion en emploi

L'ensemble des indicateurs relatifs à l'insertion en emploi présentent des écarts nets statistiquement non significatifs. Il est donc impossible de conclure que la participation aux services spécialisés de la mesure SAE a un effet sur l'insertion en emploi des participants.

A. Présence en emploi

Aucun écart net n'est statistiquement significatif dans cette section. Les personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant participé aux services spécialisés de la mesure SAE n'ont pas une présence en emploi proportionnellement différente de celle des non-participants, et ce, à tout moment suivant la fin de la participation. Les écarts nets se situent entre 0,4 et 6,5 points de pourcentage, mais aucun d'entre eux n'est statistiquement significatif.

Tableau 4.3.2.1-1
Présence en emploi des participants à la mesure SAE – Services spécialisés,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Présence en emploi				
12 mois	70,9	64,4	6,5	
12 à 18 mois	67,7	62,0	5,7	
18 mois	74,1	67,6	6,4	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	55,0	54,6	0,4	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 190 participants et 402 non-participants.

B. Temps passé en emploi

Aucun écart net n'est statistiquement significatif dans cette section.

Au cours des périodes suivant la fin de leur participation, les participants ont été employés entre 50,3 % et 59,1 % du temps comparativement à environ entre 47,6 % et à 54,8 % du temps chez les non-participants. Cela signifie que les participants ont passé en moyenne pratiquement autant de temps en emploi que les non-participants durant les périodes suivant la participation aux services spécialisés, puisqu'aucun écart net n'est significatif d'un point de vue statistique. Le même constat est établi concernant la proportion du temps passé en emploi à temps plein : les écarts nets n'étant pas significatifs, il est estimé que les participants passent en moyenne la même proportion de temps en emploi à temps plein que les non-participants après la participation.

Tableau 4.3.2.1-2
Temps passé en emploi des participants à la mesure SAE – Services spécialisés,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Temps en emploi					
12 mois	50,3	47,6	2,7	1,4	
12 à 18 mois	59,1	54,8	4,3	1,1	
18 mois	53,0	49,5	3,5	2,7	
Temps en emploi à temps plein					
12 mois	39,6	40,3	-0,7	-0,4	
12 à 18 mois	45,6	46,8	-1,2	-0,3	
18 mois	41,7	42,0	-0,3	-0,2	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 190 participants et 402 non-participants.

C. Heures travaillées et rémunération d'emploi

Aucun écart net n'est statistiquement significatif dans cette section.

Dans les 12 mois suivant la fin de la participation, les participants travaillent en moyenne autant d'heures que les non-participants et ont des revenus d'emploi du même ordre de grandeur que ces derniers, les écarts nets de 5 heures et de 1 642 \$ n'étant pas statistiquement significatifs. C'est également le cas pour ces indicateurs sur les deux autres périodes postparticipation étudiées : en moyenne, le nombre d'heures travaillées des participants ne diffère pas de celui des non-participants et les deux groupes obtiennent une rémunération d'emploi similaire.

Tableau 4.3.2.1-3
Heures travaillées et rémunération d'emploi des participants à la mesure SAE – Services spécialisés, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Heures travaillées (h)				
12 mois	905	900	5	
12 à 18 mois	511	504	6	
18 mois	1 396	1 395	1	
Rémunération d'emploi (\$)				
12 mois	17 061	15 419	1 642	
12 à 18 mois	10 424	9 292	1 132	
18 mois	27 142	24 369	2 773	
Rémunération d'emploi – RQ (\$)				
12 mois - salarié/autonome	19 181	17 401	1 779	
12 mois - salarié	18 449	16 711	1 739	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 190 participants et 402 non-participants.

D. Changements concernant la situation d'emploi : temps, heures et rémunération

Aucun écart net n'est statistiquement significatif dans cette section.

Entre l'année précédant le début de la participation et celle suivant la fin de la participation aux services spécialisés de la mesure SAE, la proportion du temps en emploi semble s'être accrue de 8,8 % chez les participants et de 7,3 % chez les non-participants. Or, l'écart net est non significatif, donc il n'est pas possible de conclure à une plus grande augmentation du temps passé en emploi chez les participants que chez les non-participants. Pour ce qui est de la différence de temps passé à temps plein, l'écart net entre les participants et les non-participants est nul et non significatif : aucune différence n'est donc observée entre les participants et les non-participants en ce qui concerne le changement de temps travaillé à temps plein entre les deux périodes.

Tableau 4.3.2.1-4
Changements de la situation d'emploi quant au temps travaillé des participants à la mesure SAE – Services spécialisés, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Différence du temps travaillé	8,8	7,3	1,5	0,8	
Différence du temps travaillé à temps plein	6,4	6,4	0,0	0,0	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 190 participants et 402 non-participants.

Dans le cas des différences de nombres d'heures travaillées et de rémunération d'emploi, aucun écart net statistiquement significatif n'est relevé entre les deux populations au cours des 12 mois suivant la fin de la participation par rapport à l'année précédant la participation. Ainsi, les participants ne se distinguent pas non plus des non-participants pour ces deux indicateurs.

Tableau 4.3.2.1-5
Changements de la situation d'emploi quant aux heures travaillées et à la rémunération d'emploi des participants à la mesure SAE – Services spécialisés, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Différence du nombre d'heures travaillées (h)	148	137	11	
Différence de rémunération d'emploi (\$)	4 391	1 697	2 695	
Différence de rémunération d'emploi – RQ (\$)				
salarié/autonome	6 290	3 814	2 475	
salarié	5 470	3 565	1 905	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 190 participants et 402 non-participants.

4.3.2.2 Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation

En ce qui concerne les indicateurs permettant d'évaluer les caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation, il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les participants et les non-participants. Que ce soit pour le délai d'obtention de l'emploi, le type d'emploi, le salaire horaire ou encore le niveau de compétences exigé et les liens de l'emploi avec l'expérience de travail ou la formation, les participants ne se distinguent pas des non-participants.

A. Délai, type d'emploi et salaire horaire

Bien que le délai moyen écoulé entre la fin de la participation et l'obtention d'un emploi puisse sembler plus faible pour les participants que pour les non-participants, cet écart net n'est pas statistiquement significatif. De plus, il n'y a aucune différence nette statistiquement significative en ce qui concerne le type d'emploi occupé entre ces deux populations l'année suivant la participation, qu'il s'agisse d'un emploi temporaire, saisonnier ou autonome. De surcroît, il n'y a pas de différence nette statistiquement significative au niveau du salaire horaire entre les participants et les non-participants.

Tableau 4.3.2.2-1

Délai, type d'emploi et salaire horaire des participants à la mesure SAE – Services spécialisés, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Délai (sem.)	7,7	5,9	1,8	
Emploi temporaire (%)	21,1	18,0	3,1	
Emploi saisonnier (%)	14,7	10,8	3,9	
Travailleur autonome (%)	5,4	11,3	-5,9	
Salaire horaire (\$/h)	19,6	18,1	1,6	
Différence du salaire horaire (\$)	1,0	1,0	0,0	

*Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.*

Données basées sur 135 participants et 277 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation

Les participants et les non-participants ont occupé un emploi ayant en moyenne un niveau de compétences similaire (2,4 contre 2,6)⁸⁵. En ce qui concerne le lien de cet emploi avec l'expérience ou la formation, les participants ne se distinguent pas des non-participants : aucun écart net statistiquement significatif n'est enregistré à ce chapitre. Enfin, même si les participants peuvent sembler, toutes proportions gardées, moins satisfaits de leur emploi (63,6 %) que les non-participants (68,1 %), on ne peut pas dire que c'est le cas puisque l'écart net n'est pas statistiquement significatif.

Tableau 4.3.2.2-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation des participants à la mesure SAE – Services spécialisés, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,4	2,6	-0,2	
Correspond au souhait (%)	63,6	68,1	-4,5	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,1	1,1	0,0	
Lien avec la formation (0 à 2)	0,8	1,0	-0,2	

*Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.*

Données basées sur 135 participants et 277 non-participants.

⁸⁵ Le niveau de compétences augmente avec celui de la formation requise. Le niveau 1 correspond à un emploi ne nécessitant qu'une formation en cours d'emploi. Le niveau 2 nécessite une formation de niveau secondaire ou spécifique à la profession. Le niveau 3 nécessite une formation collégiale. Le niveau 4 nécessite une formation universitaire et le niveau 5 correspond à un emploi de gestion.

4.3.2.3 Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage

Il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les participants et les non-participants concernant les indicateurs permettant d'évaluer les caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage. Que ce soit pour le type d'emploi occupé, le nombre d'heures hebdomadaires travaillées, le niveau de compétences exigé, les liens de l'emploi avec l'expérience de travail ou la formation et la satisfaction envers le salaire, les participants ne se distinguent pas des non-participants. Les services spécialisés n'ont donc aucun effet sur les caractéristiques du principal emploi détenu au moment du sondage par les personnes admissibles à l'assurance-emploi. Néanmoins, toutes proportions gardées, les participants semblent avoir moins tendance à occuper un emploi à temps plein et à affirmer que leur emploi correspond à leur souhait.

A. Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées

Au moment du sondage, il n'y a aucune différence statistiquement significative entre les participants aux services spécialisés et les non-participants qui leur sont appariés concernant le type d'emploi occupé (temporaire, saisonnier ou autonome). Cependant, les participants semblent avoir proportionnellement moins tendance à occuper un emploi à temps plein⁸⁶. De surcroît, il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les participants et les non-participants en ce qui concerne le nombre moyen d'heures hebdomadaires travaillées.

Tableau 4.3.2.3-1

Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées des participants à la mesure SAE – Services spécialisés, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Emploi temporaire (%)	18,4	11,8	6,7	
Emploi saisonnier (%)	12,7	6,6	6,1	
Travailleur autonome (%)	6,8	9,8	-3,0	
Emploi à temps plein (%)	66,3	78,9	-12,5	
Nombre hebdomadaire d'heures travaillées (h/sem.)	31,0	33,3	-2,3	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 105 participants et 212 non-participants.

⁸⁶ Le seuil observé du test sur cet écart net de -12,5 points de pourcentage est de 5,04 %, soit à quelques décimales près du seuil de 5,0 % choisi pour déclarer un écart statistiquement significatif.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire

Au moment du sondage, les participants et les non-participants ont occupé un emploi ayant un niveau de compétences similaire (2,6 contre 2,6)⁸⁷. En ce qui concerne le lien de cet emploi avec l'expérience ou la formation ainsi que la satisfaction de leur salaire, les participants ne se distinguent pas non plus des non-participants : aucun écart net statistiquement significatif n'est enregistré. Enfin, les participants semblent néanmoins proportionnellement moins nombreux à dire que leur emploi correspond à leur souhait (68,9 %) comparativement aux non-participants (80,5 %), même si l'on ne peut pas conclure que les services spécialisés en sont à l'origine puisque l'écart net n'est pas statistiquement significatif⁸⁸.

Tableau 4.3.2.3-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation des participants à la mesure SAE – Services spécialisés, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,6	2,6	-0,1	
Correspond au souhait (%)	68,9	80,5	-11,5	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,0	1,0	-0,1	
Lien avec la formation (0 à 2)	1,0	1,1	-0,1	
Lien avec l'expérience de travail ou la formation (0 à 2)	1,0	1,0	-0,1	
Satisfaction du salaire (0 à 3)	2,1	1,9	0,2	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 105 participants et 212 non-participants.

4.3.2.4 Recours à l'assistance sociale

Deux indicateurs utilisés indiquent que la participation aux services spécialisés a un effet sur le recours à l'assistance sociale. En effet, les participants étaient proportionnellement moins présents à l'assistance sociale que les non-participants au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la fin de la participation. De plus, les participants ont connu une diminution plus importante de leur temps passé à l'assistance sociale comparativement aux non-participants entre l'année qui précède le début de la participation et celle qui suit la fin de la participation. Bien que ces indicateurs semblent indiquer que la participation aux services spécialisés a eu un effet à la baisse sur la présence et le temps passé à l'assistance sociale, il faut toutefois garder à l'esprit l'absence d'effet statistiquement significatif sur les autres indicateurs retenus et donc faire de prudence dans leur interprétation.

Les personnes admissibles à l'assurance-emploi participant aux services spécialisés de la mesure SAE ont des taux de présence à l'assistance sociale semblables à ceux des non-participants durant les 18 premiers mois suivant la

⁸⁷ Le niveau de compétences augmente avec celui de la formation requise. Le niveau 1 correspond à un emploi ne nécessitant qu'une formation en cours d'emploi. Le niveau 2 nécessite une formation de niveau secondaire ou spécifique à la profession. Le niveau 3 nécessite une formation collégiale. Le niveau 4 nécessite une formation universitaire et le niveau 5 correspond à un emploi de gestion.

⁸⁸ Le seuil observé du test est de 5,8 %, soit près du seuil de 5 % choisi pour déclarer un écart net statistiquement significatif.

fin de leur participation. Or, les participants étaient proportionnellement moins présents à l'assistance sociale au moment du sondage. En effet, 15,3 % des participants étaient présents à l'assistance sociale au moment du sondage par rapport à 26,0 % chez les non-participants. Il en résulte un écart net statistiquement significatif de -10,7 points de pourcentage. La participation aux services spécialisés pourrait donc avoir un effet à moyen terme sur le recours à l'assistance sociale, bien qu'il faille interpréter cet unique résultat avec prudence puisqu'il s'agissait d'une mesure est ponctuelle, soit sur un seul mois.

Les participants et les non-participants ont par ailleurs passé en moyenne autant de temps à l'assistance sociale que les non-participants après la participation, car aucun écart net statistiquement significatif n'a été observé. Toutefois, comparativement à l'année précédant le début de leur participation, les personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant participé aux services spécialisés semblent avoir passé, en moyenne, 0,8 % moins de temps à l'assistance sociale dans l'année suivant la fin de leur participation alors qu'il y aurait eu une augmentation estimée du temps passé à l'assistance sociale de 7,3 % chez les non-participants. L'écart net qui en résulte est de -8,1 points de pourcentage, donc en faveur des participants, et il est statistiquement significatif. La participation aux services spécialisés aurait donc eu un effet sur le temps passé à l'assistance sociale au cours de l'année suivant la participation, quand le temps qu'ils y ont passé durant l'année précédant leur participation était pris en compte.

Tableau 4.3.2.4-1

Recours à l'assistance sociale et changement du temps à l'assistance sociale des participants à la mesure SAE – Services spécialisés, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Mois	
Présence à l'assistance sociale					
12 mois	34,4	36,3	-1,9	S.O.	
12 à 18 mois	21,7	28,8	-7,1	S.O.	
18 mois	35,4	36,5	-1,1	S.O.	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	15,3	26,0	-10,7	S.O.	**
Temps à l'assistance sociale					
12 mois	23,2	29,0	-5,7	-0,7	
12 à 18 mois	19,7	27,6	-7,9	-0,5	
18 mois	22,0	28,5	-6,5	-1,2	
Différence du temps à l'assistance sociale	-0,8	7,3	-8,1	-1,0	**

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 190 participants et 402 non-participants.

4.3.2.5 Recours à l'assurance-emploi

Les indicateurs utilisés ne permettent pas de conclure hors de tout doute que la participation aux services spécialisés de la mesure SAE a un effet sur le recours au programme d'assurance-emploi et sur le temps passé à ce programme chez les personnes qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation. Il faut toutefois noter que les participants étaient proportionnellement plus présents à l'assurance-emploi que les non-participants entre le 12^e et le 18^e mois après la fin de leur participation et c'était aussi le cas au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la fin de la participation.

Les participants aux services spécialisés de la mesure SAE, qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation, sont proportionnellement plus présents à l'assurance-emploi que les non-participants entre le 12^e et le 18^e mois après la fin de la participation, d'un écart net statistiquement significatif de 7,4 points de pourcentage. Au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la fin de la participation, 17,5 % des participants étaient présents à l'assurance-emploi, une proportion plus élevée que chez les non-participants : il en résulte un écart net statistiquement significatif de 10,2 points de pourcentage.

Il est toutefois important de souligner l'absence de différence statistiquement significative entre les participants et les non-participants en ce qui concerne le temps passé à l'assurance-emploi, quelle que soit la période postparticipation considérée. De plus, comparativement à l'année précédant le début de leur participation, les personnes ayant participé aux services spécialisés semblent avoir vécu une diminution du temps qu'ils ont passé en moyenne à l'assurance-emploi dans l'année qui a suivi leur participation (-9,6 % de leur temps), tout comme les non-participants (-12,6 % de leur temps). Il en résulte un écart net qui n'est pas statistiquement significatif entre ces deux groupes : les participants ne se distinguent donc pas des non-participants concernant le changement de temps passé à l'assurance-emploi entre ces deux périodes.

Tableau 4.3.2.5-1

Recours à l'assurance-emploi et changement du temps à l'assurance-emploi des participants à la mesure SAE – Services spécialisés, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Présence à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	17,5	17,8	-0,3	S.O.	
12 à 18 mois	17,5	10,0	7,4	S.O.	**
18 mois	25,4	20,3	5,1	S.O.	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	17,5	7,2	10,2	S.O.	***
Temps à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	5,7	5,8	-0,1	0,0	
12 à 18 mois	7,6	5,9	1,7	0,4	
18 mois	6,2	5,8	0,5	0,4	
Différence du temps à l'assurance-emploi – EDSC	-9,6	-12,9	3,3	1,7	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 190 participants et 402 non-participants.

Bien que les participants semblent avoir reçu un plus grand montant moyen associé aux prestations d'assurance-emploi en 2018 que les non-participants (respectivement 859 \$ et 746 \$), l'écart net qui en résulte n'est pas statistiquement significatif. Cette absence d'écart net statistiquement significatif prévaut quand les prestations reçues durant l'année civile précédant la participation sont considérées.

Tableau 4.3.2.5-2

Prestations de l'assurance-emploi et changement de prestations à l'assurance-emploi des participants à la mesure SAE – Services spécialisés, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Prestations de l'assurance-emploi – RQ (\$), 12 mois	859	746	113	
Différence de prestations à l'assurance-emploi – RQ (\$)	-1 596	-1 919	323	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 190 participants et 402 non-participants.

4.3.2.6 Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emplois

Les participants aux services spécialisés de la mesure SAE ont eu davantage recours aux services publics d'emploi après leur participation comparativement aux non-participants.

Au cours des périodes qui ont suivi la fin de la participation aux services spécialisés de la mesure SAE, les participants ont été proportionnellement plus nombreux que les non-participants à recourir à une mesure visée des services publics d'emploi. Les écarts nets varient de 9,5 à 21,7 points de pourcentage en faveur des participants pour les trois périodes postparticipation cumulatives et ils sont statistiquement significatifs. En février 2020, soit 29 mois en moyenne après la participation, ce recours est toujours plus élevé chez les participants. Parmi ces derniers, 3,2 % ont eu de nouveau recours à au moins une des mesures à l'étude, alors que les non-participants n'y ont eu aucun recours.

Le recours aux autres mesures et activités offertes par les services publics d'emploi est aussi statistiquement plus élevé chez les participants après leur participation que chez les non-participants (écart net variant entre 4,2 et 19,6 points de pourcentage selon la période postparticipation cumulative considérée). Au moment du sondage, l'écart net était de 2,1 points de pourcentage, toujours statistiquement significatif.

Tableau 4.3.2.6-1

Recours à d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emplois des participants à la mesure SAE – Services spécialisés, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Mesure à l'étude				
12 mois	14,8	0,0	14,8	***
12 à 18 mois	9,5	0,0	9,5	***
18 mois	21,7	0,0	21,7	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	3,2	0,0	3,2	**
Autres mesures et activités				
12 mois	16,4	0,0	16,4	***
12 à 18 mois	4,2	0,0	4,2	***
18 mois	19,6	0,0	19,6	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	2,1	0,0	2,1	**

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 190 participants et 402 non-participants.

4.3.2.7 Vie sociale et professionnelle

Les écarts nets des indicateurs relatifs à la vie sociale et professionnelle ne sont pas statistiquement significatifs. On ne peut donc pas conclure que la participation aux services spécialisés des personnes qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation a un effet sur leur vie sociale et professionnelle.

En moyenne, les personnes qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation aux services spécialisés de la mesure SAE ont des niveaux similaires de revenu personnel en 2019 et de modification de revenu personnel entre la période précédant la participation et l'année 2019. Le niveau moyen de revenu personnel des participants de 4,8 correspond à un revenu personnel total avant impôts pour l'année 2019, se situant entre 15 000 \$ et 20 000 \$.

Tableau 4.3.2.7-1

Rémunération totale et changement de rémunération totale des participants à la mesure SAE – Services spécialisés, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Revenu personnel (1 à 9)	4,80	4,75	0,06	
Modification du revenu (-1 à 1)	0,20	0,17	0,04	
Rémunération totale – RQ (\$)	25 161	23 659	1 501	
Différence de rémunération totale – RQ (\$)	4 329	2 361	1 967	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 190 participants et 402 non-participants.

En ce qui concerne les indicateurs permettant d'évaluer la modification de différents aspects de la vie sociale et professionnelle entre la période précédant la participation et le moment du sondage, aucun d'entre eux n'est statistiquement significatif. On en déduit donc que la participation aux services spécialisés de la mesure SAE n'a aucun effet sur les aspects de la vie sociale et professionnelle des participants.

Tableau 4.3.2.7-2
Modifications de certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants à la mesure SAE –
Services spécialisés, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Indice de Écart net signification
	Participants	Non-participants	
Modification de l'expérience de travail (-1 à 1)	0,43	0,47	-0,04
Modification des compétences professionnelles (-1 à 1)	0,47	0,50	-0,03
Modification de la motivation à travailler (-1 à 1)	0,35	0,34	0,01
Modification de la motivation à améliorer sa formation (-1 à 1)	0,42	0,40	0,02
Modification de la motivation (-2 à 2)	0,77	0,76	0,01
Modification de la vie familiale (-1 à 1)	0,13	0,24	-0,11
Modification de la confiance en soi (-1 à 1)	0,29	0,31	-0,02
Modification de la situation économique personnelle (-1 à 1)	0,17	0,13	0,04
Modification de la qualité de vie (-3 à 3)	0,59	0,67	-0,08

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 190 participants et 402 non-participants.

4.3.2.8 Synthèse

La participation aux services spécialisés, qui font partie du groupe de services en approche globale de la mesure SAE, n'a eu aucun effet sur les indicateurs d'intérêt mesurant la participation au marché du travail ou encore sur les aspects liés à la vie sociale et professionnelle des personnes qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation. Certains écarts nets statistiquement significatifs laissent croire que la participation à ces services a permis aux participants de diminuer le recours à l'assistance sociale et d'augmenter celui à l'assurance-emploi. Toutefois, ces résultats doivent être interprétés avec parcimonie, tout comme le fait que les participants ont proportionnellement moins tendance à occuper, au moment du sondage, un emploi à temps plein. Il faut également garder une certaine réserve concernant le fait que les participants auraient été moins nombreux à occuper un emploi qui correspondait à leur souhait, toutes proportions gardées. En revanche, les participants ont eu davantage recours aux services publics d'emploi dans les mois qui ont suivi la fin de leur participation.

4.4 Mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR) – volet Individus

Le chapitre suivant porte sur les résultats des participants dont le cheminement comprenait uniquement la participation à la Mesure de formation de la main-d'œuvre – volet Individus. Rappelons que cette mesure à l'intention des individus doit permettre l'acquisition de compétences recherchées sur le marché du travail. Des activités périphériques peuvent se greffer à la formation pour évaluer les compétences du participant, le préparer à entreprendre sa formation, lui offrir un encadrement adapté à sa situation, l'aider à s'insérer en emploi à la fin de sa formation, permettre la reconnaissance des acquis et des compétences, etc. Les activités offertes ne mènent pas nécessairement à un diplôme. Toutefois, l'établissement ou l'organisme de formation doit assurer la délivrance d'une reconnaissance écrite d'acquisition de compétences liées à la formation.

Les analyses ont été réalisées à partir de la base de données des individus ayant répondu au sondage et ayant accepté le jumelage de leurs données avec celles de Revenu Québec et d'Emploi et Développement social Canada. Parmi les 2 085 personnes admissibles à l'assurance-emploi au moment de commencer leur participation ayant été interrogées dans le cadre de cette étude et ayant consenti au jumelage des données, 207 étaient des participants à la MFOR – volet Individus.

Par ailleurs, le nombre de participants indiqué sous chaque tableau peut légèrement différer de celui indiqué ci-dessus et d'un tableau à l'autre en raison de la non-réponse partielle variable aux indicateurs, de l'appariement des participants avec les non-participants et du fait que les anciens prestataires admissibles de l'assurance-emploi identifiés comme handicapés ou autochtones ont été retirés.

4.4.1 Insertion en emploi

La participation des personnes admissibles à l'assurance-emploi à la mesure MFOR – volet Individus a eu des effets positifs sur la majorité des indicateurs de l'insertion professionnelle. Les participants ont été proportionnellement plus nombreux que les non-participants à occuper un emploi, ils ont passé en moyenne plus de temps en emploi et en emploi à temps plein, ils ont travaillé en moyenne plus d'heures tout en ayant obtenu une meilleure rémunération d'emploi en moyenne, et ce, jusqu'à 18 mois après la fin de la participation. En comparaison des non-participants, leur situation d'emploi s'est également davantage améliorée l'année suivant la participation par rapport à l'année précédant le début de la participation. Toutefois, l'effet sur la présence en emploi ne pouvait se faire sentir qu'à court et moyen terme étant donné que la présence en emploi ponctuelle, soit au 29^e mois en moyenne après la participation, présentait une différence nette statistiquement non significative.

A. Présence en emploi

Au cours des périodes postparticipation, les personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant participé à la mesure MFOR – volet Individus ont été en moyenne plus présentes en emploi que les non-participants. Des écarts nets statistiquement significatifs variant entre 13,1 et 16,4 points de pourcentage sont observés au cours des trois périodes cumulatives postparticipation. Toutefois, l'écart net n'est pas statistiquement significatif au 29^e mois après la participation.

Tableau 4.4.1-1
Présence en emploi des participants à la mesure de formation de la main-d'œuvre – volet Individus, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	
Présence en emploi				
12 mois	81,7	66,7	15,1	***
12 à 18 mois	78,2	65,1	13,1	**
18 mois	85,3	68,8	16,4	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	70,1	62,5	7,5	

*Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.*

Données basées sur 198 participants et 413 non-participants.

B. Temps passé en emploi

Au cours des périodes postparticipation, les participants ont passé en moyenne plus de temps en emploi et en emploi à temps plein comparativement aux non-participants. En effet, durant les trois périodes suivant la fin de leur participation, les résultats révèlent des écarts nets tous statistiquement significatifs et variant entre 10,0 et 11,9 points de pourcentage pour le temps passé en emploi, et des écarts nets statistiquement significatifs variant entre 13,3 et 16,3 points de pourcentages pour le temps passé en emploi à temps plein.

Tableau 4.4.1-2
Temps passé en emploi des participants à la mesure de formation de la main-d'œuvre – volet Individus, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Temps en emploi					
12 mois	60,1	50,2	10,0	5,2	**
12 à 18 mois	71,1	59,2	11,9	3,1	**
18 mois	63,5	52,2	11,3	8,8	**
Temps en emploi à temps plein					
12 mois	53,9	40,6	13,3	6,9	***
12 à 18 mois	65,1	48,8	16,3	4,2	***
18 mois	58,3	42,2	16,0	12,5	***

*Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.*

Données basées sur 198 participants et 413 non-participants.

C. Heures travaillées et rémunération d'emploi

Au cours des trois périodes suivant la fin de la participation, les participants ont en moyenne des nombres d'heures travaillées plus élevés comparativement aux non-participants. Des écarts nets statistiquement significatifs se situant entre 145 heures et 414 heures sont observés entre les deux populations. On peut donc affirmer que les participants se distinguent positivement des non-participants quant aux heures travaillées.

L'analyse de la rémunération d'emploi au cours des périodes suivant la participation révèle que les participants ont en moyenne des revenus plus élevés que les non-participants. Des écarts nets statistiquement significatifs variant entre 4 341 \$ et 11 776 \$ sont observés entre les participants et les non-participants selon la période postparticipation étudiée.

Les données de Revenu Québec viennent corroborer ces résultats. En effet, d'après celles-ci, quand on inclut les revenus issus du travail autonome, les participants à la mesure MFOR-volet Individus ont bénéficié en moyenne d'une rémunération de 9 236 \$ de plus que les non-participants en 2018, soit environ un an après la fin de la participation. De plus, cet écart net étant statistiquement significatif, on peut donc affirmer que les participants se distinguent des non-participants quant à la rémunération d'emploi.

Tableau 4.4.1-3

Heures travaillées et rémunération d'emploi des participants à la mesure de formation de la main-d'œuvre – volet Individus, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Heures travaillées (h)				
12 mois	1 176	931	244	**
12 à 18 mois	699	555	145	**
18 mois	1 868	1 454	414	***
Rémunération d'emploi (\$)				
12 mois	23 976	16 735	7 241	***
12 à 18 mois	14 735	10 394	4 341	***
18 mois	38 209	26 434	11 776	***
Rémunération d'emploi – RQ (\$)				
12 mois - salarié/autonome	28 031	18 795	9 236	***
12 mois - salarié	27 927	18 406	9 521	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 198 participants et 413 non-participants.

D. Changements concernant la situation d'emploi : temps, heures et rémunération

Entre les 12 mois précédant le début de la participation et les 12 mois suivant la fin de la participation, les résultats révèlent des écarts nets statistiquement significatifs de 13,4 points de pourcentage (soit 7,0 semaines) et de 15,8 points de pourcentage (soit 8,2 semaines) respectivement quant au temps travaillé et au temps travaillé à temps plein. On peut donc affirmer que les participants se différencient positivement des non-participants concernant ces aspects.

Tableau 4.4.1-4

Changements de la situation d'emploi quant au temps travaillé des participants à la mesure de formation de la main-d'œuvre – volet Individus, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Différence du temps travaillé	20,8	7,4	13,4	7,0	**
Différence du temps travaillé à temps plein	22,3	6,5	15,8	8,2	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 198 participants et 413 non-participants.

Entre l'année précédant le début de la participation et celle suivant la fin de la participation, les participants ont travaillé en moyenne 324 heures de plus que les non-participants et ils ont gagnés 9 651 \$ de plus que les non-participants en revenus d'emploi. Étant donné que ces écarts nets sont statistiquement significatifs, on peut affirmer que les participants se distinguent des non-participants quant au changement de nombre d'heures travaillées et de rémunération d'emploi entre les deux périodes.

Les données de Revenu Québec révèlent qu'entre l'année précédant la participation et 2018, les participants ont gagné 8 470 \$ de plus que les non-participants lorsqu'on considère les revenus d'emplois salariés et de travail autonome, et 8 482 \$ de plus lorsqu'on ne tient compte que des revenus provenant d'emplois salariés. Il convient de noter que ces écarts sont également statistiquement significatifs.

Tableau 4.4.1-5

Changements de la situation d'emploi quant aux heures travaillées et à la rémunération d'emploi des participants à la mesure de formation de la main-d'œuvre – volet individus, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Différence du nombre d'heures travaillées (h)	458	134	324	***
Différence de rémunération d'emploi (\$)	11 682	2 031	9 651	***
Différence de rémunération d'emploi – RQ (\$)				
salarié/autonome	14 339	5 869	8 470	***
salarié	14 263	5 780	8 482	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 198 participants et 413 non-participants.

4.4.2 Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation

À l'exception de la différence de salaire horaire et des indicateurs permettant de mesurer le lien entre l'emploi et l'expérience de travail ou la formation, lesquels présentent des écarts nets statistiquement significatifs, aucun autre indicateur en lien avec les caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation ne présente d'écart net statistiquement significatif. Par conséquent, la participation des anciens prestataires admissibles de l'assurance-emploi à la mesure MFOR – volet Individus semble n'avoir eu que peu d'effets sur les caractéristiques de l'emploi occupé l'année suivant leur participation.

A. Délai, type d'emploi et salaire horaire

Entre l'année précédant le début de la participation et celle suivant la fin de la participation, le salaire horaire des participants a en moyenne davantage augmenté que celui des non-participants, ce qui correspond à un écart net statistiquement significatif de 2,6 \$.

Quant au délai encouru l'année suivant la fin de la participation pour occuper un emploi, au type d'emploi occupé l'année suivant la participation (temporaire ou saisonnier) et au salaire horaire de l'emploi, on ne peut pas affirmer que les participants se distinguent des non-participants, étant donné que les écarts nets sont tous statistiquement non significatifs. Les participants semblent toutefois avoir tendance à être proportionnellement moins nombreux à occuper un travail autonome⁸⁹.

Tableau 4.4.2-1

Délai, type d'emploi et salaire horaire des participants à la mesure de formation de la main-d'œuvre – volet Individus, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Délai (sem.)	7,0	6,5	0,5	
Emploi temporaire (%)	17,8	12,6	5,3	
Emploi saisonnier (%)	18,5	17,6	0,9	
Travailleur autonome (%)	2,5	7,1	-4,6	
Salaire horaire (\$/h)	19,7	18,5	1,2	
Différence du salaire horaire (\$)	2,6	0,1	2,6	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 162 participants et 285 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation

Dans l'année suivant la fin de la participation, les participants et les non-participants occupaient un emploi requérant, en moyenne, un niveau de compétence similaire (2,5), ce qui correspond à un emploi exigeant un niveau secondaire de formation ou spécifique à la profession. En revanche, les participants sont un peu moins nombreux que les non-participants à avoir déclaré que leur emploi était relié à leur expérience de travail antérieur; cet écart net est statistiquement significatif et vaut -0,3, donc en faveur des non-participants. Cependant, les participants sont relativement plus nombreux que les non-participants à avoir rapporté que leur emploi était relié à leur formation : on observe un écart net statistiquement significatif de 0,2.

⁸⁹ Le seuil observé de ce test est de 5,2 %, soit près du seuil permettant de déclarer un écart net significatif dans cette étude.

Tableau 4.4.2-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation des participants à la mesure de formation de la main-d'œuvre – volet Individus, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,5	2,5	0,0	
Correspond au souhait (%)	73,9	77,7	-3,8	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	0,9	1,1	-0,3	**
Lien avec la formation (0 à 2)	1,3	1,0	0,2	**

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 162 participants et 285 non-participants.

4.4.3 Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage

La quasi-totalité des indicateurs en lien avec les caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage ne présente aucun écart net statistiquement significatif. La participation des personnes admissibles à l'assurance-emploi à la mesure MFOR – volet Individus n'a eu qu'un effet très marginal sur les caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage. Seul un lien plus fréquemment direct entre l'emploi et la formation est encore observé chez les participants, en comparaison des non-participants.

A. Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées

Au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la participation, les participants ne se distinguent pas des non-participants quant au type d'emploi et au nombre d'heures hebdomadaires travaillées. En effet, tous les écarts nets entre participants et non-participants relatifs à ces aspects sont statistiquement non significatifs.

Tableau 4.4.3-1

Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées des participants à la mesure de formation de la main-d'œuvre – volet individus, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Emploi temporaire (%)	12,4	10,5	1,9	
Emploi saisonnier (%)	12,3	11,2	1,1	
Travailleur autonome (%)	2,9	6,8	-3,9	
Emploi à temps plein (%)	79,6	69,2	10,4	
Nombre hebdomadaire d'heures travaillées (h/sem.)	34,3	32,3	1,9	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 139 participants et 253 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire

Au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne suivant la fin de la participation, les participants sont un peu plus nombreux que les non-participants à avoir rapporté que leur emploi était relié à leur formation. L'écart net correspondant est statistiquement significatif et vaut 0,3. Cependant, pour tous les autres indicateurs, aucun écart net statistiquement significatif n'est observé, si bien que les participants ne se distinguent pas des non-participants quant au niveau de compétence de leur emploi, à l'adéquation avec l'emploi souhaité, au lien avec l'expérience de travail ni même quant à la satisfaction vis-à-vis du salaire.

Tableau 4.4.3-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire des participants à la mesure de formation de la main-d'œuvre – volet Individus, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,5	2,6	0,0	
Correspond au souhait (%)	84,8	85,5	-0,7	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,0	1,0	-0,1	
Lien avec la formation (0 à 2)	1,4	1,1	0,3	***
Lien avec l'expérience de travail ou la formation (0 à 2)	1,2	1,1	0,1	
Satisfaction du salaire (0 à 3)	2,0	1,8	0,2	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 139 participants et 253 non-participants.

4.4.4 Recours à l'assistance sociale

Les participants ont été proportionnellement moins présents à l'assistance sociale que les non-participants à la suite de leur participation à la mesure MFOR – volet Individus et ils y ont passé en moyenne moins de temps à l'assistance sociale que ces derniers. De plus, le temps que les participants ont passé en moyenne à l'assistance sociale entre l'année précédant la participation et l'année suivant la fin de la participation a également plus diminué comparativement aux non-participants.

Les participants sont proportionnellement moins nombreux que les non-participants à recourir à l'assistance sociale dans certaines périodes suivant la fin de la participation. Les résultats révèlent un écart net statistiquement significatif de -9,2 points de pourcentage entre les 12 à 18 mois suivant la fin de la participation, et un écart net statistiquement significatif de -7,8 points de pourcentage, 29 mois en moyenne après la participation.

De même, les participants ont passé en moyenne moins de temps à l'assistance sociale que les non-participants. Des écarts nets statistiquement significatifs variant entre -11,6 et -10,0 points de pourcentage sont observés selon la période postparticipation étudiée.

Entre l'année précédant le début de la participation et celle suivant la fin de la participation, les participants ont passé moins de temps à l'assistance sociale comparativement aux non-participants. On observe un écart net statistiquement significatif de -21,5 points de pourcentage quant au changement de temps passé à l'assistance sociale, soit l'équivalent de 2,6 mois à moins.

Tableau 4.4.4-1
Recours à l'assistance sociale et changement du temps à l'assistance sociale des participants à la mesure de formation de la main-d'œuvre – volet Individus, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Mois	
Présence à l'assistance sociale					
12 mois	22,8	27,3	-4,5	S.O.	
12 à 18 mois	10,2	19,3	-9,2	S.O.	***
18 mois	23,4	27,7	-4,3	S.O.	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	10,2	18,0	-7,8	S.O.	**
Temps à l'assistance sociale					
12 mois	11,7	21,7	-10,0	-1,2	***
12 à 18 mois	6,9	18,4	-11,6	-0,7	***
18 mois	10,1	20,6	-10,5	-1,9	***
Différence du temps à l'assistance sociale	-13,2	8,4	-21,5	-2,6	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 198 participants et 413 non-participants.

4.4.5 Recours à l'assurance-emploi

Entre les 12^e et 18^e mois suivant la fin de la participation, la participation à la mesure MFOR – volet Individus augmente le recours au programme d'assurance-emploi. Toutefois, elle n'a aucun effet sur les montants perçus en 2018, soit environ un an après la fin de la participation. Au moment du sondage, soit environ 29 mois après la fin de la participation, les participants sont toujours proportionnellement plus nombreux que les non-participants à être présents à l'assurance-emploi.

Les participants ont été, en moyenne, plus présents à l'assurance-emploi que les non-participants entre le 12^e et le 18^e mois suivant la fin de leur participation, ainsi qu'au 29^e mois en moyenne après leur participation. En effet, des écarts nets statistiquement significatifs respectivement de 10,6 points de pourcentage et de 9,2 points de pourcentage sont observés pour ces deux périodes.

Entre les 12^e et 18^e mois après la fin de leur participation, les participants ont passé en moyenne un peu plus de temps que les non-participants à l'assurance-emploi. Une différence nette statistiquement significative de 7,8 points de pourcentage est observée entre ces deux populations.

Tableau 4.4.5-1

Recours à l'assurance-emploi et changement du temps à l'assurance-emploi des participants à la mesure de formation de la main-d'œuvre – volet Individus, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Présence à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	22,8	22,7	0,2	S.O.	
12 à 18 mois	22,8	12,3	10,6	S.O.	***
18 mois	32,0	26,4	5,6	S.O.	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	20,3	11,1	9,2	S.O.	**
Temps à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	9,9	9,3	0,6	0,3	
12 à 18 mois	15,3	7,4	7,8	2,0	***
18 mois	11,6	8,6	2,9	2,3	
Différence du temps à l'assurance-emploi – EDSC	-10,7	-15,3	4,5	2,3	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 198 participants et 413 non-participants.

Bien qu'en moyenne, les participants semblent avoir perçu un montant supérieur de prestations d'assurance-emploi que les non-participants (1 373 \$ contre 1 007 \$), l'écart net n'est pas statistiquement significatif.

Quand on compare les prestations de l'année civile précédant la participation avec celles perçues en 2018 (environ un an après la participation), on remarque qu'ici encore, l'écart net n'est pas statistiquement significatif.

Tableau 4.4.5-2

Prestations de l'assurance-emploi et changement de prestations à l'assurance-emploi des participants à la mesure de formation de la main-d'œuvre – volet Individus, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Prestations de l'assurance-emploi – RQ (\$), 12 mois	1 373	1 007	366	
Différence de prestations à l'assurance-emploi – RQ (\$)	-1 955	-2 176	221	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 198 participants et 413 non-participants.

4.4.6 Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi

Les participants ont davantage eu recours aux services publics d'emploi dans les mois suivant la fin de la participation.

Contrairement aux non-participants, les participants ont utilisé au moins une mesure d'employabilité dans les mois suivant leur participation. Des différences nettes statistiquement significatives variant entre 2,0 et 19,3 points de pourcentage sont observées au cours des périodes postparticipation étudiées.

Quant aux autres mesures et activités proposées par les services publics de l'emploi, les mêmes conclusions peuvent être tirées. Des écarts nets statistiquement significatifs, variant entre 2,0 et 16,2 points de pourcentage, sont observés dans les mois suivant la participation.

Tableau 4.4.6-1
Recours à d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi des participants à la mesure de formation de la main-d'œuvre – volet Individus, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	
Mesure à l'étude				
12 mois	11,7	0,0	11,7	***
12 à 18 mois	8,6	0,0	8,6	***
18 mois	19,3	0,0	19,3	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	2,0	0,0	2,0	**
Autres mesures et activités				
12 mois	10,2	0,0	10,2	***
12 à 18 mois	7,1	0,0	7,1	***
18 mois	16,2	0,0	16,2	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	2,0	0,0	2,0	**

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 198 participants et 413 non-participants.

4.4.7 Vie sociale et professionnelle

La quasi-totalité des indicateurs relatifs à la vie sociale et professionnelle est statistiquement significative, ce qui indique que les participants sont proportionnellement plus nombreux que les non-participants à percevoir une amélioration de leur vie sociale et professionnelle par rapport à l'année précédant leur participation, ainsi qu'une meilleure rémunération totale après leur participation.

En moyenne, l'indicateur de niveau de revenu personnel total avant impôts est de 5,85 pour les participants et de 5,06 pour les non-participants, ce qui indique que le revenu personnel moyen en 2019 se situait dans la tranche de 20 000 \$ à 25 000 \$ pour les deux groupes. L'écart net de niveau de revenu personnel entre ces groupes est statistiquement significatif et indique que les participants ont, en moyenne, obtenu un niveau de revenu personnel total avant impôts supérieur à celui des non-participants.

Par ailleurs, les participants ont obtenu un score moyen de 0,52 à l'indice de modification du revenu, ce qui indique qu'ils semblent avoir été plus nombreux à considérer que leurs revenus personnels en 2019 ont été supérieurs à ceux de l'année précédant la participation. Les non-participants rapportent une amélioration moins notable de leur revenu personnel, puisque l'écart net mesuré entre ces deux groupes est statistiquement significatif et vaut 0,36.

Les données de Revenu Québec corroborent ces constats : les participants ont eu, en moyenne, une rémunération totale supérieure (32 927 \$) à celle des non-participants (24 397 \$) en 2018 (environ un an après la participation) et celle-ci a davantage augmenté chez les participants que chez les non-participants à la suite de la participation comparativement à la situation qui prévalait dans l'année civile précédant la participation.

Tableau 4.4.7-1

Rémunération totale et changement de rémunération totale des participants à la mesure de formation de la main-d'œuvre – volet Individus, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Revenu personnel (1 à 9)	5,85	5,06	0,79	***
Modification du revenu (-1 à 1)	0,52	0,16	0,36	***
Rémunération totale – RQ (\$)	32 927	24 397	8 530	***
Différence de rémunération totale – RQ (\$)	10 799	2 171	8 628	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 198 participants et 413 non-participants.

Tous les indicateurs utilisés pour analyser certains aspects de la vie sociale et professionnelle, à l'exception de la modification de la vie familiale, présentent des écarts nets statistiquement significatifs en faveur des participants. En effet, la participation à la mesure MFOR – volet Individus a des effets positifs sur l'expérience de travail (écart net de 0,23 point), les compétences professionnelles (0,21 point), la motivation à travailler (0,24 point), la motivation à améliorer sa formation (0,24 point), la confiance en soi (0,24 point) et la situation économique personnelle (0,26 point). Les indicateurs formés de deux ou trois aspects sont également statistiquement significatifs : les participants ont une meilleure perception de l'amélioration de leur motivation et de leur qualité de vie comparativement aux non-participants.

Tableau 4.4.7-2

Modifications de certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants à la mesure de formation de la main-d'œuvre – volet Individus, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Modification de l'expérience de travail (-1 à 1)	0,69	0,47	0,23	***
Modification des compétences professionnelles (-1 à 1)	0,74	0,53	0,21	***
Modification de la motivation à travailler (-1 à 1)	0,51	0,27	0,24	***
Modification de la motivation à améliorer sa formation (-1 à 1)	0,63	0,39	0,24	***
Modification de la motivation (-2 à 2)	1,14	0,66	0,48	***
Modification de la vie familiale (-1 à 1)	0,34	0,25	0,09	
Modification de la confiance en soi (-1 à 1)	0,56	0,32	0,24	***
Modification de la situation économique personnelle (-1 à 1)	0,42	0,16	0,26	***
Modification de la qualité de vie (-3 à 3)	1,35	0,73	0,61	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 198 participants et 413 non-participants.

4.4.8 Synthèse

La participation a eu des effets, à court et moyen terme, sur l'insertion professionnelle. En effet, les participants ont été proportionnellement plus présents en emploi à la suite de leur participation et ils ont passé en moyenne plus de temps en emploi et en emploi à temps plein que les non-participants. Ils ont ainsi travaillé en moyenne plus d'heures et obtenu une meilleure rémunération d'emploi en moyenne. En comparaison des non-participants, leur situation d'emploi s'est aussi davantage améliorée l'année suivant la participation par rapport à l'année précédant le début de la participation.

De plus, la participation a diminué le recours au programme d'assistance sociale en ce qui concerne la présence au programme et le temps passé à en bénéficier.

La participation n'a eu aucun effet sur les montants perçus de l'assurance-emploi en 2018, soit environ un an après la fin de la participation. Toutefois, dans les 12 à 18 mois après la participation, elle a augmenté le recours au programme d'assurance-emploi et les participants y sont d'ailleurs toujours proportionnellement plus nombreux au 29^e mois environ après la participation.

Les participants ont davantage eu recours aux services publics d'emploi dans les mois suivant la fin de la participation.

La participation n'a eu que très peu d'effets sur les caractéristiques de l'emploi occupé l'année suivant la fin de la participation et sur celles de l'emploi occupé au moment du sondage. Les participants occupent plus fréquemment que les non-participants un emploi qui est en lien avec leur formation et, l'année suivant leur participation, ils ont connu en moyenne une plus grande augmentation de leur salaire horaire que les non-participants.

Finalement, les participants ont eu une meilleure perception de l'amélioration de leur vie sociale et professionnelle comparativement aux non-participants. Ils ont également connu une plus grande augmentation de leur rémunération totale que les non-participants.

4.5 Plusieurs mesures

Les résultats présentés dans ce chapitre portent sur les personnes qui, au cours de leur parcours, ont participé à plusieurs mesures d'employabilité visées dans l'évaluation, mais leur parcours peut toutefois inclure une mesure ou activité non visée.

Les analyses ont été réalisées à partir de la base de données des individus ayant répondu au sondage et ayant consenti au jumelage des données avec celles de Revenu Québec et d'Emploi et Développement social Canada. Parmi les 2 085 participants admissibles à l'assurance-emploi au moment de commencer leur participation qui ont été interrogés dans le cadre de l'étude et qui ont consenti au jumelage des données, 225 ont participé à plus d'une mesure.

Enfin, le nombre de participants indiqué sous chaque tableau peut légèrement différer de celui indiqué ci-dessus et d'un tableau à l'autre en raison de la non-réponse partielle variable aux indicateurs, de l'appariement des participants avec les non-participants et du fait que les personnes identifiées comme handicapées ou autochtones ont été retirées.

4.5.1 Insertion en emploi

Les résultats d'insertion en emploi des participants se distinguent statistiquement de ceux des non-participants en ce qui concerne le temps passé en emploi et le nombre d'heures travaillées après la fin de la participation. Les écarts nets sont cependant à l'avantage des non-participants, ces derniers ayant passé plus de temps à travailler que les participants. Pour les autres indicateurs d'intérêt, les participants ne se distinguent pas des non-participants.

A. Présence en emploi

Environ 73,6 % des participants occupent un emploi durant les 12 mois suivant la fin de leur participation et environ 78,8 % d'entre eux en occupent un durant les 18 mois suivant la fin de leur participation. Il est cependant impossible de dégager d'écart net statistiquement significatif entre les résultats des participants et ceux de leurs homologues non-participants pour aucune des périodes suivant la participation.

Tableau 4.5.1-1
Présence en emploi des participants à plusieurs mesures d'employabilité,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	
Présence en emploi				
12 mois	73,6	75,9	-2,4	
12 à 18 mois	69,1	74,8	-5,7	
18 mois	78,8	78,6	0,3	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	61,4	65,2	-3,8	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 208 participants et 390 non-participants.

B. Temps passé en emploi

Les participants ont passé 58,4 % des 12 à 18 mois suivant la fin de leur participation en emploi, comparativement à 68,1 % chez les non-participants, ce qui représente un écart net statistiquement significatif de -9,8 points de pourcentage, soit 2,5 semaines de moins en emploi. Quant au temps passé en emploi durant les deux autres périodes postparticipation considérées, il est impossible de dégager d'écart net statistiquement significatif entre les résultats des participants et ceux de leurs homologues.

Les participants ont passé 42,7 % des 18 mois suivant la fin de leur participation en emploi à temps plein. Encore une fois, en ce qui concerne le temps passé en emploi à temps plein durant les trois périodes postparticipation considérées, il est impossible de dégager d'écart net statistiquement significatif entre les résultats des participants et ceux de leurs homologues.

Tableau 4.5.1-2
Temps passé en emploi des participants à plusieurs mesures d'employabilité,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Temps en emploi					
12 mois	50,0	57,0	-7,0	-3,7	
12 à 18 mois	58,4	68,1	-9,8	-2,5	**
18 mois	52,2	60,3	-8,0	-6,3	
Temps en emploi à temps plein					
12 mois	41,1	48,5	-7,3	-3,8	
12 à 18 mois	49,0	57,0	-8,0	-2,1	
18 mois	42,7	51,3	-8,6	-6,7	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 208 participants et 390 non-participants.

C. Heures travaillées et rémunération d'emploi

Les participants ont travaillé 928 heures, 527 heures et 1 427 heures respectivement durant les périodes de 12 mois, 12 à 18 mois et 18 mois suivant la fin de leur participation. Pour ces deux dernières périodes, il est possible de dégager des écarts nets statistiquement significatifs de -116 et -307 heures travaillées. C'est donc dire que les participants ont en moyenne travaillé un nombre d'heures moindre que les non-participants à la suite de leur participation.

Les participants ont reçu en moyenne une rémunération d'emploi de 25 341 \$ durant les 18 mois suivant la fin de leur participation. Les données de Revenu Québec font état d'une rémunération d'emploi salarié de 18 093 \$ en moyenne pour toute l'année 2018, soit environ un an après la fin de la participation. Aucun écart net statistiquement significatif n'est toutefois observé entre les résultats des participants et ceux des non-participants quant à la rémunération d'emploi après la fin de la participation.

Tableau 4.5.1-3
Heures travaillées et rémunération d'emploi des participants à plusieurs mesures d'employabilité,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Heures travaillées (h)				
12 mois	928	1 087	-158	
12 à 18 mois	527	643	-116	**
18 mois	1 427	1 734	-307	**
Rémunération d'emploi (\$)				
12 mois	15 891	18 715	-2 824	
12 à 18 mois	9 958	11 821	-1 863	
18 mois	25 341	30 943	-5 602	
Rémunération d'emploi – RQ (\$)				
12 mois - salarié/autonome	18 301	22 048	-3 748	
12 mois - salarié	18 093	21 336	-3 243	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 208 participants et 390 non-participants.

D. Changements concernant la situation d'emploi : temps, heures et rémunération

Le tableau suivant présente la différence de temps travaillé et de temps travaillé à temps plein entre l'année suivant la fin de la participation et celle précédant le début de la participation. Le temps que les participants ont en moyenne passé en emploi semble avoir légèrement augmenté l'année suivant la fin de la participation comparativement à l'année précédant la participation (9,0 %), mais cela semble également être le cas chez les non-participants. Aucun écart net statistiquement significatif n'est observé entre les deux groupes étudiés quant au changement de temps travaillé et quant au changement de temps travaillé à temps plein entre les deux périodes.

Tableau 4.5.1-4
Changements de la situation d'emploi quant au temps travaillé des participants à plusieurs mesures
d'employabilité, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Différence du temps travaillé	9,0	12,3	-3,3	-1,7	
Différence du temps travaillé à temps plein	7,0	12,3	-5,3	-2,8	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 208 participants et 390 non-participants.

Bien que les estimations suggèrent une amélioration de la situation des deux groupes l'année après la participation par rapport à l'année précédant la participation quant au nombre d'heures travaillées et à la rémunération d'emploi, il est impossible de dégager d'écart net statistiquement significatif entre les deux populations à l'étude. C'est également le cas pour les données de rémunération d'emploi provenant de Revenu Québec, qui portent sur le changement entre l'année civile précédant le début de la participation et 2018 (environ un an après la participation).

Tableau 4.5.1-5
Changements de la situation d'emploi quant aux heures travaillées et à la rémunération d'emploi des participants à plusieurs mesures d'employabilité, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Différence du nombre d'heures travaillées (h)	171	209	-37	
Différence de rémunération d'emploi (\$)	3 348	2 613	734	
Différence de rémunération d'emploi – RQ (\$)				
salarié/autonome	5 174	8 147	-2 973	
salarié	5 441	7 673	-2 232	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 208 participants et 390 non-participants.

4.5.2 Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation

De manière générale, les participants ne se démarquent pas significativement de leurs homologues non-participants concernant les caractéristiques de l'emploi qu'ils ont occupé durant l'année suivant la fin de leur participation. Cependant, ils ont pris en moyenne plus de temps que les non-participants à trouver un emploi après la fin de la participation.

A. Délai, type d'emploi et salaire horaire

Les participants ont pris en moyenne 9,4 semaines pour trouver un emploi après la fin de la participation, comparativement à 5,7 semaines chez les non-participants, ce qui permet de dégager un écart net statistiquement significatif de 3,7 semaines.

L'année suivant la fin de la participation, environ 20,8 % des participants occupent un emploi temporaire, 17,3 %, un emploi saisonnier et 4,0 % des participants sont travailleurs autonomes. Cependant, il est impossible de dégager d'écart net statistiquement significatif entre les résultats des deux groupes étudiés ni quant à ces trois derniers indicateurs ni quant à leur salaire horaire.

Tableau 4.5.2-1

Délai, type d'emploi et salaire horaire des participants à plusieurs mesures d'employabilité, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Délai (sem.)	9,4	5,7	3,7	***
Emploi temporaire (%)	20,8	15,4	5,4	
Emploi saisonnier (%)	17,3	18,7	-1,3	
Travailleur autonome (%)	4,0	7,5	-3,5	
Salaire horaire (\$/h)	17,5	18,0	-0,5	
Différence du salaire horaire (\$)	0,8	0,5	0,4	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 153 participants et 265 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation

Aucun écart net significatif n'est observé entre les résultats des participants et ceux de leurs homologues dans cette section.

Le niveau de compétence requis par l'emploi des deux groupes prend une valeur moyenne de 2,4, ce qui désigne un emploi requérant un diplôme d'études secondaires ou une formation spécifique à la profession. Il y a 77,2 % des participants qui disent occuper un emploi correspondant à leur souhait, une proportion équivalente à celle des non-participants. Le niveau de lien entre l'emploi occupé et l'expérience de travail ou la formation prend une valeur moyenne de 1, ce qui signifie que le lien entre l'emploi occupé et la formation ou l'expérience de travail est en moyenne indirect.

Tableau 4.5.2-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation des participants à plusieurs mesures d'employabilité, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,4	2,4	0,0	
Correspond au souhait (%)	77,2	70,2	6,9	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,0	1,1	-0,1	
Lien avec la formation (0 à 2)	1,0	1,0	0,0	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 153 participants et 265 non-participants.

4.5.3 Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage

Les caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage ne sont généralement pas significativement différentes entre les participants et les non-participants. Un seul indicateur présente une différence significative entre les deux groupes : les participants sont proportionnellement plus nombreux à occuper un emploi à temps plein.

A. Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées

Au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois suivant la fin de la participation, 13,5 % des participants occupent un emploi temporaire, 9,4 % occupent un emploi saisonnier et 4,7 % sont travailleurs autonomes. Aucun écart net statistiquement significatif n'est observé entre les participants et leurs homologues non-participants quant à ces indicateurs.

Toutefois, il est estimé que 83,2 % des participants occupent un emploi à temps plein à ce moment, comparativement à 69,2 % des non-participants, ce qui permet de dégager un écart net significatif de 14,0 points de pourcentage.

Finalement, les participants travaillent en moyenne 34,1 heures par semaine; à cet égard, ils ne se distinguent pas significativement des non-participants.

Tableau 4.5.3-1

Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées des participants à plusieurs mesures d'employabilité, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Emploi temporaire (%)	13,5	8,4	5,1	
Emploi saisonnier (%)	9,4	11,2	-1,8	
Travailleur autonome (%)	4,7	6,4	-1,7	
Emploi à temps plein (%)	83,2	69,2	14,0	**
Nombre hebdomadaire d'heures travaillées (h/sem.)	34,1	31,9	2,2	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 127 participants et 238 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire

Au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois suivant la fin de la participation, les participants affichent en moyenne un niveau de satisfaction de leur salaire de 2,0, ce qui n'est pas statistiquement différent de celui des non-participants. De même, le taux d'occupation d'un emploi correspondant au souhait des participants n'est pas non plus statistiquement différent de celui chez les non-participants.

Finalement, aucun écart net statistiquement significatif n'est observé entre les résultats des deux groupes quant au niveau de compétence requis par l'emploi occupé au moment du sondage et quant au lien de cet emploi avec l'expérience de travail ou la formation.

Tableau 4.5.3-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire des participants à plusieurs mesures d'employabilité, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,4	2,5	0,0	
Correspond au souhait (%)	82,5	80,4	2,2	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,1	1,0	0,1	
Lien avec la formation (0 à 2)	1,0	1,0	-0,1	
Lien avec l'expérience de travail ou la formation (0 à 2)	1,1	1,0	0,0	
Satisfaction du salaire (0 à 3)	2,0	1,8	0,2	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 127 participants et 238 non-participants.

4.5.4 Recours à l'assistance sociale

La majorité des indicateurs étudiés suggèrent que les participants ne se distinguent pas de manière statistiquement significative de leurs homologues non-participants quant au recours à l'assistance sociale après la participation. Un seul écart net significatif est observé : en comparaison des non-participants, les participants ont passé en moyenne moins de temps à l'assistance sociale l'année suivant la fin de la participation par rapport à l'année précédant le début de la participation.

Durant les 18 mois suivant la fin de leur participation, 34,1 % des participants ont eu recours à l'assistance sociale. En février 2020, soit en moyenne 29 mois après la fin de leur participation, 15,9 % des participants étaient prestataires actifs à l'assistance sociale. En moyenne, les participants étaient inscrits à l'assistance pendant 20,0 % du temps durant les 18 mois suivant la fin de leur participation. Cependant, aucun écart net statistiquement significatif n'est observé entre les deux populations à l'étude quant aux indicateurs susmentionnés.

Toutefois, durant l'année suivant la fin de leur participation, les participants semblent avoir eu moins recours à l'assistance sociale (-1,2 %) comparativement à l'année précédant le début de leur participation alors que les non-participants auraient eu un recours plus accru, soit 6,2 % de plus, ce qui représente un écart net statistiquement significatif de -7,4 points de pourcentage.

Tableau 4.5.4-1
Recours à l'assistance sociale et changement du temps à l'assistance sociale des participants à plusieurs
mesures d'employabilité, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Mois	
Présence à l'assistance sociale					
12 mois	32,7	27,9	4,8	S.O.	
12 à 18 mois	18,8	20,7	-1,9	S.O.	
18 mois	34,1	28,3	5,8	S.O.	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	15,9	17,1	-1,3	S.O.	
Temps à l'assistance sociale					
12 mois	22,3	20,8	1,4	0,2	
12 à 18 mois	15,5	19,8	-4,2	-0,3	
18 mois	20,0	20,5	-0,5	-0,1	
Différence du temps à l'assistance sociale	-1,2	6,2	-7,4	-0,9	**

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 208 participants et 390 non-participants.

4.5.5 Recours à l'assurance-emploi

Au cours des 12 à 18 mois et des 18 mois suivant la fin de la participation, les participants sont proportionnellement plus nombreux que les non-participants recourir à l'assurance-emploi que les non-participants. En 2018, soit environ un an après la fin de la participation, ils recevaient aussi en moyenne plus de prestations d'assurance-emploi que les non-participants.

En moyenne, 24,5 % des participants recourent à l'assurance-emploi durant les 12 à 18 mois suivant la fin de leur participation et 39,4 % d'entre eux y recourent durant les 18 mois suivant la fin de leur participation. Ces taux étant respectivement de 15,2 % et de 28,8 % chez les non-participants, des écarts nets significatifs de 9,3 et de 10,6 points de pourcentage démontrent alors que les participants sont proportionnellement plus présents à l'assurance-emploi que les non-participants lors de ces deux périodes.

Toutefois, aucun écart statistiquement significatif n'est observé entre les deux groupes quant au temps passé à l'assurance-emploi après la fin de la participation et quant au changement de temps passé à l'assurance-emploi l'année suivant la participation par rapport à l'année précédant le début de la participation.

Tableau 4.5.5-1
Recours à l'assurance-emploi et changement du temps à l'assurance-emploi des participants à plusieurs mesures d'employabilité, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Présence à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	31,7	25,2	6,5	S.O.	
12 à 18 mois	24,5	15,2	9,3	S.O.	**
18 mois	39,4	28,8	10,6	S.O.	**
Ponctuelle, au 29 ^e mois	16,8	13,2	3,6	S.O.	
Temps à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	12,6	9,9	2,7	1,4	
12 à 18 mois	14,4	9,5	4,9	1,3	
18 mois	13,0	9,7	3,4	2,6	
Différence du temps à l'assurance-emploi – EDSC	-9,0	-12,9	3,9	2,0	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 208 participants et 390 non-participants.

En 2018, soit environ un an après la fin de la participation, les prestations d'assurance-emploi reçues par les participants s'élevaient en moyenne à 1 955 \$ alors qu'elles ne s'élevaient qu'à 1 123 \$ chez les non-participants, ce qui représente un écart net significatif de 833 \$. Cependant, aucun écart significatif n'est observé entre les résultats des participants et ceux de leurs homologues quant à la différence de prestations à l'assurance-emploi en 2018 par rapport à l'année civile précédant le début de la participation.

Tableau 4.5.5-2
Prestations de l'assurance-emploi et changement de prestations à l'assurance-emploi des participants à plusieurs mesures d'employabilité, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Prestations de l'assurance-emploi – RQ (\$), 12 mois	1 955	1 123	833	**
Différence de prestations à l'assurance-emploi – RQ (\$)	-1 411	-2 182	772	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 208 participants et 390 non-participants.

4.5.6 Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi

En ce qui concerne l'utilisation d'autres mesures ou activités des services publics d'emploi à la suite de la participation, les participants se démarquent significativement des non-participants, ces derniers n'utilisant pas du tout les services publics d'emploi, ce qui n'est pas le cas chez les participants.

Les participants ont de nouveau recours aux mesures à l'étude après la fin de la participation : 23,6 % d'entre eux y ont recours durant les 12 mois suivant la fin de la participation, 9,6 % durant les 12 à 18 mois et 28,8 % durant l'ensemble des 18 mois suivant la fin de leur participation. Comme les non-participants n'ont pas eu recours à celles-ci durant ces périodes, ces résultats bruts sont égaux aux écarts nets et ils sont statistiquement significatifs. Au moment du sondage, les participants sont encore proportionnellement plus nombreux que les non-participants à s'inscrire à une mesure à l'étude, ce qui correspond à un écart net statistiquement significatif de 2,4 points de pourcentage.

Une situation semblable est observée lorsque sont considérées les mesures et activités autres que celles à l'étude. Durant les 12 mois, les 12 à 18 mois et les 18 mois suivant la fin de leur participation, le taux de recours des participants à ces mesures et activités est de 16,8 %, de 7,2 % et de 22,1 % respectivement. Au moment du sondage, 2,9 % des participants sont inscrits à une mesure ou activité. Ces résultats bruts sont égaux aux écarts nets, lesquels sont tous statistiquement significatifs.

Tableau 4.5.6-1

Recours à d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi des participants à plusieurs mesures d'employabilité, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	
Mesure à l'étude				
12 mois	23,6	0,0	23,6	***
12 à 18 mois	9,6	0,0	9,6	***
18 mois	28,8	0,0	28,8	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	2,4	0,0	2,4	**
Autres mesures et activités				
12 mois	16,8	0,0	16,8	***
12 à 18 mois	7,2	0,0	7,2	***
18 mois	22,1	0,0	22,1	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	2,9	0,0	2,9	**

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 208 participants et 390 non-participants.

4.5.7 Vie sociale et professionnelle

En ce qui concerne la rémunération totale et le changement de rémunération totale, aucune différence significative n'est observée entre les résultats des participants et ceux des non-participants. Une situation semblable est observée pour la modification perçue des différents aspects de la vie sociale et professionnelle, où les perceptions des participants sont en moyenne similaires à celles des non-participants.

Le niveau de revenu personnel est en moyenne de 4,72 chez les participants, ce qui correspond à un revenu total avant impôts pour l'année 2019 de 15 000 \$ à 20 000 \$. Les estimations à partir des données de Revenu Québec

sur l'année 2018 font état d'une rémunération totale moyenne de 25 024 \$ chez les participants. Aucun écart net statistiquement significatif n'est cependant observé entre les résultats des deux groupes quant à la rémunération totale en 2018 et en 2019. Les participants ne se distinguent pas non plus des non-participations quant aux changements de rémunération totale.

Tableau 4.5.7-1
Rémunération totale et changement de rémunération totale des participants à plusieurs mesures d'employabilité, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Revenu personnel (1 à 9)	4,72	5,17	-0,44	
Modification du revenu (-1 à 1)	0,12	0,24	-0,13	
Rémunération totale – RQ (\$)	25 024	27 296	-2 272	
Différence de rémunération totale – RQ (\$)	3 444	4 077	-632	

*Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.*

Données basées sur 208 participants et 390 non-participants.

Les participants ne se démarquent pas significativement des non-participants au niveau de la modification perçue quant à certains aspects de la vie sociale et professionnelle entre la période précédant la participation et la situation au moment du sondage (ou au plus tard le 13 mars 2020).

Tableau 4.5.7-2
Modifications de certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants à plusieurs mesures d'employabilité, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Modification de l'expérience de travail (-1 à 1)	0,52	0,60	-0,08	
Modification des compétences professionnelles (-1 à 1)	0,56	0,61	-0,06	
Modification de la motivation à travailler (-1 à 1)	0,35	0,30	0,05	
Modification de la motivation à améliorer sa formation (-1 à 1)	0,45	0,42	0,03	
Modification de la motivation (-2 à 2)	0,82	0,72	0,10	
Modification de la vie familiale (-1 à 1)	0,24	0,28	-0,05	
Modification de la confiance en soi (-1 à 1)	0,38	0,30	0,08	
Modification de la situation économique personnelle (-1 à 1)	0,16	0,21	-0,05	
Modification de la qualité de vie (-3 à 3)	0,80	0,79	0,01	

*Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.*

Données basées sur 208 participants et 390 non-participants.

4.5.8 Synthèse

La participation à plusieurs mesures des services publics d'emploi n'affecte pas la présence en emploi des participants qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation. Par ailleurs, les participants travaillent en moyenne un nombre d'heures inférieur à celui des non-participants et ils passent une plus faible proportion de leur temps en emploi au cours des 18 mois suivant la fin de leur participation.

En parallèle, les participants sont proportionnellement plus présents à l'assurance-emploi après leur participation. Aussi, le temps qu'ils ont passé en moyenne à l'assistance sociale l'année suivant la participation semble avoir légèrement diminué comparativement à l'année précédant leur participation, un résultat significativement différent de celui des non-participants. En effet, le temps que ces derniers ont passé à l'assistance sociale semble en moyenne avoir plutôt augmenté, conduisant à une plus forte diminution de temps passé à l'assistance sociale chez les participants.

Les participants ayant occupé un emploi l'année suivant la fin de la participation ont pris en moyenne un peu plus de temps à trouver un emploi, et ceux qui sont en emploi au moment du sondage (soit en moyenne 29 mois après la fin de la participation) sont proportionnellement plus nombreux que les non-participants à occuper un emploi à temps plein.

Finalement, les participants recourent significativement plus souvent à d'autres mesures et activités des services publics d'emploi après la fin de leur participation à l'étude.

5 Résultats nets des participants admissibles à l'assurance-emploi par clientèle spécifique

5.1 Hommes et femmes

5.1.1 Hommes

Les résultats présentés dans cette section portent sur les hommes admissibles à l'assurance-emploi ayant participé aux services publics d'emploi. Les analyses ont été réalisées à partir de la base de données des individus ayant répondu au sondage et ayant consenti au jumelage des données avec celles de Revenu Québec et d'Emploi et Développement social Canada. Parmi les 2 085 personnes admissibles à l'assurance-emploi au moment de commencer leur participation ayant été interrogées dans le cadre de cette étude et ayant consenti au jumelage des données, 1 087 d'entre elles étaient des hommes.

Par ailleurs, le nombre de participants indiqué sous chaque tableau peut légèrement différer de celui indiqué ci-dessus et d'un tableau à l'autre en raison de la non-réponse partielle variable aux indicateurs, de l'appariement des participants avec les non-participants et du fait que les personnes admissibles à l'assurance-emploi identifiées comme handicapées ou autochtones ont été retirées.

5.1.1.1 Insertion en emploi

Les indicateurs relatifs à la présence en emploi, au temps passé en emploi et en emploi à temps plein, aux heures travaillées et à la rémunération après la participation présentent tous des écarts nets statistiquement non significatifs. La participation des hommes aux services publics d'emploi n'a donc eu aucun effet sur ces aspects. Toutefois, elle a eu une incidence sur le changement de rémunération d'emploi entre l'année précédant le début de la participation et celle suivant la fin de la participation.

A. Présence en emploi

Dans l'année suivant la fin de la participation, les participants semblent avoir été proportionnellement plus nombreux que les non-participants à occuper un emploi. En effet, 12 mois après la participation, les participants affichent une proportion de présence en emploi de 73,4 % contre 70,0 % pour les non-participants. Toutefois, aucun écart net n'est statistiquement significatif dans cette section. Les participants ne se distinguent donc pas des non-participants en ce qui concerne la présence en emploi.

Tableau 5.1.1.1-1
Présence en emploi des hommes ayant participé aux services publics d'emploi,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net pp	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Présence en emploi				
12 mois	73,4	70,0	3,4	
12 à 18 mois	70,6	70,9	-0,3	
18 mois	77,2	73,1	4,2	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	61,4	59,6	1,8	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 021 participants et 205 non-participants.

B. Temps passé en emploi

Durant les périodes à l'étude suivant la fin de la participation, les participants ont passé en moyenne autant de temps en emploi que les non-participants, puisqu'il n'y a aucune différence nette statistiquement significative entre les deux groupes dans cette section. Encore une fois, on ne peut pas conclure que la participation aux services publics d'emploi a affecté le temps passé en emploi et le temps passé en emploi à temps plein chez les participants.

Tableau 5.1.1.1-2
Temps passé en emploi des hommes ayant participé aux services publics d'emploi,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Temps en emploi					
12 mois	51,5	51,5	0,0	0,0	
12 à 18 mois	60,2	63,2	-3,0	-0,8	
18 mois	54,0	54,3	-0,3	-0,2	
Temps en emploi à temps plein					
12 mois	45,9	45,5	0,4	0,2	
12 à 18 mois	54,1	56,0	-1,9	-0,5	
18 mois	48,2	48,0	0,3	0,2	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 021 participants et 205 non-participants.

C. Heures travaillées et rémunération d'emploi

Au cours de l'année suivant la participation, les participants ont en moyenne travaillé autant que les non-participants (1 022 heures contre 1 030 heures), car tous les écarts nets relatifs au nombre d'heures travaillées sont statistiquement non significatifs.

En ce qui concerne la rémunération d'emploi, on ne peut pas conclure non plus que la participation a une incidence sur cet indicateur pour les participants puisque les données présentent des écarts nets statistiquement non significatifs entre les participants et les non-participants.

Tableau 5.1.1.1-3
Heures travaillées et rémunération d'emploi des hommes ayant participé aux services publics d'emploi,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Heures travaillées (h)				
12 mois	1 022	1 030	-8	
12 à 18 mois	594	624	-30	
18 mois	1 606	1 633	-28	
Rémunération d'emploi (\$)				
12 mois	20 230	19 373	857	
12 à 18 mois	12 332	12 413	-81	
18 mois	32 211	31 175	1 036	
Rémunération d'emploi – RQ (\$)				
12 mois - salarié/autonome	23 684	21 922	1 762	
12 mois - salarié	22 880	20 455	2 425	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 021 participants et 205 non-participants.

D. Changements concernant la situation d'emploi : temps, heures et rémunération

Entre les 12 mois précédant le début de la participation et les 12 mois suivant la fin de la participation, l'analyse du temps travaillé et du temps travaillé à temps plein révèle des écarts nets tous statistiquement non significatifs. Les participants ne se distinguent donc pas des non-participants concernant ces aspects.

Tableau 5.1.1.1-4
Changements de la situation d'emploi quant au temps travaillé des hommes ayant participé aux services
publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Différence du temps travaillé	6,4	-0,2	6,7	3,5	
Différence du temps travaillé à temps plein	6,5	0,9	5,5	2,9	

Seuils de signification : ** = 5 %,

*** = 1 %.

Données basées sur 1 021 participants et 205 non-participants.

On remarque qu'entre l'année précédant le début de la participation et celle suivant la fin de la participation, les participants ont travaillé en moyenne 142 heures de plus que les non-participants, mais cet écart net n'est pas statistiquement significatif.

Quant à la rémunération d'emploi, entre l'année précédant le début de la participation et celle suivant la fin de la participation, les participants ont gagné 4 379 \$ de plus que les non-participants et cet écart net est

statistiquement significatif. Par conséquent, la participation aux services publics d'emploi a un effet sur le changement de rémunération d'emploi.

Les données de Revenu Québec viennent corroborer ce résultat et révèlent qu'entre l'année civile précédant le début de la participation et 2018, soit environ un an après la fin de la participation, les participants ont gagné 3 412 \$ de plus que les non-participants lorsqu'on considère les revenus d'un travail autonome, et 4 078 \$ de plus lorsqu'on ne tient compte que des revenus provenant d'emplois salariés. Il convient de noter que ces écarts sont tous statistiquement significatifs.

Tableau 5.1.1.1-5
Changements de la situation d'emploi quant aux heures travaillées et à la rémunération d'emploi des hommes ayant participé aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Différence du nombre d'heures travaillées (h)	138	-4	142	
Différence de rémunération d'emploi (\$)	4 127	-252	4 379	**
Différence de rémunération d'emploi – RQ (\$)				
salarié/autonome	6 876	3 464	3 412	**
salarié	6 600	2 522	4 078	**

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 021 participants et 205 non-participants.

5.1.1.2 Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation

À l'exception du délai encouru avant l'occupation d'un emploi l'année suivant la participation et de la différence de salaire horaire qui présentent des écarts nets statistiquement significatifs, aucun autre indicateur en lien avec les caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation ne présente d'écart net statistiquement significatif. Par conséquent, la participation des hommes aux services publics d'emploi n'a eu que très peu d'effets sur les caractéristiques de l'emploi occupé l'année suivant leur participation. En comparaison des non-participants, les participants ont en moyenne pris plus de temps avant d'occuper un emploi l'année suivant la participation, mais leur salaire horaire a davantage augmenté entre l'année précédant leur participation et l'année suivant la participation.

A. Délai, type d'emploi et salaire horaire

Dans l'année suivant la participation, les participants ont en moyenne pris plus de temps avant d'occuper un emploi (8,2 semaines) que les non-participants (5,4 semaines). L'écart net qui vaut 2,8 semaines est donc statistiquement significatif.

Quant au type d'emploi (temporaire, saisonnier, autonome) et au salaire horaire, les participants ne se distinguent pas des non-participants, étant donné que les écarts nets sont statistiquement non significatifs.

La différence de salaire horaire entre l'année précédant le début de la participation et celle suivant la fin de la participation est plus élevée chez les participants (1,5 \$) que chez les non-participants (0,2 \$). Il en résulte un écart net statistiquement significatif de 1,4 \$/heure. Par conséquent, la participation aux services publics d'emploi a été bénéfique pour augmenter le salaire horaire des participants entre l'année précédant le début de la participation et celle suivant la fin de la participation.

Tableau 5.1.1.2-1

Délai, type d'emploi et salaire horaire des hommes ayant participé aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Délai (sem.)	8,2	5,4	2,8	***
Emploi temporaire (%)	17,3	18,8	-1,5	
Emploi saisonnier (%)	19,1	22,1	-3,0	
Travailleur autonome (%)	6,0	11,6	-5,6	
Salaire horaire (\$/h)	20,1	19,7	0,4	
Différence du salaire horaire (\$)	1,5	0,2	1,4	**

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 748 participants et 142 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation

Dans cette section, tous les écarts nets sont statistiquement non significatifs. Par conséquent, dans l'année suivant la fin de la participation, les participants ne se distinguent pas des non-participants en ce qui a trait aux compétences exigées par l'emploi qu'ils occupent, à l'adéquation avec l'emploi souhaité et aux liens de leur emploi avec leur expérience de travail ou leur formation.

Tableau 5.1.1.2-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation des hommes ayant participé aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,5	2,4	0,1	
Correspond au souhait (%)	71,1	66,9	4,3	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,1	1,0	0,1	
Lien avec la formation (0 à 2)	0,9	0,9	0,0	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 748 participants et 142 non-participants.

5.1.1.3 Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage

La totalité des indicateurs en lien avec les caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage ne présente pas d'écart net statistiquement significatif. La participation des hommes aux services publics d'emploi, qui étaient des personnes admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation, n'a donc eu aucun effet sur les caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage.

A. Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées

Au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois après la participation aux services publics d'emploi, il semble que les participants ont été proportionnellement moins nombreux à occuper un emploi autonome (dans 8 % des

cas) que les non-participants (dans 15,8 % des cas). Toutefois, tous les écarts nets dans cette section sont statistiquement non significatifs. Les participants ne se distinguent donc pas des non-participants en ce qui a trait au type d'emploi (temporaire, saisonnier, à temps plein, autonome) et au nombre d'heures hebdomadaires travaillées.

Tableau 5.1.1.3-1

Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées des hommes ayant participé aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Emploi temporaire (%)	15,0	14,4	0,6	
Emploi saisonnier (%)	14,1	11,7	2,4	
Travailleur autonome (%)	8,0	15,8	-7,8	
Emploi à temps plein (%)	81,3	78,5	2,8	
Nombre hebdomadaire d'heures travaillées (h/sem.)	34,4	34,5	0,0	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 625 participants et 126 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire

Au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois suivant la fin de la participation, aucun indicateur ne présente d'écart net statistiquement significatif, de sorte que les participants ne se distinguent pas des non-participants en ce qui a trait au niveau de compétence des emplois occupés, à l'adéquation avec l'emploi souhaité, au lien avec l'expérience professionnelle ou avec la formation ou encore à la satisfaction vis-à-vis du salaire.

Tableau 5.1.1.3-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire des hommes ayant participé aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,6	2,6	0,0	
Correspond au souhait (%)	76,9	73,9	3,0	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,1	1,2	-0,1	
Lien avec la formation (0 à 2)	1,0	0,9	0,1	
Lien avec l'expérience de travail ou la formation (0 à 2)	1,0	1,0	0,0	
Satisfaction du salaire (0 à 3)	2,1	2,0	0,1	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 625 participants et 126 non-participants.

5.1.1.4 Recours à l'assistance sociale

Les participants ont passé en moyenne moins de temps à l'assistance sociale que les non-participants entre l'année précédant le début de la participation et celle suivant la fin de la participation. Tous les autres indicateurs présentent des écarts nets statistiquement non significatifs.

Les participants semblent être proportionnellement moins nombreux que les non-participants à recourir à l'assistance sociale durant les périodes à l'étude suivant la fin de la participation. Toutefois, aucun écart net relatif à la présence à l'assistance sociale n'est statistiquement significatif.

De même, au cours des trois périodes consécutives à l'étude suivant la fin de la participation, les participants semblent avoir passé en moyenne moins de temps à l'assistance sociale que les non-participants. Toutefois, une fois de plus, aucun écart net relatif au temps passé à l'assistance sociale n'est statistiquement significatif.

Entre l'année précédant le début de la participation et celle suivant la fin de la participation, le temps que les participants ont passé à l'assistance sociale a en moyenne davantage diminué comparativement aux non-participants. L'écart net vaut -10,4 points de pourcentage, soit l'équivalent de 1,3 mois en moins à l'assistance sociale, et il est statistiquement significatif.

Tableau 5.1.1.4-1

Recours à l'assistance sociale et changement du temps à l'assistance sociale des hommes ayant participé aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Mois	
Présence à l'assistance sociale					
12 mois	31,8	33,9	-2,1	S.O.	
12 à 18 mois	20,5	23,5	-3,1	S.O.	
18 mois	32,8	33,9	-1,1	S.O.	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	16,7	22,1	-5,5	S.O.	
Temps à l'assistance sociale					
12 mois	20,6	26,8	-6,2	-0,7	
12 à 18 mois	17,0	22,6	-5,5	-0,3	
18 mois	19,4	25,4	-6,0	-1,1	
Différence du temps à l'assistance sociale	-2,5	7,9	-10,4	-1,3	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 021 participants et 205 non-participants.

5.1.1.5 Recours à l'assurance-emploi

La plupart des indicateurs de présence et de temps passé à l'assurance-emploi montrent des écarts nets positifs et statistiquement significatifs, ce qui signifie que la participation des hommes aux services publics d'emploi a un certain effet sur leur présence et leur temps passé à l'assurance-emploi après la fin de leur participation. Les participants sont proportionnellement plus nombreux que les non-participants à recourir à l'assurance-emploi après leur participation et ils y passent en moyenne un peu plus de temps que ces derniers. Toutefois, leur participation n'a aucune incidence sur les prestations perçues de l'assurance-emploi en 2018, soit environ un an après la fin de la participation.

Après la participation, les participants ont été proportionnellement plus présents à l'assurance-emploi que les non-participants. En effet, on observe des écarts nets statistiquement significatifs de 6,5 points de pourcentage, 9,9 points de pourcentage et de 6,6 points de pourcentage respectivement entre les 12^e à 18^e mois après la participation, durant l'ensemble des 18 mois après la participation et au 29^e mois après la participation⁹⁰.

Au cours des 12 mois suivant la fin de la participation et sur l'ensemble des 18 mois suivant la fin de la participation, les données révèlent que les participants ont passé en moyenne plus de temps que les non-participants à l'assurance-emploi. Des différences nettes statistiquement significatives de 4,2 et de 3,9 points de pourcentage sont observées respectivement pour ces deux périodes entre les participants et les non-participants.

Tableau 5.1.1.5-1

Recours à l'assurance-emploi et changement du temps à l'assurance-emploi des hommes ayant participé aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Présence à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	32,2	24,5	7,8	S.O.	
12 à 18 mois	21,1	14,5	6,5	S.O.	**
18 mois	37,8	27,9	9,9	S.O.	**
Ponctuelle, au 29 ^e mois	17,9	11,3	6,6	S.O.	**
Temps à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	13,5	9,4	4,2	2,2	**
12 à 18 mois	12,7	9,2	3,5	0,9	
18 mois	13,1	9,2	3,9	3,0	**
Différence du temps à l'assurance-emploi – EDSC	-7,1	-11,4	4,3	2,2	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 021 participants et 205 non-participants.

Bien que les participants semblent avoir perçu en moyenne un montant supérieur de prestations d'assurance-emploi que les non-participants en 2018 (1 801 \$ contre 1 439 \$), soit environ un an après la fin de la participation, l'écart net n'est pas statistiquement significatif. Par conséquent, les participants ne se distinguent pas des non-participants quant aux prestations perçues de cette source en 2018.

Quand on compare les prestations de l'année civile précédant le début de la participation avec celles de 2018, on remarque qu'ici encore, l'écart net n'est pas statistiquement significatif.

⁹⁰ Le seuil observé du test pour la présence à l'assurance-emploi dans les 12 mois après la participation est de 5,03 %, ce qui est très près du seuil de signification de 5 % à partir duquel un écart net est déclaré significatif dans l'étude.

Tableau 5.1.1.5-2

Prestations de l'assurance-emploi et changement de prestations à l'assurance-emploi des hommes ayant participé aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Prestations de l'assurance-emploi – RQ (\$), 12 mois	1 801	1 439	362	
Différence de prestations à l'assurance-emploi – RQ (\$)	-1 641	-1 684	43	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 021 participants et 205 non-participants.

5.1.1.6 Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi

Les participants ont davantage eu recours aux services publics d'emploi dans les mois suivant la fin de leur participation.

Contrairement aux non-participants, les participants ont utilisé au moins une mesure d'employabilité dans les mois suivant la fin de leur participation. Des différences nettes statistiquement significatives variant entre 2,5 et 21,4 points de pourcentage sont observées tout dépendamment de la période postparticipation considérée.

Quant aux autres mesures et activités proposées par les services publics d'emploi, les mêmes constats s'observent dans les mois qui suivent la participation. Des écarts nets statistiquement significatifs, variant entre 2,4 et 20,1 points de pourcentage, sont observés dans les mois suivant la participation.

Tableau 5.1.1.6-1

Recours à d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi des hommes ayant participé aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	
Mesure à l'étude				
12 mois	14,7	0,0	14,7	***
12 à 18 mois	9,2	0,0	9,2	***
18 mois	21,4	0,0	21,4	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	2,5	0,0	2,5	***
Autres mesures et activités				
12 mois	15,4	0,0	15,4	***
12 à 18 mois	7,2	0,0	7,2	***
18 mois	20,1	0,0	20,1	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	2,4	0,0	2,4	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 021 participants et 205 non-participants.

5.1.1.7 Vie sociale et professionnelle

Pour les hommes qui ont participé aux services publics d'emploi, quelques indicateurs relatifs aux modifications de certains aspects de la vie sociale et professionnelle présentent des écarts nets statistiquement significatifs. Leur participation à ces services a donc eu des effets positifs sur certains aspects de leur vie sociale et professionnelle, tels que sur la motivation et la qualité de vie. Cependant, les participants ne se distinguent pas des non-participants quant à la rémunération totale et quant au changement de rémunération totale.

Tous les indicateurs utilisés relatifs à la rémunération totale en 2018 et 2019 et au changement de rémunération par rapport à avant la participation présentent des écarts nets statistiquement non significatifs. Par conséquent, les participants ne se distinguent pas des non-participants concernant ces aspects.

Tableau 5.1.1.7-1

Rémunération totale et changement de rémunération totale des hommes ayant participé aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Revenu personnel (1 à 9)	5,52	5,32	0,20	
Modification du revenu (-1 à 1)	0,24	0,18	0,07	
Rémunération totale – RQ (\$)	30 290	29 044	1 246	
Différence de rémunération totale – RQ (\$)	4 847	1 550	3 297	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 021 participants et 205 non-participants.

La participation aux services publics d'emploi a contribué à améliorer certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants. En effet, elle a eu des effets positifs sur la motivation (0,28 point), soit autant la motivation à travailler (0,14 point) que celle à améliorer sa formation (0,13 point), et sur la qualité de vie (0,39 point). Concernant celle-ci, un effet positif est observé au niveau de la confiance en soi (0,18 point) ainsi qu'une tendance à percevoir une amélioration de leur situation économique personnelle⁹¹.

⁹¹ Le seuil observé du test sur la modification de la situation économique est de 6,3 %, ce qui est relativement près du seuil de signification de 5 % à partir duquel un écart net est déclaré significatif dans l'étude.

Tableau 5.1.1.7-2

Modifications de certains aspects de la vie sociale et professionnelle des hommes ayant participé aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Modification de l'expérience de travail (-1 à 1)	0,53	0,46	0,07	
Modification des compétences professionnelles (-1 à 1)	0,57	0,56	0,01	
Modification de la motivation à travailler (-1 à 1)	0,40	0,26	0,14	**
Modification de la motivation à améliorer sa formation (-1 à 1)	0,46	0,33	0,13	**
Modification de la motivation (-2 à 2)	0,86	0,59	0,28	***
Modification de la vie familiale (-1 à 1)	0,21	0,18	0,03	
Modification de la confiance en soi (-1 à 1)	0,39	0,21	0,18	***
Modification de la situation économique personnelle (-1 à 1)	0,20	0,06	0,15	
Modification de la qualité de vie (-3 à 3)	0,82	0,43	0,39	**

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 021 participants et 205 non-participants.

5.1.1.8 Synthèse

La participation des hommes aux services publics d'emploi a eu des effets sur le recours ultérieur aux services publics d'emploi. En effet, contrairement aux non-participants, les participants ont davantage eu recours aux services publics d'emploi dans les mois suivant la fin de la participation.

De plus, la participation a eu des effets sur la présence et le temps passé à l'assurance-emploi après la participation, les participants y ayant eu plus recours que les non-participants, même si elle n'a pas eu d'effet sur les montants perçus de l'assurance-emploi en 2018, soit environ un an après la fin de la participation. En parallèle, le temps que les participants ont passé à l'assistance sociale l'année suivant leur participation par rapport à l'année précédant leur participation a en moyenne davantage diminué comparativement aux non-participants.

Enfin, la participation n'a pratiquement eu aucun effet sur l'insertion professionnelle, à l'exception du changement de rémunération d'emploi l'année suivant la participation par rapport à l'année précédant la participation. Des effets marginaux sur les caractéristiques de l'emploi occupé l'année suivant la participation ont d'ailleurs été relevés, les participants ayant pris plus de temps en moyenne que les non-participants à se trouver un emploi, mais leur salaire horaire s'est davantage amélioré. La participation n'a eu aucun effet sur les caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage, mais à ce moment-là, comparativement aux non-participants, la perception des participants vis-à-vis de leur motivation et de leur qualité de vie s'était en moyenne davantage améliorée par rapport à la période précédant leur participation.

5.1.2 Femmes

Les résultats présentés dans cette section portent sur les femmes admissibles à l'assurance-emploi et ayant participé aux services publics d'emploi. Les analyses ont été réalisées à partir de la base de données des individus ayant répondu au sondage et ayant consenti au jumelage des données avec celles de Revenu Québec et d'Emploi et Développement social Canada. Parmi les 2 085 personnes admissibles à l'assurance-emploi au moment de commencer leur participation, ayant été interrogés dans le cadre de cette étude et ayant consenti au jumelage des données, 998 étaient des femmes.

Par ailleurs, le nombre de participants indiqué sous chaque tableau peut légèrement différer de celui indiqué ci-dessus et d'un tableau à l'autre en raison de la non-réponse partielle variable aux indicateurs, de l'appariement des participants avec les non-participants et du fait que les personnes admissibles à l'assurance-emploi identifiées comme handicapées ou autochtones ont été retirées.

5.1.2.1 Insertion en emploi

Les indicateurs utilisés présentent tous des écarts nets statistiquement non significatifs. On ne peut donc pas conclure que la participation des femmes aux services publics d'emploi, qui étaient des personnes admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation, a eu des effets sur les indicateurs de l'insertion professionnelle.

A. Présence en emploi

Au cours des périodes suivant la fin de leur participation, bien que les participantes semblent avoir été proportionnellement plus présentes en emploi que les non-participantes, tous les écarts nets sont statistiquement non significatifs. Par conséquent, les participantes ne se distinguent pas des non-participantes concernant cet aspect.

Tableau 5.1.2.1-1
Présence en emploi des femmes ayant participé aux services publics d'emploi,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	
Présence en emploi				
12 mois	72,7	70,7	2,0	
12 à 18 mois	69,2	65,2	4,0	
18 mois	77,3	71,4	5,9	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	63,6	61,9	1,7	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 941 participants et 204 non-participants.

B. Temps passé en emploi

Au cours des périodes postparticipation à l'étude, les résultats révèlent que les participantes ne se distinguent pas des non-participantes quant au temps passé en emploi et au temps passé en emploi à temps plein. En effet, tous les écarts nets des indicateurs relatifs à ces derniers aspects sont statistiquement non significatifs.

Tableau 5.1.2.1-2
Temps passé en emploi des femmes ayant participé aux services publics d'emploi,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Temps en emploi					
12 mois	52,4	54,4	-2,0	-1,0	
12 à 18 mois	60,1	60,0	0,1	0,0	
18 mois	54,9	56,5	-1,6	-1,2	
Temps en emploi à temps plein					
12 mois	40,7	44,9	-4,3	-2,2	
12 à 18 mois	47,3	49,0	-1,7	-0,4	
18 mois	43,0	46,2	-3,2	-2,5	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 941 participants et 204 non-participants.

C. Heures travaillées et rémunération d'emploi

Au cours des trois périodes à l'étude suivant la fin de la participation, les écarts nets relatifs aux heures travaillées et à la rémunération d'emploi sont tous statistiquement non significatifs. Par conséquent, les participantes ne se distinguent pas des non-participantes quant à ces aspects.

Tableau 5.1.2.1-3
Heures travaillées et rémunération d'emploi des femmes ayant participé aux services publics
d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Heures travaillées (h)				
12 mois	912	964	-53	
12 à 18 mois	515	524	-9	
18 mois	1 416	1 496	-80	
Rémunération d'emploi (\$)				
12 mois	15 392	16 232	-840	
12 à 18 mois	9 494	9 554	-61	
18 mois	24 793	25 836	-1 044	
Rémunération d'emploi – RQ (\$)				
12 mois - salarié/autonome	17 349	18 923	-1 573	
12 mois - salarié	16 822	18 356	-1 534	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 941 participants et 204 non-participants.

D. Changements concernant la situation d'emploi : temps, heures et rémunération

Entre les 12 mois précédant le début de la participation et les 12 mois suivant la fin de la participation, l'analyse des indicateurs de temps travaillé et de temps travaillé à temps plein révèle des écarts nets tous statistiquement non significatifs. On ne peut donc pas affirmer que les participantes se différencient des non-participantes quant à la différence de temps travaillé et la différence de temps travaillé à temps plein.

Tableau 5.1.2.1-4

Changements de la situation d'emploi quant au temps travaillé des femmes ayant participé aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Différence du temps travaillé	9,5	9,3	0,2	0,1	
Différence du temps travaillé à temps plein	6,9	11,3	-4,4	-2,3	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 941 participants et 204 non-participants.

Les résultats de l'analyse des changements de la situation d'emploi, quant aux heures travaillées et à la rémunération d'emploi, révèlent que les participantes ne se distinguent pas des non-participantes quant à l'évolution des heures travaillées et des revenus d'emploi entre l'année précédant le début de leur participation et l'année suivant la fin de leur participation.

Tableau 5.1.2.1-5

Changements de la situation d'emploi quant aux heures travaillées et à la rémunération d'emploi des femmes ayant participé aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Différence du nombre d'heures travaillées (h)	167	194	-27	
Différence de rémunération d'emploi (\$)	3 616	2 526	1 089	
Différence de rémunération d'emploi – RQ (\$)				
salarié/autonome	5 882	7 485	-1 603	
salarié	5 657	7 320	-1 663	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 941 participants et 204 non-participants.

5.1.2.2 Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation

À l'exception du type d'emploi temporaire qui présente un écart net statistiquement significatif et positif, aucun autre indicateur en lien avec les caractéristiques de l'emploi occupé au cours de l'année suivant la fin de la participation ne présente d'écart net statistiquement significatif. Par conséquent, la participation aux services publics d'emploi des femmes admissibles à l'assurance-emploi semble n'avoir eu que très peu d'effets sur les caractéristiques de l'emploi occupé l'année suivant la fin de leur participation outre le fait qu'elles sont proportionnellement plus nombreuses que les non-participantes à occuper un emploi temporaire.

A. Délai, type d'emploi et salaire horaire

Une année après la fin de la participation, les participantes ont proportionnellement été plus nombreuses que les non-participantes à occuper un emploi temporaire. L'écart net qui en résulte est statistiquement significatif et vaut 8,4 points de pourcentage.

Quant au délai encouru l'année suivant la participation avant d'occuper un emploi, au type d'emploi (saisonnier, autonome) et au salaire horaire, les écarts nets sont tous statistiquement non significatifs et ne permettent donc pas de conclure que les participantes se distinguent des non-participantes.

Tableau 5.1.2.2-1

Délai, type d'emploi et salaire horaire des femmes ayant participé aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Délai (sem.)	7,2	7,2	0,0	
Emploi temporaire (%)	20,2	11,8	8,4	***
Emploi saisonnier (%)	12,6	10,1	2,5	
Travailleur autonome (%)	8,1	6,7	1,4	
Salaire horaire (\$/h)	17,4	17,3	0,2	
Différence du salaire horaire (\$)	-0,2	1,2	-1,4	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 683 participants et 139 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation

Dans cette section, tous les écarts nets sont statistiquement non significatifs. Par conséquent, durant l'année suivant la fin de la participation, les participantes ne se distinguent pas des non-participantes en ce qui a trait aux compétences exigées par l'emploi, à l'adéquation avec l'emploi souhaité et aux liens avec l'expérience de travail ou la formation.

Tableau 5.1.2.2-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation des femmes ayant participé aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant leur participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,5	2,4	0,1	
Correspond au souhait (%)	70,1	74,0	-3,9	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,0	1,1	-0,1	
Lien avec la formation (0 à 2)	0,9	1,1	-0,1	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 683 participants et 139 non-participants.

5.1.2.3 Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage

La quasi-totalité des indicateurs en lien avec les caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la fin de la participation, ne présente pas d'écart net statistiquement significatif. La participation des femmes aux services publics d'emploi, qui étaient des personnes admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation, semble donc n'avoir eu qu'un effet marginal sur les caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage. Tout comme un an après la fin de la participation, elles sont proportionnellement plus nombreuses que les non-participantes à occuper un emploi temporaire.

A. Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées

Au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la participation aux services publics d'emploi, les participantes sont proportionnellement plus nombreuses que les non-participantes à occuper un emploi temporaire. On observe un écart net statistiquement significatif de 7,0 points de pourcentage.

Quant au type d'emploi (saisonnier, autonome, à temps plein) et aux nombres d'heures hebdomadaires travaillées, les participantes ne se distinguent pas des non-participantes d'un point de vue statistique.

Tableau 5.1.2.3-1

Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées des femmes ayant participé aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Emploi temporaire (%)	15,4	8,3	7,0	**
Emploi saisonnier (%)	8,6	5,0	3,6	
Travailleur autonome (%)	7,7	7,4	0,4	
Emploi à temps plein (%)	71,9	65,5	6,4	
Nombre hebdomadaire d'heures travaillées (h/sem.)	30,9	30,8	0,1	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 597 participants et 121 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire

Au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne suivant la fin de la participation, tous les indicateurs utilisés présentent des écarts nets statistiquement non significatifs, de sorte que les participantes ne se distinguent pas des non-participantes en ce qui a trait au niveau de compétence des emplois occupés, à l'adéquation avec l'emploi souhaité, au lien avec l'expérience professionnelle ou avec la formation ou encore à la satisfaction vis-à-vis du salaire.

Tableau 5.1.2.3-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire des femmes ayant participé aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,6	2,6	0,1	
Correspond au souhait (%)	80,1	84,0	-3,9	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,1	1,1	0,0	
Lien avec la formation (0 à 2)	1,1	1,2	-0,1	
Lien avec l'expérience de travail ou la formation (0 à 2)	1,1	1,1	-0,1	
Satisfaction du salaire (0 à 3)	2,0	1,8	0,2	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 597 participants et 121 non-participants.

5.1.2.4 Recours à l'assistance sociale

Deux indicateurs présentent des écarts nets statistiquement significatifs : la présence à l'assistance sociale 29 mois en moyenne après la participation et la différence de temps passé à l'assistance sociale. Les participantes ont passé en moyenne moins de temps à l'assistance sociale que les non-participantes entre l'année qui précède le début de leur participation et celle qui suit la fin de leur participation. De plus, elles sont proportionnellement moins nombreuses que les non-participantes à recourir à l'assistance sociale au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la fin de la participation. Tous les autres indicateurs présentent des écarts nets statistiquement non significatifs.

Bien que les participantes semblent avoir été proportionnellement moins nombreuses à recourir à l'assistance sociale durant les périodes à l'étude suivant la fin de la participation, seul le résultat au moment du sondage révèle un écart net statistiquement significatif de -8,0 points de pourcentage, soit 29 mois en moyenne après la fin de la participation.

De même, au cours des trois périodes suivant la fin de la participation, les participantes semblent avoir passé en moyenne moins de temps à l'assistance sociale que les non-participantes. Toutefois, aucun écart net relatif au temps passé à l'assistance sociale n'est statistiquement significatif.

Entre l'année qui précède le début de la participation et celle qui suit la fin de la participation, les participantes ont passé en moyenne moins de temps à l'assistance sociale que les non-participantes. L'écart net vaut -6,9 points de pourcentage et il est statistiquement significatif, ce qui représente près d'un mois en moins passé à l'assistance sociale.

Tableau 5.1.2.4-1

Recours à l'assistance sociale et changement du temps à l'assistance sociale des femmes ayant participé aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Mois	
Présence à l'assistance sociale					
12 mois	25,8	27,5	-1,7	S.O.	
12 à 18 mois	16,0	21,3	-5,2	S.O.	
18 mois	26,8	29,5	-2,7	S.O.	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	13,5	21,5	-8,0	S.O.	**
Temps à l'assistance sociale					
12 mois	17,2	20,4	-3,2	-0,4	
12 à 18 mois	13,5	19,6	-6,1	-0,4	
18 mois	16,0	20,1	-4,1	-0,7	
Différence du temps à l'assistance sociale	-1,6	5,3	-6,9	-0,8	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 941 participants et 204 non-participants.

5.1.2.5 Recours à l'assurance-emploi

La quasi-totalité des indicateurs relatifs au recours à l'assurance-emploi présente des écarts nets statistiquement non significatifs. Par conséquent, la participation aux services publics d'emploi n'a eu que très peu d'effets sur le recours au programme d'assurance-emploi, à l'exception de la période située entre le 12^e et le 18^e mois suivant la fin de la participation. Durant cette période, les participantes ont été proportionnellement plus nombreuses que les non-participantes à recourir à l'assurance-emploi et elles y ont passé en moyenne un peu plus de temps que ces dernières.

Les participantes ont été, en moyenne, proportionnellement plus présentes à l'assurance-emploi que les non-participantes entre le 12^e et le 18^e mois suivant la fin de leur participation. En effet, l'écart net associé à cette période est statistiquement significatif, atteignant 7,1 points de pourcentage.

Entre le 12^e et le 18^e mois suivant la fin de leur participation, les participantes ont passé en moyenne un peu plus de temps que les non-participantes à l'assurance-emploi. Une différence nette statistiquement significative de 4,3 points de pourcentage est observée entre ces deux populations, soit l'équivalent de 1,1 semaine de plus.

Tableau 5.1.2.5-1

Recours à l'assurance-emploi et changement du temps à l'assurance-emploi des femmes ayant participé aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Présence à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	25,4	23,5	1,9	S.O.	
12 à 18 mois	18,6	11,5	7,1	S.O.	**
18 mois	32,4	26,7	5,7	S.O.	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	11,4	9,2	2,2	S.O.	
Temps à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	9,8	8,6	1,2	0,6	
12 à 18 mois	10,7	6,4	4,3	1,1	**
18 mois	10,0	7,8	2,2	1,7	
Différence du temps à l'assurance-emploi – EDSC	-6,1	-7,8	1,7	0,9	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 941 participants et 204 non-participants.

Bien que les participantes semblent avoir perçu en moyenne un montant supérieur de prestations d'assurance-emploi que les non-participantes en 2018, soit environ un an après la fin de la participation (1 212 \$ contre 968 \$), l'écart net n'est toutefois pas statistiquement significatif. Quand on compare les prestations de l'année civile précédant le début de la participation avec celles de 2018, l'écart net n'est pas statistiquement significatif non plus.

Tableau 5.1.2.5-2

Prestations de l'assurance-emploi et changement de prestations à l'assurance-emploi des femmes ayant participé aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Prestations de l'assurance-emploi – RQ (\$), 12 mois	1 212	968	244	
Différence de prestations à l'assurance-emploi – RQ (\$)	-1 353	-1 458	105	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 941 participants et 204 non-participants.

5.1.2.6 Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi

Les participantes ont davantage eu recours aux services publics d'emploi dans les mois suivant la fin de la participation.

Contrairement aux non-participantes, les participantes ont utilisé au moins une mesure d'employabilité dans les mois suivant leur participation. Des différences nettes statistiquement significatives variant entre 2,7 et 22,8 points de pourcentage sont observées selon la période postparticipation étudiée.

Quant aux autres mesures et activités proposées par les services publics de l'emploi, les conclusions sont les mêmes en ce qui concerne les mois qui suivent la participation. Des écarts nets statistiquement significatifs sont observés, ceux-ci variant entre 2,6 et 20,7 points de pourcentage.

Tableau 5.1.2.6-1

Recours à d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi des femmes ayant participé aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Mesure à l'étude				
12 mois	15,2	0,0	15,2	***
12 à 18 mois	10,6	0,0	10,6	***
18 mois	22,8	0,0	22,8	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	2,7	0,0	2,7	***
Autres mesures et activités				
12 mois	15,8	0,0	15,8	***
12 à 18 mois	6,0	0,0	6,0	***
18 mois	20,7	0,0	20,7	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	2,6	0,0	2,6	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 941 participants et 204 non-participants.

5.1.2.7 Vie sociale et professionnelle

Tous les écarts nets des indicateurs relatifs à la vie sociale et professionnelle sont statistiquement non significatifs. Par conséquent, la participation des femmes aux services publics d'emploi, qui étaient des personnes admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation, n'a eu aucun effet sur ces aspects selon la présente étude.

La participation aux services publics d'emploi n'a eu aucun effet sur la rémunération totale et le changement de revenu. En effet, des écarts nets non statistiquement significatifs sont observés quant à l'indicateur de niveau de revenu personnel pour l'année 2019 et celui de modification de revenu personnel entre la période précédant la participation et l'année 2019. Les conclusions qui peuvent être tirées à partir des données de Revenu Québec sur la rémunération totale pour l'année 2018, soit environ un an après la fin de la participation, et la différence des revenus bruts totaux entre 2018 et l'année civile précédant la participation, vont également dans ce sens.

Tableau 5.1.2.7-1

Rémunération totale et changement de rémunération totale des femmes ayant participé aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Revenu personnel (1 à 9)	4,86	4,82	0,04	
Modification du revenu (-1 à 1)	0,28	0,26	0,02	
Rémunération totale – RQ (\$)	23 132	24 133	-1 001	
Différence de rémunération totale – RQ (\$)	3 860	5 279	-1 419	

*Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.*

Données basées sur 941 participants et 204 non-participants.

L'analyse de certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participantes ne révèle que des écarts nets marginaux entre les participantes et les non-participantes relativement aux changements perçus entre la période précédant la participation et la situation au moment du sondage ou au plus tard le 13 mars 2020. Aucune différence nette statistiquement significative n'est observée entre les participantes et les non-participantes.

Tableau 5.1.2.7-2

Modifications de certains aspects de la vie sociale et professionnelle des femmes ayant participé aux services publics d'emploi, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Modification de l'expérience de travail (-1 à 1)	0,57	0,51	0,06	
Modification des compétences professionnelles (-1 à 1)	0,61	0,53	0,08	
Modification de la motivation à travailler (-1 à 1)	0,37	0,36	0,01	
Modification de la motivation à améliorer sa formation (-1 à 1)	0,51	0,44	0,07	
Modification de la motivation (-2 à 2)	0,88	0,80	0,08	
Modification de la vie familiale (-1 à 1)	0,29	0,33	-0,04	
Modification de la confiance en soi (-1 à 1)	0,44	0,39	0,05	
Modification de la situation économique personnelle (-1 à 1)	0,26	0,29	-0,04	
Modification de la qualité de vie (-3 à 3)	1,01	1,00	0,00	

*Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.*

Données basées sur 941 participants et 204 non-participants.

5.1.2.8 Synthèse

La participation des femmes aux services publics d'emploi, qui étaient des personnes admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation, a eu des effets sur le recours aux services publics d'emploi. En effet, les participantes y ont davantage eu recours durant les mois suivant la fin de la participation. De plus, la participation a eu très peu d'effets sur les caractéristiques de l'emploi occupé pendant l'année suivant la participation ainsi qu'au moment du sondage, outre le fait que les participantes sont proportionnellement plus nombreuses que les non-participantes à occuper un emploi temporaire.

La participation a eu quelques effets sur les recours à l'assistance sociale et à l'assurance-emploi. Contrairement aux non-participantes, les participantes ont moins eu recours à l'assistance sociale au cours de l'année suivant leur participation par rapport à l'année précédant leur participation. En revanche, elles ont plus eu recours à l'assurance-emploi entre les 12^e et 18^e mois suivant la participation et elles ont été proportionnellement moins présentes que les non-participantes à l'assistance sociale 29 mois en moyenne après la participation. Finalement, la participation n'a eu aucun effet sur leur insertion professionnelle et sur les aspects de leur vie sociale et professionnelle.

5.2 Groupes d'âge

5.2.1 Âgés de 30 à 44 ans

Les résultats présentés dans cette section portent sur les personnes âgées de 30 à 44 ans ayant participé aux services publics d'emploi et qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation. Les analyses ont été réalisées à partir de la base de données des individus ayant répondu au sondage et accepté le jumelage de leurs données avec celles de Revenu Québec et d'Emploi et Développement social Canada. Parmi les 2 085 personnes admissibles à l'assurance-emploi interrogées dans le cadre de cette étude et qui ont accepté le jumelage des données avec celles de Revenu Québec et d'Emploi et Développement social Canada, 852 d'entre elles étaient âgées de 30 à 44 ans.

Par ailleurs, le nombre de participants indiqué sous chaque tableau peut légèrement différer de celui indiqué ci-dessus et d'un tableau à l'autre en raison de la non-réponse partielle variable aux indicateurs, de l'appariement des participants avec les non-participants et du fait que les individus identifiés comme handicapés ou autochtones ont été retirés.

5.2.1.1 Insertion en emploi

Aucun indicateur relatif à l'insertion professionnelle ne présente d'écart net statistiquement significatif. La participation aux services publics d'emploi des personnes âgées de 30 à 44 ans, qui étaient des personnes admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation, n'a eu aucun effet sur leur insertion en emploi.

A. Présence en emploi

Au cours de l'année suivant la fin de la participation, les participants admissibles à l'assurance-emploi âgés de 30 à 44 ans ont été tout aussi présents en emploi que les non-participants qui leur étaient appariés, toutes proportions gardées. En effet, sur l'ensemble des 12 mois suivant la fin de la participation, les participants affichaient une proportion de présence en emploi de 74,1 % contre 72,3 % pour les non-participants. Ainsi, l'absence d'écart net statistiquement significatif indique que les participants ne se distinguent pas des non-participants en ce qui a trait à la présence en emploi pour cette période, et c'est également le cas pour les autres périodes postparticipation étudiées.

Tableau 5.2.1.1-1
Présence en emploi des participants aux services publics d'emploi âgés de 30 à 44 ans, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net pp	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Présence en emploi				
12 mois	74,1	72,3	1,8	
12 à 18 mois	72,4	73,9	-1,5	
18 mois	78,7	75,4	3,2	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	66,5	68,0	-1,5	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 799 participants et 165 non-participants.

B. Temps passé en emploi

Durant les périodes à l'étude suivant la fin de la participation, les participants ont passé en moyenne autant de temps en emploi et en emploi à temps plein que les non-participants, de sorte qu'aucun écart net statistiquement significatif n'est observé dans cette section. Encore une fois, on ne peut pas conclure que la participation aux services publics d'emploi a une incidence sur le temps passé en emploi chez les participants âgés de 30 à 44 ans.

Tableau 5.2.1.1-2
Temps passé en emploi des participants aux services publics d'emploi âgés de 30 à 44 ans,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Temps en emploi					
12 mois	54,0	54,3	-0,3	-0,2	
12 à 18 mois	63,5	66,7	-3,2	-0,8	
18 mois	56,9	57,3	-0,3	-0,2	
Temps en emploi à temps plein					
12 mois	44,5	44,9	-0,4	-0,2	
12 à 18 mois	54,0	57,1	-3,1	-0,8	
18 mois	47,9	47,1	0,7	0,6	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 799 participants et 165 non-participants.

C. Heures travaillées et rémunération d'emploi

Au cours de l'année suivant la fin de la participation, les participants ont travaillé autant d'heures en moyenne que les non-participants, les écarts nets relatifs au nombre d'heures travaillées n'étant pas statistiquement significatifs. En ce qui concerne la rémunération d'emploi, on ne peut conclure non plus que la participation a un effet sur celle-ci. En effet, les données révèlent des écarts nets entre les participants et les non-participants qui ne sont pas statistiquement significatifs.

Tableau 5.2.1.1-3
Heures travaillées et rémunération d'emploi des participants aux services publics d'emploi
âgés de 30 à 44 ans, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Heures travaillées (h)				
12 mois	1 001	1 032	-32	
12 à 18 mois	585	640	-54	
18 mois	1 579	1 631	-52	
Rémunération d'emploi (\$)				
12 mois	18 853	17 305	1 548	
12 à 18 mois	12 083	11 916	167	
18 mois	30 770	27 536	3 234	
Rémunération d'emploi – RQ (\$)				
12 mois - salarié/autonome	22 466	20 759	1 707	
12 mois - salarié	21 566	19 868	1 699	

*Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.*

Données basées sur 799 participants et 165 non-participants.

D. Changements concernant la situation d'emploi : temps, heures et rémunération

Entre les 12 mois précédant le début de la participation et les 12 mois suivant la fin de la participation, l'analyse du temps travaillé et du temps travaillé à temps plein révèle des écarts nets qui ne sont pas statistiquement significatifs. Les participants ne se distinguent donc pas des non-participants concernant ces aspects.

Tableau 5.2.1.1-4
Changements de la situation d'emploi quant au temps travaillé des participants aux services publics d'emploi
âgés de 30 à 44 ans, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Différence du temps travaillé	10,8	6,3	4,5	2,3	
Différence du temps travaillé à temps plein	7,7	4,9	2,8	1,4	

*Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.*

Données basées sur 799 participants et 165 non-participants.

On remarque qu'entre l'année précédant le début de leur participation et les 12 mois suivant la fin de celle-ci, les participants ont en moyenne travaillé autant d'heures que les non-participants, l'écart net n'étant pas statistiquement significatif.

De même, entre l'année précédant le début de leur participation et celle suivant la fin de celle-ci, la rémunération d'emploi des participants n'était en moyenne pas différente de celle des non-participants. Par conséquent, la participation aux services publics d'emploi n'a eu aucun effet sur le changement de rémunération d'emploi entre les deux périodes. Les données de Revenu Québec viennent corroborer ce résultat et révèlent également qu'entre

l'année civile précédant le début de la participation et 2018, soit environ un an après la fin de la participation, les participants ne se distinguent pas des non-participants concernant cet aspect.

Tableau 5.2.1.1-5
Changements de la situation d'emploi quant aux heures travaillées et à la rémunération d'emploi des participants aux services publics d'emploi âgés de 30 à 44 ans, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Indice de signification
	Participants	Non-participants	Écart net
Différence du nombre d'heures travaillées (h)	204	68	136
Différence de rémunération d'emploi (\$)	5 014	1 703	3 311
Différence de rémunération d'emploi – RQ (\$)			
salarié/autonome	8 187	6 469	1 718
salarié	7 830	6 354	1 475

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 799 participants et 165 non-participants.

5.2.1.2 Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation

Tous les indicateurs en lien avec les caractéristiques de l'emploi occupé durant l'année suivant la participation présentent des écarts nets statistiquement non significatifs. Par conséquent, la participation des personnes âgées de 30 à 44 ans, qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation, n'a eu aucun effet sur les caractéristiques de l'emploi occupé au cours de ladite période.

A. Délai, type d'emploi et salaire horaire

Au cours de l'année suivant la participation, le délai encouru par les participants avant d'occuper un emploi est similaire à celui encouru par les non-participants (7,5 semaines contre 6,5 semaines), l'écart net en résultant n'étant pas statistiquement significatif. Par conséquent, les participants ne se distinguent pas des non-participants quant au délai encouru pour avoir un emploi l'année suivant la fin de la participation.

Concernant le type d'emploi occupé (temporaire, saisonnier, autonome), le salaire horaire et le changement de salaire par rapport à l'année précédant la participation, les écarts nets sont aussi statistiquement non significatifs. Une fois de plus, les participants ne se distinguent pas des non-participants concernant ces aspects.

Tableau 5.2.1.2-1

Délai, type d'emploi et salaire horaire des participants aux services publics d'emploi âgés de 30 à 44 ans, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant leur participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Délai (sem.)	7,5	6,5	1,0	
Emploi temporaire (%)	18,6	17,3	1,3	
Emploi saisonnier (%)	13,2	17,7	-4,5	
Travailleur autonome (%)	9,5	9,6	-0,1	
Salaire horaire (\$/h)	19,0	19,1	-0,1	
Différence du salaire horaire (\$)	1,4	0,8	0,6	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 591 participants et 116 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité et liens avec l'expérience ou la formation

Les écarts nets de cette section sont tous non statistiquement significatifs. Par conséquent, les participants âgés de 30 à 44 ans ayant occupé un emploi au cours de l'année suivant la fin de la participation ne se distinguent pas des non-participants en ce qui a trait au niveau de compétences exigé par l'emploi, à l'adéquation avec l'emploi souhaité et aux liens de leur emploi avec l'expérience de travail ou la formation.

Tableau 5.2.1.2-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation des participants aux services publics d'emploi âgés de 30 à 44 ans, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant leur participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,6	2,5	0,1	
Correspond au souhait (%)	70,6	73,9	-3,3	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,0	1,0	0,0	
Lien avec la formation (0 à 2)	1,0	1,0	0,1	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 591 participants et 116 non-participants.

5.2.1.3 Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage

À l'exception de l'indicateur relatif à la satisfaction vis-à-vis du salaire qui présente un écart net statistiquement significatif à l'avantage des participants, les caractéristiques de l'emploi occupé par les participants et les non-participants au moment du sondage ne sont pas statistiquement différentes. La participation aux services publics d'emploi des personnes âgées de 30 à 44 ans qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation a donc eu un effet marginal sur les caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage.

A. Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées

Tous les écarts nets de cette section sont statistiquement non significatifs. Ainsi, au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois après la participation aux services publics d'emploi, les participants sont autant enclins, toutes proportions gardées, à occuper des emplois temporaires (15 % des cas) que les non-participants (12,8 % des cas). Les participants ne se distinguent donc pas non plus des non-participants en ce qui a trait aux autres types d'emploi occupé (saisonnier, autonome, à temps plein) et au nombre d'heures hebdomadaires travaillées.

Tableau 5.2.1.3-1

Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées des participants aux services publics d'emploi âgés de 30 à 44 ans, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Emploi temporaire (%)	15,0	12,8	2,2	
Emploi saisonnier (%)	10,4	7,7	2,7	
Travailleur autonome (%)	10,0	10,2	-0,2	
Emploi à temps plein (%)	76,7	77,4	-0,6	
Nombre hebdomadaire d'heures travaillées (h/sem.)	32,5	33,9	-1,4	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 529 participants et 109 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire

Au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois après la fin de la participation, les participants se distinguent des non-participants quant à leur satisfaction envers leur salaire. En effet, le niveau de satisfaction des participants vis-à-vis du salaire de l'emploi occupé à ce moment-là est en moyenne supérieur à celui des non-participants (2,1 contre 1,8), soit un écart net statistiquement significatif de 0,3 point.

Quant aux autres indicateurs utilisés dans cette section, ils présentent tous des écarts nets qui ne sont pas statistiquement significatifs, de sorte que les participants ne se distinguent pas des non-participants en ce qui a trait au niveau de compétence requis par l'emploi occupé au moment du sondage, à l'adéquation avec l'emploi souhaité, au lien de leur emploi avec l'expérience professionnelle ou avec la formation.

Tableau 5.2.1.3-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire des participants aux services publics d'emploi âgés de 30 à 44 ans, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,8	2,6	0,2	
Correspond au souhait (%)	79,9	83,5	-3,6	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,1	0,9	0,2	
Lien avec la formation (0 à 2)	1,1	1,1	0,0	
Lien avec l'expérience de travail ou la formation (0 à 2)	1,1	1,0	0,1	
Satisfaction du salaire (0 à 3)	2,1	1,8	0,3	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 529 participants et 109 non-participants.

5.2.1.4 Recours à l'assistance sociale

Les participants ont en moyenne passé moins de temps à l'assistance sociale que les non-participants entre l'année qui précède le début de la participation et celle qui suit la fin de la participation.

Au cours des périodes suivant la fin de la participation, les participants âgés de 30 à 44 ans qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation ne se distinguent pas des non-participants qui leur étaient appariés quant à la présence à l'assistance sociale. En effet, aucun écart net relatif à la présence au programme d'assistance sociale n'est statistiquement significatif.

De plus, bien que les participants semblent avoir passé, en moyenne, moins de temps à l'assistance sociale que les non-participants après la fin de la participation durant les trois périodes à l'étude, aucun écart net relatif au temps passé à l'assistance sociale n'est statistiquement significatif. Toutefois, entre l'année qui précède le début de la participation et celle qui suit la fin de la participation, les participants ont en fait passé moins de temps en moyenne à l'assistance sociale alors que les non-participants y ont plutôt passé plus de temps. L'écart net statistiquement significatif qui en résulte est de -7,6 points de pourcentage, ce qui signifie que les participants ont passé en moyenne près d'un mois en moins à l'assistance sociale comparativement aux non-participants.

Tableau 5.2.1.4-1
Recours à l'assistance sociale et changement du temps à l'assistance sociale des participants aux services publics d'emploi âgés de 30 à 44 ans, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Mois	
Présence à l'assistance sociale					
12 mois	27,9	26,9	1,0	S.O.	
12 à 18 mois	18,6	16,4	2,3	S.O.	
18 mois	29,3	26,9	2,4	S.O.	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	14,5	16,0	-1,5	S.O.	
Temps à l'assistance sociale					
12 mois	17,8	19,1	-1,3	-0,2	
12 à 18 mois	15,0	16,0	-1,0	-0,1	
18 mois	16,9	18,0	-1,2	-0,2	
Différence du temps à l'assistance sociale	-3,7	3,8	-7,6	-0,9	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 799 participants et 165 non-participants.

5.2.1.5 Recours à l'assurance-emploi

Quelques indicateurs de présence et de temps passé à l'assurance-emploi présentent des écarts nets positifs et statistiquement significatifs, notamment ceux portant sur la période des 12 à 18 mois après la fin de la participation, ce qui signifie que la participation aux services publics d'emploi des personnes âgées de 30 à 44 ans a eu un certain effet sur le recours à l'assurance-emploi des participants. Toutefois, elle n'a eu aucun effet sur les prestations perçues de l'assurance-emploi en 2018, soit environ un an après la fin de leur participation.

Les participants semblent avoir été proportionnellement plus présents à l'assurance-emploi que les non-participants après leur participation. Cependant, ce n'est qu'entre les 12^e et 18^e mois suivant la fin de la participation qu'un écart net statistiquement significatif est observé, soit un écart de 6,9 points de pourcentage. Par conséquent, les participants se distinguent des non-participants quant à la présence au programme d'assurance-emploi, et ce, uniquement pendant cette période.

De même, les participants ont passé en moyenne plus de temps à l'assurance-emploi que les non-participants entre les 12^e et 18^e mois suivant la fin de la participation, mais aussi sur l'ensemble des 18 mois après la fin de la participation. Des écarts nets statistiquement significatifs de 5,1 points de pourcentage (1,3 semaine) et de 3,7 points de pourcentage (2,9 semaines) respectivement pour ces deux périodes sont observés entre les participants et les non-participants.

Tableau 5.2.1.5-1

Recours à l'assurance-emploi et changement du temps à l'assurance-emploi des participants aux services publics d'emploi âgés de 30 à 44 ans, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Présence à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	26,0	20,4	5,7	S.O.	
12 à 18 mois	18,6	11,7	6,9	S.O.	**
18 mois	32,4	24,8	7,6	S.O.	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	14,5	11,0	3,5	S.O.	
Temps à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	10,3	7,3	3,0	1,6	
12 à 18 mois	10,6	5,5	5,1	1,3	***
18 mois	10,3	6,6	3,7	2,9	**
Différence du temps à l'assurance-emploi – EDSC	-7,0	-9,5	2,5	1,3	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 799 participants et 165 non-participants.

En 2018, soit environ un an après la fin de la participation, les participants ont en moyenne perçu un montant de prestations d'assurance-emploi équivalent à celui des non-participants (1 396 \$ contre 1 205 \$), puisque l'écart net n'est pas statistiquement significatif. Par conséquent, les participants ne se distinguent pas des non-participants concernant cet aspect. Quand on compare les prestations de l'année civile précédant le début de la participation avec celles de 2018, l'écart net n'est pas non plus statistiquement significatif.

Tableau 5.2.1.5-2

Prestations de l'assurance-emploi et changement de prestations à l'assurance-emploi des participants aux services publics d'emploi âgés de 30 à 44 ans, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Prestations de l'assurance-emploi – RQ (\$), 12 mois	1 396	1 205	191	
Différence de prestations à l'assurance-emploi – RQ (\$)	-1 511	-1 526	14	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 799 participants et 165 non-participants.

5.2.1.6 Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi

Les participants ont davantage eu recours aux mesures et activités des services publics d'emploi dans les mois suivant la fin de la participation comparativement aux non-participants. Cet effet est présent tant à court terme qu'à moyen terme, bien que son ampleur puisse diminuer avec le temps.

Les participants ont été proportionnellement plus nombreux que les non-participants à utiliser une mesure des services publics d'emploi à la suite de leur participation. Les résultats font état d'écarts nets statistiquement significatifs variant entre 10,6 et 22,2 points de pourcentage selon la période postparticipation considérée dans les 18 mois suivant la fin de la participation. À noter qu'au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la fin de la participation, l'écart net entre les participants et les non-participants se situe à 2,4 points de pourcentage et il est toujours statistiquement significatif.

Quant aux autres mesures et activités proposées par les services publics de l'emploi, les mêmes conclusions peuvent être tirées en ce qui concerne les mois qui suivent la participation. Des écarts nets statistiquement significatifs, variant entre 2,6 et 19,4 points de pourcentage, sont observés dans les mois suivant la participation.

Tableau 5.2.1.6-1

Recours à d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi des participants aux services publics d'emploi âgés de 30 à 44 ans, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net pp	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Mesure à l'étude				
12 mois	14,0	0,0	14,0	***
12 à 18 mois	10,6	0,0	10,6	***
18 mois	22,2	0,0	22,2	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	2,4	0,0	2,4	***
Autres mesures et activités				
12 mois	14,8	0,0	14,8	***
12 à 18 mois	6,5	0,0	6,5	***
18 mois	19,4	0,0	19,4	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	2,6	0,0	2,6	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 799 participants et 165 non-participants.

5.2.1.7 Vie sociale et professionnelle

La participation aux services publics d'emploi a induit quelques effets sur la vie sociale et professionnelle des participants, notamment sur la confiance en soi et la motivation, plus particulièrement la motivation à améliorer sa formation. Cependant, les participants ne se distinguent pas des non-participants quant à leur rémunération totale en 2018, au revenu personnel en 2019 et au changement de rémunération totale ou de modification perçue de revenu personnel.

Tous les indicateurs utilisés relatifs à la rémunération totale et au changement de rémunération présentent des écarts nets statistiquement non significatifs. Par conséquent, les participants ne se distinguent pas des non-participants concernant ces aspects.

Tableau 5.2.1.7-1

Rémunération totale et changement de rémunération totale des participants aux services publics d'emploi âgés de 30 à 44 ans, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Revenu personnel (1 à 9)	5,50	5,51	-0,01	
Modification du revenu (-1 à 1)	0,34	0,25	0,08	
Rémunération totale – RQ (\$)	27 343	26 017	1 326	
Différence de rémunération totale – RQ (\$)	5 147	2 699	2 447	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 799 participants et 165 non-participants.

La participation aux services publics d'emploi a contribué à améliorer certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants âgés de 30 à 44 ans qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation. En effet, elle a eu des effets positifs sur leur motivation (0,30 point), plus particulièrement la motivation à améliorer leur formation (0,20 point), et sur la confiance en soi (0,23 point).

Tableau 5.2.1.7-2

Modifications de certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants aux services publics d'emploi âgés de 30 à 44 ans, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Modification de l'expérience de travail (-1 à 1)	0,65	0,56	0,09	
Modification des compétences professionnelles (-1 à 1)	0,67	0,63	0,04	
Modification de la motivation à travailler (-1 à 1)	0,43	0,34	0,09	
Modification de la motivation à améliorer sa formation (-1 à 1)	0,56	0,36	0,20	***
Modification de la motivation (-2 à 2)	0,99	0,69	0,30	***
Modification de la vie familiale (-1 à 1)	0,33	0,33	0,00	
Modification de la confiance en soi (-1 à 1)	0,50	0,27	0,23	***
Modification de la situation économique personnelle (-1 à 1)	0,29	0,24	0,05	
Modification de la qualité de vie (-3 à 3)	1,12	0,84	0,28	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 799 participants et 165 non-participants.

5.2.1.8 Synthèse

Contrairement aux non-participants, les participants ont davantage eu recours aux services publics d'emploi dans les mois suivant la fin de leur participation. La participation a également eu un effet positif sur le changement de temps passé à l'assistance sociale entre l'année qui précède le début de la participation et celle qui suit la fin de celle-ci, les participants ayant en moyenne passé moins de temps à l'assistance sociale que les non-participants. De plus, elle a entraîné une plus grande présence à l'assurance-emploi ainsi qu'une augmentation du temps passé en moyenne à celle-ci, du moins pour la période située entre le 12^e et le 18^e mois après la fin de la participation. Les participants qui étaient en emploi au moment du sondage avaient aussi un niveau de satisfaction plus élevé de leur salaire comparativement aux non-participants. Finalement, la participation a entraîné des améliorations notables au niveau de la motivation, surtout en ce qui concerne la motivation à améliorer sa formation, et de la confiance en soi.

5.2.2 Âgés de 45 ans et plus

Les résultats présentés dans cette section portent sur les personnes âgées de 45 ans et plus ayant participé aux services publics d'emploi et qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation. Les analyses ont été réalisées à partir de la base de données des individus ayant répondu au sondage et ayant consenti au jumelage des données avec Revenu Québec et Emploi et Développement social Canada. Parmi les 2 085 personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant été interrogées dans le cadre de cette étude et qui ont aussi accepté le jumelage de leurs données avec celles de Revenu Québec et d'Emploi et Développement social Canada, 760 étaient âgées de 45 ans et plus.

Par ailleurs, le nombre de participants indiqué sous chaque tableau peut légèrement différer de celui indiqué ci-dessus et d'un tableau à l'autre en raison de la non-réponse partielle variable aux indicateurs, de l'appariement des participants avec les non-participants et du fait que les individus identifiés comme handicapés ou autochtones ont été retirés.

5.2.2.1 Insertion en emploi

La totalité des indicateurs relatifs à l'insertion professionnelle présente des écarts nets statistiquement non significatifs. On peut donc conclure que la participation aux services publics d'emploi n'a eu aucun effet sur l'insertion en emploi.

A. Présence en emploi

Au cours de l'année suivant la fin de la participation, les participants sont proportionnellement tout aussi présents en emploi que les non-participants. En effet, sur la période des 12 mois suivant la fin de la participation, l'écart net de 5,5 points de pourcentage n'est pas statistiquement significatif, les participants affichant une proportion de présence en emploi de 70,1 % contre 64,5 % pour les non-participants. Peu importe la période postparticipation considérée, aucun écart net associé à la présence en emploi n'est statistiquement significatif. Selon cette étude, les participants ne se distinguent donc pas des non-participants en ce qui a trait à la présence en emploi.

Tableau 5.2.2.1-1
Présence en emploi des participants aux services publics d'emploi âgés de 45 ans et plus,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net pp	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Présence en emploi				
12 mois	70,1	64,5	5,5	
12 à 18 mois	65,9	61,8	4,1	
18 mois	73,7	66,9	6,8	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	55,7	56,1	-0,4	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 720 participants et 158 non-participants.

B. Temps passé en emploi

Durant les périodes suivant la fin de la participation, les participants ont passé en moyenne autant de temps en emploi et en emploi à temps plein que les non-participants, de sorte qu'aucune différence nette statistiquement significative n'est observée dans cette section. Encore une fois, on ne peut pas conclure que la participation aux services publics d'emploi a eu un effet sur le temps passé en emploi et en emploi à temps plein chez les participants âgés de 45 ans et plus qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation.

Tableau 5.2.2.1-2
Temps passé en emploi des participants aux services publics d'emploi âgés de 45 ans et plus,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Temps en emploi					
12 mois	47,3	48,7	-1,5	-0,8	
12 à 18 mois	55,5	52,6	2,9	0,8	
18 mois	49,6	50,1	-0,5	-0,4	
Temps en emploi à temps plein					
12 mois	38,9	41,9	-2,9	-1,5	
12 à 18 mois	46,0	44,9	1,1	0,3	
18 mois	40,7	43,4	-2,7	-2,1	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 720 participants et 158 non-participants.

C. Heures travaillées et rémunération d'emploi

Au cours de l'année suivant la fin de la participation, les participants ont en moyenne travaillé autant d'heures que les non-participants (882 heures contre 928 heures), l'écart net de -46 heures étant non significatif. En fait, tous les écarts nets relatifs au nombre d'heures travaillées sont statistiquement non significatifs.

En ce qui concerne la rémunération d'emploi, on ne peut pas non plus conclure que la participation a eu un effet sur les différents indicateurs ci-dessous pour les participants, les données indiquant des écarts nets tous statistiquement non significatifs entre les participants et les non-participants.

Tableau 5.2.2.1-3
Heures travaillées et rémunération d'emploi des participants aux services publics d'emploi
âgés de 45 ans et plus, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Heures travaillées (h)				
12 mois	882	928	-46	
12 à 18 mois	514	490	24	
18 mois	1 381	1 436	-55	
Rémunération d'emploi (\$)				
12 mois	16 425	16 959	-534	
12 à 18 mois	9 828	9 393	435	
18 mois	25 803	26 419	-617	
Rémunération d'emploi – RQ (\$)				
12 mois - salarié/autonome	18 750	18 272	477	
12 mois - salarié	18 183	17 139	1 045	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 720 participants et 158 non-participants.

D. Changements concernant la situation d'emploi : temps, heures et rémunération

Entre les 12 mois précédant le début de la participation et les 12 mois suivant la fin de la participation, l'analyse du temps travaillé et du temps travaillé à temps plein révèle des écarts nets tous statistiquement non significatifs. Les participants âgés de 45 ans et plus qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation ne se distinguent donc pas des non-participants quant au changement de temps travaillé entre ces deux périodes, en général et en emploi à temps plein.

Tableau 5.2.2.1-4
Changements de la situation d'emploi quant au temps travaillé des participants aux services publics d'emploi
âgés de 45 ans et plus, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp Semaines	
Différence du temps travaillé	6,3	3,4	2,9	1,5
Différence du temps travaillé à temps plein	5,2	4,4	0,8	0,4

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 720 participants et 158 non-participants.

On remarque qu'entre l'année qui précède le début de la participation et celle qui suit la fin de la participation, les participants ont travaillé en moyenne 113 heures de plus. Or, c'est également le cas chez les non-participants, dont le nombre d'heures travaillées a augmenté. Ainsi, l'écart net relatif à la différence entre les nombres d'heures travaillées est statistiquement non significatif.

Quant à la rémunération d'emploi, entre l'année précédant le début de la participation et celle suivant la fin de la participation, les participants ont gagné 3 016 \$ de plus que les non-participants. Toutefois, une fois de plus, cet écart net est statistiquement non significatif. Par conséquent, les participants ne se distinguent pas des non-participants en ce qui a trait au changement de rémunération d'emploi.

Les données de Revenu Québec révèlent de leur côté qu'entre l'année civile précédant le début de la participation et 2018, soit environ un an après la fin de la participation, les participants ne se distinguent pas des non-participants quant au changement de rémunération d'emploi.

Tableau 5.2.2.1-5

Changements de la situation d'emploi quant aux heures travaillées et à la rémunération d'emploi des participants aux services publics d'emploi âgés de 45 ans et plus, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Différence du nombre d'heures travaillées (h)	113	111	2	
Différence de rémunération d'emploi (\$)	3 070	54	3 016	
Différence de rémunération d'emploi – RQ (\$)				
salarié/autonome	4 442	3 462	980	
salarié	4 314	3 199	1 115	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 720 participants et 158 non-participants.

5.2.2.2 Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation

Ces résultats ne sont pas publiés vu l'insuffisance des effectifs disponibles pour produire des résultats fiables (503 participants et 96 non-participants).

5.2.2.3 Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage

Ces résultats ne sont pas publiés vu l'insuffisance des effectifs disponibles pour produire des résultats fiables (400 participants et 81 non-participants).

5.2.2.4 Recours à l'assistance sociale

Les participants ont passé en moyenne moins de temps à l'assistance sociale que les non-participants après leur participation. Ils étaient aussi proportionnellement moins présents à l'assistance sociale entre les 12 et 18 mois suivant la fin de leur participation et ils avaient encore tendance à l'être au moment du sondage, soit 29 mois environ après la fin de la participation.

Les participants sont proportionnellement moins nombreux à recourir à l'assistance sociale entre les 12 et 18 mois suivant la fin de la participation, puisque l'écart net de -13,8 points de pourcentage est statistiquement significatif pour cette période. Ce constat ne peut pas être fait pour les autres périodes, quoiqu'ils aient toujours tendance à être proportionnellement moins présents à l'assistance sociale au moment du sondage⁹².

Durant les trois périodes consécutives considérées suivant la fin de la participation, les participants ont passé en moyenne moins de temps à l'assistance sociale que les non-participants. Par exemple, au cours des 12 mois

⁹² Le seuil observé du test sur le résultat de -10,4 points de pourcentage est de 5,5 %, ce qui est près du seuil permettant de déclarer un test statistiquement significatif dans l'étude.

suivant la fin de la participation, la proportion moyenne de temps que les participants ont passé à l'assistance sociale est de 21,5 % contre 33,4 % pour les non-participants. Tous les écarts nets reliés à l'indicateur de temps passé à l'assistance sociale après la participation sont statistiquement significatifs, variant entre -14,4 et - 11,9 points de pourcentage. Cela signifie que, sur l'ensemble des 18 mois après la fin de la participation, les participants ont passé en moyenne 2,3 mois en moins à l'assistance sociale en comparaison des non-participants.

Entre l'année précédant le début de la participation et celle suivant la fin de la participation, les participants ont passé en moyenne moins de temps à l'assistance sociale comparativement aux non-participants. On observe un écart net statistiquement significatif de -15,5 points de pourcentage.

Tableau 5.2.2.4-1

Recours à l'assistance sociale et changement du temps à l'assistance sociale des participants aux services publics d'emploi âgés de 45 ans et plus, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Mois	
Présence à l'assistance sociale					
12 mois	31,0	40,5	-9,5	S.O.	
12 à 18 mois	20,6	34,4	-13,8	S.O.	**
18 mois	31,9	40,9	-8,9	S.O.	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	18,5	28,8	-10,4	S.O.	
Temps à l'assistance sociale					
12 mois	21,5	33,4	-11,9	-1,4	**
12 à 18 mois	18,1	32,6	-14,4	-0,9	**
18 mois	20,4	33,1	-12,7	-2,3	**
Différence du temps à l'assistance sociale	-1,7	13,8	-15,5	-1,9	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 720 participants et 158 non-participants.

5.2.2.5 Recours à l'assurance-emploi

La participation aux services publics d'emploi augmente le temps passé au programme d'assurance-emploi dans l'année suivant la fin de la participation et sur l'ensemble des 18 mois suivant la fin de celle-ci. Sur les 18 mois suivant la fin de leur participation, les participants sont proportionnellement plus nombreux à avoir recours à l'assurance-emploi, et c'est encore le cas au moment du sondage, soit au 29^e mois environ après la fin de la participation. Toutefois, la participation n'a aucun effet sur les montants perçus en 2018, soit environ un an après la fin de la participation.

Les participants ont été, en moyenne, plus présents au programme d'assurance-emploi que les non participants sur l'ensemble des 18 mois suivant la fin de la participation (12,3 points de pourcentage) ainsi qu'au 29^e mois environ après la fin de celle-ci (8,6 points de pourcentage).

Au cours des 12 et des 18 mois après la fin de la participation, les participants ont passé en moyenne un peu plus de temps que les non-participants à l'assurance-emploi. En ce qui concerne ces deux périodes, les données révèlent des différences statistiquement significatives respectives de 4,7 et 4,3 points de pourcentage entre ces deux populations.

Tableau 5.2.2.5-1

Recours à l'assurance-emploi et changement du temps à l'assurance-emploi des participants aux services publics d'emploi âgés de 45 ans et plus, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Présence à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	34,6	26,8	7,7	S.O.	
12 à 18 mois	22,4	16,5	5,9	S.O.	
18 mois	40,4	28,1	12,3	S.O.	**
Ponctuelle, au 29 ^e mois	17,8	9,2	8,6	S.O.	**
Temps à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	14,6	9,9	4,7	2,4	**
12 à 18 mois	13,8	10,0	3,7	1,0	
18 mois	14,2	9,9	4,3	3,4	**
Différence du temps à l'assurance-emploi – EDSC	-8,0	-15,8	7,8	4,1	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 720 participants et 158 non-participants.

En 2018, les participants ont perçu en moyenne un montant de prestations d'assurance-emploi semblable à celui des non-participants (1 887 \$ contre 1 570 \$), l'écart net n'étant pas statistiquement significatif. Par conséquent, les participants ne se distinguent pas des non-participants quant aux prestations d'assurance-emploi environ un an après la fin de la participation.

Quand on compare les prestations de l'année civile précédant le début de la participation avec celles de 2018, on remarque qu'ici encore, l'écart net n'est pas statistiquement significatif. Les deux groupes semblent, en moyenne, avoir moins perçu de prestations en 2018 par rapport à l'année civile précédant leur participation (environ - 1 800 \$).

Tableau 5.2.2.5-2

Prestations de l'assurance-emploi et changement de prestations à l'assurance-emploi des participants aux services publics d'emploi âgés de 45 ans et plus, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Prestations de l'assurance-emploi – RQ (\$), 12 mois	1 887	1 570	317	
Différence de prestations à l'assurance-emploi – RQ (\$)	-1 816	-1 834	17	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 720 participants et 158 non-participants.

5.2.2.6 Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi

Les participants âgés de 45 ans et plus, qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation, ont davantage eu recours aux services publics d'emploi dans les mois suivant la fin de celle-ci.

Contrairement aux non-participants, les participants ont utilisé au moins une mesure d'employabilité dans les mois suivant leur participation. Par exemple, dans l'année suivant la fin de la participation, les résultats révèlent que les participants ont utilisé au moins une mesure des services publics d'emploi dans 14,3 % des cas, alors que les non-participants n'en ont utilisé aucune. Des différences nettes statistiquement significatives variant entre 2,8 et 20,8 points de pourcentage sont observées.

Quant aux autres mesures et activités proposées par les services publics d'emploi, les mêmes constats peuvent être tirés. Des écarts nets statistiquement significatifs, variant entre 2,5 et 19,9 points de pourcentage, sont observés dans les mois suivant la fin de la participation.

Tableau 5.2.2.6-1

Recours à d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi des participants aux services publics d'emploi âgés de 45 ans et plus, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Mesure à l'étude				
12 mois	14,3	0,0	14,3	***
12 à 18 mois	9,3	0,0	9,3	***
18 mois	20,8	0,0	20,8	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	2,8	0,0	2,8	***
Autres mesures et activités				
12 mois	15,1	0,0	15,1	***
12 à 18 mois	6,3	0,0	6,3	***
18 mois	19,9	0,0	19,9	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	2,5	0,0	2,5	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 720 participants et 158 non-participants.

5.2.2.7 Vie sociale et professionnelle

La participation aux services publics d'emploi n'a eu aucun effet sur certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants.

Tous les indicateurs utilisés, relatifs au revenu personnel en 2019, à la rémunération totale en 2018, à la modification du revenu personnel en 2019 par rapport à la période précédant la participation et au changement de rémunération totale en 2018 par rapport à l'année civile précédant la participation, ne présentent aucun écart net statistiquement significatif. Par conséquent, les participants ne se distinguent pas des non-participants concernant ces aspects.

Ils ne se distinguent donc pas non plus de ces derniers quant aux changements perçus de certains aspects de leur vie sociale et professionnelle, car aucun écart net n'est statistiquement significatif. La participation aux services publics d'emploi n'a eu ainsi aucun effet sur les changements perçus sur certains aspects de la vie sociale et professionnelle au moment du sondage par rapport à la période précédant la participation.

Tableau 5.2.2.7-1

Rémunération totale et changement de rémunération totale des participants aux services publics d'emploi âgés de 45 ans et plus, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Revenu personnel (1 à 9)	4,90	4,99	-0,09	
Modification du revenu (-1 à 1)	0,14	0,12	0,01	
Rémunération totale – RQ (\$)	27 239	26 624	615	
Différence de rémunération totale – RQ (\$)	2 760	1 754	1 005	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 720 participants et 158 non-participants.

Tableau 5.2.2.7-2

Modifications de certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants aux services publics d'emploi âgés de 45 ans et plus, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Modification de l'expérience de travail (-1 à 1)	0,39	0,40	-0,01	
Modification des compétences professionnelles (-1 à 1)	0,40	0,37	0,03	
Modification de la motivation à travailler (-1 à 1)	0,26	0,16	0,10	
Modification de la motivation à améliorer sa formation (-1 à 1)	0,33	0,28	0,05	
Modification de la motivation (-2 à 2)	0,59	0,43	0,16	
Modification de la vie familiale (-1 à 1)	0,11	0,16	-0,05	
Modification de la confiance en soi (-1 à 1)	0,24	0,22	0,02	
Modification de la situation économique personnelle (-1 à 1)	0,06	0,05	0,02	
Modification de la qualité de vie (-3 à 3)	0,43	0,38	0,06	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 720 participants et 158 non-participants.

5.2.2.8 Synthèse

Les participants aux services publics d'emploi âgés de 45 ans et plus, qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation, ont davantage eu recours aux services publics d'emploi dans les mois suivant la fin de la participation. De plus, leur participation aux services publics d'emploi a augmenté leur présence et leur temps passé au programme d'assurance-emploi, tandis qu'elle a permis de diminuer leur temps passé en moyenne à l'assistance sociale dans les périodes suivant la participation. Elle a également eu un effet bénéfique sur la présence à l'assistance sociale au cours des 12 à 18 mois suivant la fin de la participation. Toutefois, elle n'a eu aucun effet sur l'insertion professionnelle, les montants perçus du programme d'assurance-emploi ni sur les différents aspects de la vie sociale et professionnelle.

5.3 Lieu de naissance

5.3.1 Nés au Canada

Les résultats présentés dans cette section portent sur les personnes admissibles à l'assurance-emploi nées au Canada et ayant participé aux services publics d'emploi. Les analyses ont été réalisées à partir de la base de données des individus ayant répondu au sondage et accepté le jumelage de leurs données avec celles de Revenu Québec et d'Emploi et Développement social Canada. Parmi les 2 085 personnes admissibles à l'assurance-emploi au moment de débiter leur participation ayant été interrogées dans le cadre de cette étude et accepté le jumelage des données avec celles de Revenu Québec et d'Emploi et Développement social Canada, 1 600 étaient nées au Canada.

Par ailleurs, le nombre de participants indiqué sous chaque tableau peut légèrement différer de celui indiqué ci-dessus et d'un tableau à l'autre en raison de la non-réponse partielle variable aux indicateurs, de l'appariement des participants avec les non-participants et du fait que les individus identifiés comme handicapés ou autochtones ont été retirés.

5.3.1.1 Insertion en emploi

La quasi-totalité des indicateurs relatifs à l'insertion professionnelle ne présente pas d'écart net statistiquement significatif. Tout au plus, quand la situation pendant les 12 mois précédant le début de la participation est considérée, la rémunération d'emploi des participants l'année suivant la participation a plus augmenté que celle des non-participants. Toutefois, le nombre d'heures qu'ils ont travaillées entre le 12^e et le 18^e mois suivant la fin de leur participation est en moyenne plus faible comparativement au nombre d'heures travaillées par les non-participants.

A. Présence en emploi

Au cours de l'année suivant la fin de la participation, les participants ont été proportionnellement tout aussi présents en emploi que les non-participants. En effet, 12 mois après la participation, les participants affichent une proportion de présence en emploi de 73,3 % contre 72,6 % chez les non-participants mais l'écart net qui en résulte n'est pas statistiquement significatif. C'est également le cas concernant les autres périodes postparticipation étudiées. Les participants ne se distinguent donc pas des non-participants en ce qui a trait à la présence en emploi à la suite de leur participation.

Tableau 5.3.1.1-1
Présence en emploi des participants aux services publics d'emploi qui sont nés au Canada,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Présence en emploi			pp	
12 mois	73,3	72,6	0,7	
12 à 18 mois	70,3	73,3	-2,9	
18 mois	77,8	75,9	1,9	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	62,2	60,2	2,0	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 484 participants et 323 non-participants.

B. Temps passé en emploi

Durant les périodes suivant la fin de la participation, les participants ont passé en moyenne autant de temps en emploi que les non-participants, ainsi qu'en emploi à temps plein, de sorte qu'aucun écart net n'est statistiquement significatif dans cette section⁹³. On ne peut pas conclure que la participation aux services publics d'emploi a un effet sur le temps passé en emploi, à temps plein ou non, au cours des périodes postparticipation étudiées.

Tableau 5.3.1.1-2
Temps passé en emploi des participants aux services publics d'emploi qui sont nés au Canada,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Temps en emploi					
12 mois	51,9	55,3	-3,4	-1,7	
12 à 18 mois	60,2	66,1	-5,9	-1,5	
18 mois	54,5	58,6	-4,1	-3,2	
Temps en emploi à temps plein					
12 mois	43,5	45,2	-1,8	-0,9	
12 à 18 mois	50,8	56,5	-5,6	-1,5	
18 mois	45,8	49,0	-3,2	-2,5	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 484 participants et 323 non-participants.

C. Heures travaillées et rémunération d'emploi

Au cours des périodes suivant la participation, les participants semblent avoir, en moyenne, travaillé moins d'heures que les non-participants. Toutefois, c'est seulement entre le 12^e et le 18^e mois après la participation que l'écart net est statistiquement significatif⁹⁴. On peut donc affirmer que les participants se distinguent des non-participants seulement pendant cette période consécutive de 6 mois. En ce qui concerne la rémunération d'emploi, on ne peut pas conclure que la participation a eu un effet sur ces indicateurs, puisque toutes les données indiquent des écarts nets qui ne sont pas statistiquement significatifs entre les participants et les non-participants.

⁹³ Le seuil observé du test pour le temps passé en emploi dans les 12^e à 18^e mois après la participation est de 6,6 %, ce qui est près du seuil de signification de 5 % à partir duquel un écart net est déclaré significatif dans l'étude.

⁹⁴ Le seuil observé du test pour le nombre d'heures travaillées sur l'ensemble des 18 mois après la participation est de 7,2 %, ce qui est relativement près du seuil de signification de 5 % à partir duquel un écart net est déclaré significatif dans l'étude.

Tableau 5.3.1.1-3

Heures travaillées et rémunération d'emploi des participants aux services publics d'emploi qui sont nés au Canada, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Heures travaillées (h)				
12 mois	978	1 044	-66	
12 à 18 mois	561	637	-76	**
18 mois	1 531	1 695	-164	
Rémunération d'emploi (\$)				
12 mois	18 114	19 144	-1 030	
12 à 18 mois	11 042	11 882	-840	
18 mois	29 037	31 387	-2 350	
Rémunération d'emploi – RQ (\$)				
12 mois - salarié/autonome	20 046	21 046	-1 000	
12 mois - salarié	19 345	20 314	-970	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 484 participants et 323 non-participants.

D. Changements concernant la situation d'emploi : temps, heures et rémunération

Entre les 12 mois précédant le début de la participation et les 12 mois suivant la fin de la participation, l'analyse du temps travaillé et du temps travaillé à temps plein révèle des écarts nets tous statistiquement non significatifs⁹⁵. On ne peut donc affirmer que les participants se différencient des non-participants quant aux différences de temps travaillé et de temps travaillé à temps plein.

Tableau 5.3.1.1-4

Changements de la situation d'emploi quant au temps travaillé des participants aux services publics d'emploi qui sont nés au Canada, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Différence du temps travaillé	6,6	-0,4	7,1	3,7	
Différence du temps travaillé à temps plein	5,6	-0,2	5,8	3,0	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 484 participants et 323 non-participants.

⁹⁵ Le seuil observé du test pour l'écart net de 7,1 points de pourcentage pour la différence de temps travaillé est de 5,9 %, soit près du seuil de signification de 5 % à partir duquel un écart net est déclaré significatif dans l'étude.

On remarque que les participants semblent travailler en moyenne 156 heures de plus que les non-participants entre l'année précédant le début de la participation et l'année suivant la fin de la participation, mais l'écart net n'est pas statistiquement significatif⁹⁶.

Quant à la rémunération d'emploi, les participants ont gagné en moyenne 3 435 \$ de plus que les non-participants entre l'année qui précède le début de la participation et celle qui suit la fin de la participation. Cet écart net est statistiquement significatif. Par conséquent, les participants se différencient des non-participants en ce qui a trait au changement de rémunération d'emploi entre ces deux périodes.

Les données de Revenu Québec, portant sur le changement de rémunération d'emploi entre 2018 (environ un an après la fin de la participation) et l'année civile précédant la participation, révèlent que les participants ne se distinguent pas des non-participants entre ces deux périodes.

Tableau 5.3.1.1-5
Changements de la situation d'emploi quant aux heures travaillées et à la rémunération d'emploi des participants aux services publics d'emploi qui sont nés au Canada, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Différence du nombre d'heures travaillées (h)	127	-29	156	
Différence de rémunération d'emploi (\$)	3 414	-21	3 435	**
Différence de rémunération d'emploi – RQ (\$)				
salarié/autonome	5 403	5 249	154	
salarié	5 156	4 993	163	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 484 participants et 323 non-participants.

5.3.1.2 Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation

Les participants ont pris en moyenne un peu plus de temps que les non-participants à trouver un emploi. C'est le seul indicateur de délai qui présente un écart net statistiquement significatif, tous les autres indicateurs en lien avec les caractéristiques d'emploi occupé dans l'année suivant la participation présentent des écarts nets statistiquement non significatifs. Par conséquent, la participation aux services publics d'emploi des personnes nées au Canada n'a eu qu'un effet marginal sur les caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation.

A. Délai, type d'emploi et salaire horaire

Au cours de l'année suivant la participation, les participants ont pris en moyenne un peu plus de temps avant d'occuper un emploi (7,7 semaines) comparativement aux non-participants (5,7 semaines), ce qui correspond à un écart net statistiquement significatif de 2 semaines.

Quant au type d'emploi occupé (temporaire, saisonnier, autonome) et au salaire horaire, les écarts nets sont statistiquement non significatifs. On peut donc affirmer que les participants ne se distinguent pas des non-participants concernant ces aspects.

⁹⁶ Le seuil observé du test (7,6 %) est près du seuil de signification de 5 % à partir duquel un écart net est déclaré significatif dans l'étude.

Tableau 5.3.1.2-1

Délai, type d'emploi et salaire horaire des participants aux services publics d'emploi qui sont nés au Canada, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Délai (sem.)	7,7	5,7	2,0	**
Emploi temporaire (%)	17,9	15,4	2,5	
Emploi saisonnier (%)	17,1	20,8	-3,7	
Travailleur autonome (%)	6,9	7,6	-0,7	
Salaire horaire (\$/h)	18,9	19,0	-0,1	
Différence du salaire horaire (\$)	0,5	0,4	0,1	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 086 participants et 222 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité et liens avec l'expérience ou la formation

Tous les écarts nets présentés dans cette section sont statistiquement non significatifs. Par conséquent, on ne peut pas affirmer que les participants ayant occupé un emploi dans l'année suivant la fin de la participation se différencient des non-participants, que ce soit concernant le niveau de compétences exigé par l'emploi, l'adéquation avec l'emploi souhaité et les liens de l'emploi avec l'expérience de travail ou la formation.

Tableau 5.3.1.2-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation des participants aux services publics d'emploi qui sont nés au Canada, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,5	2,4	0,1	
Correspond au souhait (%)	73,1	73,3	-0,2	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,1	1,0	0,1	
Lien avec la formation (0 à 2)	0,9	1,0	-0,1	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 086 participants et 222 non-participants.

5.3.1.3 Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage

En comparaison des non-participants, les participants ont été moins nombreux à déclarer un lien direct existant entre l'emploi qu'ils occupaient au moment du sondage et leur formation, mais ils ont en moyenne un meilleur niveau de satisfaction de leur salaire. Tous les autres indicateurs en lien avec les caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage présentent des écarts nets statistiquement non significatifs. La participation a donc eu un effet marginal sur les caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage.

A. Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées

Au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois après la participation aux services publics d'emploi, les participants ont été proportionnellement tout aussi nombreux que les non-participants à occuper un emploi temporaire, c'est-à-dire 14,5 % et 10,9 % dans chaque cas respectif. En effet, l'écart net n'est pas statistiquement significatif, comme tous les autres écarts nets présentés dans cette section. On ne peut donc pas affirmer que les participants se distinguent des non-participants en ce qui a trait au type d'emploi occupé et au nombre d'heures hebdomadaires travaillées.

Tableau 5.3.1.3-1

Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées des participants aux services publics d'emploi qui sont nés au Canada, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Emploi temporaire (%)	14,5	10,9	3,6	
Emploi saisonnier (%)	11,9	9,1	2,9	
Travailleur autonome (%)	8,1	10,9	-2,8	
Emploi à temps plein (%)	75,1	74,5	0,6	
Nombre hebdomadaire d'heures travaillées (h/sem.)	32,5	33,2	-0,7	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 921 participants et 190 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire

Au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois après la fin de la participation, les participants se distinguent des non-participants quant au lien entre l'emploi et la formation, et à la satisfaction du salaire. En effet, les participants sont un peu moins nombreux que les non-participants à avoir déclaré que leur emploi était relié à leur formation (écart net de -0,2 point)⁹⁷, et ils affichent un niveau de satisfaction du salaire en moyenne supérieur à celui des non-participants (écart net de 0,2 point).

Quant aux autres indicateurs utilisés, ils présentent tous des écarts nets non statistiquement significatifs, de sorte que les participants ne se distinguent pas des non-participants en ce qui a trait au niveau de compétence, à l'adéquation avec l'emploi souhaité et au lien entre leur emploi et leur expérience de travail.

⁹⁷ Le seuil observé du test pour l'indicateur de lien avec l'expérience de travail ou la formation est de 5,9 %, ce qui est près du seuil de signification de 5 % à partir duquel un écart net est déclaré significatif dans l'étude.

Tableau 5.3.1.3-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire des participants aux services publics d'emploi qui sont nés au Canada, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,6	2,6	0,0	
Correspond au souhait (%)	81,3	85,2	-4,0	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,1	1,1	-0,1	
Lien avec la formation (0 à 2)	1,0	1,1	-0,2	**
Lien avec l'expérience de travail ou la formation (0 à 2)	1,0	1,1	-0,1	
Satisfaction du salaire (0 à 3)	2,1	1,9	0,2	**

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 921 participants et 190 non-participants.

5.3.1.4 Recours à l'assistance sociale

Hormis l'indicateur de différence de temps à l'assistance sociale qui montre que les participants ont passé en moyenne moins de temps à l'assistance sociale que les non-participants entre l'année précédant le début de la participation et l'année suivant la fin de la participation, tous les autres indicateurs présentent des écarts nets statistiquement non significatifs.

Au cours des périodes suivant la fin de la participation, les participants ont été tout aussi présents que les non-participants à l'assistance sociale. Par exemple, une année après la participation, la proportion des participants présents à l'assistance sociale est de 30,2 % alors que celle des non-participants est de 34,6 %, mais écart net n'est pas statistiquement significatif. Ainsi, les participants ne se distinguent pas des non-participants en ce qui concerne la présence à l'assistance sociale, car aucun écart net relatif à la présence au programme d'assistance sociale n'est statistiquement significatif.

De même, bien que les participants semblent avoir passé en moyenne moins de temps à l'assistance sociale que les non-participants durant les trois périodes consécutives suivant la fin de la participation, les écarts nets résultants sont tous statistiquement non significatifs⁹⁸.

Enfin, entre l'année précédant le début de la participation et l'année suivant la fin de la participation, le temps que les participants ont passé à l'assistance sociale semble avoir un peu diminué en moyenne, alors que chez les non-participants, ce temps semble plutôt avoir augmenté. L'écart net qui en résulte est de -11,6 points de pourcentage et il est statistiquement significatif, tout en étant à l'avantage des participants.

⁹⁸ Les seuils observés des tests pour le temps passé à l'assistance sociale durant les périodes de 12 à 18 mois et de 18 mois après la participation sont respectivement de 7,6 % et de 7,7 %. Ces seuils sont près du seuil de signification de 5 % à partir duquel un écart net est déclaré significatif dans l'étude.

Tableau 5.3.1.4-1
Recours à l'assistance sociale et changement du temps à l'assistance sociale des participants aux services publics d'emploi qui sont nés au Canada, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Mois	
Présence à l'assistance sociale					
12 mois	30,2	34,6	-4,4	S.O.	
12 à 18 mois	20,0	23,7	-3,8	S.O.	
18 mois	31,3	35,0	-3,7	S.O.	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	16,8	21,7	-4,9	S.O.	
Temps à l'assistance sociale					
12 mois	20,1	25,2	-5,1	-0,6	
12 à 18 mois	16,8	22,2	-5,5	-0,3	
18 mois	19,0	24,2	-5,2	-0,9	
Différence du temps à l'assistance sociale	-1,9	9,7	-11,6	-1,4	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 484 participants et 323 non-participants.

5.3.1.5 Recours à l'assurance-emploi

La participation aux services publics d'emploi des personnes nées au Canada a un certain effet sur leur présence à l'assurance-emploi après leur participation, notamment à partir de la période située entre le 12^e et le 18^e mois suivant la fin de la participation ainsi que sur l'ensemble des 18 mois suivant la fin de la participation. En effet, au cours de ces périodes, les participants y sont proportionnellement plus présents que les non-participants. Toutefois, la participation n'a aucun effet sur le temps passé au programme et sur les prestations perçues de celui-ci en 2018, soit environ un an après la fin de la participation.

Les participants ont été, en moyenne, plus présents à l'assurance-emploi que les non-participants entre le 12^e et le 18^e mois suivant la participation et sur l'ensemble des 18 mois après la participation. Ces écarts nets, statistiquement significatifs, sont respectivement de 6,5 et de 8,2 points de pourcentage.

Les participants ont passé en moyenne autant de temps à l'assurance-emploi que les non-participants au cours des périodes suivant la participation, aucun écart net n'étant statistiquement significatif. Ils peuvent néanmoins avoir un peu plus tendance à y passer plus du temps dans les 12 à 18 mois suivant la fin de la participation⁹⁹. Ainsi, les participants ne se distinguent pas vraiment des non-participants quant au temps passé à l'assurance-emploi après la fin de la participation.

⁹⁹ Le seuil observé du test est de 5,9 %. Ce seuil est très près du seuil de signification de 5 % à partir duquel un écart net est déclaré significatif dans l'étude.

Tableau 5.3.1.5-1

Recours à l'assurance-emploi et changement du temps à l'assurance-emploi des participants aux services publics d'emploi qui sont nés au Canada, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Présence à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	31,0	26,3	4,7	S.O.	
12 à 18 mois	21,8	15,3	6,5	S.O.	**
18 mois	37,6	29,4	8,2	S.O.	**
Ponctuelle, au 29 ^e mois	15,9	11,9	4,0	S.O.	
Temps à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	12,8	10,6	2,1	1,1	
12 à 18 mois	13,3	9,4	3,9	1,0	
18 mois	12,9	10,1	2,7	2,1	
Différence du temps à l'assurance-emploi – EDSC	-6,5	-10,9	4,4	2,3	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 484 participants et 323 non-participants.

En 2018, les participants ont perçu en moyenne un montant de prestations d'assurance-emploi semblable à celui perçu par les non-participants (1 579 \$ contre 1 438 \$), l'écart net n'étant pas statistiquement significatif. Par conséquent, les participants ne se distinguent pas des non-participants concernant cet aspect.

Quand on compare les prestations de l'année civile précédant le début de la participation avec celles de 2018, soit environ un an après la fin de la participation, on remarque qu'ici encore, l'écart net n'est pas statistiquement significatif.

Tableau 5.3.1.5-2

Prestations de l'assurance-emploi et changement de prestations à l'assurance-emploi des participants aux services publics d'emploi qui sont nés au Canada, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Prestations de l'assurance-emploi – RQ (\$), 12 mois	1 579	1 438	141	
Différence de prestations à l'assurance-emploi – RQ (\$)	-1 553	-1 506	-47	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 484 participants et 323 non-participants.

5.3.1.6 Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi

Les participants ont davantage eu recours aux services publics d'emploi dans les mois suivant la fin de la participation comparativement aux non-participants. Tous les écarts sont statistiquement significatifs, quelle que soit la période postparticipation évaluée, tant pour les mesures étudiées que pour les autres mesures et activités des services publics d'emploi.

Contrairement aux non-participants, les participants ont utilisé au moins une mesure d'employabilité au cours des mois suivant leur participation. Par exemple, dans l'année suivant la fin de la participation, les participants ont utilisé au moins une mesure des services publics d'emploi dans 14,9 % des cas alors que les non-participants n'en ont utilisé aucune. Les résultats révèlent des différences nettes statistiquement significatives variant entre 10,4 et 22,5 points de pourcentage pendant l'une ou l'autre des périodes postparticipation couvrant les 18 mois suivant la fin de la participation. Au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la fin de la participation, l'écart net de 2,6 points de pourcentage demeure statistiquement significatif, ce qui indique que l'effet de la participation pourrait continuer à moyen terme.

Quant aux autres mesures et activités proposées par les services publics d'emploi, les mêmes constats peuvent être observés. Des écarts nets statistiquement significatifs, variant entre 7,6 et 21,4 points de pourcentage, sont observés dans les 18 mois suivant la participation et l'écart net de 2,6 points de pourcentage observé au moment du sondage (29 mois en moyenne) est toujours statistiquement significatif.

Tableau 5.3.1.6-1

Recours à d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi des participants aux services publics d'emploi qui sont nés au Canada, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	
Mesure à l'étude				
12 mois	14,9	0,0	14,9	***
12 à 18 mois	10,4	0,0	10,4	***
18 mois	22,5	0,0	22,5	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	2,6	0,0	2,6	***
Autres mesures et activités				
12 mois	16,3	0,0	16,3	***
12 à 18 mois	7,6	0,0	7,6	***
18 mois	21,4	0,0	21,4	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	2,6	0,0	2,6	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 484 participants et 323 non-participants.

5.3.1.7 Vie sociale et professionnelle

Quelques indicateurs relatifs aux modifications de certains aspects de la vie sociale et professionnelle présentent des écarts nets statistiquement significatifs : il s'agit de ceux qui permettent d'évaluer la motivation, la confiance en soi et la motivation à améliorer sa formation. La participation a donc eu quelques effets sur certains aspects de la vie sociale et professionnelle. Cependant, les participants ne se distinguent pas des non-participants quant au revenu personnel, au changement de rémunération totale et à la modification de revenu.

Les indicateurs utilisés relatifs à la rémunération totale et au changement de rémunération totale ne présentent aucun écart net statistiquement significatif. Les participants ne se distinguent donc pas des non-participants concernant ces aspects pour les années civiles 2018 et 2019.

Tableau 5.3.1.7-1

Rémunération totale et changement de rémunération totale des participants aux services publics d'emploi qui sont nés au Canada, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Revenu personnel (1 à 9)	5,16	5,17	-0,01	
Modification du revenu (-1 à 1)	0,24	0,19	0,06	
Rémunération totale – RQ (\$)	26 661	26 957	-296	
Différence de rémunération totale – RQ (\$)	3 688	2 470	1 218	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1484 participants et 323 non-participants.

La participation aux services publics d'emploi a contribué à l'amélioration de certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants. En effet, elle a eu des effets positifs sur la motivation (écart net de 0,21 point), plus particulièrement celle à améliorer sa formation (écart net de 0,11 point)¹⁰⁰, et sur la confiance en soi (écart net de 0,17 point)¹⁰¹.

¹⁰⁰ Le seuil observé du test sur l'écart net de la modification de motivation à travailler est de 5,3 %, ce qui est très près du seuil de signification de 5 % à partir duquel un écart net est déclaré significatif dans l'étude. Une tendance d'amélioration de la motivation à travailler est donc également constatée.

¹⁰¹ Le seuil observé du test sur l'écart net de la modification de la qualité de vie est de 5,3 %, ce qui est très près du seuil de signification de 5 % à partir duquel un écart net est déclaré significatif dans l'étude. Cette tendance semble provenir majoritairement de l'amélioration de la confiance en soi.

Tableau 5.3.1.7-2
Modifications de certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants aux services publics d'emploi qui sont nés au Canada, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Modification de l'expérience de travail (-1 à 1)	0,52	0,47	0,05	
Modification des compétences professionnelles (-1 à 1)	0,57	0,50	0,07	
Modification de la motivation à travailler (-1 à 1)	0,33	0,23	0,11	
Modification de la motivation à améliorer sa formation (-1 à 1)	0,45	0,34	0,11	**
Modification de la motivation (-2 à 2)	0,79	0,58	0,21	**
Modification de la vie familiale (-1 à 1)	0,24	0,24	-0,01	
Modification de la confiance en soi (-1 à 1)	0,38	0,22	0,17	***
Modification de la situation économique personnelle (-1 à 1)	0,22	0,12	0,10	
Modification de la qualité de vie (-3 à 3)	0,84	0,55	0,29	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 484 participants et 323 non-participants.

5.3.1.8 Synthèse

Les participants aux services publics d'emploi qui sont nés au Canada, et qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation, ont davantage eu recours aux services publics d'emploi dans les mois suivant la fin de la participation contrairement aux non-participants. La participation a également eu un effet positif sur le changement de temps passé à l'assistance sociale entre l'année précédant le début de la participation et l'année suivant la fin de la participation. En effet, le temps que les participants ont passé à l'assistance sociale a en moyenne diminué. Quelques effets bénéfiques sur certains aspects de la vie sociale et professionnelle sont constatés, notamment en ce qui a trait à la confiance en soi et à la motivation, plus particulièrement la motivation à améliorer sa formation.

De plus, entre l'année suivant la fin de la participation et l'année précédant le début de celle-ci, les participants ont obtenu une rémunération d'emploi plus élevée que les non-participants. Toutefois, la participation n'a pas vraiment eu d'effets sur les autres indicateurs d'insertion professionnelle, sauf qu'il apparaît que les participants ont un nombre d'heures travaillées entre le 12^e et le 18^e mois après la fin de la participation qui est inférieur, en moyenne, à ceux des non-participants. L'effet sur le recours à l'assurance-emploi se fait d'ailleurs sentir sur cette période postparticipation, où les participants sont alors proportionnellement plus nombreux que les non-participants à recourir à l'assurance-emploi, ce qui est également le cas pour la période couvrant l'ensemble des 18 mois suivant la fin de la participation.

Finalement, la participation n'a eu quasiment aucun effet sur les caractéristiques de l'emploi occupé l'année suivant la participation et sur celles de l'emploi occupé au moment du sondage. Les participants ont pris en moyenne un peu plus de temps que les non-participants à se trouver un emploi l'année suivant la participation. De plus, l'emploi qu'ils occupent au moment du sondage est moins fréquemment lié à leur formation que ne l'est celui des non-participants, mais ils sont en moyenne plus satisfaits de leur salaire que ces derniers.

5.4 Scolarité

5.4.1 Ayant un diplôme d'études secondaires ou une équivalence

Les résultats présentés dans cette section portent sur les personnes admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation qui ont un diplôme d'études secondaires ou une équivalence et qui ont participé à au moins un des services publics d'emploi à l'étude.

Les analyses ont été réalisées à partir de la base de données des individus ayant répondu au sondage et accepté le jumelage de leurs données avec celles de Revenu Québec et d'Emploi et Développement social Canada. Parmi les 2 085 personnes admissibles à l'assurance-emploi au moment de commencer leur participation qui ont été interrogées dans le cadre de cette étude et qui ont accepté le jumelage des données avec celles de Revenu Québec et d'Emploi et Développement social Canada, 766 d'entre elles avaient un diplôme d'études secondaires ou une équivalence.

Par ailleurs, le nombre de participants indiqué sous chaque tableau peut légèrement différer de celui indiqué ci-dessus et d'un tableau à l'autre en raison de la non-réponse partielle variable aux indicateurs, de l'appariement des participants avec les non-participants et du fait que les individus identifiés comme handicapés ou autochtones ont été retirés.

5.4.1.1 Insertion en emploi

Les personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant participé aux services publics d'emploi qui détenaient un diplôme d'études secondaires ou une équivalence ne se distinguent pas des non-participants à la suite de la participation. Il n'y a aucun effet de la participation sur leur insertion en emploi.

A. Présence en emploi

Il n'y a aucune différence significative dans cette section.

Les personnes admissibles à l'assurance-emploi détenant un diplôme d'études secondaires ou une équivalence qui ont participé aux services publics d'emploi à l'étude ont une présence en emploi similaire à celle des non-participants pour toutes les périodes postparticipation considérées. Au moment du sondage, soit au 29^e mois en moyenne après la fin de la participation, l'écart net est toujours statistiquement non significatif, ce qui signifie qu'il est négligeable et que l'absence d'effet pourrait perdurer à moyen terme.

Tableau 5.4.1.1-1

Présence en emploi des participants aux services publics d'emploi qui ont un diplôme d'études secondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net pp	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Présence en emploi				
12 mois	71,7	73,2	-1,5	
12 à 18 mois	68,8	69,4	-0,6	
18 mois	75,7	75,8	0,0	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	61,7	59,6	2,1	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 728 participants et 171 non-participants.

B. Temps passé en emploi

Il n'y a aucune différence significative dans cette section.

Au cours des périodes suivant la fin de leur participation, les participants ont passé environ 50 % de leur temps en emploi. Pour ce qui est du temps en emploi à temps plein, les proportions sont pratiquement égales pour les participants et les non-participants.

Tableau 5.4.1.1-2
Temps passé en emploi des participants aux services publics d'emploi qui ont un diplôme d'études secondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Temps en emploi					
12 mois	51,5	54,8	-3,3	-1,7	
12 à 18 mois	59,1	62,2	-3,1	-0,8	
18 mois	53,6	57,3	-3,7	-2,9	
Temps en emploi à temps plein					
12 mois	43,5	46,4	-2,9	-1,5	
12 à 18 mois	51,6	53,6	-1,9	-0,5	
18 mois	45,6	48,5	-2,9	-2,3	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 728 participants et 171 non-participants.

C. Heures travaillées et rémunération d'emploi

Il n'y a aucune différence significative dans cette section.

En moyenne, au cours de l'année suivant la participation, les participants semblent avoir moins travaillé que les non-participants (-109 heures) et ils ont également perçu des revenus d'emploi inférieurs à ceux des non-participants (-4 378 \$). Toutefois, ces écarts nets ne sont pas statistiquement significatifs, ce qui revient à dire qu'ils ne diffèrent statistiquement pas de 0, et ils ne peuvent donc pas être interprétés comme un effet associé aux services publics d'emploi. Ainsi, les participants ont travaillé autant d'heures que les non-participants et ils ont perçu une rémunération d'emploi semblable à celle des non-participants après la participation.

Tableau 5.4.1.1-3

Heures travaillées et rémunération d'emploi des participants aux services publics d'emploi qui ont un diplôme d'études secondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Heures travaillées (h)				
12 mois	981	1 090	-109	
12 à 18 mois	564	605	-41	
18 mois	1 528	1 701	-172	
Rémunération d'emploi (\$)				
12 mois	17 571	21 950	-4 378	
12 à 18 mois	10 777	11 969	-1 192	
18 mois	28 088	33 896	-5 808	
Rémunération d'emploi – RQ (\$)				
12 mois - salarié/autonome	19 512	21 552	-2 040	
12 mois - salarié	19 087	20 944	-1 857	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 728 participants et 171 non-participants.

D. Changements concernant la situation d'emploi : temps, heures et rémunération

Il n'y a aucune différence significative dans cette section.

Entre l'année précédant le début de la participation et l'année suivant la fin de la participation aux services publics d'emploi à l'étude, le temps que les participants ont passé en emploi semble en moyenne avoir augmenté de 6,1 points de pourcentage alors que chez les non-participants, ce temps semble avoir augmenté de 7,2 points de pourcentage. Or, il y a absence d'écart net statistiquement significatif, le changement de temps travaillé entre les deux périodes étant semblable chez les participants et les non-participants. C'est également le cas concernant le temps travaillé à temps plein.

Tableau 5.4.1.1-4

Changements de la situation d'emploi quant au temps travaillé des participants aux services publics d'emploi qui ont un diplôme d'études secondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Différence du temps travaillé	6,1	7,2	-1,2	-0,6	
Différence du temps travaillé à temps plein	4,7	7,2	-2,5	-1,3	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 728 participants et 171 non-participants.

Par ailleurs, les participants semblent avoir connu en moyenne une hausse des heures travaillées (111 heures) l'année suivant la fin de la participation comparativement à l'année précédant le début de la participation et cela semble également être le cas chez les non-participants (185 heures). En parallèle, les revenus d'emploi chez les participants l'année suivant la fin de la participation semblent avoir en moyenne augmenté de 2 691 \$ par rapport aux revenus d'emploi déclarés durant l'année précédant leur participation. Pour leur part, les non-participants semblent également avoir connu une augmentation de leur revenu (6 228 \$) entre ces deux années considérées. Les écarts nets pour ces indicateurs sont toutefois non significatifs, ce qui révèle des changements similaires chez les participants et les non-participants quant à leurs heures travaillées et leur rémunération d'emploi.

Tableau 5.4.1.1-5

Changements de la situation d'emploi quant aux heures travaillées et à la rémunération d'emploi des participants aux services publics d'emploi qui ont un diplôme d'études secondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Indice de Écart net signification
	Participants	Non-participants	
Différence du nombre d'heures travaillées (h)	111	185	-74
Différence de rémunération d'emploi (\$)	2 691	6 228	-3 537
Différence de rémunération d'emploi – RQ (\$)			
salarié/autonome	5 008	7 928	-2 920
salarié	4 811	7 676	-2 865

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 728 participants et 171 non-participants.

5.4.1.2 Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation

Aucun indicateur utilisé pour décrire le principal emploi détenu dans l'année suivant la participation ne présente d'écart net statistiquement significatif entre les participants et les non-participants. On doit en conclure que les services publics d'emploi n'ont aucun effet sur ces caractéristiques chez les participants qui ont un niveau d'éducation secondaire.

A. Délai, type d'emploi et salaire horaire

Il n'y a pas de différence significative entre les participants et les non-participants en ce qui concerne les caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la fin de la participation. Le délai moyen pris pour trouver un emploi est similaire pour les participants et les non-participants. De plus, les proportions de participants occupant un emploi temporaire, saisonnier et autonome sont semblables à celles des non-participants, et les deux populations ont en moyenne le même salaire horaire.

Tableau 5.4.1.2-1

Délai, type d'emploi et salaire horaire des participants aux services publics d'emploi qui ont un diplôme d'études secondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Délai (sem.)	7,3	5,5	1,8	
Emploi temporaire (%)	14,0	10,1	3,9	
Emploi saisonnier (%)	16,9	20,7	-3,8	
Travailleur autonome (%)	4,3	6,9	-2,6	
Salaire horaire (\$/h)	18,0	18,8	-0,8	
Différence du salaire horaire (\$)	1,4	0,6	0,8	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 520 participants et 118 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation

Il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les participants et les non-participants quant au lien perçu entre l'expérience de travail ou la formation et l'emploi obtenu l'année suivant la participation. De plus, près des trois quarts des participants considèrent que l'emploi occupé correspond à leur souhait (70,4 %), ce qui est une proportion semblable à celle estimée chez les non-participants (74,7 %) car l'écart net n'est pas statistiquement significatif.

Tableau 5.4.1.2-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation des participants aux services publics d'emploi qui ont un diplôme d'études secondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,3	2,2	0,0	
Correspond au souhait (%)	70,4	74,7	-4,3	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,0	1,1	-0,1	
Lien avec la formation (0 à 2)	0,9	1,0	-0,1	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 520 participants et 118 non-participants.

5.4.1.3 Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage

Ces résultats ne sont pas publiés vu l'insuffisance des effectifs disponibles pour produire des résultats fiables (447 participants et 99 non-participants).

5.4.1.4 Recours à l'assistance sociale

La participation aux services publics d'emploi a un effet mitigé sur la présence et le temps passé à l'assistance sociale après la participation. Un écart net statistiquement significatif survient quand la situation avant le début de la participation est ajoutée à l'analyse, ce qui laisse croire que la participation a bel et bien réduit le temps passé à l'assistance sociale des participants, bien que cet unique résultat doive être interprété avec prudence.

La participation aux services publics d'emploi des individus ayant un diplôme d'études secondaires ou une équivalence a un effet mitigé sur le recours à l'assistance sociale. Dans l'ensemble des périodes postparticipation, les écarts nets entre les participants et les non-participants quant à leur présence à l'assistance sociale sont négligeables. Ce même constat prévaut à la suite de l'analyse du temps passé à l'assistance sociale.

Or, quand la situation qui précède le début de la participation est prise en compte, il semble que le temps passé par les participants à l'assistance sociale l'année suivant la fin de la participation ait en moyenne diminué (-2,3 points de pourcentage) contrairement aux non-participants qui auraient plutôt connu une augmentation de leur temps passé à l'assistance sociale (11,3 points de pourcentage). Il en résulte un écart net statistiquement significatif de -13,6 points de pourcentage, donc en faveur des participants.

Tableau 5.4.1.4-1

Recours à l'assistance sociale et changement du temps à l'assistance sociale des participants aux services publics d'emploi qui ont un diplôme d'études secondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Mois	
Présence à l'assistance sociale					
12 mois	31,5	32,5	-1,1	S.O.	
12 à 18 mois	19,6	21,8	-2,1	S.O.	
18 mois	32,7	33,2	-0,5	S.O.	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	15,8	22,3	-6,5	S.O.	
Temps à l'assistance sociale					
12 mois	21,0	26,5	-5,5	-0,7	
12 à 18 mois	16,0	20,7	-4,7	-0,3	
18 mois	19,3	24,6	-5,2	-0,9	
Différence du temps à l'assistance sociale	-2,3	11,3	-13,6	-1,6	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 728 participants et 171 non-participants.

5.4.1.5 Recours à l'assurance-emploi

Les participants ont une présence plus importante à l'assurance-emploi que les non-participants dans les 12 mois qui suivent la fin de leur participation aux services publics d'emploi et ils y ont passé en moyenne plus de temps que les non-participants au cours de cette période. D'ailleurs, contrairement à ces derniers, le temps qu'ils ont passé en moyenne à l'assurance-emploi a connu une diminution moins notable l'année suivant leur participation par rapport au temps qu'ils y ont passé au cours de l'année précédant le début de la participation. Toutefois, les effets sur l'assurance-emploi disparaissent ensuite et il n'y a aucun effet sur les prestations d'assurance-emploi perçues en 2018, soit environ un an après la fin de la participation.

Les participants ont une présence proportionnellement plus élevée à l'assurance-emploi dans les 12 mois suivant la fin de la participation et ils y ont passé plus de temps en moyenne que les non-participants au cours de cette période. En effet, les participants ont une présence à l'assurance-emploi qui correspond à 9,0 points de pourcentage de plus que les non-participants au cours des 12 mois suivant la fin de la participation. De plus, ils ont passé en moyenne 12 % de leur temps à l'assurance-emploi comparativement à 7,8 % du temps chez les non-participants au cours de cette même période. L'écart net en résultant est de 4,2 points de pourcentage, soit 2,2 semaines.

Il faut toutefois souligner que les écarts nets pour toutes les autres périodes ne sont pas statistiquement significatifs, ce qui laisse croire que l'effet disparaît rapidement. De plus, quand la situation qui précède le début de la participation est ajoutée à l'analyse, il semble que le temps passé par les deux populations à l'assurance-emploi dans l'année qui a suivi la fin de la participation a diminué, mais l'écart net statistiquement significatif indique que les participants ont tout de même passé en moyenne plus de temps à l'assurance-emploi que les non-participants entre ces deux années, c'est-à-dire 8,6 points de pourcentage (4,5 semaines) de plus.

Tableau 5.4.1.5-1

Recours à l'assurance-emploi et changement du temps à l'assurance-emploi des participants aux services publics d'emploi qui ont un diplôme d'études secondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Présence à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	30,2	21,2	9,0	S.O.	**
12 à 18 mois	19,5	16,6	2,9	S.O.	
18 mois	36,3	28,3	8,0	S.O.	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	16,5	14,4	2,1	S.O.	
Temps à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	12,0	7,8	4,2	2,2	**
12 à 18 mois	11,5	11,8	-0,3	-0,1	
18 mois	11,7	9,1	2,7	2,1	
Différence du temps à l'assurance-emploi – EDSC	-6,3	-14,9	8,6	4,5	**

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 728 participants et 171 non-participants.

Les participants ont en moyenne perçu un montant de prestations d'assurance-emploi en 2018 équivalent à celui des non-participants (1 473 \$ contre 1 076 \$), l'écart net n'étant pas statistiquement significatif. Quand les prestations de l'année civile précédant le début de la participation sont considérées par rapport à celles de 2018, il semble y avoir une baisse de prestations chez les deux groupes entre ces deux années et l'écart net n'est toujours pas statistiquement significatif.

Tableau 5.4.1.5-2

Prestations de l'assurance-emploi et changement de prestations à l'assurance-emploi des participants aux services publics d'emploi qui ont un diplôme d'études secondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Prestations de l'assurance-emploi – RQ (\$), 12 mois	1 473	1 076	397	
Différence de prestations à l'assurance-emploi – RQ (\$)	-1 416	-1 695	279	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 728 participants et 171 non-participants.

5.4.1.6 Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi

Les proportions de participants ayant recouru aux mesures et activités des services publics d'emploi dans les mois suivant la fin de leur participation dépassent celles des non-participants.

Les participants ont été proportionnellement plus nombreux que les non-participants à recourir à des mesures à l'étude des services publics d'emploi à la suite de leur participation. Ainsi, des écarts nets significatifs de 15,2 et de 22,8 points de pourcentage sont observés dans les 12 mois et dans les 18 mois suivant la fin de la participation. En revanche, cet effet pourrait se faire surtout sentir à court terme, puisqu'une faible proportion de participants a eu recours à une mesure à l'étude des services publics d'emploi au moment du sondage, bien qu'elle soit tout de même supérieure à celle des non-participants.

En ce qui concerne le recours aux autres mesures et activités offertes par les services publics d'emploi, le même phénomène est observé. Toutes proportions gardées, les participants y ont eu plus recours que les non-participants dans les 12 mois et dans les 18 mois suivant la fin de la participation. L'effet, bien que moins considérable lorsqu'il est mesuré ponctuellement au moment du sondage, reste significatif.

Tableau 5.4.1.6-1

Recours à d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi des participants aux services publics d'emploi qui ont un diplôme d'études secondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	
Mesure à l'étude				
12 mois	15,2	0,0	15,2	***
12 à 18 mois	11,0	0,0	11,0	***
18 mois	22,8	0,0	22,8	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	3,2	0,0	3,2	***
Autres mesures et activités				
12 mois	18,4	0,0	18,4	***
12 à 18 mois	7,3	0,0	7,3	***
18 mois	23,6	0,0	23,6	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	3,0	0,0	3,0	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 728 participants et 171 non-participants.

5.4.1.7 Vie sociale et professionnelle

La participation aux services publics d'emploi a peu d'effets sur les différents aspects considérés de la vie sociale et professionnelle des participants. Toutefois, des effets positifs sur la motivation des participants (tant la motivation à travailler que celle à améliorer leur formation) et sur leur confiance en soi peuvent être attribués à la participation.

En moyenne, l'indicateur de niveau de revenu personnel total avant impôts est de 5,0 pour les participants et de 5,14 pour les non-participants, indiquant que le revenu personnel moyen en 2019 s'est situé dans la tranche de 20 000 \$ à 25 000 \$ pour les participants et les non-participants. L'écart net entre les deux groupes n'est pas statistiquement significatif.

Par ailleurs, les participants ont obtenu un score de 0,27 à l'indice de modification du revenu, ce qui indique qu'ils semblent avoir été plus nombreux à considérer que leurs revenus personnels en 2019 ont été supérieurs à ceux de l'année précédant la participation. Chez les non-participants, ce score s'établit à 0,25 et il en résulte une absence d'écart net significatif.

Les données sur la rémunération totale portent sur 2018, soit environ un an après la fin de la participation. Aucun effet sur celle-ci n'a été observé, et le changement de rémunération totale par rapport à l'année civile précédant la participation n'est pas non plus différent entre les participants et les non-participants.

Tableau 5.4.1.7-1

Rémunération totale et changement de rémunération totale des participants aux services publics d'emploi qui ont un diplôme d'études secondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Revenu personnel (1 à 9)	5,00	5,14	-0,15	
Modification du revenu (-1 à 1)	0,27	0,25	0,02	
Rémunération totale – RQ (\$)	26 035	29 028	-2 993	
Différence de rémunération totale – RQ (\$)	3 631	6 580	-2 949	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 728 participants et 171 non-participants.

En moyenne, les participants ont des scores plus élevés que les non-participants en ce qui concerne les indicateurs portant sur la motivation. Ainsi, les participants connaissent une amélioration plus notable de leur motivation à travailler (écart net de 0,17 point) et à améliorer leur formation (écart net de 0,18 point) au moment du sondage par rapport à la situation qui prévaut avant le début de leur participation. Il en résulte un écart net statistiquement significatif en faveur des participants de 0,33 point quant à l'indicateur combiné de modification de motivation. Par ailleurs, les participants profitent aussi d'une amélioration plus notable de leur confiance en soi comparativement aux non-participants (écart net de 0,17 point)¹⁰².

Tableau 5.4.1.7-2

Modifications de certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants aux services publics d'emploi qui ont un diplôme d'études secondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Modification de l'expérience de travail (-1 à 1)	0,56	0,42	0,13	
Modification des compétences professionnelles (-1 à 1)	0,59	0,50	0,09	
Modification de la motivation à travailler (-1 à 1)	0,37	0,20	0,17	**
Modification de la motivation à améliorer sa formation (-1 à 1)	0,51	0,33	0,18	**
Modification de la motivation (-2 à 2)	0,88	0,55	0,33	**
Modification de la vie familiale (-1 à 1)	0,23	0,22	0,01	
Modification de la confiance en soi (-1 à 1)	0,40	0,24	0,17	**
Modification de la situation économique personnelle (-1 à 1)	0,23	0,16	0,07	
Modification de la qualité de vie (-3 à 3)	0,88	0,62	0,26	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 728 participants et 171 non-participants.

¹⁰² L'écart net de 0,13 point de pourcentage lié à l'appréciation de l'expérience de travail n'est pas statistiquement significatif par rapport au seuil de signification de 5 % ou moins, mais le seuil observé de ce test est de 6,2 %.

5.4.1.8 Synthèse

La participation aux services publics d'emploi a eu quelques effets positifs. Les effets de la participation sur le recours à l'assistance sociale indiquent que les participants ont passé en moyenne moins de temps à l'assistance sociale que les non-participants l'année suivant la participation, quand le temps qu'ils y ont passé avant la participation est pris en compte. En contrepartie, ils ont un plus grand recours à l'assurance-emploi que les non-participants dans l'année qui a suivi leur participation (présence et temps passé), et ce, même quand le temps passé à l'assurance-emploi l'année précédant leur participation est pris en compte. Il ressort aussi que les participants sont plus susceptibles de recourir aux services publics d'emploi à la suite de leur participation et, qui plus est, leur participation contribue à l'amélioration de la motivation des participants ainsi que de leur confiance en soi.

5.4.2 Ayant un diplôme d'études postsecondaires ou une équivalence

Les résultats présentés dans cette section portent sur les personnes admissibles à l'assurance-emploi qui ont un diplôme d'études postsecondaires ou une équivalence et qui ont participé aux services publics d'emploi. Les analyses ont été réalisées à partir de la base de données des individus ayant répondu au sondage et ayant consenti au jumelage des données avec celles de Revenu Québec et d'Emploi et Développement social Canada. Parmi les 2 085 personnes admissibles à l'assurance-emploi au moment de commencer leur participation ayant été interrogées dans le cadre de cette étude et accepté le jumelage des données avec celles de Revenu Québec et d'Emploi et Développement social Canada, 874 d'entre elles avaient un diplôme d'études postsecondaires ou une équivalence.

Par ailleurs, le nombre de participants indiqué sous chaque tableau peut légèrement différer de celui indiqué ci-dessus et d'un tableau à l'autre en raison de la non-réponse partielle variable aux indicateurs, de l'appariement des participants avec les non-participants et du fait que les personnes admissibles à l'assurance-emploi identifiées comme handicapées ou autochtones ont été retirées.

5.4.2.1 Insertion en emploi

La participation aux services publics d'emploi a des effets positifs sur la rémunération d'emploi après la fin de la participation ainsi que sur le changement de la rémunération d'emploi entre l'année précédant le début de la participation et l'année suivant la fin de la participation. Quant à la présence en emploi, les temps en emploi et en emploi à temps plein, le nombre d'heures travaillées après la fin de la participation, on ne peut affirmer que les participants se différencient des non-participants à la suite de la participation.

A. Présence en emploi

Au cours des périodes suivant la fin de leur participation, les participants admissibles à l'assurance-emploi ayant un diplôme d'études postsecondaires ou une équivalence sont, toutes proportions gardées, tout aussi présents en emploi que les non-participants. Par exemple, 12 mois après la participation, les participants affichent une proportion de présence en emploi de 79,8 % contre 72,8 % pour les non-participants, mais cet écart net est statistiquement non significatif, tout comme les autres écarts nets présentés dans cette section. Les participants ne se distinguent donc pas des non-participants en ce qui a trait à la présence en emploi à la suite de leur participation.

Tableau 5.4.2.1-1
Présence en emploi des participants aux services publics d'emploi ayant un diplôme d'études postsecondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Présence en emploi			pp	
12 mois	79,8	72,8	7,0	
12 à 18 mois	77,5	74,5	3,1	
18 mois	83,9	78,0	5,9	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	71,1	67,9	3,1	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 838 participants et 156 non-participants.

B. Temps passé en emploi

Au cours des périodes suivant la fin de la participation, les participants ont passé en moyenne autant de temps en emploi que les non-participants, puisqu'aucun écart net n'est statistiquement significatif dans cette section. L'année suivant la fin de leur participation, les participants ont une présence en emploi de 58,5 % contre 52,2 % pour les non-participants, ce qui correspond à des résultats statistiquement similaires. Par conséquent, les résultats ne permettent pas d'affirmer que les participants se distinguent des non-participants quant au temps passé en emploi et quant à celui passé en emploi à temps plein, bien qu'il semble y avoir une tendance chez les participants à passer en moyenne plus de temps en emploi à temps plein que les non-participants sur la période couvrant l'ensemble des 18 mois suivant la fin de la participation¹⁰³.

Tableau 5.4.2.1-2

Temps passé en emploi des participants aux services publics d'emploi ayant un diplôme d'études postsecondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Temps en emploi					
12 mois	58,5	52,2	6,3	3,3	
12 à 18 mois	67,8	65,4	2,4	0,6	
18 mois	61,5	56,0	5,6	4,4	
Temps en emploi à temps plein					
12 mois	47,7	40,6	7,1	3,7	
12 à 18 mois	55,9	50,4	5,5	1,4	
18 mois	50,8	43,3	7,6	5,9	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 838 participants et 156 non-participants.

C. Heures travaillées et rémunération d'emploi

Après la fin de la participation, les participants ont en moyenne travaillé autant d'heures que les non-participants. En effet, tous les écarts nets sont statistiquement non significatifs.

Quant à la rémunération d'emploi, les données du sondage indiquent des écarts nets statistiquement significatifs en faveur des participants sur l'ensemble des 12 mois (4 310 \$) et des 18 mois (6 446 \$) suivant la fin de la participation. L'analyse des données de rémunération d'emploi de 2018 provenant de Revenu Québec, soit environ un an après la fin de la participation, révèle des écarts nets statistiquement non significatifs, ce qui ne permet donc pas de distinguer les participants des non-participants.

¹⁰³ Le seuil observé du test par rapport à l'écart net de 7,6 points de pourcentage pour le temps passé en emploi à temps plein dans les 18 mois suivant la participation est de 7,2 %, ce qui est près du seuil de signification de 5 % à partir duquel un écart net est déclaré significatif dans l'étude.

Tableau 5.4.2.1-3

Heures travaillées et rémunération d'emploi des participants aux services publics d'emploi ayant un diplôme d'études postsecondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Heures travaillées (h)				
12 mois	1 062	941	121	
12 à 18 mois	610	582	28	
18 mois	1 671	1 504	167	
Rémunération d'emploi (\$)				
12 mois	21 005	16 694	4 310	**
12 à 18 mois	13 015	11 612	1 403	
18 mois	33 994	27 528	6 466	**
Rémunération d'emploi – RQ (\$)				
12 mois - salarié/autonome	24 184	20 939	3 246	
12 mois - salarié	23 105	19 912	3 193	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 838 participants et 156 non-participants.

D. Changements concernant la situation d'emploi : temps, heures et rémunération

Comparativement à l'année précédant leur participation, les participants semblent avoir connu un changement positif du temps passé en emploi (13,4 %) et du temps passé en emploi à temps plein (11,0 %) durant l'année suivant la fin de la participation. Toutefois, aucun écart net n'est statistiquement significatif dans cette section, bien que les participants semblent vivre une meilleure augmentation de leur temps travaillé¹⁰⁴. Par conséquent, les participants ne se distinguent pas des non-participants en ce qui a trait aux différences de temps travaillé et de temps travaillé à temps plein entre les deux périodes.

Tableau 5.4.2.1-4

Changements de la situation d'emploi quant au temps travaillé des participants aux services publics d'emploi ayant un diplôme d'études postsecondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Différence du temps travaillé	13,4	3,2	10,2	5,3	
Différence du temps travaillé à temps plein	11,0	3,4	7,6	3,9	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 838 participants et 156 non-participants.

¹⁰⁴ Le seuil observé du test pour l'indicateur de différence de temps travaillé est de 5,3 %, ce qui est très près du seuil de signification de 5 % à partir duquel un écart net est déclaré significatif dans l'étude.

On remarque que les participants ont travaillé en moyenne autant d'heures que les non-participants entre l'année précédant le début de la participation et l'année suivant la fin de la participation, l'écart net de 186 heures n'étant pas statistiquement significatif.

Quant à la rémunération d'emploi, entre l'année précédant le début de la participation et l'année suivant la fin de la participation, les participants ont gagné 6 575 \$ de plus que les non-participants. Cet écart net étant statistiquement significatif, on peut affirmer que les participants se distinguent des non-participants quant à la différence de rémunération d'emploi entre ces deux périodes.

Les données de rémunération d'emploi provenant de Revenu Québec révèlent qu'entre l'année civile précédant le début de la participation et 2018, soit environ un an suivant la fin de la participation, les participants ne se distinguent pas des non-participants concernant cet aspect.

Tableau 5.4.2.1-5

Changements de la situation d'emploi quant aux heures travaillées et à la rémunération d'emploi des participants aux services publics d'emploi ayant un diplôme d'études postsecondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Différence du nombre d'heures travaillées (h)	254	68	186	
Différence de rémunération d'emploi (\$)	6 251	-324	6 575	***
Différence de rémunération d'emploi – RQ (\$)				
salarié/autonome	8 326	5 993	2 333	
salarié	7 966	5 682	2 284	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 838 participants et 156 non-participants.

5.4.2.2 Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation

Tous les indicateurs en lien avec les caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation présentent des écarts nets statistiquement non significatifs. Par conséquent, la participation aux services publics d'emploi n'a eu aucun effet sur les caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation.

A. Délai, type d'emploi et salaire horaire

Au cours de l'année suivant la participation, les participants ont pris autant de temps que les non-participants, en moyenne, avant de trouver un emploi puisque l'écart net relatif au délai encouru avant d'occuper un emploi n'est pas statistiquement significatif. Par conséquent, les participants ne se distinguent pas des non-participants quant au délai encouru avant d'occuper un emploi.

Quant au type d'emploi occupé (temporaire, saisonnier ou autonome) et au salaire horaire, ici encore, les résultats présentent des écarts nets statistiquement non significatifs, ce qui signifie que les participants ne se distinguent pas des non-participants concernant ces aspects.

Tableau 5.4.2.2-1

Délai, type d'emploi et salaire horaire des participants aux services publics d'emploi ayant un diplôme d'études postsecondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Délai (sem.)	7,6	7,6	0,0	
Emploi temporaire (%)	23,7	26,9	-3,2	
Emploi saisonnier (%)	12,4	11,7	0,7	
Travailleur autonome (%)	10,9	13,1	-2,2	
Salaire horaire (\$/h)	20,5	20,3	0,2	
Différence du salaire horaire (\$)	0,4	0,4	0,0	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 668 participants et 114 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité et liens avec l'expérience ou la formation

Les écarts nets entre les participants et les non-participants ne sont pas statistiquement significatifs dans cette section. Ainsi, il y a proportionnellement autant de participants que de non-participants dont l'emploi occupé l'année suivant la participation correspondait à leurs souhaits. Par ailleurs, l'emploi occupé par les participants avait en moyenne un lien indirect avec leur formation ou leur expérience de travail, tout comme celui occupé par les non-participants, et il requérait en moyenne un niveau de compétences similaire à celui des non-participants.

Tableau 5.4.2.2-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation des participants aux services publics d'emploi ayant un diplôme d'études postsecondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,9	2,8	0,1	
Correspond au souhait (%)	71,2	67,9	3,3	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,1	1,2	0,0	
Lien avec la formation (0 à 2)	1,1	1,2	-0,1	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 668 participants et 114 non-participants.

5.4.2.3 Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage

La participation aux services publics d'emploi a eu peu d'effets sur les caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage. Seuls deux effets sont constatés : les participants sont proportionnellement plus nombreux que les non-participants à occuper un emploi saisonnier et ils ont, en moyenne, un niveau moyen plus élevé de satisfaction de leur salaire.

A. Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées

Au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois après la fin de leur participation aux services publics d'emploi, la proportion de participants ayant occupé un emploi saisonnier est plus élevée que celle des non-participants (9,3 % contre 2,8 %), soit un écart net statistiquement significatif de 6,5 points de pourcentage. On peut donc conclure que les participants se distinguent des non-participants en ce qui concerne l'occupation d'emplois saisonniers.

Quant aux proportions d'emplois temporaires, à temps plein ou autonomes ainsi qu'au nombre moyen d'heures travaillées, aucun écart net statistiquement significatif n'est observé.

Tableau 5.4.2.3-1

Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées des participants aux services publics d'emploi ayant un diplôme d'études postsecondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Emploi temporaire (%)	20,5	19,4	1,2	***
Emploi saisonnier (%)	9,3	2,8	6,5	
Travailleur autonome (%)	10,5	9,2	1,3	
Emploi à temps plein (%)	76,0	65,3	10,7	
Nombre hebdomadaire d'heures travaillées (h/sem.)	32,6	30,4	2,1	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 594 participants et 109 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire

Au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois après la fin de la participation, les participants se distinguent des non-participants quant à la satisfaction du salaire. En effet, ils affichent un niveau moyen de satisfaction supérieur à celui des non-participants (2,0 contre 1,7), ce qui correspond à un écart net statistiquement significatif de 0,3 point.

Quant aux autres indicateurs utilisés, ils présentent tous des écarts nets statistiquement non significatifs, de sorte que la proportion des participants occupant un emploi correspondant à leurs souhaits est similaire à celle des non-participants. De plus, le lien de cet emploi avec leur formation ou leur expérience de travail est en moyenne similaire à celui des non-participants.

Tableau 5.4.2.3-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire des participants aux services publics d'emploi ayant un diplôme d'études postsecondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	3,0	2,9	0,1	
Correspond au souhait (%)	78,7	82,8	-4,1	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,2	1,2	0,0	
Lien avec la formation (0 à 2)	1,2	1,1	0,1	
Lien avec l'expérience de travail ou la formation (0 à 2)	1,2	1,2	0,0	
Satisfaction du salaire (0 à 3)	2,0	1,7	0,3	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 594 participants et 109 non-participants.

5.4.2.4 Recours à l'assistance sociale

La participation aux services publics d'emploi n'a eu aucun effet sur la présence et le temps moyen passé à l'assistance sociale dans les mois suivant la fin de la participation.

Au cours des périodes suivant la fin de la participation, les participants ne se distinguent pas des non-participants quant à la présence à l'assistance sociale puisqu'aucun écart net relatif à celle-ci n'est statistiquement significatif. De plus, ils ont passé en moyenne autant de temps à l'assistance sociale que les non-participants durant les trois périodes consécutives à l'étude suivant la fin de la participation.

Tableau 5.4.2.4-1

Recours à l'assistance sociale et changement du temps à l'assistance sociale des participants aux services publics d'emploi ayant un diplôme d'études postsecondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Mois	
Présence à l'assistance sociale					
12 mois	18,5	25,2	-6,7	S.O.	
12 à 18 mois	10,0	12,9	-2,9	S.O.	
18 mois	19,1	25,2	-6,1	S.O.	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	8,2	11,7	-3,4	S.O.	
Temps à l'assistance sociale					
12 mois	11,1	15,5	-4,5	-0,5	
12 à 18 mois	8,4	12,9	-4,4	-0,3	
18 mois	10,2	14,7	-4,5	-0,8	
Différence du temps à l'assistance sociale	-2,3	1,5	-3,9	-0,5	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 838 participants et 156 non-participants.

5.4.2.5 Recours à l'assurance-emploi

La participation aux services publics d'emploi pourrait augmenter le recours au programme d'assurance-emploi à moyen terme, les participants étant proportionnellement plus présents à l'assurance-emploi au 29^e mois en moyenne après la participation comparativement aux non-participants. Toutefois, elle n'a eu aucun effet sur la présence et le temps passé au programme d'assurance-emploi jusqu'à la période de 18 mois après la fin de la participation ou encore sur les montants perçus de ce programme en 2018, soit environ un an après la fin de la participation.

On observe qu'au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne après la fin de la participation aux services publics d'emploi, les participants étaient proportionnellement plus présents à l'assurance-emploi que les non-participants (11,9 % contre 6,6 %), soit un écart net statistiquement significatif de 5,4 points de pourcentage. Par conséquent, les participants se distinguent des non-participants quant à leur présence au programme d'assurance-emploi lors de cette période ponctuelle.

Au cours des périodes postparticipation étudiées, les participants aux services publics d'emploi ont passé en moyenne autant de temps à l'assurance-emploi que les non-participants, les écarts nets étant tous statistiquement non significatifs¹⁰⁵.

¹⁰⁵ Le seuil observé du test pour le temps passé à l'assurance-emploi dans les 12 à 18 mois après la fin de la participation est de 5,1 %, ce qui est très près du seuil de signification de 5 % à partir duquel un écart net est déclaré significatif dans l'étude.

Tableau 5.4.2.5-1

Recours à l'assurance-emploi et changement du temps à l'assurance-emploi des participants aux services publics d'emploi ayant un diplôme d'études postsecondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Présence à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	26,8	29,0	-2,1	S.O.	
12 à 18 mois	18,9	14,4	4,4	S.O.	
18 mois	32,9	31,7	1,3	S.O.	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	11,9	6,6	5,4	S.O.	**
Temps à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	11,0	9,3	1,7	0,9	
12 à 18 mois	10,9	6,7	4,2	1,1	
18 mois	10,9	8,3	2,5	2,0	
Différence du temps à l'assurance-emploi – EDSC	-8,2	-9,2	1,0	0,5	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 838 participants et 156 non-participants.

Les participants ont en moyenne perçu un montant de prestations d'assurance-emploi en 2018 équivalent à celui des non-participants (1 476 \$ contre 1 191 \$), l'écart net n'étant pas statistiquement significatif. Quand les prestations de l'année civile précédant le début de la participation sont considérées par rapport à celles de 2018, il semble y avoir une baisse de prestations chez les deux groupes entre ces deux années, mais l'écart net de ces différences n'est toujours pas statistiquement significatif.

Tableau 5.4.2.5-2

Prestations de l'assurance-emploi et changement de prestations à l'assurance-emploi des participants aux services publics d'emploi ayant un diplôme d'études postsecondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Prestations de l'assurance-emploi – RQ (\$), 12 mois	1 476	1 191	285	
Différence de prestations à l'assurance-emploi – RQ (\$)	-1 916	-1 892	-23	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 838 participants et 156 non-participants.

5.4.2.6 Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi

Les participants ont davantage eu recours aux mesures et activités des services publics d'emploi dans les mois suivant la fin de la participation.

Contrairement aux non-participants, les participants ont utilisé au moins une mesure d'employabilité dans les mois suivant leur participation. Des différences nettes statistiquement significatives variant entre 1,7 et 18,5 points de pourcentage sont observées au cours des différentes périodes postparticipation étudiées.

Quant aux autres mesures et activités proposées par les services publics d'emploi, les mêmes constats peuvent être observés. Des écarts nets statistiquement significatifs variant entre 1,7 et 12,5 points de pourcentage sont constatés dans les mois suivant la fin de la participation.

Tableau 5.4.2.6-1

Recours à d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi des participants aux services publics d'emploi ayant un diplôme d'études postsecondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Mesure à l'étude				
12 mois	12,2	0,0	12,2	***
12 à 18 mois	8,4	0,0	8,4	***
18 mois	18,5	0,0	18,5	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	1,7	0,0	1,7	***
Autres mesures et activités				
12 mois	9,4	0,0	9,4	***
12 à 18 mois	3,7	0,0	3,7	***
18 mois	12,5	0,0	12,5	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	1,7	0,0	1,7	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 838 participants et 156 non-participants.

5.4.2.7 Vie sociale et professionnelle

La quasi-totalité des indicateurs relatifs à la vie sociale et professionnelle est statistiquement non significative. Cela signifie que la participation n'a eu qu'un effet très marginal sur ceux-ci. Néanmoins, pour l'année 2019, les participants ont obtenu, en moyenne, un niveau de revenu personnel avant impôts supérieur à celui des non-participants.

En moyenne, le niveau de revenu personnel total avant impôts en 2019 est de 5,89 pour les participants et de 5,17 pour les non-participants, ce qui indique qu'il s'est situé dans la tranche de 20 000 \$ à 25 000 \$ pour les deux groupes. L'écart net de niveau de revenu personnel entre ces groupes est statistiquement significatif et indique qu'en moyenne, les participants ont obtenu un niveau de revenu personnel en 2019 supérieur à celui des non-participants.

Par ailleurs, les analyses de la modification du revenu entre la période précédant la participation et 2019, de la rémunération totale en 2018 et du changement de rémunération totale entre l'année civile précédant la participation et 2018 ne révèlent aucun écart net statistiquement significatif. Par conséquent, les participants ne se distinguent pas des non-participants concernant ces aspects.

Tableau 5.4.2.7-1

Rémunération totale et changement de rémunération totale des participants aux services publics d'emploi ayant un diplôme d'études postsecondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Revenu personnel (1 à 9)	5,89	5,17	0,71	***
Modification du revenu (-1 à 1)	0,34	0,17	0,17	
Rémunération totale-RQ (\$)	29 905	26 658	3 247	
Différence de rémunération totale-RQ (\$)	5 002	3 809	1 193	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 838 participants et 156 non-participants.

L'ensemble des indicateurs qui traitent de la modification de différents aspects de la vie sociale et professionnelle au moment du sondage par rapport à la période précédant la participation présentent des écarts nets tous statistiquement non significatifs. Les perceptions de modification des participants quant à chacun de ces aspects ont donc été en moyenne similaires à celles des non-participants¹⁰⁶.

Tableau 5.4.2.7-2

Modifications de certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants aux services publics d'emploi ayant un diplôme d'études postsecondaires ou une équivalence, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Modification de l'expérience de travail (-1 à 1)	0,61	0,61	0,00	
Modification des compétences professionnelles (-1 à 1)	0,66	0,66	0,00	
Modification de la motivation à travailler (-1 à 1)	0,44	0,43	0,01	
Modification de la motivation à améliorer sa formation (-1 à 1)	0,50	0,39	0,11	
Modification de la motivation (-2 à 2)	0,95	0,82	0,13	
Modification de la vie familiale (-1 à 1)	0,29	0,26	0,03	
Modification de la confiance en soi (-1 à 1)	0,47	0,33	0,14	
Modification de la situation économique personnelle (-1 à 1)	0,31	0,22	0,09	
Modification de la qualité de vie (-3 à 3)	1,08	0,80	0,27	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 838 participants et 156 non-participants.

¹⁰⁶ Le seuil observé du test pour la modification de la confiance en soi est de 6,8 %, ce qui est près du seuil de signification de 5 % à partir duquel un écart net est déclaré significatif dans l'étude.

5.4.2.8 Synthèse

La participation aux services publics d'emploi des personnes détenant un diplôme d'études postsecondaires ou une équivalence, qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation, a eu un effet positif sur leur recours ultérieur aux mesures et activités des services publics d'emploi : comparativement aux non-participants, les participants y ont davantage eu recours dans les mois suivant la participation. De plus, elle a eu des effets positifs sur le changement de rémunération d'emploi entre l'année précédant le début de la participation et l'année suivant la fin de la participation, sur la rémunération d'emploi dans les 12 mois et les 18 mois suivant la fin de la participation, ainsi que sur le niveau de revenu personnel total avant impôts pour l'année 2019.

La participation n'a cependant eu aucun effet sur les caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation, mais elle en a eu sur celles de l'emploi occupé au moment du sondage : les participants étaient proportionnellement plus nombreux que les non-participants à occuper un emploi saisonnier à ce moment-là et ils étaient en moyenne plus satisfaits de leur salaire que ces derniers. Aussi, les participants étaient proportionnellement plus présents au programme d'assurance-emploi au moment du sondage.

Enfin, la participation n'a eu aucun effet sur la présence et le temps passé en emploi et en emploi à temps plein après la participation, les heures travaillées, le recours à l'assistance sociale, la présence cumulative à l'assurance-emploi et les montants perçus de ce programme ou encore sur la modification de certains aspects de la vie sociale et professionnelle.

5.5 État de la participation

5.5.1 Participation complétée

Les résultats présentés dans cette section portent sur les personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant complété leur participation aux services publics d'emploi. Les analyses ont été réalisées à partir de la base de données des individus ayant répondu au sondage et ayant consenti au jumelage des données avec celles de Revenu Québec et d'Emploi et Développement social Canada. Parmi les 2 085 personnes admissibles à l'assurance-emploi au moment de commencer leur participation ayant été interrogées dans le cadre de cette étude et ayant accepté le jumelage des données avec celles de Revenu Québec et d'Emploi et Développement social Canada, 1 784 d'entre elles avaient complété leur participation.

Par ailleurs, le nombre de participants indiqué sous chaque tableau peut légèrement différer de celui indiqué ci-dessus et d'un tableau à l'autre en raison de la non-réponse partielle variable aux indicateurs, de l'appariement des participants avec les non-participants et du fait que les personnes admissibles à l'assurance-emploi identifiées comme handicapées ou autochtones ont été retirées.

5.5.1.1 Insertion en emploi

La quasi-totalité des indicateurs relatifs à l'insertion professionnelle présente un écart net statistiquement non significatif. Seul un changement positif de rémunération d'emploi l'année suivant la fin de la participation par rapport à l'année précédant le début de la participation est observé. La participation aux services publics d'emploi n'a donc eu qu'un effet marginal sur l'insertion en emploi des participants qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation et qui ont complété leur participation.

A. Présence en emploi

Au cours des périodes suivant la fin de la participation, les participants ont été proportionnellement tout aussi présents en emploi que les non-participants. Par exemple, 12 mois après la fin de la participation, les participants affichent une proportion de présence en emploi de 74,4 % contre 71,0 % pour les non-participants, mais l'écart net de 3,5 points de pourcentage n'est pas statistiquement significatif. De même, aucun écart net présenté dans cette section n'est statistiquement significatif. Les participants ne se distinguent donc pas des non-participants en ce qui a trait à la présence en emploi durant les périodes postparticipation étudiées.

Tableau 5.5.1.1-1
Présence en emploi des participants aux services publics d'emploi ayant complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net pp	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Présence en emploi				
12 mois	74,4	71,0	3,5	
12 à 18 mois	71,7	70,0	1,7	
18 mois	78,6	74,2	4,4	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	64,7	62,1	2,6	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 683 participants et 410 non-participants.

B. Temps passé en emploi

Durant les périodes suivant la fin de la participation, les participants ont passé en moyenne autant de temps en emploi et en emploi à temps plein que les non-participants, de sorte qu'aucune différence nette n'est statistiquement significative. La participation aux services publics d'emploi n'a pas eu d'effet sur le temps passé en emploi chez les participants et sur celui passé en emploi à temps plein.

Tableau 5.5.1.1-2

Temps passé en emploi des participants aux services publics d'emploi ayant complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Temps en emploi					
12 mois	53,9	52,5	1,5	0,8	
12 à 18 mois	61,7	62,6	-0,9	-0,2	
18 mois	56,3	55,2	1,1	0,8	
Temps en emploi à temps plein					
12 mois	45,2	44,1	1,1	0,6	
12 à 18 mois	52,4	53,2	-0,8	-0,2	
18 mois	47,5	46,3	1,3	1,0	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 683 participants et 410 non-participants.

C. Heures travaillées et rémunération d'emploi

Au cours de l'année suivant la fin de la participation, les participants ont en moyenne travaillé autant d'heures que les non-participants (1 010 heures contre 989 heures), puisque l'écart net n'est pas statistiquement significatif. Tous les écarts nets relatifs au nombre d'heures travaillées sont statistiquement non significatifs.

Les estimations indiquent aussi des écarts nets tous statistiquement non significatifs entre les participants et les non-participants en ce qui concerne la rémunération d'emploi. Une fois de plus, la participation n'a eu aucun effet sur la rémunération d'emploi.

Tableau 5.5.1.1-3

Heures travaillées et rémunération d'emploi des participants aux services publics d'emploi ayant complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Heures travaillées (h)				
12 mois	1 010	989	21	
12 à 18 mois	572	584	-12	
18 mois	1 573	1 560	13	
Rémunération d'emploi (\$)				
12 mois	18 874	17 316	1 558	
12 à 18 mois	11 350	11 174	176	
18 mois	30 021	28 015	2 006	
Rémunération d'emploi – RQ (\$)				
12 mois - salarié/autonome	21 610	20 078	1 532	
12 mois - salarié	20 901	19 157	1 744	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 683 participants et 410 non-participants.

D. Changements concernant la situation d'emploi : temps, heures et rémunération

Entre les 12 mois précédant le début de la participation et les 12 mois suivant la fin de la participation, l'analyse du temps travaillé et du temps travaillé à temps plein révèle des écarts nets statistiquement non significatifs. Les participants ne se distinguent donc pas des non-participants quant au changement de temps travaillé et de temps travaillé à temps plein entre ces deux périodes.

Tableau 5.5.1.1-4

Changements de la situation d'emploi quant au temps travaillé des participants aux services publics d'emploi ayant complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Différence du temps travaillé	7,9	4,8	3,1	1,6	
Différence du temps travaillé à temps plein	6,8	5,2	1,6	0,8	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 683 participants et 410 non-participants.

Entre l'année précédant le début de la participation et l'année suivant la fin de la participation, il est estimé que les participants ont travaillé en moyenne 67 heures de plus que les non-participants, mais cet écart net n'est pas statistiquement significatif. Autrement dit, l'écart net entre les deux groupes équivaut à 0.

Quant à la rémunération d'emploi, entre l'année précédant le début de la participation et l'année suivant la fin de la participation, les participants ont gagné 3 162 \$ de plus que les non-participants, ce qui correspond à un

écart net statistiquement significatif. Par conséquent, les participants se différencient positivement des non-participants en ce qui a trait au changement de rémunération d'emploi entre les deux périodes.

Les données de Revenu Québec révèlent que les participants ne se distinguent pas des non-participants en ce qui concerne la rémunération d'emploi entre l'année civile précédant le début de la participation et 2018, soit environ un an suivant la fin de la participation.

Tableau 5.5.1.1-5
Changements de la situation d'emploi quant aux heures travaillées et à la rémunération d'emploi des participants aux services publics d'emploi ayant complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Différence du nombre d'heures travaillées (h)	155	89	67	
Différence de rémunération d'emploi (\$)	4 061	898	3 162	**
Différence de rémunération d'emploi – RQ (\$)				
salarié/autonome	6 502	5 139	1 362	
salarié	6 269	4 842	1 427	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 683 participants et 410 non-participants.

5.5.1.2 Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation

La participation aux services publics d'emploi n'a eu aucun effet sur les caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation des participants qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation et qui ont complété leur participation.

A. Délai, type d'emploi et salaire horaire

Au cours de l'année suivant la participation, les participants ont en moyenne pris autant de temps que les non-participants à trouver un emploi (7,4 semaines contre 6,7 semaines), ce qui correspond à un écart net statistiquement non significatif. Quant au type d'emploi occupé (temporaire, saisonnier, autonome) l'année suivant la fin de la participation et au salaire horaire, les écarts nets sont une fois de plus statistiquement non significatifs, de sorte que les participants ne se distinguent pas non plus des non-participants concernant ces aspects.

Tableau 5.5.1.2-1

Délai, type d'emploi et salaire horaire des participants aux services publics d'emploi ayant complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Délai (sem.)	7,4	6,7	0,7	
Emploi temporaire (%)	19,1	16,3	2,8	
Emploi saisonnier (%)	16,4	16,0	0,3	
Travailleur autonome (%)	7,3	9,8	-2,5	
Salaire horaire (\$/h)	19,1	18,6	0,5	
Différence du salaire horaire (\$)	0,8	0,5	0,2	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 250 participants et 281 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité et liens avec l'expérience ou la formation

Dans cette section, tous les écarts nets sont statistiquement non significatifs. Par conséquent, durant l'année suivant la fin de la participation, les participants ayant occupé un emploi ne se distinguent pas des non-participants en ce qui a trait au niveau de compétences exigées par l'emploi, à l'adéquation avec l'emploi souhaité et aux liens entre l'emploi et l'expérience de travail ou la formation.

Tableau 5.5.1.2-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation des participants aux services publics d'emploi ayant complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,5	2,4	0,1	
Correspond au souhait (%)	71,2	70,0	1,2	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,1	1,1	0,0	
Lien avec la formation (0 à 2)	1,0	1,0	-0,1	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 250 participants et 281 non-participants.

5.5.1.3 Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage

Les participants ayant occupé un emploi au moment du sondage ont en moyenne un niveau plus élevé de satisfaction de leur salaire que les non-participants. Sinon, tous les autres indicateurs en lien avec les caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage ne présentent aucun écart net statistiquement significatif. La participation n'a donc eu un effet que marginal sur les caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage.

A. Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées

Au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois après la fin de la participation aux services publics d'emploi, les participants étaient proportionnellement tout aussi nombreux que les non-participants à occuper un emploi temporaire que les non-participants (14,8 % contre 10,8 % des cas), étant donné l'écart net statistiquement non significatif qui en résulte. De même, tous les autres écarts nets présentés dans cette section sont statistiquement non significatifs. On ne peut donc pas affirmer que les participants se distinguent des non-participants en ce qui a trait au type d'emploi occupé (temporaire, saisonnier, autonome, à temps plein) et au nombre d'heures hebdomadaires travaillées au moment du sondage.

Tableau 5.5.1.3-1

Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées des participants aux services publics d'emploi ayant complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Emploi temporaire (%)	14,8	10,8	4,0	
Emploi saisonnier (%)	11,7	8,1	3,6	
Travailleur autonome (%)	7,9	10,9	-3,0	
Emploi à temps plein (%)	77,1	70,9	6,3	
Nombre hebdomadaire d'heures travaillées (h/sem.)	33,0	32,3	0,7	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 086 participants et 250 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire

Au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois après la fin de la participation, les participants se distinguent des non-participants quant à la satisfaction du salaire. Ils affichent un niveau de satisfaction du salaire (2,1) légèrement supérieur à celui des non-participants (1,9), ce qui correspond à un écart net statistiquement significatif de 0,2 point.

Quant aux autres indicateurs utilisés, ils présentent tous des écarts nets statistiquement non significatifs, de sorte que les participants ne se distinguent pas des non-participants en ce qui a trait au lien de leur emploi avec leur formation ou leur expérience de travail, au niveau de compétence requis ou encore à l'adéquation de leur emploi avec l'emploi souhaité.

Tableau 5.5.1.3-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire des participants aux services publics d'emploi ayant complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,6	2,6	0,0	
Correspond au souhait (%)	78,2	81,0	-2,8	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,1	1,1	0,0	
Lien avec la formation (0 à 2)	1,0	1,1	0,0	
Lien avec l'expérience de travail ou la formation (0 à 2)	1,1	1,1	0,0	
Satisfaction du salaire (0 à 3)	2,1	1,9	0,2	**

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 086 participants et 250 non-participants.

5.5.1.4 Recours à l'assistance sociale

La participation aux services publics d'emploi a eu un effet sur le recours à l'assistance sociale. Durant les périodes qui ont suivi la participation, les participants ont passé en moyenne moins de temps à l'assistance sociale comparativement aux non-participants. De plus, ils y ont été proportionnellement moins présents entre le 12^e et le 18^e mois après la fin de la participation ainsi qu'au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois après la fin de la participation.

Au cours des périodes suivant la fin de la participation, les participants semblent être moins présents que les non-participants à l'assistance sociale, du moins c'est ce que révèlent les écarts nets statistiquement significatifs associés à deux périodes postparticipation analysées. Ainsi, entre le 12^e et le 18^e mois suivant la fin de la participation, les participants affichent une présence à l'assistance sociale de 16,1 % contre 21,3 % pour les non-participants, soit un écart net statistiquement significatif de -5,2 points de pourcentage. De même, 29 mois en moyenne après la fin de la participation, les résultats révèlent un écart net statistiquement significatif de -7,1 points de pourcentage entre les participants et les non-participants quant à leur présence ponctuelle à l'assistance sociale.

De plus, durant les trois périodes consécutives suivant la fin de la participation, les participants ont passé en moyenne moins de temps à l'assistance sociale que les non-participants. Tous les écarts nets reliés à l'indicateur de temps passé à l'assistance sociale après la participation sont statistiquement significatifs et varient entre -7,1 et -6,7 points de pourcentage.

Finalement, entre l'année précédant le début de la participation et l'année suivant la fin de la participation, les participants ont passé en moyenne moins de temps à l'assistance sociale que les non-participants. L'écart net, statistiquement significatif, atteint -10,3 points de pourcentage, ce qui signifie que les participants ont passé 1,2 mois en moins à l'assistance sociale comparativement aux non-participants.

Tableau 5.5.1.4-1

Recours à l'assistance sociale et changement du temps à l'assistance sociale des participants aux services publics d'emploi ayant complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Mois	
Présence à l'assistance sociale					
12 mois	26,0	31,0	-5,0	S.O.	
12 à 18 mois	16,1	21,3	-5,2	S.O.	**
18 mois	26,9	31,4	-4,4	S.O.	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	13,2	20,3	-7,1	S.O.	***
Temps à l'assistance sociale					
12 mois	16,4	23,5	-7,1	-0,9	***
12 à 18 mois	13,4	20,1	-6,7	-0,4	**
18 mois	15,4	22,4	-7,0	-1,3	***
Différence du temps à l'assistance sociale	-3,1	7,2	-10,3	-1,2	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 683 participants et 410 non-participants.

5.5.1.5 Recours à l'assurance-emploi

La participation aux services publics d'emploi augmente le recours ainsi que le temps passé au programme d'assurance-emploi après la participation. Toutefois, elle n'a eu aucun effet sur les montants perçus de ce programme en 2018, soit environ un an après la fin de la participation.

Les participants ont été, toutes proportions gardées, plus présents à l'assurance-emploi que les non-participants à la suite de leur participation. Des écarts nets statistiquement significatifs variant entre 4,3 et 8,4 points de pourcentage sont estimés pour les périodes postparticipation situées entre le 12^e à 18^e mois, sur l'ensemble des 18 mois suivant la participation ainsi qu'au 29^e mois en moyenne après la fin de la participation¹⁰⁷. Par conséquent, les participants se distinguent des non-participants quant à leur présence plus accrue au programme d'assurance-emploi, surtout à moyen terme.

Les participants ont également passé en moyenne plus de temps à l'assurance-emploi que les non-participants durant les périodes suivant la participation. Les écarts nets entre les participants et les non-participants sont tous statistiquement significatifs et varient entre 3,3 et 4,3 points de pourcentage.

¹⁰⁷ Le seuil observé du test pour la présence à l'assurance-emploi durant les 12 mois suivant la participation est de 5,8 %. Ce seuil est très près du seuil de signification de 5 % à partir duquel un écart net est déclaré significatif dans l'étude.

Tableau 5.5.1.5-1

Recours à l'assurance-emploi et changement du temps à l'assurance-emploi des participants aux services publics d'emploi ayant complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Présence à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	30,0	24,5	5,5	S.O.	
12 à 18 mois	20,9	13,4	7,5	S.O.	***
18 mois	36,4	28,0	8,4	S.O.	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	15,0	10,7	4,3	S.O.	**
Temps à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	12,6	9,2	3,3	1,7	**
12 à 18 mois	12,3	7,9	4,3	1,1	***
18 mois	12,4	8,7	3,6	2,8	***
Différence du temps à l'assurance-emploi – EDSC	-6,1	-8,9	2,8	1,4	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 683 participants et 410 non-participants.

Les participants ont perçu un montant de prestations d'assurance-emploi semblable à celui des non-participants en 2018 (1 605 \$ contre 1 261 \$), tel que souligné par l'écart net non statistiquement significatif. De plus, quand on compare ces prestations avec celles de l'année civile précédant le début de la participation, une fois de plus, l'écart net n'est pas statistiquement significatif.

Tableau 5.5.1.5-2

Prestations de l'assurance-emploi et changement de prestations à l'assurance-emploi des participants aux services publics d'emploi ayant complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Prestations de l'assurance-emploi – RQ (\$), 12 mois	1 605	1 261	345	
Différence de prestations à l'assurance-emploi – RQ (\$)	-1 389	-1 680	291	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 683 participants et 410 non-participants.

5.5.1.6 Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi

Les participants ont davantage eu recours aux services publics d'emploi dans les mois suivant la fin de la participation.

Contrairement aux non-participants, les participants ont utilisé au moins une mesure d'employabilité au cours des mois suivant leur participation. Par exemple, durant l'année suivant la fin de la participation, les participants ont utilisé au moins une mesure des services publics d'emploi dans 14,0 % des cas, alors que les non-participants n'en ont utilisé aucune. Des différences nettes statistiquement significatives variant entre 2,7 et 21,2 points de pourcentage sont observées.

Quant aux autres mesures et activités proposées par les services publics d'emploi, les mêmes constats peuvent être tirés. Des écarts nets statistiquement significatifs, variant entre 2,1 et 19,3 points de pourcentage, sont observés dans les mois suivant la fin de la participation.

Tableau 5.5.1.6-1

Recours à d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi des participants aux services publics d'emploi ayant complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	
Mesure à l'étude				
12 mois	14,0	0,0	14,0	***
12 à 18 mois	9,7	0,0	9,7	***
18 mois	21,2	0,0	21,2	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	2,7	0,0	2,7	***
Autres mesures et activités				
12 mois	14,7	0,0	14,7	***
12 à 18 mois	6,3	0,0	6,3	***
18 mois	19,3	0,0	19,3	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	2,1	0,0	2,1	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 683 participants et 410 non-participants.

5.5.1.7 Vie sociale et professionnelle

Seuls quelques indicateurs relatifs à la modification de certains aspects de la vie sociale et professionnelle entre la période précédant la participation et la situation au moment du sondage présentent des écarts nets statistiquement significatifs. La participation a eu des effets positifs sur la motivation des participants, plus particulièrement la motivation à améliorer leur formation, ainsi que sur leur confiance en soi. Cependant, les participants ne se distinguent pas des non-participants quant à leur rémunération totale en 2018, leur niveau de revenu personnel en 2019 ou quant au changement de ceux-ci par rapport à la situation qui précède leur participation.

Tous les indicateurs utilisés, relatifs à la rémunération totale et au changement de rémunération totale, présentent des écarts nets statistiquement non significatifs. Par conséquent, les participants ne se distinguent pas des non-participants concernant ces aspects en 2018 et en 2019.

Tableau 5.5.1.7-1

Rémunération totale et changement de rémunération totale des participants aux services publics d'emploi ayant complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Revenu personnel (1 à 9)	5,34	5,12	0,22	
Modification du revenu (-1 à 1)	0,28	0,19	0,09	
Rémunération totale – RQ (\$)	27 742	25 951	1 791	
Différence de rémunération totale – RQ (\$)	4 518	2 737	1 781	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 683 participants et 410 non-participants.

La participation aux services publics d'emploi a contribué à l'amélioration de certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants. Elle a eu des effets positifs sur la motivation (0,20 point), plus particulièrement la motivation à améliorer sa formation (0,12 point), et sur la confiance en soi (0,13 point)¹⁰⁸.

Tableau 5.5.1.7-2

Modifications de certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants aux services publics d'emploi ayant complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Modification de l'expérience de travail (-1 à 1)	0,57	0,52	0,05	
Modification des compétences professionnelles (-1 à 1)	0,60	0,56	0,04	
Modification de la motivation à travailler (-1 à 1)	0,40	0,32	0,08	
Modification de la motivation à améliorer sa formation (-1 à 1)	0,50	0,38	0,12	***
Modification de la motivation (-2 à 2)	0,90	0,70	0,20	***
Modification de la vie familiale (-1 à 1)	0,26	0,26	0,01	
Modification de la confiance en soi (-1 à 1)	0,45	0,31	0,13	***
Modification de la situation économique personnelle (-1 à 1)	0,24	0,17	0,07	
Modification de la qualité de vie (-3 à 3)	0,96	0,74	0,23	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 1 683 participants et 410 non-participants.

¹⁰⁸ Le seuil observé du test pour l'indicateur de modification de la qualité de vie est de 5,8 %, ce qui est très près du seuil de signification de 5 % à partir duquel un écart net est déclaré significatif dans l'étude.

5.5.1.8 Synthèse

Les participants ayant complété leur participation aux services publics d'emploi, qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de celle-ci, ont davantage eu recours aux services publics d'emploi au cours des mois suivant la fin de la participation.

La participation a un effet positif sur la présence et le temps passé à l'assistance sociale. Elle permet aussi d'augmenter la présence et le temps passé au programme d'assurance-emploi, sans toutefois avoir un effet sur les montants perçus de ce programme en 2018, soit environ un an après la fin de la participation.

Entre l'année précédant le début de la participation et l'année suivant la fin de la participation, les participants ont en moyenne obtenu une rémunération d'emploi plus élevée que les non-participants. Toutefois, la participation n'a pas eu d'autres effets sur les indicateurs d'insertion professionnelle et elle n'en a eu aucun sur les caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation. Quant aux caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage, le seul effet observé est le fait que les participants ont un niveau plus élevé de satisfaction vis-à-vis de leur salaire.

Finalement, la participation a peu d'effets sur les aspects de la vie sociale et professionnelle, outre une amélioration de la confiance en soi et de la motivation à améliorer sa formation.

5.5.2 Participation non complétée

Les résultats présentés dans cette section portent sur les personnes admissibles à l'assurance-emploi n'ayant pas complété leur participation aux services publics d'emploi. Les analyses ont été réalisées à partir de la base de données des individus ayant répondu au sondage et ayant consenti au jumelage des données avec celles de Revenu Québec et d'Emploi et Développement social Canada. Parmi les 2 085 personnes admissibles à l'assurance-emploi au moment de commencer leur participation ayant été interrogées dans le cadre de cette étude et accepté le jumelage des données avec celles de Revenu Québec et d'Emploi et Développement social Canada, 301 d'entre elles n'avaient pas complété leur participation.

Par ailleurs, le nombre de participants indiqué sous chaque tableau peut légèrement différer de celui indiqué ci-dessus et d'un tableau à l'autre en raison de la non-réponse partielle variable aux indicateurs, de l'appariement des participants avec les non-participants et du fait que les personnes admissibles à l'assurance-emploi identifiées comme handicapées ou autochtones ont été retirées.

5.5.2.1 Insertion en emploi

La totalité des indicateurs relatifs à l'insertion professionnelle présente des écarts nets statistiquement non significatifs. La participation aux services publics d'emploi n'a donc eu aucun effet sur l'insertion en emploi des participants qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation et qui n'ont pas complété leur participation.

A. Présence en emploi

Au cours de l'année suivant la fin de la participation, les participants ont été proportionnellement tout aussi présents en emploi que les non-participants. En effet, 12 mois après la fin de leur participation, les participants affichent une proportion de présence en emploi de 64,5 % contre 63,2 % pour les non-participants, soit un écart net qui équivaut statistiquement à 0. Pareillement, les autres écarts nets ne sont pas statistiquement significatifs. Les participants ne se distinguent donc pas des non-participants en ce qui a trait à la présence en emploi à la suite de la participation.

Tableau 5.5.2.1-1

Présence en emploi des participants aux services publics d'emploi qui n'ont pas complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net pp	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Présence en emploi				
12 mois	64,5	63,2	1,3	
12 à 18 mois	59,8	61,4	-1,6	
18 mois	68,8	64,8	4,0	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	49,3	51,2	-1,9	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 279 participants et 410 non-participants.

B. Temps passé en emploi

Durant les périodes suivant la fin de la participation, les participants ont passé en moyenne autant de temps en emploi que les non-participants, ainsi qu'en emploi à temps plein, de sorte qu'aucune différence nette statistiquement significative n'est observée entre les deux groupes. On ne peut donc pas conclure que la participation aux services publics d'emploi a eu un effet sur le temps passé en emploi chez les participants n'ayant pas complété leur participation et sur leur temps passé en emploi à temps plein.

Tableau 5.5.2.1-2

Temps passé en emploi des participants aux services publics d'emploi qui n'ont pas complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Temps en emploi					
12 mois	40,0	45,9	-5,8	-3,0	
12 à 18 mois	51,4	54,7	-3,3	-0,8	
18 mois	43,6	47,8	-4,1	-3,2	
Temps en emploi à temps plein					
12 mois	32,3	39,3	-7,0	-3,6	
12 à 18 mois	42,3	45,5	-3,2	-0,8	
18 mois	35,0	39,9	-4,9	-3,8	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 279 participants et 410 non-participants.

C. Heures travaillées et rémunération d'emploi

Au cours de l'année suivant la fin de la participation, les participants ont en moyenne travaillé autant d'heures que les non-participants (723 heures contre 847 heures), l'écart net n'étant pas statistiquement significatif. C'est également le cas des écarts nets relatifs au nombre d'heures travaillées pour les périodes situées entre le 12^e et le 18^e mois suivant la fin de la participation ainsi que sur l'ensemble des 18 mois suivant la participation.

En ce qui concerne la rémunération d'emploi, on ne peut pas non plus conclure que la participation a eu un effet chez les participants, car les écarts nets sont tous statistiquement non significatifs entre les participants et les non-participants, autant ceux calculés à partir des données du sondage que ceux calculés à partir des données provenant de Revenu Québec.

Tableau 5.5.2.1-3

Heures travaillées et rémunération d'emploi des participants aux services publics d'emploi qui n'ont pas complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Heures travaillées (h)				
12 mois	723	847	-124	
12 à 18 mois	467	495	-28	
18 mois	1 176	1 309	-133	
Rémunération d'emploi (\$)				
12 mois	12 168	14 486	-2 318	
12 à 18 mois	8 810	9 103	-293	
18 mois	20 822	22 686	-1 864	
Rémunération d'emploi – RQ (\$)				
12 mois - salarié/autonome	14 270	17 043	-2 773	
12 mois - salarié	13 850	16 141	-2 291	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 279 participants et 410 non-participants.

D. Changements concernant la situation d'emploi : temps, heures et rémunération

Entre les 12 mois précédant le début de la participation et les 12 mois suivant la fin de la participation, l'analyse du temps travaillé et du temps travaillé à temps plein révèle des écarts nets tous statistiquement non significatifs. Les participants n'ayant pas complété leur participation ne se distinguent donc pas des non-participants quant au changement de temps travaillé et au changement de temps travaillé à temps plein.

Tableau 5.5.2.1-4

Changements de la situation d'emploi quant au temps travaillé des participants aux services publics d'emploi qui n'ont pas complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Différence du temps travaillé	7,8	11,8	-3,9	-2,0	
Différence du temps travaillé à temps plein	5,6	11,4	-5,8	-3,0	

Seuils de signification : ** = 5 %,

*** = 1 %.

Données basées sur 279 participants et 410 non-participants.

On estime que les participants ont travaillé en moyenne 80 heures de moins que les non-participants entre l'année précédant le début de la participation et l'année suivant la fin de la participation, mais cet écart net n'est pas statistiquement significatif. Les participants et les non-participants ont ainsi vécu un changement similaire de leur nombre d'heures travaillées entre les deux périodes.

Quant à la rémunération d'emploi, les participants auraient gagné 822 \$ de moins que les non-participants entre l'année précédant le début de la participation et l'année suivant la fin de la participation. Toutefois, une fois de

plus, cet écart net n'est pas statistiquement significatif, donc les participants ne se distinguent pas des non-participants quant au changement de rémunération d'emploi entre les deux périodes.

Les données de Revenu Québec soulèvent le même constat entre l'année civile précédant le début de la participation et 2018, soit environ un an suivant la fin de la participation : les participants ne se distinguent pas des non-participants concernant ces aspects.

Tableau 5.5.2.1-5
Changements de la situation d'emploi quant aux heures travaillées et à la rémunération d'emploi des participants aux services publics d'emploi qui n'ont pas complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Différence du nombre d'heures travaillées (h)	129	209	-80	
Différence de rémunération d'emploi (\$)	2 767	3 588	-822	
Différence de rémunération d'emploi – RQ (\$)				
salarié/autonome	5 680	6 396	-716	
salarié	5 285	5 867	-582	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 279 participants et 410 non-participants.

5.5.2.2 Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation

Hormis l'indicateur de délai encouru avant l'obtention d'un emploi, tous les autres indicateurs en lien avec les caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation présentent un écart net statistiquement non significatif. Par conséquent, la participation aux services publics d'emploi n'a eu qu'un effet marginal sur les caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation. Le seul effet observé porte sur le délai encouru avant d'obtenir un emploi l'année suivant la participation, qui est en moyenne un peu plus long chez les participants comparativement à celui chez les non-participants.

A. Délai, type d'emploi et salaire horaire

Au cours de l'année suivant la participation, les participants n'ayant pas complété leur participation ont en moyenne pris un peu plus de temps avant de trouver un emploi (9,8 semaines) comparativement aux non-participants (7,0 semaines) : l'écart net est statistiquement significatif et vaut 2,7 semaines. Par conséquent, les participants se distinguent des non-participants en ce qui a trait au délai encouru avant l'obtention d'un emploi l'année suivant la participation.

Quant au type d'emploi occupé et au salaire horaire, les écarts nets sont statistiquement non significatifs. Les participants ayant occupé un emploi l'année suivant la participation ne se distinguent donc pas des non-participants concernant ces aspects.

Tableau 5.5.2.2-1

Délai, type d'emploi et salaire horaire des participants aux services publics d'emploi qui n'ont pas complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Délai (sem.)	9,8	7,0	2,7	**
Emploi temporaire (%)	15,5	13,5	2,0	
Emploi saisonnier (%)	12,9	18,7	-5,8	
Travailleur autonome (%)	5,2	10,0	-4,7	
Salaire horaire (\$/h)	17,4	17,5	-0,2	
Différence du salaire horaire (\$)	0,9	0,8	0,0	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 181 participants et 281 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité et liens avec l'expérience ou la formation

Dans cette section, tous les écarts nets sont statistiquement non significatifs. Les participants ayant occupé un emploi l'année suivant la participation ne se distinguent pas des non-participants en ce qui a trait au niveau de compétences exigées par l'emploi occupé dans l'année suivant la fin de la participation, à l'adéquation avec l'emploi souhaité et au lien de cet emploi avec l'expérience de travail ou la formation.

Tableau 5.5.2.2-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité et lien avec l'expérience ou la formation des participants aux services publics d'emploi qui n'ont pas complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi l'année suivant la participation

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,5	2,4	0,1	
Correspond au souhait (%)	66,7	71,8	-5,1	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,1	1,0	0,1	
Lien avec la formation (0 à 2)	0,8	1,0	-0,1	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 181 participants et 281 non-participants.

5.5.2.3 Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage

À l'exception de l'indicateur relatif à la satisfaction du salaire qui présente un écart net statistiquement significatif, tous les autres indicateurs en lien avec les caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage présentent des écarts nets statistiquement non significatifs. La participation a donc eu un effet marginal sur les caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage : elle a uniquement permis d'améliorer le niveau de satisfaction du salaire de l'emploi occupé au moment du sondage.

A. Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées

Au moment du sondage, soit en moyenne 29 mois après la fin de la participation aux services publics d'emploi, les participants sont proportionnellement tout aussi nombreux à occuper un emploi temporaire que les non-participants (17,8 % contre 10,5 % des cas), l'écart net n'étant pas statistiquement significatif. Tous les écarts nets de cette section sont d'ailleurs non significatifs : les participants ne se distinguent donc pas des non-participants en ce qui a trait au type d'emploi occupé au moment du sondage et au nombre d'heures hebdomadaires travaillées.

Tableau 5.5.2.3-1

Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées des participants aux services publics d'emploi qui n'ont pas complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Emploi temporaire (%)	17,8	10,5	7,2	
Emploi saisonnier (%)	8,9	8,6	0,3	
Travailleur autonome (%)	7,4	10,9	-3,6	
Emploi à temps plein (%)	73,1	72,3	0,9	
Nombre hebdomadaire d'heures travaillées (h/sem.)	30,8	33,0	-2,2	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 136 participants et 249 non-participants.

B. Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire

Au moment du sondage, soit 29 mois en moyenne suivant la fin de la participation, les participants se distinguent des non-participants quant à la satisfaction du salaire. Les participants n'ayant pas complété leur participation affichent un niveau moyen de satisfaction du salaire supérieur à celui des non-participants (2,0 contre 1,8), ce qui correspond à un écart net statistiquement significatif de 0,2 point.

Les autres indicateurs utilisés présentent tous des écarts nets statistiquement non significatifs, de sorte que les participants ne se distinguent pas des non-participants en ce qui a trait au lien de l'emploi avec la formation ou avec l'expérience de travail, au niveau de compétence, et à l'adéquation avec l'emploi souhaité.

Tableau 5.5.2.3-2

Compétences exigées par l'emploi, adéquation avec l'emploi souhaité, lien avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire des participants aux services publics d'emploi qui n'ont pas complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi ayant occupé un emploi au moment du sondage

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Niveau de compétence (1 à 5)	2,5	2,4	0,1	
Correspond au souhait (%)	80,7	77,4	3,3	
Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	1,1	1,0	0,1	
Lien avec la formation (0 à 2)	1,0	1,0	0,0	
Lien avec l'expérience de travail ou la formation (0 à 2)	1,1	1,0	0,0	
Satisfaction du salaire (0 à 3)	2,0	1,8	0,2	**

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 136 participants et 249 non-participants.

5.5.2.4 Recours à l'assistance sociale

La participation aux services publics d'emploi a eu un effet sur la présence à l'assistance sociale au cours des périodes à l'étude après la participation, les participants y étant proportionnellement plus présents sur l'ensemble des 12 mois et des 18 mois suivant la fin de la participation. Toutefois, elle n'a eu aucun effet sur le temps passé à l'assistance sociale. De plus, au moment du sondage, soit au 29^e mois en moyenne après la fin de la participation, les participants sont tout aussi présents à l'assistance sociale que les non-participants, toutes proportions gardées.

Au cours de l'année suivant la fin de la participation, les participants n'ayant pas complété leur participation affichent une présence à l'assistance sociale plus élevée que les non-participants (46,4 % contre 35,8 %), soit un écart net statistiquement significatif de 10,5 points de pourcentage. De même, sur l'ensemble des 18 mois suivant la fin de la participation, les participants sont toujours proportionnellement plus présents à l'assistance sociale que les non-participants, ce qui correspond à un écart net statistiquement significatif de 11,1 points de pourcentage.

Toutefois, durant les trois périodes à l'étude suivant la fin de la participation, les participants ont passé autant de temps en moyenne à l'assistance sociale que les non-participants. Par exemple, une année après la participation, ils affichent en moyenne un temps passé à l'assistance sociale de 34,3 % contre 28,7 % pour les non-participants, et cet écart net de 5,7 points de pourcentage n'est pas significativement différent de 0 d'un point de vue statistique. En fait, tous les écarts nets reliés au temps passé à l'assistance sociale après la participation sont statistiquement non significatifs : les participants ne se distinguent donc pas des non-participants concernant cet aspect.

Tableau 5.5.2.4-1

Recours à l'assistance sociale et changement du temps à l'assistance sociale des participants aux services publics d'emploi qui n'ont pas complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Mois	
Présence à l'assistance sociale					
12 mois	46,4	35,8	10,5	S.O.	**
12 à 18 mois	31,9	28,7	3,2	S.O.	
18 mois	47,5	36,4	11,1	S.O.	**
Ponctuelle, au 29 ^e mois	26,4	26,7	-0,3	S.O.	
Temps à l'assistance sociale					
12 mois	34,3	28,7	5,7	0,7	
12 à 18 mois	27,1	26,7	0,3	0,0	
18 mois	31,9	28,0	3,9	0,7	
Différence du temps à l'assistance sociale	4,3	5,5	-1,2	-0,1	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 279 participants et 410 non-participants.

5.5.2.5 Recours à l'assurance-emploi

La participation aux services publics d'emploi n'a eu aucun effet sur la présence, le temps passé et les montants perçus au programme d'assurance-emploi.

Toutes proportions gardées, les participants sont tout aussi présents à l'assurance-emploi que les non-participants après leur participation. Par exemple, au cours de l'année suivant la fin de la participation, les participants affichent une présence de 22,1 % contre 20,8 % pour les non-participants, pour un écart net non statistiquement significatif de 1,3 point de pourcentage.

Les participants ont également passé autant de temps dans ce programme que les non-participants, si bien qu'ici encore, aucun écart net statistiquement significatif n'est observé. Ainsi, les participants ne se distinguent pas non plus des non-participants quant au temps passé au programme d'assurance-emploi.

Tableau 5.5.2.5-1

Recours à l'assurance-emploi et changement du temps à l'assurance-emploi des participants aux services publics d'emploi qui n'ont pas complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net		Indice de signification
	Participants	Non-participants	pp	Semaines	
Présence à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	22,1	20,8	1,3	S.O.	
12 à 18 mois	13,8	13,2	0,6	S.O.	
18 mois	27,5	25,8	1,8	S.O.	
Ponctuelle, au 29 ^e mois	13,4	11,6	1,8	S.O.	
Temps à l'assurance-emploi – EDSC					
12 mois	6,5	7,6	-1,1	-0,6	
12 à 18 mois	8,3	7,5	0,8	0,2	
18 mois	7,1	7,5	-0,5	-0,4	
Différence du temps à l'assurance-emploi – EDSC	-9,8	-9,9	0,1	0,0	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 279 participants et 410 non-participants.

En 2018, soit environ un an après la fin de la participation, les participants ont perçu un montant moyen de prestations d'assurance-emploi équivalent à celui des non-participants (914 \$ contre 936 \$), l'écart net n'étant pas statistiquement significatif. Quand les prestations de l'année civile précédant le début de la participation sont considérées par rapport à celles de 2018, l'écart net n'est pas non plus statistiquement significatif. Par conséquent, les participants ne se distinguent pas des non-participants quant aux prestations d'assurance-emploi en 2018 et quant au changement de prestations par rapport à l'année civile précédant le début de la participation.

Tableau 5.5.2.5-2

Prestations de l'assurance-emploi et changement de prestations à l'assurance-emploi des participants aux services publics d'emploi qui n'ont pas complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Prestations de l'assurance-emploi – RQ (\$), 12 mois	914	936	-22	
Différence de prestations à l'assurance-emploi – RQ (\$)	-2 147	-1 779	-368	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 279 participants et 410 non-participants.

5.5.2.6 Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi

Contrairement aux non-participants, les participants n'ayant pas complété leur participation ont davantage eu recours aux services publics d'emploi dans les mois suivant la fin de la participation.

Contrairement aux non-participants, les participants ont utilisé au moins une mesure d'employabilité dans les mois suivant leur participation. Par exemple, dans l'année suivant la fin de la participation, les participants ont utilisé au moins une mesure des services publics d'emploi dans 21,0 % des cas, alors que les non-participants n'en ont utilisé aucune. Des différences nettes statistiquement significatives variant entre 2,2 et 27,5 points de pourcentage sont observées selon la période postparticipation étudiée.

Quant aux autres mesures et activités proposées par les services publics d'emploi, les mêmes conclusions peuvent être tirées. Des écarts nets statistiquement significatifs, variant entre 4,7 et 26,4 points de pourcentage, sont observés dans les mois suivant la fin de la participation.

Tableau 5.5.2.6-1

Recours à d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi des participants aux services publics d'emploi qui n'ont pas complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts (%)		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Mesure à l'étude				
12 mois	21,0	0,0	21,0	***
12 à 18 mois	10,5	0,0	10,5	***
18 mois	27,5	0,0	27,5	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	2,2	0,0	2,2	**
Autres mesures et activités				
12 mois	20,7	0,0	20,7	***
12 à 18 mois	8,3	0,0	8,3	***
18 mois	26,4	0,0	26,4	***
Ponctuelle, au 29 ^e mois	4,7	0,0	4,7	***

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 279 participants et 410 non-participants.

5.5.2.7 Vie sociale et professionnelle

La participation aux services publics d'emploi n'a eu aucun effet sur la vie sociale et professionnelle des participants.

Aucun des indicateurs utilisés relatifs à la rémunération totale et au changement de rémunération totale ne présente d'écart net statistiquement significatif. Les participants ne se distinguent donc pas des non-participants en 2018 et 2019 quant à leur rémunération totale et leur changement de rémunération totale par rapport à la période qui précède la participation.

Tableau 5.5.2.7-1

Rémunération totale et changement de rémunération totale des participants aux services publics d'emploi qui n'ont pas complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Revenu personnel (1 à 9)	4,39	4,68	-0,29	
Modification du revenu (-1 à 1)	0,13	0,21	-0,07	
Rémunération totale – RQ (\$)	20 770	23 456	-2 686	
Différence de rémunération totale – RQ (\$)	3 371	4 534	-1 163	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 279 participants et 410 non-participants.

La participation aux services publics d'emploi n'a eu aucun effet non plus sur les aspects de la vie sociale et professionnelle considérés dans l'étude. En effet, les participants n'ayant pas complété leur participation ne se distinguent pas des non-participants quant aux modifications perçues de certains aspects de la vie sociale et professionnelle au moment du sondage par rapport à la période qui précède la participation, puisqu'aucun écart net n'est statistiquement significatif.

Tableau 5.5.2.7-2

Modifications de certains aspects de la vie sociale et professionnelle des participants aux services publics d'emploi qui n'ont pas complété leur participation, personnes admissibles à l'assurance-emploi

INDICATEUR	Résultats bruts		Écart net	Indice de signification
	Participants	Non-participants		
Modification de l'expérience de travail (-1 à 1)	0,46	0,46	0,01	
Modification des compétences professionnelles (-1 à 1)	0,57	0,49	0,08	
Modification de la motivation à travailler (-1 à 1)	0,33	0,30	0,04	
Modification de la motivation à améliorer sa formation (-1 à 1)	0,40	0,39	0,01	
Modification de la motivation (-2 à 2)	0,74	0,68	0,06	
Modification de la vie familiale (-1 à 1)	0,17	0,26	-0,09	
Modification de la confiance en soi (-1 à 1)	0,25	0,29	-0,04	
Modification de la situation économique personnelle (-1 à 1)	0,16	0,16	0,01	
Modification de la qualité de vie (-3 à 3)	0,59	0,70	-0,10	

Seuils de signification : ** = 5 %, *** = 1 %.

Données basées sur 279 participants et 410 non-participants.

5.5.2.8 Synthèse

Les participants aux services publics d'emploi, qui étaient admissibles à l'assurance-emploi au début de leur participation et qui n'ont pas complété leur participation, ont davantage eu recours aux services publics d'emploi dans les mois suivant la fin de la participation. De plus, ils sont proportionnellement plus présents à l'assistance sociale que les non-participants dans les 12 et les 18 mois suivant la fin de la participation.

La participation a eu peu d'effets sur les caractéristiques des emplois occupés, que ce soit celui occupé durant l'année suivant la participation ou celui occupé au moment du sondage, outre le fait que les participants ont pris en moyenne un peu plus de temps que les non-participants à se trouver un emploi l'année suivant la participation et qu'ils sont en moyenne plus satisfaits que les non-participants du salaire de l'emploi occupé au moment du sondage.

Finalement, la participation n'a eu aucun effet sur l'insertion professionnelle, le temps passé à l'assistance sociale, le recours et le temps passé au programme d'assurance-emploi ou encore sur les montants perçus de ce programme en 2018. Elle n'a également eu aucun effet sur les différents aspects considérés de la vie sociale et professionnelle.

6 CONCLUSION

La clientèle des personnes admissibles à l'assurance-emploi a été analysée globalement, selon le service public d'emploi, des regroupements de services publics d'emploi ainsi que par clientèle spécifique (sexe, groupe d'âge, lieu de naissance, scolarité, complétion ou non de la participation), pour autant que les effectifs aient été suffisants. Dans l'ensemble, peu d'effets nets sont observés chez la clientèle ayant participé à des services publics d'emploi, en comparaison à des personnes admissibles à l'assurance-emploi n'y ayant pas participé. En général, les participants se distinguent surtout des non-participants après leur participation étant donné qu'ils recourent plus souvent aux services publics d'emploi, mais aussi parce qu'ils ont moins recours à l'assistance sociale l'année suivant la fin de leur participation par rapport à l'année précédant le début de leur participation. Quelques effets positifs sont également observés chez certaines clientèles, notamment en ce qui concerne le changement de rémunération d'emploi, la satisfaction du salaire de l'emploi occupé au moment du sondage, la présence ponctuelle à l'assistance sociale, la présence à l'assurance-emploi ainsi que la motivation à améliorer sa formation et la confiance en soi.

Le tableau ci-dessous présente la proportion d'écarts nets statistiquement significatifs pour les 55 indicateurs principaux de chacune des 16 clientèles analysées dans ce rapport. La clientèle pour laquelle il a été possible de détecter le plus d'effets est celle des participants à la mesure de formation de la main-d'œuvre. D'ailleurs, c'est la seule la clientèle qui présente des écarts nets statistiquement significatifs pour plus de la moitié des indicateurs analysés. Pour ce qui est de l'ensemble de la clientèle des personnes admissibles à l'assurance-emploi, 43 % des écarts nets qui lui sont associés sont significatifs. D'une clientèle à l'autre, c'est en moyenne 31 % des écarts nets estimés qui sont significatifs.

Tableau 6-1
Proportion d'écarts nets statistiquement significatifs pour chaque clientèle étudiée,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

Clientèle	Proportion d'écarts nets significatifs (%) *
Mesure de formation de la main-d'œuvre	83
Ensemble de la clientèle	43
SAE – Globalement	41
Participation complétée	38
SAE – Ensemble des services en approche globale	35
Hommes	35
SAE – Ensemble des services unitaires	27
Âgés de 45 ans et plus	27
Nés au Canada	25
Ayant un diplôme d'études secondaires ou une équivalence	25
Plusieurs mesures	24
Âgés de 30 à 44 ans	24
Ayant un diplôme d'études postsecondaires ou une équivalence	21
SAEM-U : Services spécialisés	19
Femmes	19
Participation non complétée	16
Moyenne	31

* Le dénominateur de chaque proportion est 55, soit les 55 indicateurs principaux mesurés pour chaque clientèle.

Proportion supérieure à 90 %.	Proportion entre 80 % et 90 %	Proportion entre 70 % et 80 %
-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

Le fait de compléter sa participation apparaît important, puisque 16 % des écarts nets sont significatifs chez ceux n'ayant pas complété leur participation en comparaison de 38 % des écarts nets significatifs relevés lorsque les participants complètent leur participation. De plus, l'effet net sur le recours à l'assistance sociale semble plus fort chez les participants n'ayant pas complété leur participation aux services publics d'emploi, le délai pour se trouver un emploi l'année après la participation semble plus long et ces participants semblent plus fréquemment recourir de nouveau aux services publics d'emploi.

Quelques effets sont observés avec la mesure de services d'aide à l'emploi (41 %), que ces services soient des services unitaires (27 %) ou en approche globale (35 %). Étant donné des effectifs trop faibles, l'évaluation n'a pu procéder à l'analyse des effets nets que pour une activité spécifique de cette mesure, soit les services spécialisés, et on note que ceux-ci ont peu d'effets auprès de cette clientèle (19 %).

Le tableau 6-2 détaille le nombre et la proportion de fois où l'écart net d'un indicateur a été déclaré statistiquement significatif parmi les 16 clientèles analysées.

Du côté de l'**insertion à l'emploi**, très peu d'effets sont relevés outre le fait que les participants connaissent parfois une plus grande augmentation de leur rémunération d'emploi par rapport à l'année précédant leur participation comparativement aux non-participants (44 % des écarts nets sont significatifs).

Les recours à l'**assistance sociale** et à l'**assurance-emploi** sont non négligeables pour cette clientèle de personnes admissibles à l'assurance-emploi, la présence à ces programmes étant respectivement de l'ordre de 30 % durant les 12 mois suivant la fin de la participation et de 15 % au 29^e mois environ après la fin de la participation. Néanmoins, en comparaison des non-participants, les participants de presque toutes les clientèles ont passé moins de temps en moyenne à l'assistance sociale l'année suivant leur participation par rapport à l'année précédant leur participation, et certains y sont aussi moins présents de façon ponctuelle au 29^e mois après leur participation. Quant à l'assurance-emploi, les participants y sont quelquefois proportionnellement plus présents que les non-participants à partir du 12^e mois après la fin de leur participation.

D'un autre côté, les participants sont toujours proportionnellement plus nombreux à recourir aux **services publics d'emploi** après leur participation. Il peut s'agir de mesures étudiées dans cette évaluation ou d'autres mesures et activités offertes par les services publics d'emploi qui n'étaient pas visées dans cette dernière. Les non-participants ne les ont, en fait, que rarement utilisés.

Les perceptions des participants sur la modification de différents aspects de leur **vie sociale et professionnelle** sont assez similaires à celles des non-participants, à l'exception de celles sur la motivation à améliorer sa formation et la confiance en soi. En effet, lorsqu'ils comparent ces aspects au moment du sondage par rapport à la période avant leur participation, il arrive souvent que les participants perçoivent davantage que leur motivation à améliorer leur formation ainsi que leur confiance en soi se soient améliorées.

Tableau 6-2
Effets nets liés à chaque indicateur parmi les 16 clientèles étudiées,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

Section	Sous-section	Indicateur	Nombre d'écarts nets significatifs	Proportion d'écarts nets significatifs (%) *
Insertion à l'emploi	Présence en emploi	Présence en emploi (%)		
		12 mois	2	13
		12 à 18 mois	1	6
		18 mois	2	13
		Ponctuelle, au 29 ^e mois	0	0
	Temps passé en emploi	Temps en emploi (% et semaines)		
		12 mois	1	6
		12 à 18 mois	2	13
		18 mois	1	6
		Temps en emploi à temps plein (% et semaines)		
		12 mois	1	6
		12 à 18 mois	1	6
		18 mois	1	6
	Heures travaillées et rémunération d'emploi	Heures travaillées (h)		
		12 mois	1	6
		12 à 18 mois	3	19
		18 mois	2	13
		Rémunération d'emploi (\$)		
		12 mois	2	13
		12 à 18 mois	1	6
		18 mois	2	13
	Changements concernant la situation d'emploi : temps, heures et rémunération	Différence du temps travaillé (% et semaines)	2	13
		Différence du temps travaillé à temps plein (% et semaines)	2	13
		Différence du nombre d'heures travaillées (h)	2	13
		Différence de rémunération d'emploi (\$)	7	44
Recours à l'assistance sociale		Présence à l'assistance sociale (% et mois)		
		12 mois	2	13
		12 à 18 mois	5	31
		18 mois	1	6
		Ponctuelle, au 29 ^e mois	8	50
		Temps à l'assistance sociale (% et mois)		
		12 mois	5	31
		12 à 18 mois	6	38
		18 mois	6	38
		Différence du temps à l'assistance sociale (% et mois)	14	88
Recours à l'assurance-emploi		Présence à l'assurance-emploi – EDSC		
		12 mois	3	19
		12 à 18 mois	10	63
		18 mois	8	50
		Ponctuelle, au 29 ^e mois	9	56
		Temps à l'assurance-emploi – EDSC		
		12 mois	6	38
		12 à 18 mois	6	38
		18 mois	6	38
		Différence du temps à l'assurance-emploi – EDSC	3	19
Utilisation d'autres mesures ou activités offertes par les services publics d'emploi		Mesure à l'étude (%)		
		12 mois	16	100
		12 à 18 mois	16	100
		18 mois	16	100

Section	Sous-section	Indicateur	Nombre d'écarts nets significatifs	Proportion d'écarts nets significatifs (%) *
		Ponctuelle, au 29 ^e mois	16	100
		Autres mesures et activités (%)		
		12 mois	16	100
		12 à 18 mois	16	100
		18 mois	16	100
		Ponctuelle, au 29 ^e mois	16	100
Vie sociale et professionnelle		Revenu personnel (1 à 9)	2	13
		Modification du revenu (-1 à 1)	1	6
		Modification de l'expérience de travail (-1 à 1)	2	13
		Modification des compétences professionnelles (-1 à 1)	1	6
		Modification de la motivation à travailler (-1 à 1)	4	25
		Modification de la motivation à améliorer sa formation (-1 à 1)	8	50
		Modification de la motivation (-2 à 2)	9	56
		Modification de la vie familiale (-1 à 1)	0	0
		Modification de la confiance en soi (-1 à 1)	9	56
		Modification de la situation économique personnelle (-1 à 1)	1	6
		Modification de la qualité de vie (-3 à 3)	3	19

* Le dénominateur de chaque proportion est 16, soit les 16 clientèles étudiées pour lesquelles l'indicateur a été produit.

Proportion supérieure à 90 %.	Proportion entre 80 % et 90 %	Proportion entre 70 % et 80 %
-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

En parallèle, les analyses réalisées à partir des données de Revenu Québec (tableau 6-3) confirment les résultats obtenus à partir des données de sondage (tableau 6-2). Presque aucun effet n'est constaté chez les différentes clientèles de participants analysées. En 2018, soit environ 1 an après la fin de la participation, les participants ne se distinguent pas des non-participants quant à leur rémunération d'emploi, leurs prestations d'assurance-emploi et leur rémunération totale et aucun changement n'est observé par rapport à l'année civile précédant leur participation.

Tableau 6-3
Effets nets sur la rémunération mesurés chez les 16 clientèles étudiées,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

Section	Indicateur	Nombre d'écarts nets significatifs	Proportion d'écarts nets significatifs (%) *
Insertion en emploi	Rémunération d'emploi – RQ (\$)		
	12 mois – salarié/autonome	2	13
	12 mois – salarié	2	13
	Différence de rémunération d'emploi – RQ (\$)		
	salarié/autonome	3	19
	salarié	3	19
Recours à l'assurance-emploi	Prestations de l'assurance-emploi – RQ, 12 mois (\$)	1	6
	Différence de prestations à l'assurance-emploi – RQ (\$)	0	0
Vie sociale et professionnelle	Rémunération totale – RQ (\$)	2	13
	Différence de rémunération totale – RQ (\$)	1	6

* Le dénominateur de chaque proportion est 16, soit les 16 clientèles étudiées pour lesquelles l'indicateur a été produit.

Pour conclure, des indicateurs permettant d'évaluer les **caractéristiques de l'emploi occupé l'année suivant la participation** et de **l'emploi occupé au moment du sondage** ont aussi été analysés et seulement quelques effets ont pu être détectés, tels que reflétés par le tableau qui suit. Fait à souligner, il arrive relativement souvent que les participants aient une meilleure satisfaction de leur salaire provenant de l'emploi occupé au moment du sondage comparativement aux non-participants.

Tableau 6-4
Effets nets sur les caractéristiques de l'emploi mesurés chez certaines clientèles,
personnes admissibles à l'assurance-emploi

Section	Sous-section	Indicateur	Nombre d'écarts nets significatifs	Proportion d'écarts nets significatifs (%)
Caractéristiques de l'emploi occupé l'année suivant la participation*	Délai, type d'emploi et salaire horaire	Délai (sem.)	5	33
		Emploi temporaire (%)	1	7
		Emploi saisonnier (%)	0	0
		Travailleur autonome (%)	1	7
		Salaire horaire (\$/h)	0	0
		Différence du salaire horaire (\$)	2	13
	Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité et liens avec l'expérience ou la formation	Niveau de compétence (1 à 5)	0	0
		Correspond au souhait (%)	0	0
		Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	2	13
		Lien avec la formation (0 à 2)	2	13
Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage**	Type d'emploi et heures hebdomadaires travaillées	Emploi temporaire (%)	1	7
		Emploi saisonnier (%)	1	7
		Travailleur autonome (%)	2	14
		Emploi à temps plein (%)	1	7
		Nombre hebdomadaire d'heures travaillées (h/sem.)	0	0
	Compétences exigées, adéquation avec l'emploi souhaité, liens avec l'expérience ou la formation et satisfaction envers le salaire	Niveau de compétence (1 à 5)	0	0
		Correspond au souhait (%)	0	0
		Lien avec l'expérience de travail (0 à 2)	0	0
		Lien avec la formation (0 à 2)	2	14
		Lien avec l'expérience de travail ou la formation (0 à 2)	0	0
		Satisfaction du salaire (0 à 3)	8	57

* Diffusion pour 15 clientèles. Ces proportions sont donc calculées avec un dénominateur de 15.

** Diffusion pour 14 clientèles. Ces proportions sont donc calculées avec un dénominateur de 14.

BIBLIOGRAPHIE

- Andrews, D. W. K. et Buchinsky, M. (2000). A three-step method for choosing the number of bootstrap repetitions. *Econometrica*, 68(1), 23-51.
- Austin, P. C., Jembere, N. et Chiu, M. (2018). Propensity score matching and complex surveys. *Statistical Methods in Medical Research*, 27(4), 1240-1257.
- Athey, S., Tibshirani, J. et Wager, S. (2018). Generalized Random Forests. *Submitted to the Annals of Statistics*, arXiv: 1610.01271.
- Becker, S. O. et Ichino, A. (2002). Estimation of average treatment effects based on propensity scores. *The Stata Journal*, 2(4), 358-357.
- Caliendo, M. et Kopeinig, S. (2008). Some practical guidance for the implementation of propensity score matching. *Journal of Economic Surveys*, 22(1), 31-72.
- Demers, M.-A. et Rabemananjara, J. (2019, février). *État du marché du travail au Québec : bilan de l'année 2018*. Institut de la statistique du Québec.
- Direction de l'analyse et de l'information de gestion, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2019, février). *Tableau 7 – Statistiques sur les adultes prestataires du Programme d'aide sociale*.
- Direction générale adjointe des mesures et des services, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2008). *Les mesures et services du MTESS*.
- Emploi-Québec. (2014, juillet). *Guide des mesures et des services d'emploi : 5.10.1 – IPOP : Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel*.
- Emploi-Québec. (2017, novembre). *Guide des mesures et des services d'emploi : 5,10 – Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)*.
- Fougère, D. (2010). Les méthodes économétriques d'évaluation. *Revue française des affaires sociales*, 150-128. <https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2010-1-page-105.htm>
- Heckman, J. J. et Smith, J. A. (1995, mars). *Ashenfelter's dip and the determinants of participation in a social program: Implications for simple program evaluation strategies*. University of Western Ontario.
- Lohr, S. L. (1999). *Sampling: Design and analysis* (3^e édition). CRC Press.
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2005, février). *Étude des effets de la mesure active « Soutien au travail autonome »*. SOM inc. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/55982>
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2014, septembre). *Étude des effets des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec : 2^e cycle d'évaluation*. SOM inc. https://www.emploiuebec.gouv.qc.ca/publications/pdf/00_Admin_Etude-effets-mes-indidus-EQ-2ecycle.pdf

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. (2003, décembre). *Étude des effets des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec*. SOM inc.

https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/publications/pdf/00_etude_mesuresactives.pdf

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2018). Fonds de développement du marché du travail, *États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2018* (document interne).

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2018). *Évaluation de l'efficacité des mesures et programmes d'Emploi-Québec financés par l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail visant les personnes handicapées*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RA_entente_Canada-Quebec_pers_handicapees.pdf?1619463336

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2018). *Rapport annuel de gestion 2017-2018*. Gouvernement du Québec.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2019, mars). *Guide des mesures et des services d'emploi*. <https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/guide-des-mesures-et-des-services-demploi/>

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2019). *Plan d'action 2018-2019 d'Emploi-Québec*. Gouvernement du Québec.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2021, août). *Étude des effets bruts des mesures actives offertes aux individus par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 3^e cycle d'évaluation*. SOM inc. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RA_sondage-SEA-SOM_MTESS.pdf?1651686556

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2022, mars). *Étude des effets nets des mesures actives offertes aux individus de la clientèle des prestataires de l'assistance sociale, 3^e cycle d'évaluation*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RA_effets-mesures-actives-offertes-individus-tome-2_MTESS.pdf?1665601504

Nannicini, T. (2007). A simulation-based sensitivity analysis for matching estimators. *The Stata Journal*, 7(3), 334-350.

Rao, J. N. K., Scott, A. J. et Benhin, E. (2003, décembre). Défaire les structures des données d'enquête complexes : l'échantillonnage inverse. *Techniques d'enquête* (publication n° 12-001-XIF), 29(2), 119-143. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/12-001-x/2003002/article/6787-fra.pdf?st=JYGh6O9h>

Rosenbaum, P. R. et Rubin, D. B. (1983). The central role of the propensity score in observational studies for causal effects. *Biometrika*, 70(1), 41-55.

SAS. (2015). *The HPSPLIT procedure*.

http://support.sas.com/documentation/cdl/en/stathpug/68163/HTML/default/viewer.htm#stathpug_hpsplit_examples01.htm

STATA. (s. d.). *Biprobit*. <https://www.stata.com/manuals/rbiprobit.pdf>

